

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND;

Mis en ordre , avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition , revue , corrigée & augm. entiel

TOME TROISIÈME.



A LONDRES.

M. DCC. LKVIII.



A LONDRES
M. DE L'EX. 11



SOMMAIRES DES LIVRES

C O N T E N U S

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

S O M M A I R E DU HUITIÈME LIVRE.

*M*EMOIRES 1596--1597. Siège de la Fère : maladie du Roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Mort des Ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les Finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un Astrologue : péril que court Madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la résoudre à épouser le Duc de Montpensier : traitement qu'il reçoit de cette Princesse : il court risque d'être disgracié à cette occasion : il rentre dans les bonnes grâces de Madame.

Tom. III.

A

ij DES LIVRES.

Succès des armes du Roi dans différentes provinces. Opposition des Financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances : irrésolutions de Henri , qui enfin le met dans le conseil. Traité du Duc de Maienne avec le Roi , qu'il vint trouver à Monceaux. Rosny va visiter les généralités : calomnies de ses ennemis à cette occasion : utilité dont ce voyage est au Roi. Démêlés de Rosny avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conseil des finances. Assemblée des notables , tenue à Rouen : reflexions sur les états du royaume : bon conseil donné à Henri par Sully : résultat de cette assemblée : établissement du conseil de raison , qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.



S O M M A I R E
DU NEUVIÈME LIVRE.

MEMOIRES 1597 1598. Diver-
tissemens à la Cour. Les Espa-
gnols surprennent Amiens : moyens ima-
ginés par Rosny , pour reprendre cette
place. Il est mis à la tête du conseil
des finances , en l'absence du Roi : ses
travaux dans les finances , & ses dé-
mêlés avec le conseil. Siège d'Amiens ,
auquel Rosny pourvoit. Nouvelle muti-
nerie des Protestans pendant ce siège ,
& leurs desseins. Mort de Saint Luc.
Henri promet la grande maîtrise de l'ar-
tillerie à Rosny , & la donne à d'Es-
trées. Rosny est fait Gouverneur de
Mante. Les Espagnols essayent envain
de secourir Amiens : sa prise. Détail
des lettres de Henri sur différens sujets.
Entreprises exécutées & manquées après le
siège d'Amiens. Négociations pour la paix.
Henri IV. passe en Bretagne : se laisse
fléchir en faveur du Duc de Mercœur :
liberté de Rosny sur cette faute. Sé-
jour & services de Rosny en Bretagne.

iv DES LIVRES.

Cabales des Calvinistes , pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux Ambassadeurs Anglois & Hollandois , qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conversation de Henri avec le Duc de Bouillon : autre conversation singulière de Henri IV. avec Rosny , sur la dissolution de son mariage , & sur son attachement pour la Duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris , passe en Picardie. Conclusion & cérémonies de la paix de Vervins.



S O M M A I R E

DU DIXIÈME LIVRE.

M E M O I R E S 1598 1599. Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le bled , le port d'armes , & autres réglemens sur la finance , la police , les ouvrages publics , &c. Question du vrai ou faux D. Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre , sans fruit. La Duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer Reine : fermeté avec laquelle Rosny lui résiste : il se brouille avec elle , & Henri les raccommode : conversation de ce Prince avec sa maîtresse , sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du Légat à St. Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens , de son caractère , de sa maniere de vivre , &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la Ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le Duc d'E-

vj DES LIVRES.

pernon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce Prince pour le gouvernement. Faits singuliers. Exposition , examen & critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'Archiduchesse vient à Marseille. Opposition du Clergé de France au mariage de Madame avec le Duc de Bar : conduite du Cardinal d'Ossat en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestans , inutile pour la conversion de cette Princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'Archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le Clergé , le Parlement , &c. s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblées des Protestans , & artifices du Duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brosfier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable , de la Duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.

S O M M A I R E
DU ONZIÈME LIVRE.

M E M O I R E S 1599 1601 Affaire du Marquisat de Saluce : artifices du Duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henri IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois : ses amours avec Mademoiselle d'Entragues , qui se fait donner par ce Prince une promesse de mariage : hardiesse de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la Princesse de Florence , arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux d'Epinoy. Permission pour les Manufactures d'étoffes précieuses , révoquée. Rosny est fait Grand-Maître de l'Artillerie , & il y donne tous ses soins. Le Duc de Savoie vient à Paris : met les Courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny , puis à l'exclure des conférences : n'obtient rien , & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le Roi. Dispute publique de l'Evêque d'Evreux & de Duplessis-Mor.

viiij DES LIVRES.

nay. Nouveaux subterfuges du Duc de Savoie : raisons de lui déclarer la guerre : préparatifs de Rosny pour cette guerre. Henri IV. épouse par Procureur la Princesse de Florence. Prises de Chambéry, Bourg, Montmélian, Charbonnières, &c. & autres détails sur cette campagne : grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des Courtisans. Le Cardinal Aldobrandin vient négocier pour la paix : réception que lui fait Rosny : conférences rompues par la démolition du Fort de St. Catherine, reprises par Rosny, qui conclut le traité : articles de ce traité. La Reine arrive à Paris, est reçue par Rosny à l'Arsenal. Faits étrangers.

Fin des Sommaires du III. Volume.





MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE HUITIÈME.



E qui déterminâ le Roi à 1596.
entreprendre un siège aussi
difficile que celui de la Fè-
re, c'est que ses ennemis
ayant séparé leurs troupes après leurs
succès, Sa Majesté ne voulut pas lais-
ser inutiles les siennes, qui s'étoient
à la fin rassemblées, & qu'il étoit im-
portant de rassurer la Picardie ébran-
lée par tant de pertes. Le parti que
j'aurois préféré à tout autre, eût été
de demeurer pendant ce siège auprès
du Roi, dont je ne goûtois point
les ménagemens pour ma personne.

2 MEMOIRES DE SULLY;

1596.

mais je n'osai refuser la commission qui m'alloit retenir à Paris ; & pour en adoucir l'ordre , Sa Majesté m'assura que de long-tems il ne se feroit rien de considérable devant la Fère , & que je pourrois dans la suite y faire quelque voyage. En effet j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas plutôôt arrivé , que la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes , m'en faisoit repartir presque aussitôt. Ce qui m'en consola , c'est que rien n'ayant manqué dans l'armée moyennant les soins que je pris , je puis me flatter d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siège. Il dura six mois ; c'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place , outre l'avantage de ses fortifications , avoit une garnison très-nombreuse , composée de soldats choisis & commandée par deux excellens Officiers ; l'un François , (1) Sénéchal de Montélimar , & l'autre Espagnol , nommé Osorio.

Béringhen (2) à la persuasion d'un

(1) Il se nommoit Colas. Les Espagnols avoient promis de le faire Comte de la Fère.

(2) Pierre de Béringhen étoit lui-même Flamand , né à Bruxelles.



ingénieur son ami, ou même son parent, & venu exprès de Flandre où il demouroit, se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger la Fère, & il répondit si bien de la réuffite sur la caution de son ingénieur, que le Roi contre son sentiment se laiffa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le fiége; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature font fujets à échouer; le plus léger mécompte fuffit pour cela, & il est fort rare qu'on n'y en faffe pas. C'est l'idée de détourner le Téfîn, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette propofition fur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'ingénieur ne manquoit point de raifons plaufibles pour oppofer aux nôtres. À l'entendre c'étoit une affaire de peu de tems & de peine; il ne s'agiffoit que d'élever une chauffée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une dernière fe trouva à l'épreuve

4 MEMOIRE S DE SULLY;

1596. de l'eau : qu'arriva-t'il ? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promis. Il est vrai qu'il ne s'en falloit que six pieds ; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de tems & d'argent.

Mieux, Le siège de la Fère souffrit encore
Travecy. de la maladie qu'eut le Roi à Traversy, où étoit son quartier. A la premiere nouvelle qui m'en vint je volai vers ce Prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entièrement rétabli. Sa maladie fut assez considérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le Gouverneur de la Fère se voyant manquer de tout, remit enfin cette place au Roi, qui la fit réparer. A la priere de Madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à son fils César, dont Manicamp, parent

(3) D'Aubigné n'en
parle pas d'une manière
si méprisante. *chap. 12.*
ibid. » La Chaussée, dit-
» il, ayant fait refouler
» la riviere d'Oise de-
» dans la ville de la Fè-
» re, elle pourrit tous
» les magasins qu'ils te-
» noient dans le bas....
» C'étoit une grande ma-
» chine de plus d'un quart
» de lieue de long... En-
» treprise qui ne sentoît
» ni un Roi ni un Royau-
» me abatus de tant d'in-
» commodités. »

LIVRE HUITIÈME. 3

(4) de cette Dame , fit les fonctions , 1596.
 en qualité de Lieutenant.

Sa Majesté s'avança ensuite vers la frontière d'Artois , emporta d'assaut le Château d'Imbercourt , & crut en faire autant par le pétard , de la ville En Picardie. d'Arras. Le Maréchal (5) de Biron fut cause que cette dernière entreprise échoua , parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de pétards. Les trois premiers qu'on appliqua jouèrent assez heureusement ; le quatrième ayant été jetté sans effet dans le fossé , avec celui qui l'attachoit , tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable , & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bientôt après , ait été manquée , faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire , & alla décharger sa colère sur le pays des environs de Bapaume , où il fit un horrible dégât.

(4) Philippe de Longueval , sieur de Manicamp. en accusoit hautement , avec murmures , l'avarice du Roi.

(5) Biron à son tour

6 MEMOIRES DE SULLY;

1596.

Le mauvais succès d'Arras fut avantageusement compensé par plusieurs événemens favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse, (6) de la prospérité des armes du Roi en Provence, & de la réunion des Chefs de la Ligue au parti du Roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du Cloître, fit son traité avec le Roi en ce tems-là. Le Duc de Nemours suivit ; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin son frere continua le traité pour lui-même. La mort du Duc de Nevers [9] délivra encore

Henri de
Savoie
Nemours.

(6) Consultez sur ces faits les Historiens ci-dessus nommés, années 1595, & 1596.

[7] Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, Duc de Joyeuse. Il entra chez les Capucins, & y mourut sous le nom de P. Ange.

(8) Il jetta par la

» bouche & par tous les
» pores, jusqu'à la der-
» niere goutte de son
» sang. » *Pétrifia, ibid.*
Cayer en fait une description très-touchante, *ibid. pag. 519.*

(9) Louis de Gonzague, mourut de la dissenterie à Nesle en 1595, âgé de cinquante-six ans.

le Roi d'un serviteur aussi incommode qu'inutile. Enfin ce fut en ce tems-là que le Duc de Maïenne , entièrement dégoûté de la mauvaise foi des

1596.

de chagrin , dit - on , de ce que s'entretenant avec Henri IV. auquel il donnoit un conseil au sujet de la ville de Calais ; ce Prince lui avoit répondu :
 » c'est bien à vous à me
 » conseiller là - dessus :
 » vous qui n'avez jamais
 » approché de cette place ,
 » ce , de plus près que
 » de sept lieues. « Quoi-
 que M. de Thou, *liv. 113.*
 & Brantôme , *Tom. 3.*
pag. 159. louent beaucoup ce Seigneur ; le reproche que lui fait le Duc de Sully , d'avoir toujours été un serviteur extrêmement à charge à son maître , se vérifie aisément , & par les propres lettres de ce Général à Henri IV. dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers , *Tom. 2. pag. 207. 376.* » Si votre Majesté ,
 » lui dit-il , dans une de
 » ces lettres , ne peut ou
 » ne veut pas venir de
 » par-deçà , je m'en éloignerai de telle sorte que
 » l'on aura plus sujet
 » d'attendre aucun sé-

» cours de moi. En vérité , Sire , vous ne me
 » traitez pas de la façon
 » que je vous fers , & il
 » semble à tout le monde
 » que vous ne faites pas
 » grand état de moi... Ja-
 » mais je n'ai été traité
 » de la façon que vous me
 » traitez , par les Rois
 » vos prédécesseurs ; j'avois cependant reçu
 » d'eux plusieurs bienfaits
 » qui m'obligeoient à
 » les servir aveuglement,
 » & je suis encore à en
 » recevoir le premier de
 » votre Majesté ; si ses
 » commissions ruineuses
 » ne sont les bienfaits &
 » les faveurs que je re-
 » çois d'Elle : je vous di-
 » rai librement que je
 » n'ai point reçu d'autres,
 » depuis qu'il vous a plu
 » de me commander de
 » venir par-deçà , « &c.
pag. 348. & il y a un assez grand nombre sur ce ton. C'est sur celles-là que le Duc de Sully , auquel Henri IV. communiquoit les secrets de son cabinet , jugeoit des dispositions du Duc de Ne-

8 MEMOIRES DE SULLY;

1596 ~~—~~ Espagnols, commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes grâces du Roi.

Il avoit paru si important au Roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avoit formé le dessein d'en faire le siège dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit. Le secret étoit d'une si grande conséquence en cette occasion, que n'osant confier à personne le soin d'observer cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois séjourné tout cet hiver à Paris, occupé du service de Sa Majesté; je faisois seulement de tems en tems un tour à Moret, où je me plaisois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs, à 2000. pas de la maison, pour y conduire deux ruisseaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, j'y vis arriver un Courier de Madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette Dame, & d'une autre de Sa Majesté, par laquelle Henri m'informoit de ses des-

vers, & non sur celles qu'il écrivoit à différens particuliers, lesquelles ne marquent en effet que

beaucoup d'attachement & de zèle pour la personne du Roi.

seins sur Arras , & des moyens de les
faire réussir. Je n'ai jamais vû ce Prin- 1596.
ce dans une aussi grande colere , qu'il
me parut l'être dans cette lettre , con-
tre » les maltôtes & les friponneries ,
» je me fers de ses termes , de huit
» mangeurs , qu'il s'étoit donné , di-
» soit-il , au lieu d'un seul qu'il avoit
» auparavant. Ces coquins , ajoutoit-
» il , avec cette prodigieuse quantité
» d'Intendans qui se sont fourrés avec
» eux par compere & par commere ,
» mangent le cochon ensemble , &
» ont consommé plus de cent mille
» écus , qui étoit somme suffisante
» pour chasser l'Espagne de la Fran-
» ce. « Il n'y a en tout ceci , rien qui
ne soit exactement vrai. Je ferai bien-
tôt toucher sensiblement la chose au
doigt , lorsque j'entrerais dans le détail
des finances : je vais seulement en rap-
porter d'avance d'eux ou trois traits.

Messieurs du conseil des finances ne
doutant point qu'ils ne fussent chargés
d'appurer les comptes , pour les four-
nissimens du siège de la Fère : en quoi
pourtant ils furent trompés , le Roi
m'en ayant attribué seul la connois-
sance ; ils les firent prendre à Descu-

1596.

res, la Corbiniere & autres partisans, avec lesquels ils étoient si bien d'accord, que ces derniers ne faisoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéressés que pour une légère somme. Ensuite ils traitèrent, toujours sous ces noms empruntés, avec les Marchands & pourvoyeurs qui les fournissoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au Roi.

Je tiens du Roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le trésor royal aux Suisses, Reîtres & autres étrangers à la solde de la France, des ar-rérages considérables. Le Conseil apostata un nommé Otoplote, qui fit entendre aux Receveurs commis par ces Etrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne se réduisent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner, sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction; mais Messieurs du Conseil chargerent leur compte de toute la somme due; & en

déroberent ainsi le surplus au Roi , ou
plutôt aux légitimes créanciers. 1596.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espece. Aussi ces Messieurs nageoient dans l'abondance , pendant que le Roi étoit , lui & sa maison , dans la disette de tout. Ce Prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit , qu'il avoit besoin de huit cent écus pour une entreprise importante (le siège d'Arras] il les pria , les conjura de lui faire cette somme. Il parloit à des sourds : ils ne lui répondirent autre chose , sinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il demandoit , ils ne sçavoient plus comment faire rouler sa maison. C'est une chose curieuse , de voir comment ils la faisoient rouler cette maison. » Je suis , » m'écrivoit ce bon Prince , fort proche de mes ennemis , & n'ai quasi » pas un cheval sur lequel je puisse » combattre , ni un harnois complet » que je puisse endosser : mes chemises » sont toutes déchirées ; mes pour- » points [10] troués au coude : ma

(10) • Je lui ai vu , dit • pourpoint de toile blanche Grain , liv. 3. un • che unie , étant tout

1569. » marmite est souvent renversée, &
 » depuis deux jours je dîne chez les
 » uns & les autres ; mes pourvoyeurs
 » disant n'avoir plus moyen de rien
 » fournir pour ma table. « Celle de
 Messieurs du Conseil étoit sur un bien
 meilleur pied. Henri déplorait dans sa
 lettre des abus si crians ; moins à cau-
 se de lui, qu'à cause de ses sujets, qu'il
 regardoit, disoit-il, comme ses en-
 fans ; le Ciel ne lui en ayant point don-
 né d'autres ; & il me proposoit l'idée
 d'assembler les Etats du Royaume,
 pour chercher un remède à toutes ces
 malversations.

J'obéis à l'ordre que le Roi me don-
 noit de brûler sa lettre ; mais ce ne fut
 qu'après en avoir réservé une copie ;
 & aujourd'hui que les raisons de gar-
 der le secret ne subsistent plus, je me
 fais un devoir d'en rapporter le con-
 tenu, comme un témoignage de la
 bonté & de la sagesse de ce Prince. La
 lettre finissoit par un commandement
 de Sa Majesté de venir la trouver en
 Picardie, & d'y amener sa maîtresse.
 Nous étions les seuls avec lesquels ce

» sale de la cuirace, déchi- » rompues du côté du
 » ré par la manche, & des » Port-épée,
 » chausses fort usées, &

Prince pût ouvrir librement son cœur. 1596.
 Pour le billet de Madame de Liancourt, il ne contenoit que deux mots : qu'elle partiroit le mardi suivant, pour aller coucher le Mercredi à Maubuiſſon, où elle avoit une ſœur ^{Angélique} Abbeſſe, & qu'elle m'attendroit juſ-d' ^{Elſtrées} ques-là à Paris.

Je vins coucher le Samedi à Corbeil, & je m'attendois à paſſer une partie du Dimanche & même tout le Lundi à Paris, où j'avois quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de Coutellerie, je rencontraï un meſſager de Madame de Liancourt, qui me faiſoit ſçavoir que ſur de nouvelles lettres du Roi, & ſur un avis de la maladie de l'Abbeſſe de Maubuiſſon, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour déſigné, & que je pourrois la rejoindre à Pontoïſe. Je ſoupçonnai que cette Dame avoit peut-être intention de faire ſa cour au Roi, aux dépens de ma pareſſe & changeant de deſſein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même ſoir à Maubuiſſon, ſans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau,

1596.

& pour faire repaître mes chevaux dans la première hôtellerie que je rencontrerois , qui fut les trois pigeons : je ne me ferois pas souvenu de ce nom , sans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté seul dans une fort grande chambre , j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas , & si absorbé dans ses pensées , qu'il ne me salua ni ne m'apperçut , comme je crois. En le considérant plus attentivement , tout me parut singulier dans sa personne , port , physionomie , habillement , un corps long & effilé , un visage sec & décharné , une barbe claire & fourchue , un large chapeau , qui lui ombrageoit tout le visage , un manteau boutonné jusqu'au collet , des bottes énormes , une épée traînante , & dans sa main une grande gibecière double , de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre , & pourquoi il rêvoit si profondément. Mon homme dédaignant la question , me répondit brusquement , & sans me saluer ni me regarder , qu'il étoit dans sa chambre ,

&

& qu'il pensoit à ses affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sottise du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le tems du dîner, proposition qui fut reçue en grondant & suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes Gentilshommes, mes Pages & quelques Valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole; il ôta son chapeau & m'offrit tout ce qui étoit à lui, puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois: » trouver le Roi, lui dis-je. Quoi! Monsieur, reprit-il, » le Roi vous a mandé! Je vous prie de » me dire à quel jour & à quelle heure » vous avez reçu ses lettres, & aussi » à quelle heure vous êtes parti. «

Il me fut aisé de reconnoître un Astrologue à toutes ces questions, qu'il me fit d'un air si sérieux, que rien ne fut capable de le faire sortir de sa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, & lui donner mes deux mains à considérer. » Vraiment, Monsieur, me dit-

1506.

» il , après tout ce cérémonial , d'un
» air de surprise & de respect , je vous
» cède bien volontiers ma chambre : il
» y en aura beaucoup d'autres avant
» qu'il soit peu , qui vous quitteront
» leur place avec plus de regret que
» je ne fais la mienne. « Plus je fei-
gnois être surpris de son habileté , plus
il s'efforçoit de m'en donner des preu-
ves. Il me promit richesses , honneurs ,
autorité , les devins pour l'ordinaire
n'en sont pas chiches , & il ajouta
que si je voulois lui envoyer l'heure
de ma naissance , il me diroit tout ce
qui m'étoit arrivé & ce qui m'arrive-
roit ; mais pourtant sans vouloir sça-
voir mon nom , ni que je sçusse le
sien. Il jugea à propos de sortir assez
précipitamment après ces paroles ,
en me donnant pour excuse de ce
qu'il ne m'entretenoit pas plus long-
tems , qu'il étoit pressé de porter des
papiers à son avocat & à son procu-
reur. Je ne cherchai point à le retenir.
Il n'en étoit pas de même de mes gens ,
que je voyois saisis de respect & de
crainte à chacune des paroles que pro-
féroit cet extravagant. Je réjouis mon
épouse de cette petite scène , dans

la première lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le soir à Maubuisson, qui 1596.
sert comme de Fauxbourg à Pontoise : j'y trouvai encore Madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois sept ou huit cens pas devant la litière où étoit cette Dame, & qui étoit suivie, à quelque distance, d'un grand & lourd carrosse, où étoient ses femmes; devant & derrière le carrosse, marchaient quelques mulets chargés de bagages. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin rétréci par un côteau escarpé & par un vallon en précipice, ne laisse que la place assez juste pour passer deux voitures, le cocher du carrosse étant descendu pour quelques nécessités, un des mulets en passant à côté de ce carrosse arrêté, effraya tellement par son hennissement & par ses sonnettes, les chevaux qui malheureusement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencèrent à emporter le carrosse & toute sa charge avec une si grande roideur, que rencontrant d'abord d'eux de mulets, il les

1596.

culbutèrent. Les femmes enfermées ; qui comprirent le danger où elles étoient , en voyant mille abîmes ouverts sous leurs pieds , se mirent à pousser des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier , appeller , s'efforcer , les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déjà plus qu'à cinquante pas de la litière , dans le moment que Madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit , mit la tête à la portière. Elle jetta un cri épouvantable , ne voyant aucun moyen d'empêcher sa litière d'être précipitée. Je me retournai aussi , & je fremis du danger de cette Dame & de toute sa troupe ; mais sans pouvoir y apporter de remède , à cause de la distance où j'étois : » Ah ! mon » ami , dis-je à la Font , que ferons- » nous ? Voilà notre femme qui va » être mise en pièces : que devien- » drons-nous ? Et que dira le Roi ? « En disant ces paroles , je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces ; mais cela ne me servoit de rien & je serois arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux , & qui tiennent du miracle , dans le fort

du danger , l'aïssieu des petites roues _____ étant sorti des moyeux , par une vio- 1596.
lente secouffe qui cassa les chevilles , ces deux roues tombèrent chacune de leur côté , le carrosse donna en terre & y demeura ; un des chevaux de derriere fut renversé de la secouffe & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près de la litière , qui rasa le bord du précipice , qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carrosse , elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrêtai , & les fit prendre par mes domestiques ; ensuite je courus rassûrer Madame de Liancourt , qui étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse , d'où je tirai toutes les femmes , dont la peur n'étoit pas moindre. Elles pensèrent étrangler leur cocher , & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin la peur étant entièrement dissipée , & la voiture bien raccommodée , nous nous remîmes en marche , & jusqu'à Clermont , je ne quittai plus la portière de Madame de Liancourt.

Le Roi s'étoit avancé jusqu'en cet

1596.

endroit au - devant de sa maîtresse , & il y arriva un quart d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord , j'observois ce Prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers , il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse , le Roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen , que le Duc de Montpensier , rengagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre sa personne royale , un dessein important , qu'on ne déclaroit pas , & qu'il s'attachoit par toutes sortes de moyens des créatures. Le Roi en ressentoit d'autant plus de chagrin , qu'il aimoit naturellement le Duc de Montpensier , & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de Madame sa sœur , avec le Comte de Soissons , ni avec aucun des Princes Lorrains, ils s'étoit accoutumé à regar-

der ce Prince comme celui qui devoit être son beaufrere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

1596.

J'y passai six jours, & pendant ce tems-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce Prince étoit absolument fausse, & un artifice de ceux qui cherchoient à jeter du trouble dans le gouvernement. Ce Prince bien éloigné des sentimens dont on le taxoit, ne laissoit rien voir dans ses démarches & ses discours, qui ne justifiât son attachement à la personne du Roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce sujet les plus étroites liaisons, n'osoient plus parler autrement en sa présence, & désespéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ses dispositions, avec une candeur & une franchise, dont ceux qui l'ont connu, savent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il se fût senti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à se justifier, l'innocence a certaines preuves muettes,

22 MÉMOIRES DE SULLY;

1596.

auxquelles on ne peut guère se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par son dévouement pour le Roi, & en cette qualité, il me fit une promesse de son amitié, dont j'ai reçu depuis toutes sortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec Madame, comme d'une affaire dans laquelle le Roi conspiroit pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien désiré aussi ardemment que la possession de cette Princesse; mais qu'il n'osoit plus s'en flatter; ne voyant en lui, disoit-il, rien de capable de gagner son cœur, & de vaincre l'ascendant du Comte de Soissons sur lui. Je demurai entièrement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à Sa Majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier Président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du Parlement; les Abbés de Tiron & de Martinbault, les Sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mes-

nil, Capitaine du vieux Palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil-basil & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particulier. 1596.

Je trouvai encore le Roi à Amiens : (11) où arrivèrent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont Sa Majesté reçut les complimens & les harangues avec sa bonté ordinaire. Le député de Marseille, qui partoît pour une ville si ancienne, & de tout tems si fidèle à ses Souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le Roi non-seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le Duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez mal-

(11) » Les députés de » mais il vous craignoit,
 » la ville d'Amiens, lui » & moi je ne vous crains
 » parlant dans leur haran- » ni ne vous aime. « *Le*
 » gué de la bonté de Hen- *Grain década de Henri*
 » ri III. Oui, leur dit-il, *le Grand, liv. 10.*
 » c'étoit un bon Prince;

1596.

heureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver Madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentimens qu'elle conservoit toujours pour son (12) rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit arrivé à Chartres à ce sujet, je ne voyois que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impossibilité absolue d'y réussir. Je conjurai le Roi de m'épargner auprès de cette Princesse & du Comte, cette dernière raison de me haïr éternellement. Il se refusa à mes instances, quelques pressantes qu'elles fussent; & me repondant par le proverbe, *à bon maître, hardi valet*, il ne me laissa que le seul parti de l'obéissance.

Mon dernier recours fut de demander ma commission par écrit, afin

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du Roi; » Avant toutes cho-

» ses je veux voir le Comte. « *Matthieu*, 2. liv. 2, p. 628.

qu'elle me servît de préservatif contre le sort de tant de courtisans disgraciés pour avoir servi trop aveuglément leur maître, contre des personnes de ce rang. J'exigeai du Roi qu'outre la lettre de simple compliment pour la Princesse, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une seconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ses ordres, la maniere & les raisons dont il vouloit que je les appuyasse. A cette proposition, ce Prince toujours un peu vif sur le point d'honneur, me répondit que ses plus grands ennemis ne lui avoient jamais demandé caution de sa parole. Je répliquai que je lui promettois de n'en faire usage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être nécessaire auprès de Madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvû que je la lui justifiassé clairement. Sa Majesté se rendit à cette dernière raison, & muni de cette pièce autentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la Princesse étoit alors, extrêmement embarrassé de mon personnage.

1596.

Je ne séjournai que vingt - quatre heures à Paris , & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience : le Roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie sur mon voyage , sans lui en marquer le sujet. Elle se flattoit (car en amour si l'on craint tout , on se flatte aussi de tout ,) que peut-être je venois rendre le Comte de Soissons heureux ; & cette pensée me rendit heureux moi-même , tant qu'elle lui dura , c'est-à-dire , les deux premiers jours , que je crus devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle changea de ton le troisiéme , lorsqu'elle vit que je ne la mettois sur le chapitre de ses amours , que pour lui déclarer qu'au point où M. le Comte s'étoit fait haïr du Roi par toutes ses imprudences , elle ne devoit plus penser à en faire son époux ; car je crus devoir commencer par en éloigner un , avant que d'entreprendre d'en faire recevoir un autre.

Quoique j'usasse en parlant de M. le Comte de Soissons , de tous les termes les plus doux que je pusse imaginer , il avoit dans la perionne de

Madame, un ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithètes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes grâces du Roi. Etourdi d'un emportement si subit & si violent, je ne songeai qu'à l'appaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; & commençant un long discours, dont j'ignorois quelle alloit être la suite, je fis marcher avant tout une longue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir; pendant laquelle j'appellois inutilement mon imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer; parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le Comte s'étoit portoit contre le Roi, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce Prince par toute sa conduite, avoit mérité que le Roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la Princesse, qu'un discours si peu de son goût, finiroit

1596.

peut-être d'une maniere plus agréable pour son amour, l'obligea comme malgré elle d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colére, qui de tems en tems peignoient son visage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui exposer avec toute la modération possible, tous les sujets de mécontentement que M. le Comte avoit donnés au Roi, & en particulier, son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter souvent, que pour moi je croyois M. le Comte fort éloigné des sentimens, qu'on pouvoit lui attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la Princesse de Condé ; par lequel le Prince son fils, encore Huguenot, vivoit incertain de son état, & dans une espèce d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les partisans du jeune Prince auroient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mere, & à assurer au fils son

rang de premier Prince du sang & de présomptif héritier de la Couronne; si le Roi en supprimant les pièces de ce procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui-même de la justification de l'une & de la défense de l'autre. Je fis sentir à Madame, que M. le Comte tenoit son sort entre ses mains; mais qu'il usoit si mal de la bonne volonté du Roi à son égard, que dans une occasion où il ne s'agissoit de rien moins pour lui, que de prendre la place du Prince de Condé, il jetteroit infailliblement Sa Majesté dans les intérêts de son concurrent. Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le Prince dans son tort.

Madame, qui pendant ce discours étoit tombée dans une rêverie, causée par un chagrin cruel, plutôt que par de sages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette conclusion que je lui avois laissé entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à mesure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtresse de s'arrêter; & son dépit se rallumant, elle éclata pour la seconde,

1596.

fois contre moi, qui ne cherchois, disoit-elle, qu'à la tromper; & contre le Roi son frere, qui l'aimoit si fort disoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit se résoudre à se défaire d'elle. Elle s'engagea pour preuve, dans une longue énumération des soupirans qu'elle avoit eu; parmi lesquels, il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué son établissement par sa faute; comme lorsqu'elle avoit refusé le Roi d'Ecosse. Elle n'épargna ni la Reine sa mere, ni le Roi Henri III. qui avoient tous conspiré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit des louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le Comte de Soissons; & cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement.

Enfin elle se souvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conseils, moyennant lesquels je lui avois dit que le passé pouvoit se réparer; & elle me les demanda positivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité, qui me fit encore mieux comprendre que son esprit étoit atteint d'un mal incurable à tous

te l'éloquence humaine : » En faisant, » lui répondis-je , pressé par la question , tout le contraire de ce que M. le Comte de Soissons a fait jusqu'ici. « Le tems que je mis à proférer ce peu de paroles , suffit pour me persuader qu'inutilement je proposerois M. le Duc de Montpensier. Je regardai ma commission comme achevée , ou plutôt comme tout-à-fait manquée ; & je ne songeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas , avec des mots si vagues & si généraux , que la Princesse n'en pût prendre aucun avantage sur moi , ni soutenir après , que je n'avois pas tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de discours , c'est celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jettai sur les devoirs des Rois , & je m'y étendis beaucoup , quoique je n'en voulusse rien conclure autre chose , sinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au Roi. La conséquence devint elle-même un autre discours en forme , partagé en plusieurs parties , où la douceur de Henri ne fut pas traitée légèrement. Pour finir par quelque chose de plus positif , puisque contre mon

1596.

attente, Madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assûrai, succinctement que du caractère dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raisonnable.

Madame, surprise d'une chûte si précipitée, me demanda avec quelque raison ce semble, si je n'avois rien davantage à lui dire; car il est vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restoit encore une infinité de choses. Je voyois que la nuit étoit venue pendant une si longue conversation; & je comptois avoir assez lassé la Princesse, pour me faire donner un congé absolu. Je fus trompé, elle ne me le donna que jusqu'au lendemain, & me congédia avec un air tout ensemble mutin & malin, qui accompagné d'un coup d'œil, & de quelques interjections que j'entendis en sortant, sur le tour que je lui avois joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure.

Il auroit fallu être le plus présomptueux de tous les hommes, pour se flatter après tout cela de la persuader:

aussi étois-je fort éloigné de cette pensée ; & quelle joie n'aurois-je pas ressentie , si en me quittant , elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle ! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée , à la sortie de son dîner. Madame étoit rentrée dans son cabinet de meilleure heure que de coûtume , & s'y étoit enfermée avec Mesdames de Rohan , de la Guiche , de la Barre & de Neufvy ; toutes femmes , dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demurai dans sa chambre à m'entretenir avec Mesdames de Gratains & de Pangeac , & deux autres Demoiselles , aussi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles eussent pris dans le cabinet de Madame , la place de celles qui y étoient ; & que j'étois sûr qu'elles y donnoient en ce moment à la Princesse , de fort mauvais conseils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire ; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame sortit au bout d'une heure au moins , qu'elle avoit employé à

1596.

bien se préparer, & m'appercevant; elle me dit qu'elle alloit me faire sa réponse. Je pouvois la deviner aisément, à l'air composé, froid & méprisant, dont elle prononça ces paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même: puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris sur son visage, elle me traita en présence de tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes; qui tranchoit, dit-elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorsque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flatteur, qui ne cherchois qu'à arracher de sa bouche l'avou de fautes, que M. le Comte & elle n'avoient point commises, pour en faire ma cour au Roi, indigné lui-même du personnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en

mémoire quelque chose de ce que j'avois dit la veille , sur sa conduite & sur celle de M. le Comte en Bearn , dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle , qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les Rois. Elle revint de cet écart ; & me dit que pour tout renfermer en deux mots , & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission , elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi , de me mêler des affaires d'une personne si fort au - dessus de moi ; que je n'étois qu'un simple petit Gentilhomme , dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans sa maison , & qui n'avois subsisté , aussi - bien que tous les miens , qu'en faisant ma cour aux Princes de Navarre ; que le sort de mes pareils qui se méconnoissoient & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce , est d'être sacrifiés tôt ou tard , sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé , & de main de femme. Comme Madame sçavoit bien qu'il n'y avoit personne , pas même le Comte ,

1596.

de Soissons , tout Prince du sang qu'il étoit , qui eût osé me tenir un pareil discours , elle ajouta , comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant , qu'en me parlant ainsi ce n'étoit pas moins au nom de M. le Comte qu'au sien , qu'elle me parloit. La péroration répondit à tout le reste. Ce fut une menace très - emportée de m'accabler d'un seul mot auprès du Roi , & une défense de paroître devant elle , partout où elle se trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de distinction de rang & de sexe , qui autorise à employer un tissu de termes si outrageans. Il n'y a pas assurément de vanité de ma part , à les rapporter. Mais comme Madame joignit l'effet aux paroles , & qu'elle m'obligea pour ma défense à faire quelques démarches , où je m'éloignai pour la première fois de la soumission que je devois à une Princesse sœur de mon Roi ; j'ai cru n'en pouvoir mieux justifier la nécessité , qu'en rapportant fidèlement les conversations , & jusqu'aux propres paroles qui y donnèrent lieu. Quoique mon amour propre souffrît étrangement d'un si indi-

gne traitement, j'eus pour le moment assez de retenue, & même assez de politique pour n'en laisser rien paroître ; je dis, assez de politique, car pour peu que j'eusse montré d'altération sur mon visage, & d'aigreur dans ma réponse, Madame se seroit éloignée sans m'entendre, & auroit remporté un triomphe, qu'il étoit naturel que je cherchasse du moins à rabaisser, devant les personnes qui en étoient complices, ou témoins.

Je repris donc la parole, avec la fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper, & pour engager la Princeesse à m'entendre jusqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'eussent attiré de sa part un traitement, que je ne méritois point ; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence, sur tous les reproches qu'elle m'avoit fait ; que pour commencer par M. le Comte, elle sçavoit que dans tout ce que j'avois dit à son sujet, j'avois ajouté que personnelle-

1596. ment j'étois persuadé de la droiture de ses intentions. J'arrêtai Madame par ce début : elle crut jouir du plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang froid : que pour lever le scrupule qu'elle sembloit avoir , qu'on eût député vers elle un petit Gentilhomme , indigne de l'approcher , je lui apprenois que quoique par le mauvais ménage de mes Ancêtres , je n'eusse ni le bien , ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre , cependant il étoit sorti en différens tems , de ma maison , plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles , dans les maisons de Bourbon & d'Autriche , (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres , que je pouvois y joindre ; que loin d'avoir été à charge au Roi , depuis que j'étois à son service , ce Prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins ; que j'avouois cependant , qu'aucune raison n'auroit pu me justifier

(13) Je renvoye sur commencement de ces
ses paroles , à l'explication des alliances
tion que j'ai donnée au de la maison de Béthune.
d'avoir

d'avoir passé les ordres que j'avois reçu de Sa Majesté, si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment, je tirai de ma poche le second écrit du Roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette Princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jetté, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois comme son serviteur, que le Roi lui tenant lieu de pere, & étant d'ailleurs son maître & son Roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de se soumettre à sa volonté; que sans écouter tout ce que pouvoit lui suggérer M. le Comte de Soissons, elle devoit se résoudre, ou à prendre un époux de la main du Roi son frere, ou à encourir sa disgrâce; qu'il lui seroit bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de Reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre: puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du Roi, ce Prince dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouissoit, avoit plutôt consulté son cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroit laissé fort peu,

1596.

Ces dernières paroles tirèrent Madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement, dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colere peut inspirer, (car ce récit n'est déjà que trop long) elle rentra furieuse dans son cabinet : & moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois je vis accourir Madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à Madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du Roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de Sa Majesté. Je sentis le piège, & je répondis à Madame de Neufvy, qu'il me paroïssoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, Madame me la fit demander au même moment ; que je ne pouvois la communiquer qu'à la Princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas là le compte de la messager.

re , qui s'en retourna sans rien repliquer.

1596.

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouse ; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures , je m'avançai jusqu'à Paris au devant du courrier que j'avois fait partir de Fontainebleau , pour porter mes dépêches au Roi. Au lieu de mon courrier , je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse , maître d'Hôtel de Madame , chargé d'une lettre qui surprit encore davantage , lorsque je reconnus qu'elle étoit du Roi : je sçavois que Boësse étoit celui que de son côté , Madame avoit dépêché vers le Roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la Princesse , & qu'on ne me la remettoit , qu'après qu'elle avoit passé dans les mains de Madame , qui y avoit mis son cachet. A toutes ces marques , je ne doutai plus de mon malheur : un triste pressentiment m'en avertit encore , & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de sujet. Au lieu des louanges , des témoignages de bonté & de confiance , dont les lettres du Roi pour moi étoient ordinai-

1569. ment pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire satisfaction à Madame : Sa Majesté » ne pouvant souffrir (c'est ainsi qu'elle se s'exprimoit) qu'un de ses sujets » offensât une Princesse sa sœur, sans » l'en punir aussi-tôt, s'il n'effaçoit » sa faute par ses soumissions.

Je fus terrassé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant présumer que mon postillon n'eût pas porté ma lettre au Roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommo-der les Grands & sur le danger de servir les Rois ? Je ne me reprochois rien à l'égard du Roi. Je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zèle, que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame ; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggra-

ver. Je n'étois coupable tout au plus, 1596.
 que d'obéir trop fidèlement; & cependant Sa Majesté me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la Cour.

Mais à peine les avois-je formées ces résolutions, que je trouvois aussitôt mille motifs pour les combattre. Henri, comme je l'avois déjà souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toute mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services, au moment même que j'y touchois; & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente, par l'exhérédation du Vicomte de Gand; épuisé par un service long & coûteux; ayant une maison à rétablir; menacé d'une nombreuse famille, par la fécondité de mon épouse; ces récom-

1596.

penfes étoient toute ma reſſource , & le ſeul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté , comment prendre ſur ſoi d'aller eſſuyer en criminel les hauteurs d'une Princeſſe , avec laquelle je venois de ſoutenir un perſonnage ſi différent ; & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice auſſi amer qu'il le pouvoit être ? Je crois que tout le monde ſe met ici en ma place ; & qu'on ſe peint facilement mon agitation & mon ſerrement de cœur.

Je pris enfin un parti aſſez ſage : mais qui n'étoit rien moins que capable de ſuſpendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade & il me prit dès ce moment une noire mélancolie , bien capable en eſſet de faire paſſer dans mon corps , une partie de la mauvaiſe diſpoſition de mon eſprit. Je ne m'ouvris à perſonne ſur la cauſe de mes chagrins. J'envoyai chercher un Médecin , qui me faiſant trembler ſur les ſuites d'un mal , tout entier de ma façon , promit pourtant de m'en tirer à force de ſaignées & de purgations.

Sur les quatre heures après-midi

arriva un autre Médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé : 1596.
c'est Picaut mon courrier, que j'attendois impatiemment, pour prendre sur son rapport une dernière résolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du Roi par le courrier de Madame, me remit une lettre de la main de ce Prince, qui guérit tous mes maux. Henri me mandoit que je devois actuellement être bien en colère de sa première lettre ; qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur ses plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassûrer, il me donnoit sa parole de ne me désavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas, de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : » Venez me trouver, » pour m'informer encore plus particulièrement de tout ce qui s'est passé, & vous assurez d'être aussi bien reçu de moi, que vous l'avez jamais été ; quand je devrois prendre la

1596. » vieille devise de Bourbon, *qui qu'en*
 » grogne : Adieu, mon ami. « A cet
 air de cordialité & de familiarité, je
 reconnus mon ancien maître. Cette
 lettre étoit datée du 17 Mai, & la pre-
 miere du 15, toutes deux d'Amiens,
 où je m'acheminai dès la pointe du
 jour, & où j'arrivai le lendemain. Je
 ne supprimai, ni ne déguisai rien de
 tout ce qui s'étoit dit & fait à Fontai-
 nebleau, entre Madame & moi, &
 Sa Majesté me témoigna par un redou-
 blement de caresses, qu'elle approu-
 voit toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop souvent le
 fil de l'histoire, par un récit qui peut
 trouver par-tout également sa place,
 j'acheve en peu de mots ce qui concer-
 ne cette affaire. La Varenne qui étoit
 chargé de veiller à la Cour aux in-
 térêts de Madame Cathérine, ne man-
 qua pas de l'instruire du bon accueil
 que le Roi m'avoit fait, & de lui faire
 part en même tems de la nouvelle qui
 se répandoit, que j'allois être le dé-
 positaire absolu des Finances. La Prin-
 cesse comprit aisément sur ce rapport,
 non-seulement qu'il falloit renoncer
 à sa vengeance, mais encore que son

intérêt étoit de ménager dans la suite un homme , de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort , ou bien si elle persista à me l'imputer , elle eut la générosité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce soit , j'avoue à la louange de cette Princesse , que c'est une marque de grandeur d'ame , dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de Madame , les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impossible de surmonter , & qui dans l'affaire dont il s'agit , joignoit à sa force , celle de la plus impétueuse de toutes les passions , on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile , capable même d'amitié & de reconnoissance.

Elle choisit Madame de Pangeac , qui étoit de mes amies , pour lui faire part de son changement à mon égard. Elle fit même les premières démarches auprès de Madame de Rosny. Je l'avois laissée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie , elle alla un jour au prêché à Fontainebleau , & s'en

1596.

retourna sans voir Madame, prétextant une légère indisposition, qui retenoit cette Princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame en étoit avec moi, lui défendoient cet honneur. A un second voyage que Madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apportée à Madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entièrement revenue à mon égard; parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi, pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisir, soit à Pau, soit chez M. de Miossens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle; & en particulier, d'une course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une

(14) Henri d'Albert, Baron de Miossens.

bague de médiocre valeur , & allant
la recevoir de la main de cette Prin-
cesse , elle échangea la bague & en mit
une de deux mille écus. Elle n'ou-
blia pas que mon pere avoit souvent
porté la Reine sa mere entre ses bras.
Après tout cela , Madame dit fort
obligeamment à mon épouse , que
son ressentiment contre moi ne s'étoit
jamais étendu jusqu'à elle , dont elle
aimoit l'humeur & le caractère. Elle
lui dit mille choses gracieuses soit sur
M. de Saint - Martin , oncle de mon
épouse , qui avoit été premier Gentil-
homme de la Chambre du Roi , soit
sur Madame Saint-Martin , sœur de
M. de Miossens , & par conséquent
parente assez proche de la Princesse.

Madame de Rosny se retira extrê-
mement satisfaite , & résolue de ne
rien oublier , pour me faire rentrer
dans les bonnes graces de Madame.
Elle ne lui en marqua rien cette pre-
miere fois , mais dans la suite elle s'y
employa utilement. Un jour qu'elle
lui faisoit valoir l'attention que j'a-
vois à expédier les assignations pour
le payement des Officiers de sa mai-
son , & qu'elle lui représentoit qu'il

1596.

n'y avoit eu que des ordres réitérés de Sa Majesté, qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je sentoïs à me charger de la commission qui l'avoit si fort offensée, Madame de la Force qui étoit en ce moment dans la ruelle de Madame, se joignit à mon épouse. Elles furent appuyées par Madame de Pangeac, & ce qui me surprit beaucoup, par Mesdames de Rohan & de la-Barre: & toutes ces femmes engagerent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre Confident de tous ses secrets; qu'elle proposa & favorisa de tous son pouvoir, le mariage de ma fille aînée avec le Duc de Rohan, son plus proche parent, (15) du côté de la feu Reine sa mere, & héritier de ses biens en Navarre. Le Roi ne goûta pas ce mariage pour

(14) Henry II. du nom, Duc de Rohan, &c. qui épousa en effet Marguerite de Béthune, comme on le verra dans la suite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, Vicomte de

Rohan, & d'Isabelle d'Albret fille de Jean, Roi de Navarre. Voyez dans tous les Généalogistes, les autres alliances de cette illustre maison, avec la maison de France,

lors ; & cependant il y revint de lui-même dans la suite. Enfin lorsque Madame partit pour la Lorraine , assez mécontente , comme l'on sçait , de la Cour de France , elle dit hautement qu'elle n'avoit à se louer que de trois personnes & j'étois l'une des trois.

Les hostilités entre le parti du Roi & celui de la Ligue , continuerent pendant les années 1595 & 1596 , dans les mêmes endroits du Royaume , que les années précédentes. En Bretagne , entre MM. d'Aumont & de Saint-Luc , & le Duc de Mercœur , & dans les Provinces du midi de la France , où il arriva mille petites rencontres , entre MM. de Ventadour , de la Rochefoucaut , de Châteauneuf , de Saint - Angel , de Lostange , de Chambaret , & autres Officiers pour le Roi , [16] & MM. de Pompadour ,

(16) Anne de Lévis , fort de Saint - Angel. Duc de Ventadour , Louis-François de Lostange. N. de Chambaret , Gouverneur du Limosin , ailleurs nommé Chambert , Gouverneur du Limosin. Louis , Vicomte de Pompadour. N. de Rastignac. Jean de Saint-Chamant , ou Antoine , son frere ; ils passerent depuis dans le parti du

1596.

52 MEMOIRES DE SULLY;

1596.

de Rastignac , de Saint-Chamant , de Montpezat , de la Chapelle-Biron ; & autres Ligueurs. La défaite des Crocans , le Siège de Blaye , la prise d'Agen , la mort du Duc de la Rochefoucaut , sont les événemens (17) les plus

Roi. Henri , des Prés de Montpezat. N. de Charbonniere , sieur de la Chapelle-Biron.

(17) La plupart des événemens que l'Auteur indique ici , sont arrivés avant l'année 1595. Le Duc de la Rochefoucaut étoit mort dès l'année 1591 , tué , comme on l'a vû ci-devant , au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le Vicomte de Pompadour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen , par le Comte de la Roche , fils du Maréchal de Matignon , est pareillement de l'année 1591. Blaye fut assiégé en 1593. par le même Maréchal , qui malgré la défaite d'une escadre Espagnole , fut obligé d'en lever le siège. Les Crocans , ainsi nommés de Croc , village en Limosin , où ils commencèrent à s'attrouper , furent aussi défaits en ce temps-là par Chambert , ou Chamba-

ret , Gouverneur de cette Province : & depuis , le Maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc , plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les Historiens ci-dessus cités, Cherchez-y encore , & dans l'histoire particuliere du Connétable de Lesdiguières , les expéditions de cet homme célèbre par les victoires d'Epemnon , de Pontcharra , de Vinon , &c. par les prises du fort d'Exiles , de Cahours , & d'une infinité d'autres places , qui le rendirent maître de toute la Savoye & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre , la France fut affligée en cette année 1596. de la peste & de la famine , causées par le dérangement des saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'Été en Avril , l'Automne en Mai & l'Hiver en Juin,

remarquables, dans le Limosin & aux environs. Lesdiguieres continua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le Duc de Savoye, tantôt contre le Duc d'Epernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entiere défaite du Duc de Savoye, qui croyant profiter de la désunion des Ducs de Guise & d'Epernon, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement & celle d'Epernon, qui succombant sous son rival, le Duc de Guise aidé du même Lesdiguieres, d'Ornano & du parti de la Comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du Roi, par des lettres extrêmement soumises que Sa Majesté reçut à Gail-
lon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, & vint se jeter aux pieds du Roi : ce qui fut une espèce de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Epernon, avec celle des Ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

Pendant son séjour à Amiens, le Roi fit plusieurs nouvelles démarches

1596.

au sujet de mon entrée dans le conseil des Finances. Ce Prince qui par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur, recourir aux voyes extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-tems qu'il ameneroit enfin ce corps, à administrer les revenus de l'état avec économie; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intègre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vue, il parla & en public & en particulier, à Messieurs du Conseil, de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'osèrent rejeter ouvertement une proposition, qui faite de cette manière, ressembloit bien plus à une prière, qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. Sa Majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je recherchasse Messieurs du Conseil; que par quel-

que complaisance , je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient , que je n'entrerois dans leur société , que pour leur rendre de mauvais offices ; enfin que je les engageasse par mes manieres , à lui demander à eux-mêmes mon association ; je ne balançai pas à lui répondre , que je ne trouvois point de plus mauvaise voye d'être introduit dans le Conseil des Finances , que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient , & que connoissant , comme je faisois , l'esprit de ce corps , je ne pouvois en même tems le servir & servir l'état. Le Roi qui n'aimoit pas à être contredit , & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le Duc de Nevers , s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces Messieurs , crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil , ou du moins de l'attachement à mon sens. Il me repliqua assez vivement , qu'il n'avoit pas envie de se mettre tout le monde à dos , pour moi seul : qu'ainsi sans songer davantage à me faire entrer dans les Finances , il me chercheroit quelque autre emploi , pour occuper mon

1596.

esprit, qui ne pouvoit, disoit-il, demeurer oisif.

Il étoit encore à demi fâché, lorsqu'au sortir de cette conversation, il entra chez Madame de Liancourt, qui en ayant sçu le sujet, lui représenta qu'il ne seroit en effet jamais bien servi, jusqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des Financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la Finance, comme plus éloigné que jamais; & considérant que mon emploi alloit désormais être réduit aux traités & aux négociations au dehors: office qui mène à une ruine presque certaine, tout homme qui veut y soutenir son rang avec dignité, & sa réputation avec honneur, je résolu de m'en ouvrir à Sa Majesté, & de lui faire agréer un projet, qui m'auroit assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le tems de lui faire ma proposition. Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que sur la représentation de Madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans

un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le Connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes provisions. Ces deux Messieurs entrèrent fort à propos dans la chambre du Roi, & reçurent cet ordre, le Connétable en baissant la tête, & Villeroi en disant qu'il me mettroit mes provisions aux mains, si-tôt qu'il en auroit recouvré un modèle.

1596.

L'après-midi, pendant que le Roi étoit à la chasse, j'allai remercier la Marquise de Monceaux; c'est le nom qu'avoit pris depuis peu Madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaisa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au lendemain. Au bout de ce tems, le Roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son premier Ecuyer, le reçut & le traita splendidement : c'est là qu'on avoit résolu

1596.

de faire contre moi les derniers efforts.

Liancourt à la sollicitation de Villeroi, fit venir chez lui pendant le séjour que fit Sa Majesté, le Chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres Membres du Conseil s'y étant aussi rendus par ordre du Roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce Prince, pour travailler efficacement à m'exclure du Conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au Roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence du Roi, (car on faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matiere) & avec une si grande apparence de sincérité, que ce Prince se sentit à la fin ébranlé; & lorsque dans le même tems, il voyoit

ces Messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets , discourir avec beaucoup de netteté , sur les forces & les intérêts de l'état , en calculer les revenus avec la dernière précision ; enfin posséder en apparence dans toute son étendue , la science du commerce & les autres moyens dont on rend un état florissant , & par dessus tout , s'entretenir entre'eux dans une langue , qui n'étoit presque intelligible que pour eux seuls : ce Prince persuadé de plus en plus de cette longue préparation , qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les Finances , retomba encore dans sa première irrésolution , & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand , dont les Finances pussent être menacées. Sa Majesté prenant avec cela tout ce que Messieurs du Conseil lui disoient , pour une marque de leur repentir , & comptant sur un notable changement de leur part , par la crainte qu'elle venoit de leur donner , elle se refroidit entièrement à mon égard.

Villeroi qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens , mais qui n'en

1596.

étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au Roi mes provisions, qu'il ne pouvoit sans désobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du Roi. Lorsqu'elles furent remises à ce Prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux; où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçût un ordre du contraire. Béringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidèlement. Quinze jours se passèrent de cette sorte, sans que le Roi parlât de rien à Béringhen; & Messieurs du Conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que Sa Majesté attendoit d'eux, lui donnerent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires, qu'ils la forcerent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le Roi découvrit que le Conseil venoit d'affirmer les aides de No-

mandie pour trente mille écus ; & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme , si éloignée de la vraie valeur de la chose ; ils l'avoient imputée toute entiere sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention , il se convainquit de plus , que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur ; parce que Zamet , Gondy & autres traitans , qui s'en étoient chargés , par connivence avec Messieurs du Conseil , partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces Messieurs n'étant pas encore rassasiée , ils avoient accordé sur tous les autres revenus royaux , des rabais si excessifs , sous ombre des pertes de Calais , Cambrai , Ardres , &c. qu'ils diminueoient à vue d'œil , au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au Roi , Sa Majesté me fit appeller , & me commanda d'aller à Paris , sçavoir d'où provenoit une si grande dissipation de deniers , dont elle ne pouvoit se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce Prince qu'ayant révoqué sans doute l'ordre

1596. qu'il avoit donné à Villeroi de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un Conseil, ni de m'y faire écouter. » Comment ! » dit Henri, en cachant le reproche » qu'il se faisoit intérieurement, Béringhen ne vous a-t-il pas donné, » il y a quinze jours, vos provisions, » avec une lettre de Villeroi ? Vous » verrez que ce gros Allemand les aura oubliées. « Pendant que par ordre du Prince, j'allois me disposer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, Sa Majesté fit la bouche à Béringhen, qui consentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de tems il me vint une pensée, que je communiquai au Roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états, fût arrivé, il me paroïssoit à propos que je me transportasse dans quelques unes des principales Généralités du Royaume, pour y prendre une connoissance plus sûre des revenus présens du Roi, de la diminution qu'ils avoient souffert, & des augmentations qu'on pouvoit y

y faire : afin que Sa Majesté réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux états , sur cette opération , qui toute imparfaite qu'elle étoit , pouvoit par proportion , donner des lumieres sur les forces des autres Généralités plus reculées , & conséquemment de tout le Royaume ; qu'outre cet avantage , je ne désespérois pas de lui faire trouver dans ces seules Généralités que je visiterois , les trois ou quatre cent mille écus , qu'il avoit demandés inutilement au Conseil. Je jugeai qu'en vain , & peut-être imprudemment , je me chargerois moi-même de cette vérification , sans une pièce , qui me paroissoit être le seul vrai moyen de n'être pas trompé , je veux dire , sans un plein pouvoir de Sa Majesté , pour suspendre de leurs fonctions , ou même pour révoquer tout-à-fait les Receveurs & préposés rebelles , & pour récompenser la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce dessein ; mais changeant quelque chose à la maniere de le proposer dans le Conseil , il voulut que j'y ouvrissse cet avis , de façon que ceux qui se pi-

1596.

quoient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne & La-Grange-le-Roi, en faisoient eux-mêmes la première idée, & pussent passer pour en être du moins en partie, les Auteurs; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie, qui ne se flattât que cette soumission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des Intendants & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérament, qui flattoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le Conseil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la Cour, le cœur de mes Collègues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs paroles & leurs manières, que des témoignages de joye. Je fus presque trompé moi-même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le Chancelier, & au ton dont j'entendis prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des Courtisans, ils sont convenus entr'eux, que couverts des masques les plus

grossiers, ils ne se paroïtroient pour-
tant point risibles les uns aux au-
tres. 1596.

C'est pendant le séjour du Roi à Monceaux, que fut consommé le traité du Duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le tems que Sa Majesté étoit à Amiens, le Duc lui avoit envoyé un nommé d'Estienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ses obéissances ; & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du Duc, qui ne lui permettoit plus d'aussi longs voyages, que celui d'Amiens à Soissons, où il faisoit sa résidence. (18) Le Duc de Mayenne aborda le Roi qui se promenoit dans l'étoile du Parc, seul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en terre, lui accola la cuisse, & joignit à l'assurance de sa fidélité, un remerciement de ce que Sa Majesté » l'avoit » délivré, disoit-il, de l'arrogance Es- » pagnoles, & des ruses Italiennes. «

(18) L'Etoile rapporte la chose autrement ; mais le Duc de Sully est plus croyable sur ce fait. *Pe-
refixe s'est aussi trompé,*

lorsqu'il place cette entrevue en 1695. Voyez la chronologie Novenn.
liv. 8. pag. 599.

1596.

Henri qui avoit été à sa rencontre ; lorsqu'il le vit s'approcher , l'embrassa trois fois ; se hâta de le faire relever ; l'embrassa de nouveau , avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir , puis le prenant par la main , il le promena dans son parc , où il l'entretint familièrement des embellissemens qu'il alloit y faire. Le Roi marchoit à si grands pas , que le Duc de Mayenne , également incommodé de la sciatique , de sa graisse , & de la grande chaleur qu'il faisoit , ne traînant qu'à grande peine sa cuisse , souffroit cruellement , sans oser en rien dire. Ce Prince s'en aperçut , voyant le Duc rouge & tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille :
 » Si je promene encore long-tems ce
 » gros corps-ci , me voilà vengé sans
 » grande peine de tous les maux qu'il
 » nous a faits. Dites le vrai , mon cousin
 » fin , poursuivit-il , en se tournant
 » vers le Duc de Mayenne ; je vais un
 » peu vite pour vous. « Le Duc lui répondit qu'il étoit prêt à étouffer , & que pour peu que Sa Majesté eût encore continué , elle l'auroit tué sans y penser : » touchez là , mon cousin ,

reprit le Roi, d'un air riant, en l'em-
brassant encore & lui frappant sur
l'épaule ; » car pardieu ! voilà toute
» la vengeance que vous recevrez
» de moi. « Le Duc de Mayenne ,
qu'une maniere si franche pénétra vi-
vement , fit encore ses efforts pour
s'agenouiller & pour baiser la main
que Sa Majesté lui tendoit ; il lui jura
qu'il la serviroit désormais contre ses
propres enfans. » Or sus , je le crois ,
» lui dit Henri , & afin que vous me
» puissiez aimer & servir plus long-
» tems , allez vous reposer au château
» & vous rafraîchir ; car vous en avez
» bon besoin ; je vais vous faire don-
» ner deux bouteilles de vin d'Ar-
» bois ; car je sçais bien que vous ne
» le haïssez pas , voilà Rosny que je
» vous baille pour vous accompagner ,
» faire l'honneur de la maison & vous
» mener en votre chambre ; c'est un
» de mes plus anciens serviteurs , &
» un de ceux qui a reçu plus de joye
» de voir que vous vouliez me servir
» & m'aimer de bon cœur. « Le Roi
continua sa promenade dans le fond
du parc , & me laissa avec le Duc de
Mayenne , que je fis reposer dans un

1596.

cabinet de verdure , & ensuite reconduire à cheval au château , aussi content du Roi & de moi , que nous l'étions tous d'eux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au Roi , qu'il s'y arrêta plus longtemps qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le Connétable & Villeroi , & il ordonna au Conseil des Finances , de venir faire sa résidence à Meaux , pour être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des Généralités. Sa Majesté persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet , se chargea d'en parler elle-même. A la première ouverture qu'elle en fit , les Conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux , & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier , sans nuire à l'intérêt général du corps , y donnerent les mains , & furent bien surpris , lorsqu'ils virent que d'eux tous, le Roi ne nomma à cet effet , que La-Grange-le-Roi , qui fut chargé de deux Généralités ; les autres commissions furent remplies par Sa Majesté.

ré, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux Généralités, & de celui des deux autres Maîtres des Requêtes, chacun pour une Généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que Messieurs du Conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups; parce que la confiance du Roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'ignorance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fon-

1596.

(19) Louis le Fèvre, après la mort de M. de Seigneur de Caumartin, Vic; & mourut l'année fut envoyé dans le Lyonois, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut gardé des sceaux en 1622, dans la suite M. de Sully.

1596.

tions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devant auprès des Trésoriers de France, des Receveurs généraux & particuliers, Contrôleurs, Greffiers & jusqu'aux moindres Employés subalternes. Tous ces gens qui pour la plûpart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêterent à tout ce qu'ils exigèrent d'eux, les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés; les autres me présenterent des états composés avec toute la finesse, qu'on peut attendre de gens, qui se sont fait un art de la friponnerie; d'autres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs registres & leurs états, à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voye de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens qui ne connoissent guère plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les états du Royaume ne s'assembloient que pour supprimer ce nom-

bre prodigieux de bureaux & d'Employés, sur-tout les Trésoriers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile ; & qu'on ne conserveroit en place, que ceux qui s'en rendroient dignes par une sincérité, qui feroit foi en cette occasion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet sur des personnes, qui étoient secrètement rassurées & soutenues par le Conseil même ; je fus obligé d'user du pouvoir que j'avois reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je vis exercer les fonctions par provision, à deux de chaque corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus saints, & la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître de tous les registres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me servirent de fil, pour entrer dans ce dédale d'injustice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors ? Et comment pouvoir détailler les ruses & les raffinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois,

1596.

sans parler de cette fausse confusion ; sous laquelle les malfaiteurs cachés, voyent très-clair ; pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténèbres ? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débets que je fis appurer, des Acquits & Lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes, que je rassemblai ; j'amassai sans peine plus de cinq cent mille écus, qui étoient perdus pour le Roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces Employés, les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur tous les différens deniers qui leur avoient passés par les mains ; puisque les assignations pour vieilles dettes, remboursemens de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc & payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit ?

Mes Associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rapporta au Roi deux cent mille livres ; ils ne payerent tous Sa Majesté qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ses fermes ; quoique le Roi eût

apporté à ce choix, une singulière attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps, aussi accrédité & aussi redoutable, que l'est en France celui des Financiers, pour tenir bon contre les présens & les flatteries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plupart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables.

Cependant Messieurs du Conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les Provinces n'étoit caché, étoient dans une situation, qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même, avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon absence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du Roi, par eux & par leurs Emissaires? On ne par-

1596.

loit de moi, que comme d'un tyran, qui suçoit le sang du peuple par les exactions les plus violentes, & sans aucun profit pour le Roi; puisque les sommes dont je remplissois avec tant de peine son trésor, étant celles - là même, sur lesquelles étoient assignées les pensions des Princes du sang & les gages des grands Officiers de la Couronne; elles n'alloient entrer dans ses coffres, que pour en sortir incontinent après. Malgré les cris & les impostures d'une cabale si terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin & je ne songois qu'à faire exactement mon devoir, seulement j'apportoisi toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus sages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

Pour Henri, il ne se prêta point d'abord à leurs rapports, ensuite, il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita simplement par lettres, à revenir au plutôt. Mais enfin lorsque mes ennemis eurent si bien lié partie,

par eux & leurs amis, qu'il se fit comme un cri général à la Cour contre moi ; ce Prince vint à appréhender que je n'usasse de mon pouvoir, avec une dureté qui le rendît odieux lui-même, & alors au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus, de revenir à Paris. J'obéis sans repliquer ; quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre bordereaux pour mes quatre Généralités. Je les fit signer des huit Receveurs généraux, & n'ayant pas eu le tems de convertir mes cinq cens mille écus en espèces de plus petit volume ; j'en fis charger soixante-dix charrettes, que je voulus que les huit Receveurs généraux accompagnassent, sous la garde d'un Prévôt & de trente Archers de la Maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le Roi venoit de se rendre, pour l'ouverture des Etats.

De toutes les calomnies que Messieurs du Conseil avoient inventées pour frapper le coup de ma disgrâce, aucune ne leur avoit paru plus spécieuse, que de faire entendre au Roi,

1596.

que j'avois remplies prisons des Officiers & Commis de ses Finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter, que par une vaine bravade, j'entraînois à ma suite cinquante des principaux enchaînés. Le Roi ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut lorsque j'allai le saluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser; mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je sçavois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort surpris d'entendre, que de tout ce que j'apportoais, Sa Majesté n'en devoit pas un denier aux Princes du Sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le seroient aussi exactement de ceux de Juillet & d'Octobre; parce que je n'avois rien anticipé sur les fermages courans. » Pardieu, reprit le Roi,

» après m'avoir fait répéter plusieurs
» fois ces paroles , & même m'en 1596.
» avoir fait jurer la vérité ; voilà de
» méchantes gens , & d'impudentes
» impostures ! Mais , ajouta-t-il , quant
» à tous ces Receveurs & Officiers
» que vous retenez prisonniers à vo-
» tre suite ; qu'en ferez-vous ? « L'é-
tonnement que cette question me cau-
sa , fut capable seul de persuader au
Roi , que cette accusation étoit sans
aucun fondement. Il me fut aisé d'ap-
percevoir en ce moment , que la ma-
lignité de Messieurs du Conseil retom-
boit toute entiere sur eux-mêmes ,
& qu'elle déceloit mieux au Roi leurs
secrets motifs , que tout ce que je
pouvois lui dire. Il ne me demanda
aucun autre éclaircissement ; au con-
traire il me combla de louanges & de
caresses.

On lui avoit dit que la somme que
j'avois levée , ne pouvoit être que
très-médiocre. Sur la question qu'il
m'en fit ; je lui répondis , que n'ayant
rien voulu retenir par mes mains , ni
pour les frais , ni pour ma pension ,
ni pour ma dépense , afin que les Re-
ceveurs généraux retrouvassent la

1596.

même somme qui étoit couchée sur les Bordereaux, & qu'ils apprissent de-là à ne jamais rien détourner de ses Finances; Sa Majesté en feroit elle-même la déduction, sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au Roi, qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée; & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussait jusqu'à dix-huit mille livres, il m'accorderoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'envoya mettre à part sur cette somme, ce qu'il falloit pour la montre de six compagnies Suisses, sur le pied de dix-huit cent écus chacune, pour faire dès le lendemain ce payement qui pressoit.

J'allai retrouver mes voituriers, que les Archers gardoient dans deux cours du sieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques, dans des appartemens, dont les serrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois

clefs, les deux Receveurs en eurent chacun une, & moi la troisiéme. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux Officiers Suisses, par trois commis escortés de dix Archers, les dix mille écus qui leur étoient dus.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte; Sancy à qui le Roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet, par lequel il me mandoit de faire délivrer au sieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus, pour la montre des Suisses. Ce Conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement; il auroit cru se dégrader, s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à quelque explication avec ses Confreres. Je ne trouvai point de mon goût une lettre si sèche; & encore moins l'effronterie, avec laquelle il me demandoit le triple de la somme, que je sçavois être dûe. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres.

» Comment! vous ne connoissez pas
» M. de Sancy? « me dit Charron,

1596. en plaignant mon aveuglement : car à ce nom, tout trembloit dans le Conseil ; & Sancy y tenoit un rang, qui approchoit fort de la Surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter ; mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy, il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hépardieu ! dit-il, nous verrons s'il ne sçait pas qui je suis. « Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le Roi, qui lui dit, » hé bien ! Sancy, n'allez - vous pas faire montre à nos Suisses ? Non, » Sire, reprit Sancy, d'un air mutin, » je n'y vais pas : car il ne plaît pas à votre M. de Rosny, qui fait l'Em- » pereur dans son logis, assis sur ses » caques d'argent, comme un singe » sur son bloc, & dit qu'il ne con- » noît personne, & je ne sçais si vous » y auriez plus de crédit que les au- » tres. Que veut dire cela ? reprit le » Roi ; je vois ce que c'est, on ne sera » jamais las de faire de mauvais offices

» à cet homme-là ; parce que je me fie
 » en lui , & qu'il me sert bien. « Sa 1596.
 Majesté ajouta , qu'elle avoit d'autant
 plus de peine à croire mon refus , que
 j'étois convenu avec elle - même , de
 donner cette argent aux Suisses. Sancy
 se fit appuyer de le Charron , qu'il
 avoit amené. Le Roi se doutant de
 quelque nouveau trait de malignité ,
 se tourna vers les valets de chambre ,
 & commanda à Biart de venir me
 chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut , il
 me demanda ce qu'il y avoit entre
 Sancy & moi. » Je vais vous le dire ,
 » Sire , lui répondis-je hardiment ; &
 fans craindre le ressentiment du redou-
 table Sancy , je fis le récit de ce qui
 s'étoit passé , d'une maniere qui dut
 mortifier sa vanité. Sancy n'étoit pas
 homme à plier , il ajouta fierté sur
 fierté ; & le prenant sur un ton impé-
 rieux , il s'éleva bien-tôt entre nous
 deux une dispute si vive , quoiqu'en
 présence du Roi , que Sa Majesté fut
 obligé de nous imposer silence. Je ces-
 sai dans le moment même de parler à
 mon adversaire , & me tournant vers
 le Roi , je le priai de ne me point don-

1596.

ner de supérieur , dans les choses où j'agissois par son ordre. La galerie de Saint-Ouen , où se passa cette scène , étoit remplie d'un monde infini , dont la plûpart , las des hauteurs de M. de Sancy étoient charmés de lui voir recevoir cette petite disgrâce. » Il fera » bien difficile , disoient-ils , comme » je l'ai sçu depuis , que ces deux esprits exercent long-tems les mêmes » fonctions ; sans que l'un supplante » l'autre ; mais de l'humeur dont est le » Roi , le meilleur ménager sera son » homme. « D'autres portoient envie à ma faveur naissante , d'autres enfin , qui vraisemblablement se soucioient peu de l'un & de l'autre , disoient en riant de la nouveauté du spectacle. » Pardieu ! voilà un étourdi qui en a » trouvé un autre , qui ne lui quittera » pas aisément la partie.

Le bruit des grandes sommes que j'avois fait revenir dans les coffres du Roi , ne fut pas plutôt répandu , que je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers sur le Roi , envoyés pour la plûpart par Messieurs du Conseil ; qui outre l'envie qu'ils avoient de voir disparoître dans peu cette somme ,

étoient convenus avec tous ces solliciteurs , qu'ils retireroient sur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma principale vue en levant cet argent , ayant été de faire un fonds pour les entreprises militaires que le Roi devoit bien-tôt commencer , sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts ; je n'eus garde de la laisser dissiper , je résistai aux importunités , & je tins bon contre les menaces & les fiertés ; mais après que j'eus fait réflexion , qu'il étoit indispensable de renvoyer enfin chez eux , les huit Receveurs généraux , qui avoient seuls connoissance de l'emploi que je faisois de l'argent amassé ; je craignis de donner trop de prise à la calomnie , en demeurant après leur départ , saisi seul d'une si grosse somme , & je résolus de la mettre au trésor royal. Le Roi qui ne trouvoit son argent en sûreté , qu'entre mes mains , essaya plusieurs fois inutilement de vaincre mes scrupules , j'étois déterminé à prévenir sur ce sujet , jusqu'au moindre soupçon , & je persistai à en charger les deux trésoriers , Morfontaine & Gobelin. Je rassurai en quel-

1596. que maniere Sa Majesté, en lui promettant que je veillerois si soigneusement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en seroit perdu. J'en séparai en présence des Receveurs, ce qui étoit nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie de vingt pièces de canon, avec les équipages doubles, & trois mille coups de poudre à tirer; outre un convoi d'autres ustensiles propres à un siège, comme pics, pelles, &c. que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus, pour les usages particuliers & les menus plaisirs du Roi, qui ne consistoient qu'à gratifier à l'insçu des Catholiques, plusieurs vieux Officiers & Soldats Protestans, qui l'avoient si utilement servi. Je calculai exactement ce qui restoit, (20) montant encore à quatre-cent cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi Messieurs du Conseil & leurs Receveurs géné-

(20) Dans ce calcul, la somme portée par M. l'Auteur joint sans doute de Gaumartin, à la sienne.

raux étoient capables ; j'affectai n. 1596, fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux ; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme, qui avoit passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers ; j'avois déchiré toutes ces pièces, comme inutiles, ce que ces Receveurs ne manquèrent pas de faire sçavoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques payemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais ici l'erreur étoit impossible ; parce que rien ne se payant que sur les ordonnances du Conseil, qu'on ne sçauroit supprimer, il suffisoit d'en tenir, comme je faisois, un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à peu près à cinquante mille écus, & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre-cent mille : cependant le Roi ayant demandé quelques jours après, une somme de deux

1596.

cens mille écus, pour être envoyée à Amiens, où l'on faisoit déjà les préparatifs projetés, & en particulier celui de prendre Hedin, Sancy & les autres répondirent tous, qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne; mais aussi qu'après cela, elle alloit être à sec; & ils firent venir d'Incarville, qui devoit être plus au fait, comme tenant les registres, & qui assura qu'à grande peine restoit-il deux cent mille écus dans les coffres. Le Roi à qui j'avois dit trois jours auparavant, qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêmement surpris; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient, il les crut, & me dit que je me trompois. J'étois si certain du contraire, que je soutins en face à d'Incarville, devant tous mes Confreres, que Sa Majesté avoit fait appeller, qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville répliqua que ses registres étoient plus sûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance, & je voulus les laisser se flatter

flatter jusqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage, pour cacher au Roi l'artifice dont je m'étois servi, & pour essuyer sans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre son avis, de la somme entiere. 1596.

Les Etats ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; elle auroit été trop facile à découvrir; elle étoit toute entiere dans la recette, & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les bordereaux, qui faisoient foi de la quantité & de la qualité des espèces, portées à différentes fois au Trésor-Royal. J'admirai secrettement avec quelle finesse on avoit jetté surtout ce chapitre de recette, une obscurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main, & avec quel art on donnoit pourtant à cette obscurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les récépissés, avec une feinte mauvaise humeur, qui paroissoit à ces Messieurs un aveu de ma défaite. Le Con-

1596. seil offrit de faire déposer les Receveurs Généraux , sur la quantité & la qualité des voitures faites au Trésor-Royal. Je répondis que la discussion seroit trop longue. D'Incarville à qui mon embarras simulé donnoit beau jeu, répliqua que je vinssé donc sur les lieux , visiter les Régistres des finances ; parce qu'ils ne devoient point sortir du Bureau. Quoique je comprisse facilement , qu'il n'étoit pas impossible que ces Régistres mêmes tout publics & tout authentiques qu'ils sont, ne fussent falsifiés comme le reste , je n'en imaginois pourtant pas trop la maniere : chacune des voitures devant avoir son récépissé , signé de Arnaud & de l'Hôte , dont je connoissois l'écriture , je fus donc curieux de voir ces Régistres. Tout m'y parut dans l'ordre & la forme ordinaires. Messieurs du Conseil commencèrent alors à m'insulter ; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche , & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les états & bordereaux signés des Receveurs Généraux ;

de l'autre un mémoire fidèle de toutes les Ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie , lorsqu'ils s'avisèrent d'un stratagème si grossier , qu'à mon avis , il leur en laisse toute la honte. Un Commis dressé par d'Incarville , vint trouver le Roi , & lui dit que l'Hôte qui gardoit la clef de la salle des Régistres s'étant trouvé absent , un jour qu'il arriva une de ces voitures , la plus considérable , & les Receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner , il avoit crut pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture sur une simple feuille volante ; dans le dessein de la faire ensuite viser & signer de d'Incarville , & insérer dans les Régistres ; mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt , il en avoit perdu la mémoire , dont il demandoit pardon à Sa Majesté. Le Roi se contenta d'ordonner avec une légère réprimande , qu'on eût dans la suite plus de soin des Régistres ; & s'avancant vers le Connétable , qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passoit , & qui

1596.

1596.

s'étoit montré dans tout ce démêlé ; plus favorable à Messieurs du Conseil qu'à moi , il lui cria de fort loin , & en présence de beaucoup de monde , que son argent étoit retrouvé , & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois , ceux à qui il devoit se fier.

Au milieu de toutes ces contestations , arriva le jour marqué pour l'ouverture des Etats du Royaume , ou plutôt , de l'Assemblée des Notables ; car c'est ainsi qu'on les appella ; & la raison de substituer ce nom (21) en la place du premier

[21] Péréfixe dit , que c'est parce que le Roi n'avoit pas eu le tems d'assembler les Etats en corps ; » Les Rois , dit d'Aubigné , avec sa » malignité ordinaire , » usent de telles sortes » d'assemblées , quand » celle des Etats généraux leur est longue , » difficile , ou suspecte. » Le but de ces petits » Etats étant de trouver » de l'argent pour soutenir la guerre contre l'Espagne ; il en fut proposé & arrêté diverses inventions. La Pacarte en fut la prin-

» cipale , très-mal reçue » en divers endroits du » Royaume , &c. » tom. 3. liv. 4. ch. 14. De Thou n'en dit presque rien , liv. 117. ni Davila non plus. Tout ce qui est dit dans ces Mémoires sur cette assemblée , ne se trouve , que je sçache , nulle part ailleurs ; & pour le rendre encore plus sensible , j'ai usé de la permission que je demande dans la Préface de cet Ouvrage , de rapprocher les unes des autres , des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées

qu'ils devoient naturellement porter, 1596.
vint uniquement des Gens de Robe
& de Finance, qui sentant que leurs
richesses & leur autorité pouvoient
leur donner en cette occasion une
supériorité sur les autres conditions,
qu'ils ne vouloient partager qu'avec
le Clergé, trouvoient honteux de se
voir ravalés à la classe du peuple :
ce qui seroit arrivé, si la forme usi-
tée dans les Etats, & sur-tout la dis-
tinction des trois ordres avoient eu
lieu. Ils y parurent en effet avec une
pompe & une magnificence, qui fi-
rent qu'on compta pour rien la no-
blesse, les Gens de guerre, & les au-
tres Membres de l'Etat : ceux-ci n'a-
yant pour éblouir les yeux, ni le bril-
lant des équipages, ni l'éclat de la do-
rure, ni l'appareil d'un train nom-
breux ; éternels objets de l'envie, des
respects & des adorations du peuple,

dans leurs mémoires, jets, auxquelles elles
sans ordre & sans liaison. conviennent. naturelle-
Comme on doit supposer ment ; & tout ce qu'on
qu'elles avoient une suite peut demander, ce me
te, & aussi leur objet ; semble, c'est de ne ja-
dans l'esprit de ce grand mais changer le fond des
homme d'état ; c'est ré- pensées de mon original :
pondre à ses vûes, que à quoi je me suis princi-
de les appliquer aux su- palement étudié.

1596. ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie.

Voilà déjà en grande partie, l'idée qu'on doit se former de ces grandes Assemblées, qu'on nomme augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zèle dont étoient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent ces assemblées, la dissention, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue & la confusion qui achevent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure; aussi bien que la bassesse, avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t'il donc, que ce qu'un siècle acquiert de lumières, sur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui sert qu'à raffiner le vice?

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces Assemblées, un petit nombre de

personnes également vertueuses & capables, & qu'elles ne soient même connues pour telles ; mais au lieu de faire violence à leur modestie , on affecte pour eux un oubli & un mépris , qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Aussi connoît-on par une longue expérience, qu'il est fort rare que la convocation des Etats du Royaume ait produit le bien , à quoi on l'a crue propre. Pour cela il faudroit que ceux qui les composent, fussent partagés de lumières égales sur la bonne & la vraie politique ; ou du moins , que l'ignorance & la méchanceté se tussent devant ce peu de personnes intégres & éclairées. Mais malheureusement parmi la multitude , pour un sage , il y a une infinité de fous ; & avec cela , la présomption est le premier appanage de la folie : c'est-là plus encore que partout ailleurs , qu'il est vrai que les grandes vertus , au lieu du respect & de l'émulation , n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs , si le Prince sous lequel se tiennent les Etats est puissant & entêté de son pouvoir , il sçaura bien

1596.

les réduire au silence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'est un Prince foible, & qui ignore les droits de son rang, la licence y prendra bien-tôt le plus court chemin, pour plonger le Royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité Monarchique. Il seroit donc nécessaire que le Souverain & les sujets y parussent également instruits, & de leurs droits & de leurs engagements réciproques. La premiere loi du Souverain, est de les observer toutes. Il a lui-même deux Souverains, Dieu & la Loi. La Justice doit présider sur son trône; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les Royaumes, & les Rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place, par ses qualités & ses perfections; sur-tout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils régneront en peres. Dans les Etats Monarchiques héréditaires, il y a une erreur, qu'on peut aussi appeller héréditaire: c'est que le Souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses Sujets;

& que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a-t'il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie ? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur, que de se faire accorder de force une chose, en témoignant qu'on en abusera ?

A l'égard des Sujets ; la première loi que la Religion, comme la raison & la nature, leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs Princes, comme l'image même du Souverain maître; qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre, comme il l'est au Ciel, par ces brillans chefs-d'œuvres de lumière. Ils leur doivent encore ces sentimens, par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom Royal. Au malheur d'avoir un Roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remède à opposer, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs

1596. prières. Tous ces justes motifs. qu'on croit avoir de leur résister, ne sont à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité; très-subtilement colorés; & jamais avec cette conduite, on n'a ni corrigé de Princes, ni aboli d'impôts; on a seulement ajoûté aux malheurs dont on se plaignoit déjà, un nouveau degré de misère, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, sur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent; si de part & d'autre, on se montrait bien pénétré de la vérité de ces maximes, dans les Assemblées générales de la nation; mais dans cette supposition, la convocation des Etats seroit encore plus inutile; puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef & les membres. On peut conclurre de-là, qu'autant que les Etats généraux du Royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne, & par la forme qu'on y observe; autant pourroit-on en tirer de fruit pour le main-

rien de la discipline & des bonnes mœurs ; si le Prince , alors véritablement chef de tous les membres réunis , ne s'y propofoit que de se faire rendre à la face de tout un Royaume , par ceux qui sortent des charges , un compte de leur administration ; d'y choisir avec sagesse & discernement , ceux qui doivent les remplir ; de les encourager à s'en acquitter dignement , & par ses discours , & par une distribution publique de la louange & du blâme , des récompenses & des châtimens. (22)

1596.

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'Assemblée des Notables , Henri fit un voyage à Arques , Dieppe , Caudebec , &c. pour revoir les lieux , où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le Roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'Assemblée , par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand Prince , & avec une sincè-

(22) On ne peut , ce me semble , rien ajouter à la justesse de ces idées : il ne faut qu'y renvoyer ceux qui , comme Comi-

nes , Boulainvilliers , &c. ont pris le parti des états & de l'autorité aristocratique.

1596.

rité que les Princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte ; il n'avoit pas voulu que l'Assemblée se fit par Députés , nommés par le Souverain , & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés ; mais qu'on y admit librement toutes sortes de personnes , de quelque état & condition qu'elles pussent être , afin que les gens de sçavoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission , pour l'abaissement de l'autorité Royale , qui est le principal nerf de l'Etat , de rétablir l'union entre ses membres , de soulager les peuples , de décharger le Trésor-Royal de quantité de dettes , auxquelles il se voyoit sujet , sans les avoir contractées , de modérer avec la même justice les pensions excessives , sans faire tort aux nécessaires ; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair , pour l'entretien des gens de guerre.

Le Roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui-même , d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement ; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge , dans son expérience & dans ses qualités personnelles , un prétexte bien moins frivole , que celui dont les Princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens. Qu'il montreroit au contraire par son exemple , qu'ils ne regardent pas moins les Rois, pour les faire observer , que les sujets pour s'y soumettre. (23)

(23) » Si je faisois	» vous obliger d'approu-
» gloire , dit-il , de pas-	» ver aveuglément mes
» ser pour un excellent	» volontés. Je vous ai
» orateur , j'aurois ap-	» fait assembler pour re-
» porté ici plus de belles	» cevoir vos conseils ,
» paroles que de bonne	» pour les croire , pour
» volonté ; mais mon	» les suivre ; en un mot ,
» ambition tend à quel-	» pour me mettre en tu-
» que chose de plus haut	» telle entre vos mains :
» que de bien parler ;	» c'est une envie qui ne
» j'aspire aux glorieux	» prend guères aux Rois ,
» titres de libérateur &	» aux barbes grises &
» de restaurateur de la	» aux victorieux , comme
» France. . . . Je ne vous	» moi ; mais l'amour que
» ai point ici appelés ,	» je porte à mes sujets ,
» comme faisoient mes	» & l'extrême desir que
» prédécesseurs , pour	» j'ai de conserver mon

1596.

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne vouloit pas même assister, soit par Lui, soit par son Conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner; & il sortit en effet avec les Conseillers, ne laissant seulement dans l'Assemblée, pour y communiquer les Etats, les Mémoires, & tous les papiers de l'Etat, dont on pouvoit avoir besoin.

Comme à l'occasion des derniers Etats tenus à Paris, je me suis étendu sur les pratiques, & sur les différentes manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses Assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près, ceux-ci n'eurent rien de différent; & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui rouloit principalement sur la nature des subsides, & sur la maniere de les répartir, aussi bien que sur celle de les lever, on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire, que de compiler un tas d'anciens Réglemens inutiles, & même contraires à la conjoncture présente; car au lieu de faire réflexion

» Etat, me font trou- » honorable. » *Pérèsf. 2.*
 » ver tout facile, & tout *part.*

xion que les Etats doivent se traiter 1596:
 comme les corps , pour lesquels il
 convient d'user de remèdes extraor-
 dinaires , contre des maladies nouvel-
 les & inusitées , ou de changer d'opé-
 ration à proportion des progrès qu'on
 fait dans la connoissance de son mé-
 chanisme , telle est la force du préju-
 gé , qu'on s'obstine toujours à cher-
 cher la guérison des maux présens ,
 dans des moyens dont l'insuffisance
 est démontrée de cela seul qu'ils n'ont
 pû ni les prévenir , ni en arrêter le
 cours. Un respect inconsidéré pour
 l'antiquité , une fausse idée des causes
 occasionnée par l'éloignement des
 tems , un jugement peu réfléchi
 sur le passé , le défaut de vûes plus
 nettes & plus justes pour l'avenir ,
 dont l'amour propre empêche qu'on
 ne convienne , voilà ce qui éternise
 les anciens abus. Il ne faut , dit-on ,
 rien changer aux loix & aux usages.
 Je suis grand Partisan de ce principe ,
 excepté les cas où l'utilité , & encore
 plus la nécessité , demandent qu'on
 y déroge. (24)

(24) Le caractère d'esprit de la nation François.

1596.

On s'amusa donc à tirer de la poussière les vieux Réglemens, & on alloit grossir un Recueil déjà si infructueux; mais une impossibilité réelle se présenta & rompit le projet. C'est que la plûpart de ces antiques Conf-

se, dit-on encore, est tel, que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous, tout changement, même le plus utile & le plus nécessaire. Un système, dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent, & qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses, fait qu'on insiste plus que jamais sur cette considération. Le Duc de Sully qui a vécu dans un tems, où les preuves des défauts qu'on reproche à la Nation ne lui manquoient pas, auroit répondu à cela, que deux choses sont absolument nécessaires, & avec quelque Nation que ce soit, pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises. La première, une autorité dans le Législateur, assez grande pour qu'il ne se voie point obligé par crainte, par politique, par condes-

cendance, à rien changer ni affoiblir dans son plan. La seconde, une sagesse aussi grande à en préparer tous les moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels, faits dans les différentes parties du Gouvernement, qu'on verra dans la suite de ces Mémoires, on y remarquera un plus grand nombre encore de projets, qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avoit long-tems. Pourquoi cela? Parce que Henri le Grand & son Ministre voyoient & attendoient les tems, les circonstances, &c. qui devoient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'est pas à imaginer, mais à connoître les risques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur; à sentir l'occasion; en un mot, à sçavoir conduire & préparer.

titutions n'ayant pour objet qu'un Gouvernement, où l'autorité Royale décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable servitude; elles ne pouvoient convenir à un tems, où l'intérêt public a établi pour base de la commune sureté, & concentré dans un seul toute l'autorité, qui auparavant étoit répandue sur une infinité de têtes.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta, par je ne sçai quoi de spécieux qu'elle offrit, quoi-qu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres; c'est l'établissement d'un Conseil, qu'on jugea à propos d'appeller Conseil de raison, dont les Membres seroient nommés par l'Assemblée, & dans la suite par les Cours Souveraines. Mais quoi, n'y avoit-il pas déjà un Conseil? Et ce Conseil n'étoit-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des Finances, & de la misère des peuples? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom, & par un choix nouveau qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir le mal par le mal même. il fut décidé, que

1589.

le nouveau Conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on estima sans trop d'examen à (25) trente millions. Qu'il retiendrait la première par ses mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'Officiers, arrérages & autres dettes & engagements de l'Etat. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics; sans que le Roi ni les Cours Souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flatter l'avidité des Membres de ce Conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'Etat! Et supposé pour un moment une gestion infidelle, que des parties en souffrance! quelle confusion! quelle ruine!

(25) L'Auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste: puisque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes, arrivées sous son ministère, & qu'on verra dans la suite de ces mémoires,

monter à une somme très-considérable; le Cardinal de Richelieu n'évaluoit tous les revenus de l'Etat, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test. pol. 2. part. pag. 152.*

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au Roi, pour la régir par lui ou par ses Ministres ; avec la charge de toutes les dépenses militaires , en y comprenant l'artillerie & les fortifications ; des affaires étrangères , négociations & ambassades ; de l'entretien de sa maison , de ses bâtimens ; de ses équipages : enfin des gratifications de ses Officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts , on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis , pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance , dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un Royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas , aux parties affligées le secours dont elles ont besoin , & d'y faire couler , pour ainsi dire , le sang surabondant de celles qui sont plus saines.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux, parurent une somme un peu enflée , il fut résolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut la levée du sol pour livre sur toutes les marchandises

1596.

(26) & denrées, vendues & achetées dans le Royaume, tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eut calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenses, soit de nécessité, soit de simple commodité, ou même de luxe, on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq millions; & on bénit mille fois une idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique, que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorsque l'Assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son système, elle envoya des Députés le proposer au Roi, qui les reçut au milieu de son Conseil. L'indignation qu'y causa le

(26) Le bled seul en fut excepté.

(27) M. de Sully pense & parle de l'établissement du sol pour livre, comme presque tout le monde en pensoit & en parloit en ce tems-là. Le Grain donne néanmoins son suffrage à cet impôt. *Liv. 6.* Matthieu ne le désapprouve pas; & ce qui est d'un plus grand poids, le Cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus

juste, qu'il est établi; dit-il, en différens Etats, & qu'il avoit déjà été résolu en corps d'Etat, sous François I. Cependant les obstacles & les inconvéniens dont M. de Sully fait mention dans la suite, sont réels, & en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII. de cet établissement. *Test. Pol. 2. part. ch. 9. sect. 7.*

projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures si confus, que le Roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément ceux qui le composoient. Le champ étoit vaste, le chagrin & la colère rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajoûter à tous ces beaux discours. Le Roi qui m'observoit attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devoit emporter la décision pour ou contre le projet de l'Assemblée des Notables, & remit à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes personnes. Aussi-tôt que je fus seul avec ce Prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, & je lui fis faire les observations suivantes.

Il est certain que dans l'Assemblée des Notables on étoit si fort infatué du nouveau plan, qu'en suivant l'opinion du Conseil qui vouloit que le Roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, Sa Majesté s'exposoit à y faire naître un mécontentement d'au-

1596.

tant plus grave , que les Etats assemblés ne reconnoissent point de supérieur qui ait droit de les réformer ; pas même le Roi. Une des plus importantes maximes pour le Gouvernement Monarchique , est que le Prince doit sur toutes choses , se donner de garde de reduire ses Sujets au point de lui désobéir d'effet , ou seulement de parole. D'ailleurs le Roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux résolutions de l'Assemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du projet ; & ceux qui l'avoient adopté , de cela seul que le Roi l'auroit rejeté , s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires , tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion , & ils feroient entendre dans la suite , qu'il n'avoit tenu qu'au Prince seul , qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre , après lequel on soupiroit depuis si long - tems. On sçait assez quel est le penchant des peuples , sur-tout de ceux qui ont l'esprit vif , à médire des actions du Souverain.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impossible exécution. Il suffisoit pour être pleinement convaincu, de la plus légère connoissance des affaires de Finance. Outre les obstacles que je viens de marquer; combien n'en devoit-il pas naître de la seule jalousie que produiroit le choix des Membres du nouveau Conseil, qui devoient être pris également de toutes les Provinces du Royaume? Cette apparence d'égalité & de justice, qui remettoit nécessairement la conduite de l'Etat à des hommes nouveaux & sans expérience, combien ne devoit-elle pas occasionner de mécomptes & de bévues, lorsqu'il s'agiroit d'appliquer au détail, un projet simplement ébauché? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau Conseil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'Assemblée, je prenois le motif pour le Roi d'y donner pleinement les mains. Par-là il remportoît devant tout son

1596. peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vûes qu'il avoit tracées lui-même, & bien loin que cette complaisance allât à la diminution de l'autorité Royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la suite, l'avantage que toutes les parties des Finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorsque le nouveau Conseil auroit fait la triste expérience de ses forces. Comme c'étoit l'Assemblée, & le Conseil qui en alloit être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la supputation des revenus royaux, & qu'on devoit supposer qu'ils avoient eu tous les égards nécessaires, pour les derniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le Roi choisît pour ses quinze millions, les effets qui lui agréeroient le plus. En composant sa part du revenu de cinq grosses Fermes, & des parties casuelles, du Domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, sans trop présumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déjà assuré de personnes solvables, qui s'étoient enga-
gées

gées à prendre ses Fermes à une augmentation considérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui resteroit au Conseil de raison ; & je me serois bien rendu caution à Sa Majesté , que le sol par livre entr'autres , ne pouvoit rapporter de bon , tous frais faits , plus de deux cens mille écus.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le Conseil conformément à cette idée , c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du Roi seul. Ce Prince après m'avoir écouté attentivement , craignit long-tems qu'avec cet avis , je ne le jettasse dans une fausse démarche , dont l'erreur auroit été en quelque sorte irrémédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées , il se détermina à le suivre.

Le lendemain , le Conseil assemblé opina comme la veille , & moi , comme le Conseil. Le Roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses Conseillers , les laissa dans la dernière surprise ; & passa dans l'Assemblée , où il déclara hautement , que dans la dis-

1596.

position où il étoit , de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage , il recevoit sans aucune restriction , ni modification , le projet qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il réduisit à trois articles , l'érection d'un nouveau Conseil indépendant , le partage des facultés de l'Etat , & la création du sol pour livre; que l'Assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses Conseillers , & à faire un mémoire de trente millions , en y comprenant le sol pour livre , pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par sa conduite , s'il céderoit en économie au nouveau Conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du Roi , & l'Assemblée se trouvant en quelque sorte finie , par un accord si unanime , qu'il ne laissoit plus de matiere de discussion , du moins entre le Maître & les Sujets , on ne songea plus qu'à revenir à Paris , mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau Conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution , fut si

grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment, que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin, le Clergé s'y mêla fort avant, & le Cardinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'œconomie, en fut déclaré le chef, comme si l'Etat se conduisoit par les mêmes loix, que la maison d'un particulier. Le Conseil de raison tint des Assemblées régulières dans un appartement du Palais Episcopal, que le Prélat céda à cet usage.

1596.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux Financiers se trouvèrent si embarrassés, qu'ils sçavoient à peine comment il falloit s'y prendre. A mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoient qu'augmenter. Ils ne trouvèrent personne qui voulût se charger du sol pour livre. On leur demanda les autres Fermes; mais à un rabais, qui les déconcerta. Malheureu-

(28) Pierre de Gondy, de Retz, Pair & Maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant, Evêque de Paris, frere d'Albert de Gondy, Duc

1596.

sement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'Etat leur tombèrent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens qui n'avoient pas la premiere obole. Le chagrin & le dépit rompirent bien-tôt l'union dans le nouveau Conseil. Les contestations succédèrent, avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La chose étant venues après quelques semaines, au point que le Conseil de raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les Assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du Roi! abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au Roi, qui avec sa bonté ordinaire voulut que j'y allasse; mais je n'y perdis pas de vue, ce que le bien de son service exigeoit de moi en cette occasion. Je plaignis l'Etat des affaires du Conseil. Je ne trouvai de débouché à rien, & je ne fis valoir que les difficultés.

Enfin trois mois s'étoient à peine écoulés , que ces habiles gens , à bout de toute leur subtilité , & succombant sous le faix , vinrent prier le Roi de les en décharger. Ce Prince qui commençoit à goûter comme je le crois , le nouvel ordre qui le mettoit à son aise, les exhorta à avoir bon courage , & à surmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raisons. Ils revinrent à la charge , & convertirent leurs prieres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aspirer à gouverner un Royaume , & témoignèrent mille fois plus de joie, lorsqu'on eut reçu la démission de leur emploi , qu'ils n'en avoient senti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étois déjà chargé ; & mon travail devint si excessif , que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétablissement des Finances m'occupant avec une espece de passion , je fis des recherches prodigieuses dans les anciens Régistres du Conseil d'Etat , des Parlemens , des Chambres des Comptes & des Cours des Aides , & même

1596.

dans les Mémoires particuliers des anciens Secrétaires d'Etat : car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les Bureaux de Trésoriers de France , dans la Chambre du Trésor , & dans les papiers des Trésoriers de l'épargne. (29) Je fouillai jusques dans ce Recueil immense , où sont gardées inscrites toutes les Ordonnances. Dans le dessein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597 , qui étoit le motif de toutes ces recherches , je crus ne devoir rien négliger , pour approcher le plus qu'il seroit possible , dès cette première année de ma gestion , de la justesse où je souhaitois passionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui se fût glissée dans les Finances , j'imaginois que ni l'une ni

(29) » Rosny avant » Royaume , & toutes
 » qu'il entrât dans la » les dépenses qu'il y
 » charge de Surinten- » falloit faire. Il commu-
 » dant , s'étoit pourvû » niqua tout ce qu'il en
 » de toutes les connois- » sçavoit au Roi , qui de
 » sances nécessaires pour » son côté avoit aussi
 » s'en bien acquitter. » bien étudié toutes ces
 » Il sçavoit parfaitement » choses , &c. » *Peref.*
 » tous les revenus du pag. 225.

L'autre ne pouvoit être si secrette , ni si générale , qu'on n'en trouvât enfin la source & la conviction ; soit par la confrontation de toutes les pièces que je viens de marquer ; soit par l'induction qu'on en peut tirer en gardant toujours les proportions que demandent les tems & les conjonctures.

1596.

Messieurs du Conseil du Roi pâlirent à la vue de mon projet , & commençant à croire qu'il ne resteroit plus rien qui ne fût dévoilé, ils s'accuserent plus fortement que jamais , de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvoient faire, pour empêcher mon entrée dans le Conseil. Mais à qui je rends la justice , qu'aussi-tôt qu'il eut pénétré mon intention , il joignit ses efforts aux miens, m'instruisit de leurs craintes & de leurs regrets pour les y confirmer davantage , je déclarai publiquement que j'avois trouvé des éclaircissemens si heureux sur les Finances, qu'on alloit les voir incessamment sur un autre pied , & je demandai à travailler avec le Contrôleur général, les Intendans des Finances , les Trésoriers de France & ceux de l'Epargne , & les Receveurs généraux à la

1596.

confection de cet état général , qui étoit pour eux une si terrible Pièce : J'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans plusieurs erreurs considérables , ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquième : ce qui est exorbitant, quoiqu'infinitement moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi-bien qu'à un autre inadvertance que j'avois eu. Un des principaux artifices des Financiers, étoit de faire ensorte que la dépense de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre sur l'année suivante, afin de jeter sur la dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion, dont ces Messieurs tiroient plusieurs avantages. Premièrement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers, qui ne fussent engagés de long-tems ; & de payer de cette raison, le

Roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire ; en second lieu de se servir de cette argent ; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes , & cependant de les porter en entier sur leurs Etats. Ce défaut d'attention de ma part , coûta encore cette année au Royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante , pendant mon séjour en Bretagne , de maniere que dans la suite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépense : & cependant pour remplir le vuide que cette méprise avoit fait , je retirai les parties casuelles, les gabelles, les cinq grosses Fermes & les Péages des rivières , des mains du Duc de Florence , qui les tenoit sous les noms de Gondy , Senamy , Zamet , le Grand , Parent , l'Argentier & autres anciens Partisans qui n'eurent plus de part aux nouvelles Finances. J'augmentai heureusement ces Fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les traitans & Messieurs du Conseil leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air ; le Roi m'appuyant depuis quelque

1596. tems, avec un éclat qui ne leur laissoit qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'Assemblée, avoit été de le rendre maître, non-seulement du prétendu Conseil de raison, mais encore du sien propre, dont l'autorité étoit sur son déclin; & Sa Majesté n'appréhendoit plus de voir échouer comme auparavant, ses desseins par cet endroit.

Le dessein qui l'occupoit actuellement étoit le siège d'Arras, qui ayant été proposé dans le Conseil de guerre, où excepté le seul Secrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit passé tout d'une voix: mais on tenoit cachée cette résolution, parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux Marchands, avec lesquels je convins pour les fournissmens de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & sur toute cette frontière, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligèrent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lam-

bert , Chevalier du Guet d'Orléans, se chargèrent de même de toutes les autres voitures, sur-tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre , que si le malheur qui arriva à Amiens bien-tôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place , les forces destinées contre Arras , ils y auroient perdu considérablement , au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

1566.

Fin du Huitieme Livre



MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE NEUVIÈME.

1597.



Es préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris, les plaisirs que l'hiver amene ordinairement. La douceur du Gouvernement assurant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mélange de cette amertume, qui avoit si long-tems empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la Cour, & le Roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique,

Monfieur & Madame de Fervaques me prièrent d'agréer la recherche, que M. de Laval, (1) fils de cette Dame, faisoit de ma fille aînée. Je les renvoyai au Roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par Madame Catherine, de lui faire épouser M. de Rohan. Le Roi pour lors mécontent de ce dernier donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagemens semblables donnoient à la Cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes. M. le Connétable en donna une des plus superbes, à l'occasion de la solemnité du Baptême de son fils : mais on sçavoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune Dame des plus belles de toute la Cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces ga-

(1) Guillaume de Haute-mer, Comte de Gran-
céy, & Seigneur de Fer-
vaques, depuis Maréchal
de France. Sa femme étoit
Andrée d'Allemagne,
veuve de Guy, Comte
de Laval, dont le fils
s'appelloit aussi Guy.
vingtième de ce nom.

Comte de Laval, de
Montfort, &c. qui fut
tué quelque tems après
en Hongrie. En lui finit
cette branche de Laval,
ou plutôt de Rieux, qui
ne subsistoit plus que par
les femmes, ce Guy Com-
te de Laval étant de la
Maison de Coligny.

1597.

lanteries. Montmorency choisit pour son Bal , parmi tous les courtisans , douze Seigneurs , qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence ; & il me fit commander par le Roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vû de si bien ordonné dans ce genre , ni qui fit plus de plaisir , par cette justesse & cet à propos , qui donne le prix à ces sortes de divertissemens. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé : aussi fut-il le dernier , & la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit , & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché , lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre , avec un visage si consterné , qu'il ne put me rien dire autre chose , sinon que le Roi me demandoit , & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa Personne : car ce fut la première question que je lui fis , & sa réponse me consola en quelque maniere d'avance ; ne voyant de maux absolument irrémédiables , que ceux qui menaçoient sa vie. Je m'habillai précipitamment. Je courus

au Louvre , avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du Roi , je vis ce Prince qui se promenoit à grands pas , en déshabillé , les mains jointes & passées sur le dos , la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les courtisans étoit debout , de côté & d'autre , collés contre les murs sans proférer une seule parole.

Le Roi s'avança aussi-tôt vers moi ; & en me serrant fortement la main :
 » Ah ! mon ami , me dit-il , quel mal-
 » heur ! Amiens est pris. « Je l'avoue ;
 je demeurai frappé de ce coup impré-
 vu , comme tous les autres. Une Place
 si forte , si bien pourvue , si voisine de
 Paris , & la seule clef du Royaume ,
 du côté de la Picardie, prise en un ins-
 tant , & sans qu'aucune nouvelle pré-

(2) » Etant comme
 » étonné de ce coup , &
 » regardant cependant à
 » Dieu , comme il fait
 » ordinairement plus en
 » l'adversité qu'en la
 » prospérité , il dit tout
 » haut : ce coup est du
 » Ciel... Puis songeant
 » un peu , dit : C'est as-
 » sez faire le Roi de Fran-

» ce , il est tems de faire
 » le Roi de Navarre , &
 » se tournant vers la
 » Marquise qui pleuroit ,
 » il lui dit : ma maitres-
 » se , il faut quitter nos
 » armes & monter à che-
 » val pour faire une au-
 » tre guerre. « *Journal*
de l'Etoile , ibid.

1597.

cédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de si incroyable , & la consternation publique me paroissoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti , & pendant que le Roi , qui avoit reçu cette nouvelle , prêt à se mettre au lit , me contoit de quelle maniere les Espagnols avoient surpris (3) cette importante Place , je convins en moi-même , qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur , le plus sage étoit de rassûrer les esprits , & de consoler le Roi. Je lui dis que

(3) Le 11 Mars : Hernard - Teillo de portocarrero , Espagnol , Auteur de cette entreprise , fit déguiser en paysans & payannes , apportant des denrées à vendre au marché , une trentaine d'Espagnols qui embarrasserent une des portes de la ville , & amuserent le corps-de-garde , en versant à l'entrée une charette chargée de sacs pleins de noix , dont l'un se délia : & pendant ce tems-là , des troupes Espagnoles , cachées à la faveur des haies , s'approcherent , firent main

basse sur le corps-de-garde , & s'emparerent de la ville. Voyez ce détail dans tous les Historiens sous l'année 1597. Hernard-Teillo fut tué en défendant courageusement cette ville contre Henri IV. Il disoit que les trois plus grands Capitaines qu'il connoissoit , étoient Henri pour la conduite d'une grande armée , le Duc de Maienne , pour le siège d'une ville , & le Maréchal de Biron , pour une bataille. *Mathieu , Tom. 2. livre 2^e pag. 231.*

fort à propos je venois de mettre la dernière main à un projet , qui pourroit sans peine lui rendre , non-seulement Amiens , mais encore plusieurs autres Places. 1597.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé : quoiqu'elle n'empêchât pas que le Roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise , qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtisans , & qu'ils n'avoient eu rien que de désespérant à répondre au Roi , lorsqu'il les avoit interrogés , Sa Majesté se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir. Je lui répondis qu'elle en seroit informée par les pièces mêmes , & je sortis , comme pour les aller chercher ; laissant du moins l'esprit du Roi , dans une situation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai , lorsque je fus rentré dans mon cabinet , il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna , en parlant aux courtisans , lorsque

1597. je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentit tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du Roi étoient vuides : il n'avoit pas un seul Régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & sans délai.

Je feuilletai mes Mémoires. Je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'argent, dont je m'étois occupé dans mon loisir ; comme prévoyant que le Roi en auroit bien-tôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux especes différentes : les uns plus simples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille, & sur les impôts déjà établis : les autres plus difficiles, qui consistent à imaginer de nouvelles sources, d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers ; parce qu'après tous les fléaux qui étoient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation, dont il est la

seule victime , & dans le tems qu'il ne faisoit que commencer à respirer , c'étoit achever de ruiner l'Etat , & ôter pour l'avenir au Roi lui-même , ses plus fécondes , & en un sens ses seules véritables ressources.

1597.

Je me tournai donc du côté des autres , & je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au Clergé pour une , ou même pour deux années : en l'obligeant d'en faire l'avance ; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens : quatre en chaque Cour Souveraine, outre quatre Maîtres des Comptes en chaque Chambre , deux dans chaque Bureau des Finances , deux Charges de Conseiller en chaque Présidial , d'Assesseur en chaque Siège royal & d'Elu en chaque Election ; ajouter à tous les Officiers de Finance , (4) un triennal ; retarder d'une demie année le payement des arréra-

(4) Les offices de Finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien , le second , qui avoit été établi depuis , s'appella al-

ternatif ; & on nomma ce troisième , triennal ; parce qu'il rouloit de trois en trois ans , avec les deux autres ; auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

1597.

ges des sommes empruntées aux Partisans sous le dernier règne ; augmenter le sel de quinze sols par minot & même le laisser toujours sur ce pied : parce qu'au moyen de cette augmentation , on pourroit dans la suite supprimer certains offices , fort à charge à l'Etat ; tiercer les entrées , & droits des rivières , par une simple réappréciation : & comme ces établissemens ne donnoient pour la plûpart , de l'argent qu'en espérance , commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres , sur les plus riches , tant de la Cour , que des principales villes du Royaume & leur assigner le remboursement , sur pareille augmentation , faite dans les Gabelles & les cinq grosses Fermes : & pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptans , obliger par les poursuites d'une Chambre de Justice , les derniers traitans qui avoient fait des fortunes considérables , à souffrir une taxe , aussi en forme d'emprunt.

Ce plan , comme on voit étoit assez étendu , & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à

la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer , on pouvoit s'en servir successivement , en faisant précéder les moins onéreux. 1597.
A l'égard des troupes nécessaires , je crus qu'on ne pouvoit mieux faire , que de les prendre dans les Provinces du Royaume , qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'Isle de France, en y joignant le Berry à un Régiment complet; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second , la Normandie seul , un troisième. Ces Régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes , fournis & entretenus aux frais de leurs Provinces , du jour de leur arrivée devant Amiens : parce que ces Provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom , & d'en nommer les Officiers.

Je portai cinq jours après ce projet au Roi , avec les preuves contenues dans treize Etats , en bonne forme. Sa Majesté s'enferma pour les examiner avec moi , en présence de Frontenac , d'Arambure , de Loménie , de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture , je dis au Roi qu'avec

1587.

ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens : puisque d'ailleurs toutes ses provisions étoient déjà faites pour un Camp en Picardie ; de maniere que j'osois lui répondre que son Armée y trouveroit non-seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une Ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce projet fût pour le Roi dans les besoins présens, Sa Majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajoûter encore aux anciennes playes, dont il s'en falloit beaucoup que la France fût guérie ; qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagements immenses, dont elle étoit surchargée ; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguise, est presque égal pour un Etat épuisé ; qu'on ne devoit donc recommencer la guerre, que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire ; que quelque gran-

de que fût la misere publique , j'o-
1597.
sois répondre que douze ans d'une
paix continue , suffisoient pour ren-
dre les affaires du Royaume florif-
santes.

Je ne doutai point que de la ma-
niere dont le Roi me paroissoit dis-
posé à se conduire , les ennemis ,
malgré leur avantage , ne fussent bien-
tôt les premiers à souhaiter la fin de la
guerre ; & je m'ouvris dès ce tems-
là au Roi , sur une pensée , dont l'é-
vénement vérifia la justesse : c'est que
les premieres avances pour la paix ,
se feroient par le Roi d'Espagne , dont
la politique ne permettoit pas que
dans l'Etat de caducité & d'infirmité ,
où le cours des choses humaines l'a-
voit réduit , il exposât sa Couronne
aux revers de la guerre , toujours à
craindre , mais plus ordinaires dans
les commencemens du règne d'un
Prince encore enfant. Je m'avançai
même jusqu'à prédire que l'Espagne
achéteroit la paix , en rendant toutes
les villes qu'elle avoit prises sur la
France.

L'idée du projet pour la levée de
nouveaux deniers , fut trouvée par le

1597. Roi si heureuse, qu'il voulut la proposer lui-même en plein Conseil. Il la communiqua auparavant dans une espèce de petit Conseil de guerre, composé du Duc de Montpensier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint Luc, de Ferrières, de Roquelaure & de Frontenac. Ensuite il assemblea en Conseil extraordinaire, tout ce qu'il y avoit dans Paris de personnes capables d'y être admises, & sur-tout les Notables de l'Assemblée de Rouen qui y séjournoient encore. Le Roi ne pouvoit s'y prendre plus heureusement, pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande Assemblée, reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens; d'exposer la nécessité de reprendre cette ville au plutôt, avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistans, leurs avis sur les moyens de le mettre en exécution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que
des

des obstacles à ses entreprises les plus utiles. 1597.

Le Roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'Assemblée, où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands, que pour remettre la chose aux Financiers, qui à leur tour, dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jeta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussi-tôt combattues par une moitié; & tous les Conseillers recouvrèrent la parole, pour fronder indistinctement, tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le Roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matieres de Finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jeta toute l'assistance dans une attention profonde, & ensuite dans une surprise

1597. qui la rendit comme immobile , & privée de l'usage de la parole. Henri laissa passer deux instans de ce silence , & déclara qu'il le prenoit pour un consentement unanime. Il ajouta que comme il ne vouloit pas faire usage de tous ces moyens à la fois , il alloit commencer par l'emprunt des douze cent mille livres. Il exhorta les grands & les opulens du Royaume , à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente , & à compter sur sa parole Royale, que les Prêteurs seroient remboursés dans deux ans de leur principal , fans rien perdre des intérêts. Sa Majesté fit marcher ensuite par ordre les quinze sols sur le sel , l'établissement des triennaux , & la recherche contre les malversateurs dans les Finances. L'affaire fut arrêtée & l'Arrêt dressé sur ce plan. On eut dans fort peu de tems trois cent mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jetta douze cent mille , & on en tira autant sur les maltôtiers , en y joignant les Trésoriers de France , qui pourtant se taxèrent eux-mêmes.

Le Conseil des Finances , en possession de trouver sa joie dans la calamité

du peuple , se consolabien-tôt de ces nouveaux subsides , pourvû qu'ils lui passassent par les mains. Ils représentèrent au Roi , en exaltant fort son mémoire , que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience , d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le Roi leur répondit que quant à l'autorité , celui qu'il employeroit agiroit avec toute la sienne ; & que pour les autres qualités il n'en choisiroit point d'autre que moi , (j'étois présent à ce discours) comme le plus laborieux & le plus soigneux , quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg , chez lequel Sa Majesté se transporta sur le point de son départ , parce que son incommodité (5) le retenoit au lit ;

(5) Gaspard Schomberg , Comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer , provenant de ce que la membrane , qui couvre le cœur , étoit devenue chez lui offeuse , du côté gauche du cœur , aussi-bien que quelques-unes des autres parties

voisines : ce qu'on reconnut , en ouvrant son corps après sa mort , qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'Edit de Nantes , comme il sera marqué ci-après , & il rendit plusieurs autres services à l'Etat. M. de Thou donne beaucoup de louanges

1597.

& aux Conseillers qui se trouverent alors dans la chambre du malade : il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul , s'il venoit à manquer de quelque chose , pendant qu'il ne s'occuperoit uniquement qu'à se battre , aussi prétendoit-il que tout se réglât dans le Conseil à ma volonté ; & il ne partit qu'après m'avoir revêtu solennellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg , qu'il aima mieux aller servir au siège , que de voir les Finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du Conseil , & alla tenir son rang de Colonel des Suisses.

Je n'en avois que plus de sujet de me défier des Messieurs du Conseil : comme je l'éprouvai dans l'affaire des Triennaux. Après avoir fait vérifier l'Edit qui en ordonnoit la création , je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces offices. Pour ôter à Messieurs du Conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix , comme c'étoit l'ordinaire , quelque parent ou quelque ami , je tins moi-même la

au caractère de son habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv. 122.*

plume , comme auroit pu faire un Greffier , ou un Trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution , je donnois un billet de ma main à l'acheteur , qui étoit obligé de le porter au Trésorier , dont il retiendroit une quittance , en lui donnant son argent ; & l'un & l'autre devoit m'être représenté. 1597.

Toute surprise devenant inutile, les traitans eurent recours à un moyen , qui sans doute avoit manqué fort rarement jusques-là de leur réussir : ils essayèrent de me corrompre par des présens. Le boîteux Robin de Tours , gros partisan , après en avoir conféré avec le Conseil , qu'il avoit mis dans son parti , vint chez moi , & pria un de mes Secrétaires de le faire parler à mon épouse , à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi , & un autre de deux mille pour elle , afin que je ne m'opposasse point à ce que le Conseil lui adjudgeât tous les offices Triennaux des généralités de Tours & d'Orléans , pour la somme de soixante & douze mille écus. Il me fut présenté par Madame de Rosny , qui ne comprit le

1597.

mal qu'on avoit voulu lui faire faire ; que par la sévère réprimande que je lui fis en présence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives ; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refuser d'un autre partisan, soixante mille écus de la seule moitié de ce qu'il me demandoit en total pour soixante-douze ; & dès ce soir même, cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la distribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain ; & je crus devoir la faire marcher avant les prières que me fit faire par deux fois le Chancelier, par un Huissier du Conseil, de m'y rendre, pour conclurre une affaire, où le Roi devoit, disoit-il, toucher soixante-quinze mille écus, argent comptant. J'y courus si-tôt que je fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le Chancelier voulut me faire en entrant dans la Chambre du Conseil, quelques petits reproches de négli-

gence, auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au Roi, dans mon cabinet : » Nous » ne l'avons pas moins été ici, répar- » tit le Chancelier ; « & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le Roi en avoit demandé au Conseil, par deux lettres consécutives. Lorsque je scûs que cette somme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces Messieurs, que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclurre sans moi, une affaire que je n'avois pas trouvé bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en imposer, par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement, que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présents, le marché ne leur seroit pas revenu ; mais que puisque le Roi se reposoit sur ma fidélité, je l'éten- drois jusqu'où elle devoit aller. Le Chancelier, Fresne & la Grange-le Roi, piqués au vif du reproche ren-

1597.

fermé sous ces paroles, osèrent soutenir d'abord, qu'un marché par lequel le Roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé argent comptant, que les miens par lesquels je donnois ordinairement aux acheteurs le terme de six mois, pour le payement de la seconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas-là, ils me reprochèrent de m'ériger en réformateur des Finances; & me déclarèrent avec un air de mépris, qu'ils sçauroient bien soutenir leur marché contre le mien, & qu'un simple particulier ne devoit pas présumer de faire casser un arrêté de tout le corps; sur cela le Conseil statua que son adjudication à Robin de Tours auroit lieu.

Je ne jugeai pas-à-propos de lâcher un seul mot davantage sur cette injustice, non plus que sur le Règlement qui fut fait en conséquence, qu'on n'auroit désormais aucun égard dans le Conseil, aux billets particuliers; mais lorsque le Secrétaire Fayet m'apporta ce bel Arrêt à signer, je refusai de le faire, jusqu'à ce que j'eusse reçu du Roi la réponse à une

lettre dans laquelle , comme je le dis à Fayet , je n'épargnois ni la vérité ni les personnes. Cette lettre fit peur à Fayet , & je ne le disois pas à autre intention ; il me pria de la lui montrer , & je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle rouloit toute entiere sur les sôûterains que Robin avoit pratiqués pour gagner Messieurs du Conseil , & que j'avois heureusement découverts. Le Roi y auroit appris que ce qui avoit mis le Conseil si forts dans les intérêts de Robin , c'est que ce partisan étoit allé faire à la Marquise de (6) Sour-

1597.

(6) Isabelle Babou de la Bourdaifiere , femme de François d'Escoubleau, Marquis de Sourdis. Elle avoit une sœur aînée nommée Françoisse , qui fut mariée à Antoine d'Estreées , & mere de la belle Gabrielle , & une cadette , qui épousa Claude de Beauvilliers, Comte de Saint-Aignan. Toute cette famille est étrangement décriée dans les amours du Grand Alexandre , & autres libelles satyriques de ce tems-là. A remonter jusqu'à la grand-mere de ces trois Dames , nommée Marie

Gaudin , toutes les filles de ce sang eurent la beauté en partage. Leon X. fut si charmé de Marie Gaudin , à Boulogne où il la vit , lorsqu'il s'y aboucha avec François I. qu'il lui donna un diamant , appelé par tradition domestique , le diamant Gaudin. C'est Amelot de la Houssaye qui parle ainsi , & il a ramassé sur toute cette famille , plusieurs anecdotes pareilles , auxquelles je renvoye le lecteur curieux , à l'article *Babou de la Bourdaifiere*.

1597.

dis, maîtresse du Chancelier, les mêmes offres que j'avois rejetées; & qu'il y avoit joint d'autres présens à Madame de Deuilly, autre maîtresse de Fresne, & parente du même Chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayet aux intéressés, on le renvoya bien vite me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'Etat, & celui de les employer si utilement pour les besoins de l'Armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie, pendant tout le tems que dura le siège d'Amiens. Je faisois régulièrement tous les mois, un voyage au camp, faisant voiturer avec moi chaque fois, quinze cent mille écus: ce qui m'attiroit l'amitié de tous les Colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le payement. J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes

de Qualité s'y retirèrent , pour se faire guérir de leurs maladies , ou de leurs blessures. (7)

1597.

Le soin en quelque maniere excessif , que le Roi prenoit pour la conservation de ma personne , me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint-Luc , entre les mains duquel le Comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie , m'ayant invité à dîner dans le troisième de ces voyages , il me mena voir tous ses logemens , sçachant mon affection pour cette partie de l'Art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées , & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le Roi à qui on le rapporta , m'en fit une réprimande des plus sévères ; & y joignit une défense très-positive de me trouver à aucun poste , où il y auroit le moindre risque à courir : il dit hautement à cette occasion , que j'avois des ennemis jusques dans le

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors , que Henri IV. avoit mené Paris devant Amiens . pour marquer l'abondance qui régnoit dans son

camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny , dont le Maréchal de Biron , & les autres Officiers Généraux , murmurèrent beaucoup.

1597.

camp, si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux-mêmes volontiers à périr, pourvû qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre, sans sentir rallumer sa première passion, aux côtés d'un Prince, qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui; & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage capables de réchauffer les plus insensibles.

Son exemple ne produisit pourtant pas cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son camp même, une cabale de Protestans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Dupleffis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce Prince, sur le point de mon départ pour revenir à Paris; je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois Messieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan, & de Beaupré, (8) d'Aubigné, la Case, la

[8] C'est l'Historien Mémoires, son nom est d'Aubigné, toujours nommé Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses

Valliere, la Saussaie, la Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant, & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une Assemblée de tout le Corps des Religionnaires, dans laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces, l'avis de profiter de la conjoncture du siège (9) d'Amiens, qui ne pouvoit être

services & son esprit, lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans; laissant un fils, Constans d'Aubigné, dont feue Madame la Marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, Seigneur de Bertichere, frere de Jean de Chaumont, Marquis de Guitry, sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hëctor de Préaux.

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siège d'Amiens, & aux mouvemens que se donnerent les Calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent obligation

du fameux Edit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le Duc de Bouillon ne s'en défend pas: on peut voir toutes les raisons dont il justifie cette conduite, dans Marfolier, *liv. 5*. La meilleure de toutes, est la protestation que font le Duc de Bouillon & Duplessis Mornai, que quel que parut être l'objet des Calvinistes, dans ces assemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur, ni eux ni les autres chefs du parti, n'ont jamais eu intention qu'on y mit en délibération de prendre les armes; mais seulement de travailler à l'amiable des conditions équita-

1597.

achevé sans eux , pour arracher du Roi un Edit , qui leur donnât une entière satisfaction , ou à son refus , se faire raison par les armes. Heureusement cet avis avoit trouvé beaucoup d'opposans dans l'Assemblée , aussi bien que dans une partie des grandes villes , qu'on avoit tâché d'y amener. C'est ce qui rassûroit un peu Sa Majesté : mais elle avoit sujet d'appréhender.

bles. On souhaiteroit seulement pour l'entière justification du Duc de Bouillon , qu'on n'eût pas à lui reprocher , qu'il refusa de suivre le Roi à son expédition d'Amiens; & que la surprise de cette ville par les Espagnols, n'eût pas été suivie de la part des Calvinistes , d'une translation de l'assemblée protestante de Vendôme à Châtellerault , où les opérations furent si violentes , que le Roi fut obligé d'y envoyer Messieurs de Schomberg , de Thou , de Vic , de Calignon & de Montglat , chargés d'offrir des conditions qui fussent pour montrer que Henri IV. croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorsque les Calvinistes ont

rempli l'Europe de leurs plaintes , sur la révocation de l'Edit de Nantes , c'est qu'un espace de tems de plus de quatre-vingt ans , leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient servis pour l'arracher. Voyez sur la remarque précédente, *les Mémoires du Duc de Bouillon. Son Histoire par Marsolier, Histoire de l'Edit de Nantes, la vie de Duplessis Mornai. Procès-verbal des assemblées de Vendôme & de Châtellerault, &c.* Mais sur-tout d'Aubigné , tom. 3. liv. 4. chap. 11. où il rapporte fort au long tous les projets du corps des Calvinistes , & le nouvel ordre qu'ils travaillèrent à mettre dans leurs affaires.

der que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux, pour leur faire prendre, s'il étoit possible, des sentimens plus raisonnables, & surtout au Duc de la Trémouille, qu'on sçavoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conservé jusques-là une assez grande liaison avec la Trémouille. Il avoit même cru devoir me faire part de ces Assemblées, mais il m'en avoit déguisé le sujet; & il s'étoit servi en m'écrivant, de termes si concertés, qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces Messieurs, comme un homme infidèle à son parti; & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui, pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai, que quand même il seroit vrai que le Roi fût à son égard, tel qu'il le supposoit, il n'y avoit pour lui ni honneur, ni grandeur, à extorquer une déclaration due à la seule nécessité; mais que le Prince conservoit pour tout le

1597.

corps ses anciens sentimens ; qu'il n'étoit point la cause du peu de justice ; que les Catholiques leur rendoient ; puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même. Qu'au reste il fit attention que les suites de cet Edit , obtenu à contre-tems , ne seroient pas autant à leur avantage , qu'ils se l'imaginoient , parce que les Catholiques , toujours plus forts qu'eux , étoient bien en état de l'empêcher pour le présent ; & que pour l'avenir , le Roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite , perdrait le dessein de leur accorder un jour de son plein gré , ce qu'ils vouloient mal-à-propos anticiper aujourd'hui ; qu'ils n'alloient faire autre chose , que mettre en garde contr'eux , & jeter dans la défiance le parti Catholique , par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres Protestans , qui disoient en toute occasion , & montroient par leur conduite , qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa croyance , ne perd jamais de vue le bien de l'Etat , ni le véritable intérêt de son Roi. La Trémouille peu touché de ma lettre , la

montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouèrent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

1597.

La grande Maîtrise de l'Artillerie vint à vaquer, pendant le quatrième séjour que je fis au camp. Saint-Luc. (10) regardant entre deux gabions, où à peine y avoit il passage pour un boulet de canon, son mauvais destin y en apporta un, qui le renvoya mort. Je m'entretenois seul avec le Roi, lorsque Villeroy & Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prières qu'ils avoient à y joindre, au sujet de cette charge. M'étant rapproché, lorsqu'ils eurent quitté Sa Majesté, elle m'apprit la mort de Saint-Luc, & la demande que Villeroy & Montigny venoient de lui faire, de la grande Maîtrise; le premier, pour son fils d'Alincourt, ou son neveu Château-neuf-l'Aubepine; (11) & Montigny,

[10] François d'Epinal de Saint-Luc : on ne l'appelloit que le brave Saint-Luc. Voyez son éloge dans *Brant. vies des hommes illustres*, article St.

Luc, tom 1.

[11] Charles de l'Aubepine, Marquis de Château-Neuf. François de la Grange, Seigneur de Montigny.

1597.

pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'esprit & d'invention , prompt , industrieux , plein de courage : on ne pouvoit lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées qui lui fournissoient projets sur projets , qu'il donnoit à l'imagination, une partie du tems que demandoit l'exécution : cependant le Roi ne trouvoit aucun des proposés , capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquoit de fermeté , » & avoit , disoit » ce Prince , les ongles trop pâles. « Châteauneuf (12) cachoit une manque d'esprit réel sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité , vaillant & affectionné ; mais ces qualités , destituées d'un esprit de ressource , d'ordre & d'œconomie ne suffisoient pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi , Sa Majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même , que parce qu'elle croyoit cette fonction , incompatible avec celle de Surintendant des

[12] Il fut fait Garde des Sceaux en 1630 , & s'en démit en 1633.

Finances. Il ne fut pas difficile de la détromper ; & elle me donna dès ce moment , sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté , après le siège , pendant lequel , elle alloit laisser cette charge , vacante : ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le Roi de tout le jour suivant ; & malheureusement pour moi , il vit Madame de Monceaux , qui n'omit rien pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées (13) , son pere. Le Roi tint bon contre les larmes : mais il céda à la menace-que la Dame fit , de se jetter dans un Couvent , s'il lui refusoit cette grâce ; & elle ralluma si bien par cette feinte toute la passion du Prince pour elle , qu'elle obtint enfin la grande Maîtrise. Le Roi m'apprit le jour suivant , ce qui s'étoit passé , avec

1597.

[13] Antoine d'Estrées. » Lui mort (Saint » Luc ;) M. d'Estrées a » succédé à sa place , » comme le méritant » bien , pour l'avoir bien » appris de son brave pere : ainsi quoiqu'il tarde , le droit & la vérité rencontrent leur » tour ; car on lui avoit » fait tort , qu'il n'eût » cette charge après la » mort de son pere : enfin la vérité & le droit » ont vaincu là pour lui.

Brant. Vies des hommes Illustres , tom. 1. pag. 227. article M. d'Estrées.

1597. quelque confusion de sa foiblesse. Il avoit encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose : c'est la condition qu'il avoit mise, que M. d'Estrées, qui étoit en toute maniere, incapable d'exercer cette charge par lui-même, s'en déferoit pour la premiere charge de la Couronne, qui viendrait à vaquer; & absolument, s'il survenoit une guerre considérable, en faveur de celui que Sa Majesté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole, qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance, & je repris le chemin de Paris; où peu de jours après, je reçus du camp, la nouvelle de la mort de mon jeune frere, Gouverneur de Mante (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le Roi refusa tous les prétendans au Gouvernement de Mante, pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse. J'en re-

(14) Salomon de Bethune, Baron de Rosny, Gouverneur de Mante : s'est le troisième des quatre freres dont il est parlé au commencement de ces Mémoires : il n'avoit que trente-six ans, lorsqu'il mourut.

cus le don, par la même Lettre, que Sa Majesté m'écrivit sur cette mort avec les pièces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frere, mort sans enfans. J'envoyai Baltazar, mon Secrétaire, à Amiens, prendre les provisions de Gouverneur, & sitôt que je les eus reçues, j'allai me faire recevoir à Mante, où je ne voulois passer que quatre jours.

Messieurs du Conseil, qui crurent que mon absence seroit beaucoup plus longue, & même qu'elle seroit suivie d'un abandon des affaires des Finances, n'en sentirent pas peu de joie. Et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs mesures pour s'approprier une partie des fonds destinés au siège d'Amiens. Ils signèrent tous une lettre, écrite à Sa Majesté au nom du Conseil, dans laquelle ils avertissoient, que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devoit pas être surprise, en apprenant que ses fonds étoient entièrement épuisés, n'y ayant plus que quelques méchans restes & appoints de payemens. Henri qui ne me sçavoit point à Mante, & qui par un effet de sa vivacité ordi-

1597.

naire, n'examina point les signatures de cette lettre, en fut d'autant plus surpris, que je l'avois assuré très-positivement, que j'étois en état de lui fournir les sommes ordinaires, pendant quatre mois, qui étoit tout le tems, que pouvoit durer le siège. Il invectiva contre Messieurs du Conseil, d'une étrange maniere, en présence des principaux Officiers de son Armée; & pour cette fois, je ne fus guère plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux, par réflexion, sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant sçu du Courier, que j'étois à Mante, il condamna aussi-tôt sa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venoit de m'écrire, en présence des mêmes témoins.

Il étoit de son intérêt de les rassurer. Un siège, assurément très-pénible, les rebutoit quelquefois, eux & leurs soldats, au point que le tarissement des fonds auroit été capable de les faire désertter, puisque sur le moindre retardement des voitures, le Roi ne

pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusques à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur, & firent sorties sur sorties, on les attaqua de même; & ils furent toujours défaits.

1597.

La Sappe étoit poussée jusqu'aux remparts, & les assiégeans venoient de s'emparer de deux Casemates, qu'on rendoit inutiles aux Assiégés; lorsque le Cardinal Archiduc, avec le Comte de Mansfeld, qui lui servoit de Lieutenant-Général, jugea qu'il étoit tems de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une Armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, & de deux mille cinq cens à trois mille chevaux, & passa la rivière d'Au-thie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jeter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer, furent repoussés (15). Le Roi alla

(15) Péréfixe rapporte encore ce fait très-différemment. » L'Archiduc, » dit-il, se présenta au quartier de Long-pré (le 15 Septembre, à » deux heures après mi-di) lorsqu'on ne s'y attendoit point.... Il ne tint qu'à lui de jeter trois mille hommes dans Amiens : tant l'é-

1597.

reconnoître lui-même l'Armée ennemie, il la vit par devant & par derrière, & il n'auroit pas balancé à l'attaquer malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline : mais à la première démarche qu'il fit, l'Archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation (16). Il

» pouvante fut grande
 » au camp. Henri d'outa
 » du succès de la jour-
 » née.... Ah ! Seigneur,
 » dit-il, à haute voix,
 » s'appuyant sur l'arçon
 » de sa selle, ayant le
 » chapeau à la main, &
 » les yeux levés au Ciel,
 » si c'est aujourd'hui que
 » tu me veux punir com-
 » me mes péchés le mé-
 » ritent : j'offre ma tête
 » à ta justice, n'épargne
 » pas le coupable : mais,
 » Seigneur, par ta sainte
 » miséricorde, prends
 » pitié de ce pauvre Ro-
 » yaume, & ne frappe
 » pas le troupeau par la
 » faute du Berger....
 » Voyant que rien ne
 » paroïssoit, il se retira
 » mal satisfaire, disoit-il
 » galemment, de la cour-
 » toisie des Espagnols,
 » qui n'avoient pas vou-

» lu s'avancer d'un seul
 » pas, pour le recevoir,
 » & avoient refusé de
 » mauvaise grace, l'hon-
 » neur qu'il leur faisoit. »
Péref. 2. Part. Presque
 tous les Historiens con-
 viennent que les Espa-
 gnols laisserent échapper
 une des plus belles occa-
 sions qu'ils eussent jamais
 eues de battre l'Armée
 du Roi, & ce Prince di-
 soit lui-même depuis,
 qu'il y eut des principaux
 Officiers de son Armée,
 qui lui dirent que tout
 étoit perdu. *Matthieu,*
tom. 2. liv. 2. pag. 237.

(16) Le Roi dit du
 Cardinal Archiduc, qu'il
 étoit venu en Capitaine,
 & s'en étoit retourné en
 Prêtre. La-Curée de-
 manda au Roi avec ins-
 tance, qu'il lui permit
 d'aller reconnoître l'Ar-
 n'étoit

n'étoit peut-être pas impossible de forcer les Espagnols au combat, & de les battre, sans discontinuer le siège, du moins Henri eut toujours cette opinion, il se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laissât retirer l'Archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela, qu'au siège. Le ravelin ayant été

1597.

mée ennemie ; en faisant souvenir Sa Majesté, que les Espagnols étoient entrés quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit, » M. le Curé, ne vous » mettez point en colère. « Et le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure & par la belle retraite qu'il fit devant cette Armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus, que lorsque trois ou quatre cens hommes se retirent ainsi devant une Armée entière, c'est la faute seule de cette Armée, s'ils ne font pas défaites. C'étoit un homme intrépide. Il

s'enfonça au milieu des ennemis, un jour que son bras engourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes, qui combattoient dans l'Armée Françoisse, habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres, qui se distinguèrent jusqu'à faire des prisonniers de leur main, & une sur-tout, connue sous le nom de Capitaine Gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol. 8229 des manuscrits royaux*. Voyez encore sur ce sujet le 6 tome des *Mémoires de la Ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

1597. emporté , & les mineurs attachés au corps de la Place , Amiens se rendit à la fin de Septembre de cette année , que ce siège avoit remplie presque toute entière.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de Lettres , que je reçus du Roi pendant l'expédition d'Amiens : je suis surpris qu'un Prince , chargé des opérations d'un grand siège ; & du détail de tout un camp , n'en fut pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son Royaume , & qu'il embrassât avec la même facilité , des métiers si contraires. J'épargne au Lecteur la peine de lire toutes ces lettres ; & j'en userai de même à l'égard de celles que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille , sans celles que j'ai négligé de ramasser , ou qui ont été perdues par la faute de mes Secrétaires , il seroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au public. Il y en a quelques-unes à l'égard desquelles je respecte l'ordre que ce Prince m'a donné de les supprimer , parce qu'elles intéressent des personnes , que Sa

Majesté n'auroit pas voulu bleffer, & que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes, qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des payemens, des pensions & autres choses de cette nature, si sèches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri.

Sur le chapitre de ses Finances, par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner une pièce de canon. Dans une remise de six ou sept mille écus, que la nécessité obligea d'accorder au peuple sur les tailles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun

(17) On ne pouvoit sçûr s'ils avoient été bien pas dépenser cent écus, ou mal employés.
dit Péréfixe, sans qu'il

1597. des Offices vendus , & l'argent qui en est provenu. Il ne perd de vûe aucun de ceux à qui l'Etat est redevable , ou qui rendent quelque service dans les Provinces éloignées , ou dans les Royaumes voisins ; & il leur assigne à tous un fonds particulier , avec le dernier discernement. Son grand soin est qu'on n'affecte jamais aucun payement étranger , sur les fonds uniquement destinés pour la guerre , comme il parut dans l'affaire où il s'agissoit de faire toucher une récompense au sieur de Vienne , qui avoit fait rentrer la Ville de Tours dans l'obéissance ; ou lorsqu'il fut question de rendre à Madame de Beaufort les quatre mille écus , qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre , ces lettres sont d'un détail immense. Ce qu'il lui faut d'argent , tant pour la confection des tranchées & des autres travaux , que pour la solde militaire , y est toujours calculé si juste , qu'il ne faut point craindre de se tromper en le suivant. L'ordre de la marche de ses Troupes n'y est pas réglé avec moins de prudence , que celui des convois d'argent , qui arrivoient à son Armée ;

afin qu'ils ne fussent ni retardés, ni interceptés. 1597.

Tout cela ne faisoit encore qu'une partie de ses soins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulogne & d'Abbeville. Celles où il s'étend sur la maniere de maintenir l'ordre dans les Provinces, l'obéissance dans les Villes, la subordination dans les corps, à l'occasion de la Chambre des Comptes, qui lui avoit manqué de respect. Celle où il dit, » Je ne prétends point mêler des » parties de mascarades, avec des deniers destinés pour mon Armée; » parce que Mortier, qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait insérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore, où en répondant sur l'offre que lui avoit fait la Ville de Paris par ses Prevôt & Echevins, de soudoyer à ses dépens douze cens hommes, il décharge cette Ville en considération de ce service, du doublement des Aides, & mille autres de cette espèce, montrent que de la même main dont il sçavoit tracer un plan d'attaque, il ne sçavoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

1597.

Son entretien personnel étoit le seul, qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit pour l'obliger à y penser, que Montglat son premier maître d'hôtel, l'avertît que *sa marmite*, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques-unes de ses lettres, *est prête à donner du nez en terre*. Il ne rougit point d'avouer une chose, dont il n'y avoit en effet que ses ennemis domestiques, qui dussent rougir, qu'il étoit presque nud, sans armes, & sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite, de se faire un fond pour sa subsistance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'est le marc d'or provenant des offices vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année; sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public, que ce qu'il y a de plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que quoiqu'elles soient en très-grand nombre, & pour la plupart très-longues, elles sont pourtant pres-

que toutes écrites de sa main , sur-tout celles qu'il adresse directement au Conseil , ou à moi (18).

1797.

Je me trouvai au Conseil , qui fut tenu après la prise d'Amiens , sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant ; suivre l'Armée ennemie ; se saisir par surprise de quelque ville d'Artois ; & assiéger en forme Dourlens. Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le Cardinal Infant , qui avoit si opiniâtement refusé le combat , lors-

Ville de
Picardie.

(18) J'ai remarqué dans la préface , les raisons qui m'ont porté à ne pas transcrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le Grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres se voyent encore aujourd'hui dans le beau cabinet de M. le Duc de Sully , apostillés de la main de Maximilien de Bethune ; mais les pièces de ce cabinet , les plus précieuses en ce genre , sont , outre un assez grand nombre de lettres originales

de Henri III. & d'autres Princes de ce tems-là , des papiers d'état , lettres , écrits sérieux ou galans , & autres morceaux , écrits de la main de Henri le Grand & de celle de son Ministre , ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déjà parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'Amiral de Villars , & des autres Gouverneurs & Villes sur-tout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

1597.

qu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il sçavoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du Roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les Villes d'Artois réussissent, dans le voisinage d'une Armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroissoit préférable au projet d'assiéger Dourlens; parce que quinze jours suffisoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ses desseins: qu'on pouvoit d'ailleurs manquer sans honte, au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier, beaucoup de tems, d'argent & de troupes. Il fut arrêté, qu'on tenteroit brusquement les deux premiers moyens, sans pour cela renoncer au siège de Dourlens. Les Espagnols se tinrent sur leurs gardes; & à cet égard, il ne resta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action, qui contribua bien autant que tout le reste, à faire désirer la paix au Roi d'Espagne.

Il en alla tout autrement de l'entreprise de Dourlens , à laquelle on s'obstina. Le Roi me manda à Paris où j'étois retourné , sa dernière résolution sur ce sujet. Je ne craignis point de lui représenter encore plus fortement les raisons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion , que son Armée ayant considérablement souffert au siège d'Amiens , elle n'étoit point en état d'en entreprendre un second aussi rude , au mois d'Octobre , tems où les pluies rendoient impraticable le terrain de Dourlens , naturellement gras & gluant ; & en présence d'une Armée , qui ne cherchoit qu'à prendre sa revanche. Le Roi ne me scût point mauvais gré de cette liberté ; mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit absolument nécessaire , pour conserver Amiens & Abbeville. Qu'en rassurant la Picardie , elle faciliteroit la vente des nouveaux Offices , & qu'il tâcheroit de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi longtemps que je l'apprehendois.

Dourlens fut donc investi le neuf

1597.

Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrain, & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit, qu'on se repentoit déjà de cette tentative. En effet, le Roi partit presque aussitôt de son quartier de Beauval; & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du siège, quoiqu'il eût peu duré. Les soldats avoient déjà tant souffert, qu'il furent prêts à se débander. Le Roi leur fit payer la montre; les mit en quartier d'hiver sur la frontière; y laissa sa Cavalerie légère, retrancha une partie des garnisons, que la surprise d'Amiens avoit obligé de jeter dans les Places voisines; & revint passer l'hiver à Paris, prenant sa route par Rouen, & par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le Chancelier de Chiverny faisoit au Parlement, d'ériger en Présidial son Comté d'Armagnac & de Lectoure; & de destiner les deniers qui en proviendroient, au payement des dépens, auxquels Sa

Majesté avoit été condamnée au Parlement envers le sieur de Fontrailles, Comte d'Armagnac, pour un Procès porté en cette Cour. Comme Madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la cession que le Roi son frere vouloit bien lui faire de tous ses biens en cette Province, ce Prince m'ordonnoit de tenir la chose secrète; & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du Chancelier; celui-ci obéit fort mal; mais son indiscretion fut inutile; Madame étant sortie peu après de la Cour de France. Le Roi m'avertissoit dans la même lettre de payer Demeurat son Procureur à Riom; aussi-bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'entretien des troupes laissées en Picardie. C'étoit dans ces momens de loisir, qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles ancien & fidèle serviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il

1597.

Astrac de
Fontrailles.

1597.

avoit avancées ; il n'y avoit point de nom , jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors , qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses Lettres.

La misere du peuple (19) qui assurément étoit excessive , ayant jetté beaucoup de non valeurs dans le recouvrement des impots , le Roi se douta que Messieurs du Conseil qui étoient fort ardens à représenter , & même grossir ces non-valeurs , pouvoient bien , après en avoir obtenu une décharge pour le peuple , en retirer dans la suite pour eux-mêmes des sommes considérables , par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'instruire en premier lieu , si le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 95 , que ces Messieurs vouloient le lui faire croire ; ce qui étoit facile , en vérifiant exactement les états de recette & de dépense des Receveurs généraux & particuliers , & en

(19) Bongars décrivant dans ses lettres la désolation que les guerres civiles avoient causées dans le Royaume , assure entre autres choses , que les

grands chemins étoient si couverts de ronces & d'épines , qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epist. 75. ad Cameras.*

visitant les élections de ces mêmes Généralités , où je m'étois déjà transporté. Secondement , si ce vuide dans les impots ne venoit point de fénéantise ou de défobéissance de la part du peuple.

Enfin une autre affaire importante , dont Sa Majesté commença à s'occuper à Monceaux , c'est la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les Protestans. Il en pressoit depuis long-tems le Chancelier & Villeroi , & j'étois chargé d'y tenir la main ; mais il se feroit encore plaint long-tems de ce que ces Messieurs répondoient si mal à son intention , s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernières affaires , qui concernent les Financiers & les Protestans , auroient demandé un loisir , dont le Roi se trouva bien éloigné , lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il

(20) » Il dit à la Mai- » fieurs , voilà le Maré-
 » son de Ville , qui vint » chal de Biron , que je
 » le complimenter sur » présente volontiers à
 » l'expédition d'Amiens, » mes amis & à mes en-
 » en montrant le Maré- » nemis. " *Pérefixe* »
 » chal de Biron. Mes- 2. *Part.*

1598.

lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs , pour passer au printemps suivant en Bretagne , où les Rebelles se sentant éloignés de la vue du Souverain , perpétuoient impunément le désordre & la déso-béissance.. Le Duc de Mercœur qui étoit à leur tête , n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte ; au contraire les lettres qu'il écrivoit au Roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission , & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions , dont il sçavoit toujours éluder l'accomplissement. Le Roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le Duc , & s'étoit contenté jusques-là , de tendre les bras aux Officiers de cette Province , qui rebutés des longueurs de Mercœur , s'étoient adressés directement à Sa Majesté ; mais enfin ce Prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à

(21) Un des amis du Duc de Mercœur , lui ayant demandé un jour , s'il songeoit à se faire Duc de Bretagne ; il lui ré-

pondit , « je ne sçai pas » si c'est un songe , mais » il y a plus de dix ans » qu'il dure. « La Duchesse de Mercœur avoir

quoï nous nous occupâmes le plus
secrètement qu'il fut possible pen- 1598.
dant cet hyver.

Il eût été inutile de l'entreprendre , sans un Corps de douze cens hommes d'Infanterie , de deux mille de Cavalerie , & une artillerie de douze canons au moins , & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille Fantassins , & les douze cens chevaux, que le Roi avoit jugés nécessaires à la défense de la frontière de Picardie , & qu'il avoit commis à la Garde du Connétable , aidé des conseils de MM. de Bellièvre , de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux , pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guère possible d'augmenter les impôts , autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception ; ce qui est une augmentation très-réelle , du moins pour le Roi. Je m'appliquai avec cela à ramasser toutes les dettes restées en arrière , & à rétablir les parties éga-

pour ayeul Charlotte , Duché de Bretagne ,
héritière de la maison de étoient apparemment le
Ponthièvre , dont les fondement de ceux du
droits prétendus sur le Duc de Mercœur.

1598. rées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

Alexan-
dre Mé-
licis. Sans ces secours, le Roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit se faire alors, que d'une manière fort avantageuse pour l'Espagne. Le Pape Clément VIII. la désiroit ardemment. Dès long-tems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le Cardinal de Florence, son neveu, en qualité de Légat, la proposer au Roi, pendant que Calatagironne (22), Patriarche de Constantinople, prenoit par ordre de Sa Sainteté, la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le Roi plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fièrement au Cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette place. Le Roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vû recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes espérances sur ses succès en

(22) Le P. Bonaventure, Général de l'Ordre de Calatagironne, Saint François.

Flandre , & en particulier , sur la surprise de la ville d'Amiens , dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

1598.

Les expéditions de la campagne , plus favorables à la France , rapprochèrent l'un & l'autre d'un raccommodement. Philippe connoissoit Henri pour un Prince , avec lequel il étoit aussi difficile de garder ses avantages , que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs il avoit dès-lors un pressentiment , qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vûe le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant , le Prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le Roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne , qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions , qu'il revint à Rome en informer le Pape , & en fut de nouveau député en France , pour instruire de ses succès le Cardinal de Florence , & travailler de concert avec lui.

Ces deux Eminences reprirent donc leurs premières sollicitations auprès de Henri , & lui disoient souvent ,

1598.

que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le Roi qui étoit détrompé à son tour des grandes & flatteuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir; quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin il déclara aux deux Négociateurs, qu'il ne s'opposoit point à la paix; mais à condition que l'Espagne lui rendroit tout ce qu'elle possédoit dans ses Etats. Les Légats lui laissèrent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le Roi leur répondit, que sur ce plan, il consentoit qu'ils traitassent & conclusent avec les trois Ministres qu'il avoit laissé en Picardie, auxquels il les adressa; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni consumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

On étoit au commencement de Mars. Le Roi prit sa route par Angers; & ordonna à son Armée de le suivre à petites journées. Il consenti que son Conseil suivît aussi; mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'Armée de Bretagne, soit aux trou-

pes, & aux Commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de tems les choses au point, que je crus pouvoir sans crainte aller joindre Sa Majesté. Je m'attendois à la trouver déjà fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas sans une grande surprise, que j'appris en approchant d'Angers, que le Roi n'avoit pas encore passé cette ville. Le Duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion, les Duchesses de (23) Mercœur & de Martigues (24). Elles commencèrent par obtenir, par le moyen de la Marquise de Monceaux, un passe-port pour venir trouver le Roi à [25] Angers. Lorsqu'elles y furent arrivées, elles ache-

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, Duc de Ponthièvre, & Vicomte de Martigues, femme de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, Seigneur de Pequillon, veu-

ve de Sébastien de Luxembourg, mere de la Duchesse de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le Roi; mais on leur en avoit refusé l'entrée. Elles se retirèrent au pont de Cé, jusqu'à ce que le Roi fût venu à Angers.

1598.

François.
se de Lor-
raine.

verent de mettre la Maîtresse du Roi dans leur parti. La Duchesse de Mercœur lui offrit sa fille unique , pour en disposer en faveur de celui que Sa Majesté jugeroit à propos ; & sous-main elle lui donna à entendre , qu'il ne tiendrait qu'à elle de marier cette riche héritière avec César son fils. [26] Cette alliance flattoit si agréablement la Marquise de Monceaux , que dès ce moment regardant l'affaire du Duc de Mercœur comme la sienne propre , elle s'y employa avec ardeur , tandis que les deux Duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions , les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un Prince , connu par sa complaisance & son penchant pour les Dames. Henri se laissa désarmer ; & ne se souvint plus de châtier le Duc de Mercœur.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers que j'allai saluer le Roi. Ce Prince , qui dès ma première pa-

(26) » Les fiançailles » ç'eût été d'un fils de
» furent célébrées à An- » France légitime. Il n'a-
» gers , avec la même » voit que 4 ans & la fille
» magnificence , que si » 6, « *Peref. 2. Part.*

role, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit ; m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine, » mon ami, me dit-il, » soyez le bien venu. Je suis très-aïse » de vous voir ici ; car j'y avois bien » affaire de vous. Et moi, Sire, « lui répondis-je, incapable de ces lâches ménagemens que la flatterie inspire ; » & moi je suis très-fâché de vous y » trouver encore. Il y a si long-tems » que nous nous connoissons, reprit » ce Prince en m'interrompant, que » nous nous entendons à demi mot » l'un & l'autre. Je me doute déjà » de ce que vous m'allez dire ; mais » si vous sçaviez ce qui se passe, & » combien j'ai déjá avancé les choses, vous changeriez d'opinion. « Je répliquai, que quelques fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son Armée. Le Roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siège de cette ville.

1598. Je repartis qu'il n'en auroit pas été besoin ; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire , & peut-être auroit livré le Duc de [27] Mercœur entre ses mains. Il y avoit plus que de l'apparence , surtout à l'égard du premier , que la chose seroit arrivée comme je le disois , & le Roi en convint. » Je ne reconnois point ici , ajoûtai-je après cet aveu , mon brave Roi ; mais je me tais , parce que je vois bien ce qui vous a retenu. « Je ne craignois point avec ce Prince , les effets d'une trop grande sincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confusion , & en s'en prenant à sa pitié naturelle pour ceux qui s'humilioient , & à la crainte de désobliger sa Maîtresse.

Nous ne nous entretenmes plus après cela , que de nouvelles. Sa Majesté venoit de recevoir des lettres de

(27) Tous les Historiens conviennent que Henri IV. étoit en état de faire repentir le Duc de Mercœur de sa désobéissance. Il ne voulut jamais permettre que le Duc envoyât à Vervins

quelqu'un de sa part , & il protesta qu'il souffriroit plutôt éternellement la guerre , que de consentir qu'un de ses Sujets parût traiter ainsi en Prince étranger avec lui.

la Reine d'Angleterre , par lesquelles elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle lui faisoit d'un Ambassadeur , pour le porter, comme on le conjecturoit avec beaucoup de vraisemblance , à continuer la guerre. D'autres lettres de Bellièvre & de Sillery , lui apprirent que les Légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France , prises pendant la guerre , à l'exception de Cambrai. Le passage du Roi en Bretagne avec des troupes , sans pour cela désarmer en Picardie , avoit extrêmement surpris l'Espagne , & satisfait la Cour de Londres , toujours attachée à abaisser la grandeur de cette Couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville , & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette dernière Province , qui soupiroit depuis long-tems après la tranquillité , sentoît tout ce qu'elle devoit à Sa Majesté , dont la présence à la tête d'une Armée , pouvoit seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du Roi, les Espagnols n'étoient pas en état de tenir

1598.

long-tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvoient manquer de subir bien-tôt le sort commun, & quelques jours suffisoient pour purger entièrement la Province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit résolu d'assembler ses Etats, afin de témoigner sa reconnoissance au Roi, en lui accordant une subvention considérable. Sa Majesté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où en attendant qu'elle y fut arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes, & les logerois dans les Casernes, aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline; qu'ensuite je me rendrois à Rennes, pour tenir la place de Sa Majesté dans les Etats, y hâter les délibérations des sommes promises, & prêter main forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché, de passer encore quelques jours à Angers, & il se servit du

[28] Blavet, aujourd'hui le Port Louis, dans l'Evêché de Vannes. Douarnenès, autre Port & rade dans l'Evêché de Quimper.

prétexte,

prétexte, qu'il manquoit encore quelque chose au traité du Duc de Mercœur.

1598.

Je ne pouvois sçavoir mauvais gré à la Duchesse de Mercœur, d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables, cependant j'avois un si grand ressentiment contre elle, de ce que le Roi avoit été la dupe de ses caresses, que je serois parti d'Angers sans la voir, si le Roi ne m'y avoit pas obligé: quoique je fusse allié de cette Dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la Maison Royale, c'est-à-dire, par la Maison de Luxembourg. (29)

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse Françoisé, ne suffisoit pas pour me faire faire cette démarche, la Duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentimens pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de Madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après

[29] Jeanne de Be- Sully, épousa Jean de
thune, fille de Robert Luxembourg.
sixième, ayeul de M. de

1589.

quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente, Madame de Mercœur me dit, qu'elle n'avoit rien tant désiré, que de pouvoir remettre entre mes mains, les intérêts du Duc son mari, pour achever son traité avec le Roi, de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la Duchesse, que présentement que mon respect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le service du Roi, qui fermoit mon cœur à toute autre considération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit personne plus disposé à la servir que moi.

Je vins coucher ce même soir à Château Gontier, & le lendemain à Vitré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des gens de guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, Maréchaux de Camp, me furent d'un grand secours. Le calme fut si bien rétabli dans tout ce canton, que les paysans, qui s'étoient d'abord retirés & retranchés dans les bois, où ils étoient prêts d'en venir aux mains à chaque mo-

Dans
l'Anjou.

ment , retournèrent dans leurs maisons , & la ville de Rennes crut m'en 1598.
devoir un remerciement. Elle me fit
préparer , pour le séjour que j'allois
faire en cette ville , pendant la tenue
des Etats , un très-bel appartement
chez Mademoiselle de la Riviere. C'é-
toit une femme spirituelle , enjouée
& galante , & qui cherchant les plai-
sirs pour elle-même , n'en étoit que
plus propre à la commission dont elle
s'étoit chargée , de me faire goûter
tous ceux qu'on trouve ordinairement
dans des villes aussi opulentes & aussi
polies que Rennes.

Le ministère , s'il ressembloit en
tout au tems que je passai dans cette
ville , & qui fut d'environ six semai-
nes , auroit réellement toutes les dou-
ceurs qu'on lui attribue si faussement.
Je n'avois d'autre occupation que d'as-
sister aux Etats , qui se prêtèrent avec
toute la gratitude possible , au service
qu'il s'agissoit de rendre au Roi , & lui
accordèrent sans opposition, huit cent
mille écus, dont cent le premier mois,
autant le second , & deux cent chaque
mois ensuite, jusqu'à fin de paiement.
On créa pour cette somme, un impôt

1598.

de quatre écus par pipe de vin. Les Etats voulurent y en joindre une de six mille écus , pour me faire un présent. Je n'examinai point si cette occasion étoit de celles , où je pouvois l'accepter sans conséquence , je le refusai. Le Roi à qui l'on exagéra cette prétendue générosité , & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les Etats, beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit , voulut se charger de mon présent ; & au-lieu de six mille écus , il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don aussi considérable de Sa Majesté , depuis vingt-six ans que j'étois à son service. Il se fit en cette occasion , comme un combat d'honneur entre le Roi , & la Province de Bretagne , qui obtint que ces dix mille écus seroient encore ajoûtés aux huit cent mille qu'elle lui offroit.

Le traité avec le Duc de Mercœur étant consommé, le Roi l'envoya pour être enregistré à la Chambre des Comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce traité , quelques articles secrets, sur lesquels il n'étoit rien énoncé , cette Cour se crut en droit

de ne point l'enregistrer, sans certaines modifications, par rapport à ces articles. Henri qui connoissoit mieux qu'aucun Prince, l'étendue du pouvoir des Cours Souveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner la moindre atteinte, sentit ce refus aussi vivement qu'il le devoit; & m'adressa avec les dépêches que je recevois régulièrement chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la Chambre des Comptes. Il y marquoit à cette Cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer, que pour les traités & actes, où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la personne du Roi, le Souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enregistrement de ses lettres, que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce Conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance, par une soumission pure & simple.

Le Roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des Cours Souveraines. Ces Corps prétendirent ne fournir d'abord, que la moitié de

1598.

la somme à laquelle ils avoient été taxés par les Etats , pour leur contingent , & prendre des termes commodes & reculés , pour en achever le payement. Ils avoient fait les mêmes difficultés , pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre , qu'eux-mêmes avoient demandés. Henri comprit aisément , qu'ils n'avoient recours à cet artifice , que pour ne plus rien contribuer , si-tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la Province ; & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier , ce qui fut exécuté. Leur murmure au sujet du payement des troupes cessa , lorsqu'ils eurent reconnu , que de cette régularité , dépendoit la tranquillité de leur Province ; & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes , où le Roi s'étoit avancé , après la confection du traité du Duc de Mercœur , pour y vaquer à deux affaires importantes , l'Edit pour les Réformés , & la Réception des Ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Ce Prince qui

troyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la Paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déjà donné les ordres pour se faire précéder par les cinq Régimens de Navarre, Piémont, Isle-de-France, Boniface & Breauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la Frontière de Flandre. Sa Majesté m'ayant fait part de ce dessein, je lui représentai au sujet de ces Régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devoit songer à réformer une partie de ses gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le Royaume; qu'il suffisoit donc de deux de ces Régimens en Picardie. En effet les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du Maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit Sa Majesté, de se montrer du moins dans la Capitale de la Bretagne, en sorte que chan-

1598. geant son projet , le Roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris ; & d'expédier pour cet effet , le plus promptement qu'il seroit possible , les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus nécessaire que jamais , de régler celle qui regardoit les Protestans. Ce Corps prenoit en France une si grande licence , que le Roi même n'étoit pas à couvert de ses emportemens & de sa malignité. Les remontrances [que Sa Majesté avoit faites aux auteurs du complot , dont il vient d'être parlé , loin de les faire rentrer dans leur devoir , sembloient n'avoir servi au contraire , qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti Protestant à prendre dans ses différens (30) Synodes , la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessous d'elle , de briguer auprès des particuliers , pour y faire agréer à la pluralité des voix , qu'on prit

[30] A Saumur , à l'occasion des cabales Loudun , à Vendôme , à du parti Protestant pendant le siège d'Amiens. en avons parlé ci-devant.

les armes , & qu'on forçât le Roi à recevoir les conditions , qu'on prétendoit lui prescrire , en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné , connu par sa langue médifante & satyrique (31). C'est lui , qui avoit osé soutenir dans ces Assemblées , qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un Prince , qui avoit abjuré avec sa Religion , tout sentiment d'affection , de bonne volonté & de reconnoissance pour les Calvinistes. Que la nécessité seule forçoit encore à avoir recours à eux , & à les ménager. Qu'après cela , il ne se soucieroit plus de rien faire pour leurs consciences , leurs vies & leur liberté. Que la paix sur le point d'être conclue avec l'Espagne , alloit attirer sur tout le parti les dernières miseres , parce que le seul motif qui portoit Henri à la faire , étoit de s'unir ensuite avec cette Couronne & le Pape , pour les sacrifier à leurs ressentimens communs ; qu'il ne restoit donc plus qu'à pro-

(31) On le croit l'Auteur de la confession de Sancy , des aventures du Baron de Fœnesté & autres Libelles.

1598.

Le siège
d'Amiens.

fiter de l'embaras du Roi pendant un siège pénible, de la Disette d'argent où il étoit, du besoin qu'il avoit d'eux, & du pouvoir qu'exerçoit encore le Duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir par la force, ce que Henri refuseroit ensuite de leur accorder.

Pour mieux soulever ces Assemblées, on se croyoit permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissoit point d'y représenter Henri, comme un Prince indifférent à toutes les (32) Religions, & passionné pour celle qui lui assûroit un trône; (33) voilà l'idée, qu'il vouloit

(32) M. de Sully est fort louable de sacrifier à l'amour de la vérité, tout intérêt & toute considération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits de ses Mémoires, sur-tout étant aussi fortement attaché à sa Religion, qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même. & après une pareille exposition des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se condui-

soit en France, il n'y a personne, qui ne convienne que l'Etat en devoit tout appréhender.

(33) » Il y a trois choses, disoit Henri IV. » que le monde ne veut » croire, & toutes fois » elles sont vraies & » bien certaines: que la » Reine d'Angleterre est » morte fille, que l'Ar- » chiduc est un grand » Capitaine, & que le » Roi de France est fort » bon Catholique. » *Journal de l'Etoile*, p. 233.

qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestans , ne laissoient point douter , selon lui , du nouveau système de politique , qu'Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné , le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué , & de la plus insigne perfidie ; & on y mettoit sans la moindre justice , sur le compte du Roi , tout ce qui partoît du seul parti Catholique , ou de la Cour de Rome. Le Duc de Bouillon laissant aux autres les paroles , appuyoit d'Aubigné , par son adresse singulière à jeter de la division entre le Roi , & sous ceux qui l'approchoient , Catholiques ou Protestans ; & à lui susciter assez d'affaires , pour qu'il ne pût de long-tems se tourner contre lui. La prise de Mende , par Fosseuse , & l'équipée du Comte d'Auvergne , étoient le fruit de ses conseils.

Dans le
Gévaudan.

Toutes ces personnes ne s'oublièrent pas auprès des Ambassadeurs Anglois & Hollandois , si-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes ; & ils comptoient d'autant plus sûrement les en-

1598.

traîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas, qu'il leur étoit recommandé sur toutes choses, d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces Ambassadeurs étoient, Milord Cecile (34), Secrétaire de la Reine Elisabeth, & Justin de Nassau, Amiral de la République. Ils envoyèrent demander au Roi une Audience, dans laquelle ils pussent conférer seuls avec Sa Majesté, ou du moins n'ayant avec elle, que Lomenie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux Ambassadeurs en avoient cru les Protestans, ils n'auroient cherché qu'à intimider le Roi, & à le forcer par menaces à se prêter à tous leurs desseins; mais soit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des Réformés, ils regardassent comme indigne d'eux, d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au Roi, de ce que ceux-ci leur avoient suggéré. Ils avoient d'ailleurs

(34) Ce n'est pas ce tenaire, année 1598, sur
Secrétaire lui-même, qui cet entretien de Henri
s'appelloit Guillaume IV. avec les Ambassa-
mais Robert, son fils. deurs Anglois & Hollan-
De Thou, liv. 120. Voyez des.
aussi la Chronologie Sep-

des offres à faire, bien plus capables de séduire un Prince, dont on connoissoit le penchant pour la guerre. L'Ambassadeur Anglois offrit de la part de la Reine sa Maîtresse, six mille hommes d'Infanterie & cinq cens de Cavalerie, exactement entretenus & soudoyés; & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point; outre un secours particulier, qu'on laissoit entrevoir qui seroit considérable, si Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Supposé que le Roi se fût montré touché de ces offres, les deux Ambassadeurs avoient ordre de conclurre à l'heure même, un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays-Bas avec la France, contre l'Espagne; & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois Puissances ne pourroit entendre à aucune trêve, ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres.

Heureusement le Roi évita ce piège, & la considération de l'état présent de son Royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce Prince en remet-

1598.

ciant les Ambassadeurs, ce qu'il fit de la maniere la plus polie, commença par les assurer, que pour avoir refusé l'offre de leurs Souverains, il ne se départoit point de l'amitié, qui l'unifioit à eux depuis si long-tems; & que la paix qu'il alloit conclurre avec l'Espagne, (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe) ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux, la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent, dans leurs besoins; avec la seule précaution, que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de sujets de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité, tous les motifs, qu'il avoit de finir la guerre. Son Royaume, ainsi qu'il le leur représenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barrière naturelle, contre les attaques de ses voisins, mais ouvert de tous côtés; ses Places sans fortifications, ni munitions, sa Marine foible, ses Provinces désolées, & même en partie re-

duites en désert. Il passa à une description plus particulière des abus & des malheurs du Gouvernement. La licence des guerres civiles , jointes aux guerres étrangères , y avoit détruit toute subordination. Son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant ; & l'autorité royale n'y étoit pas plus respectée , que les loix les plus sacrées de l'Etat. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux , le remède que la paix pouvoit seule offrir , la France faisoit vers sa ruine , peut-être les derniers pas , & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal , qui seroit parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs , par la comparaison de sa situation présente , à chacun de ces égards , avec celle où se trouvoient l'Angleterre & la Hollande , dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre , qui faisoit leur plus grande sûreté , & c'étoit avec tant de netteté & de jugement , & une si parfaite connoissance des affaires de ces différens Etats , que Henri faisoit ce parallèle , qui rendoit la chose palpa-

ble, & que les deux Etrangers ne trouvant rien à répliquer, se regardoient l'un l'autre, avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre, qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son Royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'Empire, & la Maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux Ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de Sa Majesté: mais ce fut si foiblement comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le Roi les amena à tous ses sentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire étoit le bien de toute l'Europe. Ils repassèrent la mer presque aussitôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du Roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce Prince n'alloit-il pas attirer sur son Royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance que le conseil & la

prudence , il eût en ce moment commencé une guerre , qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'esprit , si la fortune , qui tient en ses mains les événemens de la guerre , l'eût rendue malheureuse pour la France ? & même en la supposant heureuse , peut-on imaginer rien de si déplorable , que des succès qu'un Prince achete par l'aliénation de ses Domaines , par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus , par la ruine de son commerce , par le dépérissement de l'agriculture & du pâturage , qui sont les deux mamelles de la France , enfin par l'épuisement & la dévastation de ses Provinces ? Qu'avez-vous à mettre dans la balance , vis-à-vis de si grands malheurs ? Des conquêtes , dont la possession forcée renouvelle vos alarmes à tous les instans , & qui demeurant comme autant de monumens odieux , qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites , deviennent pour la suite un germe d'envie , de défiance , de haine , qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs.

1598.

dont l'intérieur d'un Royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les Princes de l'Europe, dans l'Etat, où elle se trouve aujourd'hui, de réussir, ou d'échouer dans leurs entreprises; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la Cabale protestante tomba, lorsqu'elle vit que les Ambassadeurs, sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentimens du Roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même, à des conditions raisonnables; heureuse, dans une conjecture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un Prince, dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'Edit de Nantes, par lequel les droits des deux Religions, alloient être

aussi solidement établis dans la suite , 1598.
 que nettement éclairci. Schomberg ,
 le Président De-Thou , Jeannin &
 Calignon furent chargés de le dresser.
 Je n'en dirai rien davantage , sinon
 que moyennant cet Edit , les Calvi-
 nistes François , qui jusques-là n'a-
 voient subsisté que par des trêves re-
 prises & continuées , se virent enfin
 un état fixe & durable. (35). Il res-
 toit à faire vérifier & autoriser ce
 traité par les Parlemens & les Cours
 souveraines , à commencer par celles
 de Paris : ce qui fut remis après le
 retour du Roi en cette ville.

(35) L'Edit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thou dit , que la vérification en fut remise après le départ du Légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet Edit a de plus favorable aux Calvinistes , que ceux qui leur avoient été accordés précédemment , c'est qu'on les admet aux charges de Judicature & de Finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'Edit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au Ministre Chamier , de la compo-

sition de l'Edit de Nantes. Voyez-le dans Matthieu , tom. 2. liv. 2. & plusieurs autres Historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets dont le plus désavantageux pour les Calvinistes , est celui qui leur défend l'exercice de leur Religion , dans plusieurs Villes & territoire , comme Reims , Soissons , Dijon , Sens , &c. parce que Henri IV. s'y étoit engagé par ses Traités particuliers , avec les différens Seigneurs de la Ligue.

1598.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice, à ce qu'il devoit aux Réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le Duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire; & il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de Roi ne lui auroit pas donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le Duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où sa goutte le retenoit au lit. Sa Majesté s'y transporta, comme pour lui rendre visite, & après le premier compliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter sans l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ces différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement

(36) Le Grain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les Protéstants l'importunoient de leurs demandes; » adref-

» sez-vous à ma sœur,
» leur dit-il, car votre
» Etat est tombé en que-
» nouille. »

sur quelques démarches du Duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'Edit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un Prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le Duc voulut prendre la parole pour s'excuser, mais il fut arrêté par Sa Majesté, qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur, dont elle avoit été long-tems satisfaite : mais ensuite le Roi avertit le Duc, en prenant ce ton d'autorité, qui lui faisoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée, que pour en prendre une directement opposée; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer du respect pour son Roi & son maître, il étoit résolu pour l'en punir, d'user de toute la facilité que la pacification de son

1598.

Royaume lui en laissoit. Après quoi, ce Prince sans vouloir entendre les réponses du Duc, sortit & l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur Roi & de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes, dont les Dames s'empressoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit son tems entre les Assemblées de ces Dames, les courses de bague, les Ballets, & le jeu de paume, sans cesser son assiduité auprès de la Marquise de Monceaux; qui étoit fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y avoit des momens où le Roi me paroïssoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque Sa Majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappelai que la même chose étoit arrivée à Saint-Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur

lequel Henri sentoît quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec qu'elle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens : mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au Duc de Bouillon, dont je viens de parler, le Roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella ; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelassés dans les siens, selon sa coutume ; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque grande confiance. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le Duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un Gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au Roi, disoit-il, c'est que n'ayant point d'enfans de la

1598.

Reine son Epouse, envain il alloit se donner tant de peine à pacifier son Royaume, puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ses premieres calamités, par les disputes entre le Prince de Condé & les autres Princes du Sang, sur la succession à la Couronne. Sa Majesté m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la Princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce Prince : mais la facilité que l'Archevêque d'Urbain, & MM. du Perron, d'Ossat & de Marguemont, ses Députés à Rome, lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du Pape, donnoient de grandes espérances pour la réussite. En effet, Clement VIII. aussi bon Politique qu'aucun Prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France & les autres Royaumes de la Chrétienté, de retomber dans la confusion d'où l'on étoit à peine sorti, n'en trouvoit point de meilleur, que
d'affûrer

d'affûrer la fuccellion de France, en autorifant Henri à s'engager dans un fecond mariage, qui pût lui donner des enfans mâles. 1598.

Notre converfation s'étant fixée fur ce chapitre, il me fut aifé d'appercevoir, que c'étoit de-là précifément que partoît l'inquiétude de Sa Majelté; mais je ne pus fçavoir encore fi-tôt, quel en étoit le véritable fujet. Le Roi commença à examiner avec moi, fur quelle Princeffe de l'Europe il pourroit jetter les yeux, pour en faire fôn Epoufe; en fupposant fôn mariage avec Marguerite de Valois, diffous. Mais à dire le vray, il faisoit marcher avant cet examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile: c'eft que pour n'avoir pas à fe repentir, difoit-il, d'un marché, auffi hazardeux que celui-là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme, mal-faite de corps & d'efprit, il demandoit fept chofes, dans celle qu'il épouferoit: qu'elle fût belle, fage, douce, fpirituelle, féconde, riche & d'extraction royale: auffi n'en trouvoit-il pas une feule dans toute

1528.

l'Europe, dont il se montrât entièrement satisfait. » Je m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henri, » peu d'accord avec ses principes, de » l'Infante d'Espagne, quelque vieille » qu'elle puisse être; pourvu qu'avec » elle, j'épousasse les Pays-Bas, » quand ce devroit être à la charge » de vous redonner le Comté de Bèthune. Je ne refuserois pas non plus » la Princesse (37) Reibelle d'Angleterre, si, comme on publie que cette » Couronne lui appartient elle en avoit » été seulement déclarée présomptive » héritière: mais il ne faut pas plus » s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai encore entendu parler de certaines » Princesses d'Allemagne dont je n'ai » pas retenu les noms: mais les femmes de ce pays, ne me reviennent » nullement. Je croirois toujours en » avoir un lot de vin couché auprès

(37) La Marquise Arabelle, ou Arabelle Stuard: elle étoit fille de Charles, Comte de Lenox, Petit-fils de Marguerite, Reine d'Ecosse, sœur aînée de Henri VIII, Jacques VI. son cousin germain, ayant été en 1602 déclaré légitime héritier d'Elizabeth, il se fit l'année suivante une conspiration en faveur d'Arabelle, qui mourut prisonnière dans la tour de Londres. Voyez les Historiens.

» de moi ; outre que j'ai oui dire qu'il
» y a eu une Reine de cette Nation ,
» en France , qui la pensa ruiner : tout
» cela m'en dégoute. L'on m'a aussi
» parlé des sœurs du Prince Maurice :
» mais outre qu'elles sont toutes Hu-
» guenotes , ce qui donneroit de l'om-
» brage à la Cour de Rome , certain
» bruit répandu parmi les Catholiques ,
» quelles sont filles d'une Nonain , &
» quelque autre chose encore que je
» vous dirai une autrefois , m'en dé-
» tourne. Le Duc de Florence a en-
» core une nièce , que l'on dit être
» assez belle ; mais elle est d'une des
» moindres maisons de la Chrétien-
» té , qui portent le titre de Prince ;
» n'y ayant pas plus de soixante ou
» quatre-vingt ans , que ses Ancêtres
» n'étoient qu'au rang des meilleurs
» Bourgeois de leur Ville : outre
» qu'elle est de la même Race que la
» Reine-Mere Catherine , qui a tant
» fait de mal à la France , & à moi en
» particulier.

» Voilà , continua le Roi , voyant
» que je l'écoutois attentivement , tou-
» tes les Princesses Etrangères ; dont
» j'ai connoissance. A l'égard de celles

1598.

» qui font en France, vous avez ma
 » nièce de Guise; qui seroit une de
 » celles qui me plairoient le plus, (38)
 » malgré le petit bruit que quelques
 » malins font courir, qu'elle aime bien
 » autant les poulets en papiers, qu'en
 » fritassée: car pour moi, outre que
 » je crois cela très-faux, j'aimerois
 » mieux une femme, qui fit un peu
 » l'amour, qu'une qui eût mauvaise
 » tête: mais j'apprehende la trop
 » grande passion qu'elle témoigne pour
 » la maison, & sur-tout pour ses fre-
 » res. Le Roi parcourut de suite &
 » aussi inutilement, les autres Prince-
 » ses. Il trouvoit les unes, belles, gran-
 » des, bienfaites; comme l'aînée des
 » deux filles du Duc de Mayenne, quoi-
 » qu'un peu noire; les deux d'Aumale
 » & les trois de Longueville; mais ou

- (38) Louise-Margue- Duc de Bellegarde, grand
 rite de Lorraine, c'étoit Ecuyer: & ce que Henri
 une très-belle Princesse. dit ici de Poulet, est d'a-
 Il fut proposé dans le tems prir une chanson qui fut
 du siège de Paris, de lui faite contre Mademoiselle
 faire épouser Henri IV. de Guise, & qu'on peut
 pour réunir les deux par- voir dans l'Etoile, année
 tis. Les Libelles satyri- 1596. Voyez aussi les
 ques de ce tems-là lui galanteries des Rois de
 reprochent un commerce France, &c.
 de galanterie, avec le

bien elles étoient trop jeunes, ou bien
 elles ne lui plaisoient pas; la fille de
 Madame la Princesse de Conti, de
 la Maison de Luccé, Mesdemoiselles
 de Luxembourg & de Guëmené: mais
 la première étoit Huguenote, la se-
 conde n'étoit pas assez âgée; les deux
 autres n'étoient pas de son goût:
 enfin toutes eurent l'exclusion, pour
 quelques autres raisons particulières;
 & le Roi finit ce dénombrement par
 dire, qu'après tout, quelque parfaite
 que lui parussent toutes ces person-
 nes, il ne voyoit rien qui pût l'affir-
 mer, qu'elles lui donneroient des
 enfans mâles ni qu'il s'accommodât
 de leur humeur, & encore de leur
 esprit: trois conditions de sept, sans
 lesquelles il ne résoudroit point à
 s'engager; parce qu'il prenoit une
 femme dans le dessein de partager
 avec elle ses affaires domestiques, &
 que devant mourir avant elle, suivant
 le cours de nature, & peut-être
 laisser des enfans en bas âge, il étoit
 nécessaire, qu'elle pût les élever, &
 conduire l'Etat pendant une minorité.

Mais quoi! dis-je enfin à ce Prin-
 ce, las de chercher le but d'un dis-

1598.

cours, où il me paroissoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble, » que
 » voulez-vous, Sire, avec tout ce pour
 » & contre ? & qu'en puis-je conclure
 » moi-même, sinon que désirant fort
 » d'être marié, vous ne trouvez pour-
 » tant sur la terre, aucune femme qui
 » vous soit propre ? Du ton, dont
 » vous avez parlé de l'Infante Claire
 » Eugénie, les riches Héritières pa-
 » roissent être assez votre fait ; mais
 » attendez-vous que le Ciel ressuscite
 » une Marguerite de Flandre, une
 » Marie de Bourgogne, &c. ou du
 » moins, qu'il rajeunisse la Reine
 » d'Angleterre ? J'ajoutai, en riant,
 » que quant à ces autres preuves de
 » fait, qu'il demandoit, je ne trouvois
 point d'autre expédient, que de faire
 assembler les plus belles filles de Fran-
 ce, depuis dix-sept jusqu'à vingt-
 cinq ans ; de prendre le soin de con-
 noître lui-même, par des conversa-
 tions particulieres, la trempe de leur
 cœur & de leur esprit ; se remettant
 du reste sur le rapport des matrones
 expérimentées, auxquelles on a re-
 cours, dans des cas à-peu-près sem-
 blables. Je continuai, en reprenant la

parole plus sérieusement , que pour moi , mon avis étoit que Sa Majesté pouvoit tout-d'abord retrancher de son plan , les grands biens & la naissance royale ; qu'il suffisoit d'une femme qui pût se faire aimer , & lui donner des beaux enfans ; mais qu'à cet égard , encore une fois , on devoit se contenter de la plus simple apparence , se souvenant également & du nombre des belles femmes stériles , & des peres illustres , malheureux en enfans , au reste , que quels que fussent les siens , le sang dont ils sortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François.

» Or bien , interrompit le Roi ,
 » laissant à part votre avis sur cette
 » assemblée de filles , qui apprêteroit
 » à rire , & vos galans hommes , qui
 » n'ont pas eu de semblables enfans
 » (39) : car j'espère en faire , qui vau-

(39) L'Auteur cite aussi de cette conversation , comme de quantité d'autres endroits , plusieurs discours trop diffus , & pleins d'une inutile érudition.

1598.

» dront mieux que moi , puisque vous
 » convenez , que ma femme doit être
 » complaisante , bienfaite , & de taille
 » à faire espérer des enfans , songez
 » un peu en vous-même , si vous n'en
 » pourriez point connoître quel-
 » qu'une , dans laquelle tout cela se
 » rencontrât. » Je répondis , que je
 ne prononçois pas ainsi à la hâte ,
 sur un choix qui demandoit tant de
 réflexion , & auquel je ne m'étois
 point encore appliqué. » Et que di-
 » riez-vous , repartit Henri , si je vous
 » en nommois une , dont j'eusse une
 » pleine connoissance sur ces trois
 » choses ? Je dirois , Sire , repliquai-
 » je tout naturellement , que vous
 » avez eu avec elle , une plus grande
 » familiarité que moi ; & que ce ne
 » peut être qu'une veuve : rien que
 » cela seul ne me paroît convaincant
 » sur le chapitre des enfans. Ce sera
 » tout ce que vous voudrez , reprit
 » le Roi , mais si vous ne pouvez de-
 » viner , je la nommerai. Nommez-la
 » donc , lui dis-je ; car j'avoue que
 » je n'ai pas assez d'esprit pour cela.
 » Oh ! la fine bête que vous êtes ,
 » s'écria le Roi ! vous le feriez bien ,

» si vous vouliez ; & vous ne faites
» ainsi l'ignorant , que pour m'obliger
» à la nommer moi-même. Ne con-
» fessez-vous pas que ces trois condi-
» tions se rencontrent dans ma mai-
» tresse ? non que je veuille dire par-
» là, poursuivit ce Prince , confus sans
» doute de sa foiblesse, que j'aye pen-
» sé à l'épouser ; mais seulement pour
» sçavoir ce que vous en diriez , si
» faute d'autre cela me venoit quelque
» jour en fantaisie. »

Il n'étoit pas difficile de voir au-
travers de cette foible précaution, que
Sa Majesté n'avoit déjà que trop pen-
sé, & n'étoit que trop disposé à cet
indigne Mariage , pour lequel Elle
sembloit par toutes ses paroles , de-
mander grace. Ma surprise fut aussi
grande , qu'on peut se l'imaginer ;
mais je crus devoir la cacher soigneu-
sement. Je feignis de trouver dans les
dernieres paroles de Henri , un air
de plaisanterie qui n'y étoit point ,
mais qui me donnoit occasion de met-
tre dans ma réponse , toute celle qui
étoit nécessaire pour faire honte au
Roi , de cette idée bizarre. Ma fein-
te ne me réussit pas , le Roi n'avoit

1598.

pas fait l'effort d'un aveu si pénible ;
 pour en demeurer-là. » Je vous or-
 » donne , me dit-il , de me parler li-
 » brement. Vous avez acquis le droit
 » de dire mes vérités ; n'appréhendez
 » pas que je me fâche ; pourvû que
 » vous ne le fassiez qu'en particulier :
 » devant le monde je m'en fâcherois
 » bien fort. »

Je répondis au Roi , que je ne se-
 rois jamais assez imprudent , pour
 dire rien à Sa Majesté , en particu-
 lier , non plus qu'en public , qui pût
 lui déplaire ; excepté le cas où il s'a-
 giroit de sa vie , ou du bien de l'Etat.
 Je lui fis ensuite envisager dans le cas
 dont il étoit question , la honte dont
 une alliance criminelle le couvrirait
 aux yeux de l'Univers , & les repro-
 ches qu'il auroit à essuyer dans la suite
 de sa propre part , lorsque les bouil-
 lons de l'amour étant éteints , il ju-
 geroit plus sainement de son action.
 S'il n'avoit recours à ce moyen , que
 pour ôter à la France tous les mal-
 heurs d'une succession incertaine , je
 lui fis voir qu'il l'exposoit à tous
 ceux qu'il voudroit éviter , & à de
 plus grands encore , la légitimation

qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eu de Madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné incontestablement né d'un double adultère ; ne fût par cet endroit inférieur au second, qui n'avoit que la honte du simple adultère ; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime, ce qui par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de querelles & de guerre. » Je vous
 » laisse, Sire, poursuivis-je, faire
 » vos réflexions sur tout cela, avant
 » que de vous en dire davantage.
 » Ce ne sera pas trop mal fait, » reprit le Roi, frappé d'un seul coup d'œil de ce que je venois d'exposer ;
 » aussi-bien vous m'en avez assez dit,
 » pour la première fois. » Mais, quelle est la tyrannie d'une aveugle passion ! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander si de l'humeur dont je connoissois les François, & sur-tout les Grands, je croyois qu'en épousant sa maîtresse, il y eût quelque sou-

1598.

levement à craindre de leur part de son vivant.

Cette question acheva de me convaincre, que Henri étoit mortellement atteint, je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications, qu'il faut épargner au Lecteur; aussi-bien il devine lui-même, tout ce que je pus dire en cette occasion, & cet endroit n'a sans doute déjà été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés; & j'eus la consolation de laisser le Roi persuadé de tout ce que je lui avois représenté.

La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts: ce Prince n'en étoit pas encore venu là; & il devoit souffrir auparavant, de terribles (40)

(40) Dans ce combat roit épousée, ou il ne seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du Duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une Anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le vol. 9199. des *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Elle marque: que Henri IV. étoit à Saint Germain-en-Laye,

combats avec lui-même. Tout ce qu'il put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une dernière résolution, après qu'on auroit obtenu du Pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous

1598.

ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeller ses trois Ministres, (Messieurs de Rosny, de Villeroi & de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage: que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses Mémoires; que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser la succession au Prince de Condé, que le droit de sa naissance faisoit son héritier; que le troisième enfin c'étoit Sillery, le plus fin Courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit; qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser la maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans, qu'il avoit d'elle. Henri IV. continue l'Auteur de

cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois Ministres même fit part de ce qui venoit de se passer entre le Roi & eux, Henri IV. parut ému de ce discours, & ensuite dit, » je m'étois » promis beaucoup de » vos sùffisances & fidé- » lités au conseil que j'ai » désiré prendre de vous » touchant mon maria- » ge... Et toutefois j'ai » peur, qu'au lieu de me » faire résoudre, vous » n'ayez augmenté mon » irrésolution par la con- » trariété de vos opi- » nions, accompagnées » de raisons si puissantes, » que je me trouve bien » empêché au jugement » que je dois faire de la » meilleure: à cela donc, » j'ai besoin d'un peu de » tems pour y songer, » &c. &c. Ce qu'ayant dit, il se leva, & donna son- » gé à ces Messieurs.

1598.

ses sentimens , le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à sa maîtresse des miens , de peur de me mettre mal avec elle. » Elle vous aime , me dit-il , & vous estime encore davantage ; mais il lui reste toujours quelque défiance , que vous ne lui soyez pas favorable dans les avantages , que je suis porté à faire à ses enfans & à elle. Elle me dit souvent , qu'il semble , à vous entendre mettre sans cesse en avant mon état & ma gloire , que vous préférez l'un à ma personne , & l'autre à mon contentement. « Je répondis encore , que je ne m'en défendois pas ; que l'Etat & le Souverain ne devoient point être envisagés sous deux regards différens. » Songez , Sire , ajoutai-je , que votre vertu étant l'esprit qui anime véritablement ce grand Corps , il doit vous rendre par sa splendeur , la gloire & la félicité qu'il tire de vous ; & que vous ne pouvez chercher la vôtre ailleurs. « Cela fait , nous sortîmes du jardin , & nous nous séparâmes pour aller souper ; laissant les courtisans se donner la torture , pour devin-

ner le sujet d'un entretien aussi long. 1598.

Nous n'avions fait aucune attention , le Roi ni moi , à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle , dans de semblables occasions ; je veux dire , au consentement de la Reine Marguerite , à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation , en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentimens de cette Princesse. La teneur de la lettre , que je lui écrivis à ce sujet , étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le Roi , sur lequel la France fondeoit son espérance d'un héritier de la Couronne , j'avois cru devoir la prier de m'employer pour y travailler. Si la disposition des esprits étoit telle de part & d'autre , que cet effort fût impossible , ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je sçavois bien que la stérilité de Marguerite , devoit la faire convenir secrettement) qu'elle ne s'offensât pas , si je prenois dans la suite , la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore , que

1568.

L'Etat attendoit d'elle. Je ne marquois pas la chose plus clairement ; mais après ce que je venois de lui dire , sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France , il n'étoit pas difficile de deviner , quel étoit ce sacrifice.

La Reine se donna tout le tems de délibérer sur un parti de cette importance , avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après ; elle étoit datée (41) d'Usson , où elle faisoit sa résidence ordinaire ; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter , sage , modeste & soumise. Marguerite sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même , sur une séparation , dont le bruit n'avoit point encore éclaté , se contentoit de faire parler en sa place , une protestation de sa soumission à toutes les volontés du Roi , jointes à des remerciemens pour moi , des soins que je prenois.

[41] Cette Princesse Henri IV. son mari , la s'étoit d'abord retirée fit poursuivre par-tout , plusieurs années auparavant à Agen , & ensuite le château d'Usson en Auvergne , où après sa mort , elle demeura volontairement.

Le séjour du Roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de May. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce Prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite d'en faire raser le Château. De Vitré, Sa Majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Eléche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux Finances, soit au payement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des Provinces, je vins trouver le Roi à Tours, où ce Prince me manda pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris; où quelque chose qu'il fit, il ne put arriver, que sur la

[42] Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroy, qui porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Breta-

gne qui ait porté ce nom, & le chemin de Honfleur s'adonnoit en effet par Vitré.

1598. fin de Mai. J'étois si las (43) du cérémonial des grandes villes, & des longues harangues sur-tout, que prenant un chemin écarté, par le Maine & le Perche, je vins seul visiter ma Terre de Rosny, où mon épouse étoit occupée à faire commencer la maison que j'y faisois bâtir, & avoit manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment, qu'il avoit fallu abatre.

Je m'y arrêtai fort peu; & cependant je ne trouvai plus le Roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, & prit aussi-tôt la route d'Amiens. Cet endroit lui parut commode, pour communiquer facilement vers ses Plénipotentiaires,

[43] Le Roi ne l'étoit pas moins. L'Etoile rapporte quelques reparties fort agréables de Sa Majesté, à ces importuns harangueurs. L'un d'eux l'ennuyoit par de longs titres d'honneur, & répétant souvent, Roi très-benin, très-grand, très-clément, &c. Ajoûtez, & très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots. » Agesi- » laüs, Roi de Lacede- » mone, Sire, &c. »

Le Roi lui dit en l'interrompant. » Ventre saint » gris ! j'ai bien oui par- » ler de cet Agesiäus ; » mais il avoit diné, & » je n'ai pas diné moi. » Ayant dit par deux fois à un autre, qu'il abregeât, & voyant qu'il n'en faisoit rien, il le laissa-là, & s'en alla, en lui disant, » vous direz » donc le reste à M. Guil- » laume, » c'étoit le bouffon de la Cour.

à Vervins , & en même-tems , pour 1598.
visiter toutes les Places frontieres fa-
ciliter l'évacuation de celles qu'on al-
loit lui rendre par le traité , & pour
voir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout
cela fut fait dans huit jours , & Sa Ma-
jesté ne revint point à Paris , que la
paix ne fût signée. [44]

Le traité étoit des plus simples :
la remise de toutes les places , que
l'Espagne possédoit en France , en fai-
soit presque le seul article considéra-
ble. On n'y statua rien sur l'affaire du
Marquisât de Saluces. Le Roi ne ju-

[44] Elle fut signée le
2. Mai 1598, au nom du
Roi , par » Messire Pom-
» punne de Bellièvre ,
» Chevalier , sieur de
» Grignon , Conseiller
» en son Conseil d'Etat :
» & Messire Nicolas Bru-
» lart , Chevalier , sieur
» de Sillery aussi Conseil-
» ler dudit Sieur Roi , en
» son Conseil d'Etat , &
» Président en sa Cour
» du Parlement de Paris ,
» au nom du Cardinal
» d'Autriche ayant pou-
» voir du Roi d'Espagne ;
» par Messire Jean Ri-
» chardot , Chevalier ,
» Chef & Président du

» Conseil privé dudit
» Sieur Roi , & de son
» Conseil d'Etat ; Mes-
» sire Jean - Baptiste de
» Taxis , Chevalier , &c.
» & Messire Louis Ver-
» reiken , aussi Cheva-
» lier , &c. « Voyez ce
Traité en entier dans les
Mémoires & négociations
de la Paix traitée à Ver-
vins , tom. 2. avec la re-
lation en forme de Jour-
nal , de tout ce qui se
passa entre les Plénipo-
tentiaires , depuis l'ou-
verture de cette négo-
ciation , jusqu'à la con-
clusion de la Paix.

1598.

gea pas devoir manquer la paix, pour cet article, qu'on regardoit comme si peu important; que sur le Dénî de Justice de la Savoye, il pouvoit, sans peine, disoit-on, se saisir de tout ce Marquisât, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne; seulement ou en fit un compromis entre les mains du Pape. [45] Les Plénipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea Sa Majesté incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste, toutes les formalités d'usage entre les Plénipotentiaires; [46] & je laisse à

[45] Ce qui regarde le Duc de Savoye, représenté par Messire Gaspard de Genève, Marquis de Lullin, Conseiller d'Etat, &c. est à la suite de l'article 24. & porte: „ Que le surplus „ des autres différends „ qui sont entre ledit „ Sieur Roi très-Chrétien, & ledit Sieur „ sera remis au jugement „ de Notre Saint Pere, „ Clément VIII. pour „ être vuïdé & décidé „ par Sa Sainteté dedans „ un an. Et demeure- „ ront les choses en l'é-

„ tat qu'elles sont à pré- „ sent, &c.

[46] Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coûtume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Belvilliers & de Silhery*, & dans la *Relation*, &c. *Ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage, qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs Lettres,

d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Le Roi signa le traité dans Paris, en présence [47] du Duc d'Arscot, & de l'Amiral d'Arragon. Le Cardinal Archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du Roi d'Espagne & du sien, devant le Maréchal de Biron, à qui le Roi venoit ce donner pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de Duc & Pair. Dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Belhèvre & de Sillery y assistèrent aussi. Le Duc de Savoye reçut solennellement la paix à Chambery, en pré-

& entr'autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les portèrent à finir avec les Agens du Duc de Savoye de la manière dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de Sa Majesté, dans la lettre du 9 Avril, &c.

[47] Charles de Croy, Duc d'Arscot, Prince de Chimay. Dom Francisco de Mendoza & Cardona,

Amiral d'Arragon. Henri IV. prêta le serment pour l'observation du Traité de Paix, le Dimanche 21 Juin, le Cardinal de Florence, Légat, officiant de la manière la plus solennelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid.* tom. 2. pag. 266. *Mss. de la bibliot. du Roi, vol. 9361. Mém. de la Ligue, tom. 6. Mém. de Nevers, tom. 2. Mauchieu, T. 2. Cayët & autres.*

1598. sence de Gadaigne Bothéon (48);
Gouverneur de Lyon, Député de Sa
Majesté, à cet effet.

C'est ainsi, que malgré une Ligue
aussi puissante que celle du Pape, de
l'Empereur, du Roi d'Espagne, du
Duc de Savoye, & de tous les ecclé-
siastiques de la Chrétienté, le Roi
vint à bout de ses desseins (49) & les
couronna par une paix glorieuse. Il
récompensa en Roi ceux qui y
avoient travaillé; & afin que cette

[48] Il est qualifié dans
l'acte du serment prêté
par le Duc de Savoye le
2. Août. » Illustre Sei-
» gneur, Guillaume de
» Gadaigne, Seigneur
» de Bothéon, Cheva-
» lier des Ordres du très-
» haut & très-excellent
» Prince Henri IV, Roi
» très-chrétien de Fran-
» ce & de Navarre Con-
» seiller d'Etat, Ca-
» pitaine de cinquante
» hommes d'armes de ses
» Ordonnances & son
» Lieutenant - Général
» au Gouvernement de
» Lyonnois, Forêt &
» Beaujolois, Ambassa-
» deur commis & dé-
» puté, &c. » *Mém. &*
négociation, &c. tom. 2.

pag. 365.

(49) Les Lettres que
ce Prince écrivoit à ses
deux Ministres à Vervins,
pendant tout le tems que
dura cette négociation,
en font foi. Elles sont
rapportées dans les *Mém.*
& négociations, &c. ibid.
Il dit, » que d'un coup
» de plume, il venoit de
» faire plus d'exploits,
» qu'il n'en eût pu faire
» pendant une longue
» guerre, avec les meil-
» leurs épées de son
» Royaume. » On disoit
aussi sur ce Traité, que
les Espagnols avoient
vaincu par les armes, &
les François par la négocia-
tion.

action n'aliénât pas de lui la République d'Hollande, il fit partir pour Amsterdam, Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les Etats généraux, & de payer la pension, que Sa Majesté leur donnoit. On ne pouvoit se lasser de donner à ce Prince, les louanges que méritoit son habileté, aussi-bien que sa diligence à se transporter, sur le moindre besoin dans tous les endroits de son Royaume.

1598.

Fin du Neuvieme Livre.



1798.



MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIXIÈME.

1598.



A paix amena d'autres soins
& d'autres travaux. Le Roi
commença par faire une ré-
forme dans ses troupes, tant
Françoises, qu'Etrangères. Les Suisses
furent licentiés, à l'exception des
trois Compagnies des Colonels Gala-
ti, Heid & Baltazard, de cent hom-
mes chacune. Cette Réforme ne fut
pas aussi complete, que je l'aurois
souhaité, & que la conjoncture pa-
roissoit la demander. Le conseil que
je donnai là-dessus, ne fut point goûté
de

de Sa Majesté. Cependant si l'on considère, que le Trésor royal étoit dans le dernier épuisement, & malgré cela, dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent ; je crois qu'on ne sçauroit me reprocher en cela, une économie sordide & mal placée. 1598.

Ces dépenses étoient, le rétablissement des fortifications de quantité de villes, & la réparation d'une infinité de bâtimens, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers tems, dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivières du Royaume, pour en régler les différens droits. Emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnue ; il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire principalement sur la Charente.

Entre autres Réglemens pour la police, qui furent jugés nécessaires, le Roi mit des bornes à cette quantité immense de bled, qu'on étoit dans l'usage de faire passer hors du Royaume ; & qui souvent exposoit la Fran-

1598.

ce, à souffrir de grandes disettes (1) de ses propres biens. Par un autre Règlement, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2).

(1) La conséquence la plus juste, qu'il semble qu'on puisse tirer de tous les raisonnemens, qu'on lit & qu'on entend tous les jours, sur la question du transport du bled hors du Royaume, est celle que tire ici le Duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce Royaume de l'une de ses plus heureuses ressources, & de l'un des plus riches soutiens de son commerce, en défendant tout transport de cette denrée. Il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure, ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu, les magasins publics & royaux ne paroissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dépenses, & des inconvéniens encore plus grands à quoi ils exposent; il semble qu'on ne sauroit en dire autant, des commissaires qu'on établiroit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fer-

mer les greniers des particuliers, lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la police, dont le grand & presque le seul objet seroit de connoître, & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la consommation, en compensant les années différentes, & les différentes Provinces, n'est pas, je crois, d'une aussi grande difficulté que d'abord elle le paroît.

(2) A ce règlement sur le port d'armes, bien des personnes croient qu'il seroit à propos, qu'on ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillemens qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts & belles-lettres; s'il est vrai, comme il paroît qu'on ne sauroit en douter, que c'est au sein qu'on a pris depuis quelques siècles, de les cul-

Les Belles-Lettres trouvèrent aussi place dans ces occupations du Roi. II 1598.

tiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manières, de leur liaison entr'eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une manière moins cruelle, leurs différends respectifs; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand Etat ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce Royaume, pour former & établir une Bibliothèque, des Cabinets & des Recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant Monarque qu'il gouverne, pour instituer des Académies, où l'on s'applique à perfectionner les sciences & les arts; on attend avec impatience, de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-tems, de mettre

toutes ces différentes parties un peu plus à la portée les unes des autres, qu'elles ne le sont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout à la fois, les livres, les instrumens, les Imprimeries, & généralement toutes les pièces nécessaires, avec les logemens des personnes préposées pour en prendre soin, & sur-tout de voir établir une espèce de tribunal des sciences & des arts, composé de personnes choisies dans les différentes Académies & entretenues par Sa Majesté, pour faire un examen exact, & porter un jugement sûr de tous les livres, découvertes, & productions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord intention de faire servir la place Vendôme à ce projet, ensuite on y a destiné le vieux Louvre; mais des dépenses d'Etat, encore plus nécessaires, ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

1598.

entendit parler de Casaubon ; & sur la réputation de ce sçavant homme , il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa famille , où il le fixa par une pension , qui lui donna les moyens d'y vivre , comme il convient à un homme de son caractère , qui n'est pas appelé , disoit Henri , pour gouverner l'Etat.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes , qui iroit à l'infini , s'il falloit donner place dans ces Mémoires , à tout ce que me dit Sa Majesté , à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau , de Monceaux , & de St. Germain-en-Laye , où elle passa le reste de cette année ; & où elle m'appelloit de tems en tems , pour conférer avec moi , sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma première promesse , de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération ; & je me contenterai de marquer ici , que jamais , peut-être , des Ministres d'Etat n'ont trouvé plus d'attention , ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun Prince , sur tout ce qui est d'utilité , ou simplement de commodité pour

un Royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le Prince que j'ai servi. Ni la paix ni les affaires domestiques, ne lui faisoient point perdre de vûe tout ce qui se passoit hors du royaume. (3) La question du vrai ou du faux Dom Sébastien, faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi bien qu'en Espagne; il envoya (4) la Trémouille en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce mystère; afin de ne prononcer qu'à

1598.

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons Historiens, qui ne doutent pas que le Roi Dom Sébastien n'ait véritablement perdu la vie, dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent, que ce prétendu Dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce Roi de Portugal, dans M. de Thou, *liv. 65. &c.* Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question, par un

autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la Couronne de Portugal, comme se disant issue de Robert, fils d'Alphonse IH. par Mahaud, sa première femme, morte en 1262; depuis lequel tems, elle soutenoit que tous les Rois de Portugal n'avoient été qu'autant d'usurpateurs, c'étoient-là autant de points, bien difficiles à justifier, aussi paroît-il qu'elle fit peu de démarches pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, Duc de Thouars, mort en 1606.

1598.

vec pleine connoissance, sur la justice, ou l'iniquité du Conseil d'Espagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu Roi de Portugal.

Henri n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins, qu'il forma dans la suite contre la Maison d'Autriche; il voulut dans cette année, se porter pour Médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre; & proposa entre ces deux Couronnes, une Conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroissoit point partir d'une saine politique. Heureusement la Conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux Nations, fit élever tout-d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara, avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les Jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire, de l'article du Traité

(5) Cette conférence, vines-Unies, ne se tint ou congrès, où furent qu'en 1599, aux mois de admis les Etats des Pro- Mai & de Juin.

de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout Etranger, de repasser en France, & de s'y faire un établissement : l'Arrêt du Conseil, qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens, qui leur réussirent mieux.

1598.

L'Assemblée du Clergé, qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de Sa Majesté, aussi bien que la Promotion des Cardinaux. Le fils de Madame de Sourdis (6) fut un des François à qui ce Prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation, qu'à l'adresse qu'elle eut, de faire appuyer sa demande par la Duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la Maîtresse du Roi, en la place de celui de Marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré de la part de Sa Majesté, un redoublement de tendresse & de bien-

(6) François d'Escoudis, Archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

1598. faits. Depuis long-tems cette femme ne bornoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins, qu'à se faire déclarer Reine de France, & la passion de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Si-tôt qu'elle eut nouvelle, que les Agens du Roi à Rome, avoient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, & que Sa Majesté étoit sur le point de faire partir pour cette Cour, le Duc de (7) Luxembourg, avec le titre d'Ambassadeur, pour en presser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable; mais comme elle se défioit des agens, & apparemment du nouvel Ambassadeur; elle jeta les yeux sur Sillery, qui étoit déjà fort dans ses intérêts, & que cette dernière marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore d'avantage, elle le fit venir; & lui expliquant ses vûes, elle ne mit aucunes bornes aux récompenses, dont elle prétendoit payer son dévouement & ses services. Comme elle connoissoit ce qui

(7) Henri de Luxembourg, le dernier de cette branche, Duc de Piney, comte de Luxembourg.

étoit le plus capable de tenter Sillery ; elle l'assura des Sceaux , à son retour de Rome au hazard de désobliger Madame de Sourdis même, sa tante & son intime amie ; & lui promit encore la dignité de Chancelier , si-tôt qu'elle viendrait à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix , avec tous les sermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du Pape , la légitimation des deux enfans, qu'elle avoit eus de Henri , avec la dissolution du mariage de ce Prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restoit plus que peu & de très-faciles à faire , pour se faire porter jusqu'au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au Roi , l'Ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le Duc de Luxembourg ne laissa pas de partir ; mais pour être rappelé , aussi-tôt que Sillery feroit en état d'aller le relever. La Duchesse ne s'embarassa point de cacher à toute la Cour , le titre dont elle venoit de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages ; & fit expédier par le Roi les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery , avec tout l'éclat & la grandeur , propres à assu-

1598.

rer le succès de sa négociation.

En même-tems la Duchesse de Beaufort, voulant préparer les François au changement d'état, qu'elle méditoit pour ses enfans, obtint du Roi, qui n'avoit guère moins de tendresse pour eux, que pour la mere, que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde, se feroit à Saint Germain, où étoit alors Sa Majesté, avec toute la magnificence & tous les honneurs, qui sont particuliers dans cette cérémonie, aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une yvresse, où l'entretenoient les respects serviles des courtisans pour ses enfans, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaisance, qui faisoit assez voir, combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence, que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ses enfans, si chers au Roi, pour la succession à la Couronne. Ce

Prince s'appêrçut lui-même après la cérémonie, qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'on avoit passé ses ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut nommé (8) Alexandre, comme l'ainé avoit été nommé César; & par une espece de second baptême, les flatteurs lui donnèrent le nom de Monsieur qu'il n'est permis en France de porter, qu'au frere unique du Roi ou à l'héritier présomptif.

La favorite ne s'en tint pas-là, elle commença à prendre tous les airs de Reine; moins à la vérité de son propre mouvement, (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée,) que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses pères; Madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secondoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la Cour, que la nouvelle,

(8) On l'appella le frère du Roi, & par M. le Comte de Soissons. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Madame Catherine, France en 1629.

1598. que le Roi alloit épouser sa Maîtresse ; & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome, que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce Prince, j'allai le trouver, & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, & même piqué, son premier mouvement le porta à justifier Madame de Beaufort, qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien ; toute la preuve qu'il en avoit, c'est qu'elle le lui avoit dit : il en mit toute la faute sur Madame de Sourdis, & sur Fresne, auxquels il montrait bien qu'il pardonnoit une hardiesse si peu respectueuse ; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châ-timent.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public, qu'en particulier. La Reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres, sçut après tous les autres, ce qui se disoit & se faisoit à la cour ; & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à sa sépara-

tion d'avec le Roi ; mais qu'elle se sento-
it indignée, qu'on pût penser à don-
ner sa place à une femme aussi décriée,
que l'étoit la nouvelle Duchesse, par
son commerce avec le Roi, qu'elle,
qui n'avoit point mis de conditions à
son consentement, ne pouvoit présen-
tement, ne pas exiger qu'on lui ac-
cordât l'exclusion de cette femme, &
qu'elle avoit pris sur ce point, une si
forte résolution, qu'on ne devoit pas
s'attendre à la lui faire changer par
aucun traitement, bon ou mauvais.
Le Roi à qui je fis part de cette lettre,
en comprit encore mieux jusqu'à quel
point ce mariage, s'il venoit à s'exé-
cuter, souleveroit tous les honnêtes
gens, & commença à changer vérita-
blement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai, qu'en faisant sça-
voir le contenu de cette même lettre
à Madame de Beaufort ; elle produi-
roit peut-être dans son esprit, le mê-
me effet. Je ne voulus pas prendre ce
soin moi-même, pour ne pas m'expo-
ser à essuyer les hauteurs & les empor-
temens d'une femme, qui me regar-
doit comme une pierre d'achoppe-
ment à tous ses desseins. Je communi-

1598.

quai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en informèrent aussi-tôt Madame de Sourdis; & celle-ci dans le moment même, la Duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette Dame, n'étoient pas si aisés à allarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faire au Roi, ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été, qu'il falloit presser fortement la conclusion; persuadés, que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable; qu'au pis aller, on s'en accommoderoit après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remède. Ils connoissoient le génie du François, surtout du courtisan, dont la première loi est de vouloir tout ce que veut le Souverain, & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin ils crurent être assurés de tout, pourvû que le Prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'Ordonnance

pour les payemens des Hérauts, trompettes & autres Officiers subalternes de la Couronne, qui avoient servi dans la cérémonie du baptême; elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y misse mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette pièce, qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder, comme un monument de la honte du Roi, qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas, je la retins, & en fis faire une autre, modeste, comme elle devoit l'être, où les noms de *Monfieur*, de *filz de France*, & tout ce qui pouvoit donner la même idée, étoit supprimé, & conséquemment l'honoraire des Hérauts réduits à la taxe commune, ce qui ne les fatisfit pas. Ils ne tardèrent pas à revenir, & dans leur mécontentement, ils alleguoient & M. de Fresne & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens, dont je connoissois assez la mauvaise intention; à la fin la patience m'échappa, & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation. » Allez, allez je » n'en ferai rien, sçachez qu'il n'y

1598. » a point d'enfans de France. «

Je n'eus pas plutôt lâché la parole ; que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir , je sortis dans le moment , & vins trouver Sa Majesté , qui se promenoit dans ses appartemens de Saint - Germain avec le Duc d'Epéron : je lui dis , en lui montrant l'Ordonnance de Fresne , que si elle avoit lieu , il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la Duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la » malice de Fresne , dit le Roi , après » l'avoir lue ; mais je l'empêcherai » bien. « Il m'ordonna de déchirer cet écrit , & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre Seigneurs de la Cour , des plus proches. » Voyez » la malice du monde , & les traverses » que l'on donne à ceux qui me servent bien : on a apporté à M. de » Rosny une Ordonnance , afin de » m'offenser s'il la passait , ou d'offenser ma Maîtresse , s'il la refusoit. « Dans l'état où étoient les choses , cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux courtisans , qui rioient de ma simplicité , qu'ils pouvoient bien s'être trompés eux-mêmes , &

que le prétendu mariage n'étoit pas encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé. Le Roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que Madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi : qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : » & si cela ne » suffit, ajouta-t-il, je parlerai en » Maître. «

Lu Duchesse avoit son appartement dans le cloître de Saint Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne sçais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espece d'éclaircissement : elle ne me donna pas le tems de l'achever ; la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le Roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. » Ho ! ho ! » Madame lui dis-je en l'interrompant » à mon tour, mais d'un air très-» froid, puisque vous le prenez sur » ce ton, je vous baise les mains ; » mais je ne laisserai pas pour cela » de faire mon devoir ; « & je sortis,

1598.

sans vouloir en entendre davantage ; afin de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le Roi de fort mauvais humeur contre sa Maîtresse, en venant lui rapporter ses paroles. » Allons, » me dit ce Prince, avec un mouvement dont je fus très-satisfait, venez » avec moi, & je vous ferai voir, que » les femmes ne me possèdent pas. « Son carrosse tardant trop à venir à son gré, Sa Majesté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin jusqu'à l'appartement de la Duchesse, il m'assûra qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des serviteurs qui comme moi, ne cherchoient que sa gloire & son intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant sortir de chez elle, à y voir bien-tôt arriver le Roi, avoit bien étudié son personnage pendant ce tems-là ; elle regardoit aussi-bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le Roi, elle vint le re-

cevoir jusqu'à la porte de la première
salle. Henri sans l'embrasser, ni lui
faire les caresses ordinaires. » Allons,
» Madame, lui dit-il, allons dans vo-
» tre chambre, & qu'il n'y entre que
» vous, Rosny & moi; car je veux
» vous parler à tous deux, & vous
» faire bien vivre ensemble. « Il fit
fermer la porte, regarda s'il n'y avoit
personne dans la chambre, la garde-
robe & le cabinet, puis la prenant
d'une main, pendant qu'il me tenoit
de l'autre, il lui dit, d'un air qui dut
la surprendre beaucoup : que le véri-
table motif qui l'avoit déterminé à
s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il
avoit cru remarquer dans son carac-
tère; qu'il s'appercevoit par la con-
duite qu'elle tenoit depuis quelque
tems, que ce qu'il avoit cru vérita-
ble, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle
l'avoit trompé. Il lui reprocha les mau-
vais conseils qu'elle prenoit, & les
fautes considérables qui en étoient la
suite. Il me combla de louanges pour
faire sentir à la Duchesse, par la dif-
férence de nos procédés, que j'étois
seul véritablement attaché à sa per-
sonne. Il lui ordonna de surmonter

1598.

son aversion pour moi , au point de se conduire par mes avis ; parce qu'assurément il ne me chasseroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs , des sanglots & des larmes. Elle prit un air caressant & soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole , pour se plaindre amèrement , de ce qu'au-lieu de retour qu'elle auroit dû attendre d'un Prince , à qui elle avoit donné toute sa tendresse , elle se voyoit sacrifiée à un de ses valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ses enfans , pour aigrir l'esprit de Sa Majesté contre moi ; puis feignant de succomber au désespoir , elle se laissa tomber sur un lit , où elle protesta , qu'elle étoit résolue d'attendre la mort , après un aussi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'observois. Je vis son cœur chanceler ; mais il se remit si promptement , que sa maîtresse ne s'en apperçut point. Il

continua à lui dire du même ton, qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices, pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement. Elle redoubla ses pleurs. Elle s'écria, qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée, que c'étoit sans doute, pour augmenter encore sa honte & mon triomphe, que le Roi avoit voulu me rendre témoin des choses les plus dures, qu'on puisse dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeoit dans un désespoir véritable. » Pardieu ! Madame, c'est » trop, reprit le Roi, en perdant patience, je vois bien qu'on vous a » dressée à tout ce badinage, pour » essayer de me faire chasser un serviteur, dont je ne puis me passer. » Je vous déclare que si j'étois réduit » à la nécessité de choisir, de perdre » l'un ou l'autre, je me passerois mieux » de dix maîtresses comme vous, que » d'un serviteur comme lui. « Il ne laissa pas passer le terme de valet, dont elle s'étoit servie, & trouva encore plus mauvais, qu'elle l'appliquât à un homme dont la maison avoit l'honneur d'être alliée à la sienne.

1598.

Après tant de paroles affligeantes, le Roi quitta la Duchesse brusquement, & s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissoit ; parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa maîtresse lui decouvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans son procédé. Pour moi, j'y étois trompé, jusqu'à en être affligé ; & je ne sortis d'erreur, que lorsque Madame de Beaufort voyant le Roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout d'un coup de personnage. Elle courut l'arrêter, & se jeta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux, & un visage serein. Elle jura au Roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec une parfaite cor-

dialité entre nous deux, & nous nous
séparâmes tous fort bons amis.

1598.

Sur la fin d'Octobre, le Roi étant à Monceaux, ressentit quelques legeres atteintes de fièvre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont Sa Majesté s'étoit déchargée par une purgation, & comme la fièvre parut en effet dissipée, le Roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes; me marquant pourtant, qu'il lui étoit resté de son indisposition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il tomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger; & que j'eus la douleur de le trouver en cet état, en arrivant à Monceaux avec Chatil-

(9) Voici comment » voyement, & fut sept
l'historien Matthieu parle » heures en grand dan-
de cette maladie de Hen- » ger; voulant toujours
ri IV. » En riant avec sa » boire, & jettant l'eau
» maîtresse & Bellegarde » & le verre à la tête,
» de vers satyriques, il » &c. » tom. 2. liv. 2.
» lui prit un grand dé- pag. 277.

1598.

lon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus long-tems que je n'étois venu, que pour voir mourir mon cher Maître entre mes bras : car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces momens, où le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublemens, faisoit désespérer que tout l'art des Médecins pût jamais le vaincre, & où ce Prince étoit persuadé lui-même, qu'il touchoit à sa dernière heure. » Mon ami, me dit-il, je n'appréhende nullement la mort; vous le sçavez mieux que personne, vous qui m'avez vû en tant de périls, dont il m'étoit si facile de m'exempter, mais je ne nierai pas que je n'aye regret de sortir de la vie, sans élever ce Royaume à la splendeur que je m'étois proposée, & avoir témoigné à mes peuples, que je les aime, comme s'ils étoient mes enfans, en les déchargeant d'une partie des impôts, & en les gouvernant avec douceur.

Le bon tempérament de Henri prit
ensin

enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); en sorte que la joie de son rétablissement, suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné; si-tôt que je le vis hors de danger, & par une dernière lettre du 6 Novembre, que Schomberg revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de Sa Majesté, elle me fit sçavoir, qu'elle étoit parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvoit se défaire, quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les Médecins lui conseilloyent. Les sieurs Marefcot, Martin & Rossiet, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui

(10) C'est pendant cette maladie, que Henri IV. fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la Duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce Prince, par M^r Riviere, son premier

Médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'ennemis. *Amelot de La-Houffaye, num. 1. sur la 243. Lettre du Cardinal d'Orléans.*

1598.

étoient d'office auprès du Prince ; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage , en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus , & cinquante à Regnault , son Chirurgien.

Le Roi n'avoit pas encore quitté Monceaux , lorsque le Cardinal de Florence , qui avoit eu tant de part au Traité de Vervins , passa par Paris en revenant de Picardie , pour s'en retourner de-là à Rome , après qu'il auroit pris congé de Sa Majesté. Le Roi m'envôya à Paris le recevoir , & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du Pape d'un Cardinal aussi puissant , que cette Eminence , qui parvint elle-même au Pontificat. Je n'oubliai donc rien , pour répondre aux intentions de Sa Majesté ; & le Légat ayant eu envie de voir Saint Germain-en-Laye , je fis sçavoir à Momier , concierge de ce château , qu'il tendît les salles & les chambres , des plus belles tapisseries de la Couronne. Momier exécuta l'ordre avec tant de ponctualité , mais avec si peu d'esprit , qu'il choisit pour parer la chambre du Légat , une tenture que la Reine Jean-

re de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit que des emblèmes & des devises contre le Pape & la Cour Romaine, également satyriques & ingénieuses. Le Prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carosse, qui le conduisoit à Saint Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout étoit en ordre : dont je me fçus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le Légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au Pape une semblable erreur, comme un dessein formé de l'insulter. Depuis considérant qu'aucune différence de Religion ne peut autoriser de pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-tems que j'aspirois à jouir du loisir de la paix, pour traiter enfin à fond la Finance de l'Etat. Tout ce que j'avois pu faire jusques-là s'étoit réduit à adoucir le mal; & loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine, pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'Etat, qui s'étoient toujours succédés les uns aux

1598.

autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les Finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissoient atteintes d'une playe absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guères fonder, qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dûs par le trésor-royal, nulles ressources, une misère excessive, une ruine prochaine; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant, pour entreprendre ce grand ouvrage, pendant que l'opportunité des conjonctures, laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le Conseil du Roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles rouloient presque toutes sur moi. Ces Messieurs dédaignoient même de

venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus, sans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le Roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité, dont il ne me revêtît. Toutes ces considérations me firent croire, que si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés, ce seroit alors qu'on en viendrait à bout, ou jamais.

J'ai reçu du Ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une

(11) Le portrait que nous fait M. de Péréfixe, de M. de Rosny, est tout à fait semblable à celui qu'on va voir tracé ici, » sur-tout, dit-il, il » avoit le génie porté au » maniement des finances, & toutes les qualités requises pour cela. En effet, il étoit » homme d'ordre, exact, » bon ménager, gardoit » sa parole, point prodigue, point fastueux, » point porté à faire de » folles dépenses, ni au » jeu, ni en femmes, ni » en aucunes choses qui » ne conviennent pas à » un homme élevé dans » cet emploi. De plus, » il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui » donnoit presque tout » son tems aux affaires, » & peu à ses plaisirs; » avec cela il avoit le » don de pénétrer ces » matières jusqu'au fond, » & de développer les » entortillemens & les » nœuds dont les Financiers, quand ils ne sont

grande application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'œconomie, encore cultivée par une étude particuliere de cette science, de-

» pas de bonne foi, s'étu-
 » dient à cacher leurs fri-
 » ponneries. » 3. *Parz. P.*
 » Matthieu, ne lui don-
 » ne pas de moins grands
 » éloges, *tom. 2. liv. 2.*
pag. 278.

» Le Roi lui donna,
 » dit Le-Grain, la char-
 » ge de Surintendant gé-
 » néral de ses Finances,
 » avec telle autorité,
 » qu'il ne s'en vit jamais
 » une pareille en telle
 » charge; en laquelle il
 » faut confesser qu'il fal-
 » loit lors un homme qui
 » eût les yeux bandés,
 » & qui ne regardât rien
 » que le profit du Roi,
 » c'est-à-dire, du trésor
 » public, qu'il étoit né-
 » cessaire de remettre en
 » vigueur; & qui fût
 » plus rude que la digni-
 » té des uns & le respect
 » des autres, n'eût pu
 » porter en autre saison..
 » Et de fait, cette gran-
 » de autorité & puissance
 » ce que le Roi lui don-
 » na, rendit en peu de
 » tems la force aux nerfs
 » de l'Etat &c. Voyez
 » tout ce que dit cet Ecri-

vain au sujet de M. de
 Sully, *liv. 7.*

» Il mit, ce sont les
 » paroles de d'Aubigné,
 » *tom. 3. liv. 5. chap. 3.*
 » les finances es mains
 » du Marquis de Rosny,
 » depuis Duc de Sully
 » pour ce qu'il trouvoit
 » en lui un esprit fort
 » général & laborieux,
 » & une austerité natu-
 » relle, qui méprisant
 » les bonnes grâces de
 » tous, portoit l'envie
 » des refus, & par-là fit
 » la bourse du Roi, à
 » quoi le naturel du Mai-
 » tre tenoit bien sa par-
 » tie, &c. »

Voici comme il en est
 parlé dans un discours qui
 se voit, *tom. 3. des Mémoires
 d'état de Villeroy.* » Ce
 » changement de visage,
 » que ledit sieur de Sully
 » a donné à la France
 » nécessaire, la ren-
 » dant opulente par son
 » ménage & industrie,
 » témoigne assez sa suf-
 » fisance. Les remontran-
 » ces qu'il faisoit aux vo-
 » lontés du Roi, & les
 » résistances à tous les

puis vingt-cinq ans que j'étois attaché à la personne du Prince ; & s'il m'est permis de le dire , une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur , voilà les dispositions que j'ai apporté par le maniment des affaires publiques. Avec elles , quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes , & même d'assez considérables , cependant (& l'expérience , aussi bien que le succès de mon travail , me donnent droit de le dire) on peut assurer que les Finances d'un Etat sont tombées dans de bonnes mains , lorsqu'un peu de jugement , beaucoup de tra-

« Grands , démontrent
 « la vertu... la prudence
 « & son courage. Ses
 « envieux mêmes disent ,
 « que lui seul est plus
 « utile au public , & sçait
 « mieux les affaires , que
 « tous les autres ensemble , &c. » Le discours
 manuscrit que nous avons
 cité dans la préface , se
 rapporte à celui-ci , &
 on peut y ajouter le té-
 moignage de presque tous
 les Historiens & Mémoi-
 res de ce tems-là , qui
 conviennent que M. de
 Sully a mérité en rigueur
 les noms de Ministre très-

laborieux , très-capable ,
 très-intègre & sur-tout
 très-ferme. Les défauts
 de hauteur & de vanité ,
 qui sont de dureté , pres-
 que les seuls qu'on lui ait
 reprochés , viennent de
 cette dernière qualité ,
 poussée sans doute un peu
 trop loin. Nous aurons
 encore occasion d'en par-
 ler dans la suite , mais
 j'ai cru devoir joindre
 d'avance ces témoignages ,
 à la description qu'il
 fait en cet endroit , de
 ses mœurs & de sa con-
 duite.

1598.

vail & d'exactitude, plus de probité encore, sont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oserois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer, du véritable homme de Finance, parce que, quoique je me le sois toujours proposé à imiter, je suis sincèrement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modèle.

Il seroit bien plus court de dire, que l'homme appelé à la conduite des affaires, doit être un homme sans passion, mais pour ne pas les détruire, en les réduisant à une existence impossible & purement idéale, disons seulement, qu'il faut qu'il connoisse du moins toute la bassesse de l'orgueil, toute la folie de l'ambition, toute la foiblesse de la haine & de la vengeance. Comme je ne veux rien dire, que ce qui peut le regarder directement, je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter personne, de fait, ou seulement de parole, & de ne point donner d'ordres à ses inférieurs, que la colère, ou la mauvaise humeur, ne les assaisonne de juremens. Puisqu'il vit pour le public, il doit se rendre affa-

ble & accessible à tout le monde, excepté à ceux qui ne l'abordent, que pour chercher à le corrompre; & ne jamais perdre de vûe cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un Royaume doit être conduit par des règles générales; & que les exceptions seules produisent la plainte & le mécontentement. 1598.

La connoissance du rang, & des différens degres de distinction, non-seulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui est essentiellement nécessaire, tant pour observer la proportion dans les traitemens que la politesse françoise a établis entre les conditions, que pour se guérir de l'erreur, que les richesses & la faveur lui asservissent toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de faiblesses & d'injustices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du Royaume: pour n'y pas tomber, je suis obligé de lui prescrire

1598. de ne connoître, ni les cartes, ni les dés.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inspire la mollesse. L'homme d'Etat doit donc chercher dans la sobriété, le remède contre la somptuosité & la délicatesse de la table, qui ne sont propres qu'à énerver également le corps & l'esprit; l'honnête homme ne connoît point l'ivrognerie. L'homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragôts & liqueurs. Comme il doit se rendre en tout tems, & même à toute heure, le séjour de son cabinet, non pas simplement supportable, mais délicieux, il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de ballets, de mascarades, & autres parties de plaisirs: il y a dans toutes ces bagatelles, je ne sçais quel attirail, qui amollit souvent le cœur des Philosophes & des Misantropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des bâtimens, & de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule

de ces choses, dégénère bientôt en une espèce de fureur, dont la perte du tems n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine & le deshonneur, en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme, qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui-même, de penser éternellement galeries, colonnes, dorures; & de courir toute sa vie après des statues, des antiques & des médailles. Sçachez vous contenter d'un tableau commun, la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses, & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux & toute autre pièce rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité jusqu'à défendre à l'homme en place, tout retour vers soi-même, & lui interdire toute sorte de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, & qu'il prenne soin de sa fortune; pourvu qu'il fasse l'un sans se répandre & se dissiper, & l'autre, sans se flétrir & se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre & de modération, que celui qui le possède, pourvu qu'il vive long-

1598.

tems, se trouve dans l'abondance ; sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, vexations & cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flateries, basses servitudes, ou même fourberies & trahisons à la Cour, n'est plus qu'un effet naturel, & même une vertu, lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être apperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12).

Pour cela, il devrait être établi ; que tout homme qui prend en main le

(12) Une grande partie des maximes, dont est rempli le *chap. 8. part. 1. du testament politique* du Cardinal de Richelieu, qui traite du Conseil & des Conseillers du Roi, est visiblement tirée de cet endroit, & de plusieurs autres Mémoires de Sully, & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le Conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

manierement des Finances , ou de telle autre partie du Ministère , fit & renouvellât de tems en tems une espèce de profession , je veux dire , qu'il commençât en entrant en place , par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes ; & qu'il en donnât un second dans la même forme , en sortant du Ministère , en sorte que le changement arrivé dans son état , ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déjà eu soin de rendre compte au public , de toutes les augmentations de biens & de dignités , qui me sont arrivés à mesure que les différentes occasions les ont amenées ; je ne veux pas me départir de cette methode , mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul , je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même , en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces Mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus , ma part , en y joignant la dot de mon épouse , qui consistoit en dix mille livres , ne monta qu'à quinze ou

1598.

seize mille livres de rente , & comme elle n'augmenta guère pendant cette vingtaine d'années , qui ne laissoit point au Roi d'occasions de récompenser ses Serviteurs , voilà tout ce que j'avois , lorsque les Finances de l'Etat me furent remises. Je sçais que bien des personnes rougiroient d'un pareil aveu , mais pour moi , je l'ai déjà dit , je ne trouve à cet égard qu'une seule chose dont on doive rougir , c'est l'infamie des biens mal acquis , ou douteux. Je n'apprehende le reproche ni de concussion , ni de confiscation , ni des profits équivoques ; tout ce que j'ai ajoûté à ce premier fonds , ne sont que de purs biens du Roi ; en sorte que je dois tout à un seul Dieu , & à un seul Maître.

Ce que j'avois déjà pu y joindre , jusqu'à l'année présente 1598. montoit aux sommes suivantes , deux mille livres d'appointement en qualité de Conseiller de Navarre , autant comme Conseiller d'Etat , avec les trois mille six cens livres de pension , que le Roi avoit attachées à cette charge , mes gages comme membre du Conseil , ayant augmenté par degrés , & à pro-

portion des services que le Roi trouvoit que je lui rendois ; ils étoient alors portés à vingt-mille livres. Le Roi doubla ma Compagnie de Gendarmes , qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes ; & après qu'elle eut été incorporée à celle de la Reine , dont je fus fait Capitaine Lieutenant , cette Compagnie me rapporta de gages , cinq mille livres. Le Roi me fit encore Conseiller d'honneur (13) au Parlement de Paris , mais sans gages , ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin fut le premier dispensé de la règle des quarante jours , moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du Gouvernement de Mante , dont je venois d'être pourvu , & de celui de Gergeau , que Sa Majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune , le cours qui jusques-là en avoit été assez lent , devint très-rapide les années suivantes , par les

1598.

Sébastien
Chauve,

lin.

homin

(13) Les Lettres-Patentes , par lesquelles Henri IV. fait le Marquis de Rosny Conseiller d'honneur , lui donne l'entrée au Parlement , 1602. se voyent dans les Registres du Parlement de Paris , ainsi que l'enregistrement de ces lettres , & sa réception du 19 Mars de la même année. 1602. 1603. 1604.

grandes charges dont Sa Majesté m'honora, & par des gratifications si considérables, que l'article que j'en formerai en les rassemblant, sera des plus importants. Je promets d'y comprendre les plus petites libéralités, & jusqu'à celles des autres Personnes Royales. Avant que d'entrer dans la discussion des affaires & dans le détail des Finances, à quoi je me suis engagé, je vais, puisque j'ai commencé à instruire le public de mes dispositions personnelles, achever le tableau, en exposant, & mes occupations journalières, & toute ma manière de vivre; depuis que je suis devenu personne publique: c'est ici le véritable endroit de le faire; quoique pour tout dire à la fois, je sois obligé de me supposer déjà revêtu de toutes les charges, qui ne me vinrent que quelques tems après.

Il n'y avoit aucun des six jours ouvrables de la semaine, où il ne se tint un Conseil, matin & soir. Le premier & le plus important de tous, est celui qu'on appelloit le Conseil d'Etat & des Finances, qui occupoit lui seul les mardi, jeudi & samedi, par les

deux séances du matin & de l'après midi. Le Roi en étoit le chef & y assistoit assidûment. Les Princes, les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne, les Chevaliers des Ordres du Roi, ou ceux qui avoient un Brevet de Sa Majesté, y avoient entrée, & voix délibérative. On y recevoit, & l'on y examinait toutes sortes de Requêtes, sur quelque sujet que ce pût être; mais principalement sur ce qui concernoit les pensions de l'Etat, qui dès lors commencerent à être acquittées avec un soin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres sortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la semaine étoient remplis de même, matin & soir, par différens Conseils, qu'on appelloit Conseils des parties, composés d'un certain nombre de Conseillers particuliers. Là on examinait ce qui étoit du ressort de chacun de ces Conseils; s'il y étoit porté quelque contestation, elle étoit renvoyée aux Tribunaux, auxquels il appartenait d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendissent bonne & prompte justice.

J'étois de tous ces Conseils, & j'y

1598.

présidois ordinairement , lorsque le Roi ne pouvoit pas s'y trouver : ce qui arrivoit souvent, sur-tout pour les conseil des parties. Je ne manquois jamais au Conseil d Etat qui rouloit presque entièrement sur moi. C'étoit à moi qu'étoient adressées les Lettres & les Requêtes , qui devoient y être présentées : & comme les questions qui demandent des délibérations générales , ne sont pas fort communes , en faisant part de ces affaires , j'en apportois en même-tems la solution : souvent même j'y apportois les Arrêts tous dressés afin que tout fût expédié dans une seule séance , & rarement on y changeoit quelque chose. J'ai toujours eu pour principe , que les réponses que l'on donne en sous-ordre aux Employés dans les grandes affaires , ne peuvent être ni trop prompte , ni trop précises ; tout le tems passé en contestations , est un tems perdu.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de tems : aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin , soit en hiver , soit en été ; & les deux premières heures de la journée étoient employées à

nettoyer autant qu'il étoit possible, chaque jour le tapis des affaires qui y étoient mises. Tout Ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion, & dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie; & en état de me rendre au Conseil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matières, à dix & quelquefois à onze. Il arrivoit assez souvent, qu'au lieu d'y venir, Sa Majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf ou dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres Ministres d'Etat (14), MM. de Villeroy &

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis Secrétaires d'Etat : & ceux qu'on appelloit Secrétaires d'Etat, qui étoient Messieurs Forget, Loménie, Beaulieu-Rusé & Potier, n'étoient proprement que quatre Secrétaires des finances, ou premiers Commis de Sa Majesté. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois

Ministres d'Etat, n'ait porté le nom de premier ou principal Ministre, le partage des fonctions du Ministère étoit si inégal entre M. de Sully & ses deux Collègues, & Henri IV. donnoit au premier une si grande part & une si grande autorité dans celles qui étoient de leur ressort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom tout seul de premier Mi-

1598.

Sillery, & que se promenant avec nous, elle nous faisoit entendre ses intentions, & donnoit ses ordres à chacun de nous, sur nos emplois particuliers. Au sortir de-là je m'en venois dîner.

Ma table n'étoit pour l'ordinaire, que de dix couverts; & comme elle étoit servie avec une frugalité, qui eût pu déplaire aux Seigneurs de la Cour, sur-tout à ces sensuels, qui se font une occupation très-sérieuse de raffiner sur tout ce qui se mange & se boit, je n'y conviois presque personne; en sorte que ces places n'étoient pour l'ordinaire remplies que par mon Epouse, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous

nistre, qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en usage. Le Chancelier du Prat sous François I. le Connétable de Montmorency sous Henri II. &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils ayent eu toute la confiance de leurs Maîtres. M.

de Villeroy étoit à la tête des affaires étrangères, ayant aussi pour adjoint, le Président Jeannin. M. de Sillery avec M. de Bellièvre, qui peu de tems après fut Chancelier avoient la direction des affaires du dedans du Royaume.

Ces reproches , que par les paroles
d'un Ancien : que si les Convives sont
sages¹ , il y en a suffisamment pour eux ;
s'ils ne le sont pas , je me passe sans
peine de leur compagnie. 1598.

Au sortir du dîner , je passois dans
ma grande Sale , où l'on sçavoit que
je donnois une Audience réglée , &
qui par cette raison , étoit toujours
remplie à cette heure. Tout le monde
y étoit admis ; & si l'Audience étoit
libre , la réponse n'étoit pas moins
prompte : en cela , mon goût secon-
doit l'intention de Sa Majesté. Je
commençois par les Ecclésiastiques ,
de l'une & de l'autre Religion. Les
gens de la campagne , qui restoient
les derniers , n'y perdoient qu'un peu
d'attente. Je faisois en sorte que tout
le monde fût expédié avant que je me
retirasse. J'envoyois même avertir de
s'approcher , ceux qui avoient laissé
passer l'heure , dans la Cour , ou dans
le Jardin. Si la chose qu'on me pro-
posoit , étoit juste , & dépendoit de
moi , en deux mots j'en promettois
l'exécution. Si elle étoit injuste , j'en
faisois quelque reproche avec polites-
se , & je me défendois honnêtement

1598.

de m'en mêler. Si elle me paroïssoit douteuse, ou compliquée, j'appellois un Intendant ou un de mes Secrétaires, que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclaircissement; & je faisois en sorte que l'expédition que j'en promettois dans la semaine, fût achevée dans ce tems-là. Quelque épineuse que fût la question, le Conseil auquel elle étoit portée, ne la gardoit jamais au-delà du mois.

Thorrey
A l'égard des autres Conseils, auxquels étoient affectés le Lundi, le Mercredi & le Vendredi, j'y vaquai tout aussi long-tems que je pus, avant que mes Charges multipliées eussent aussi multiplié mes occupations, & même après: mais lorsque la direction de la Marine, de l'Artillerie, des Fortifications, des Bâtimens, des Ponts & Chaussées, m'eut été confié personnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes Gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre & de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces Charges; parce que Sa Majesté les trouvoit assez de conséquence,

sur-tout celle de Grand-Voyer, & de Surintendant des Fortifications & Bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres Gouverneurs & autres Officiers intéressés, appelés en corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vûte les autres Conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems de maniere que chacun de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées : car combien d'affaires extraordinaires & imprévues ? Combien d'ordre, de consultations & de lettres de Sa Majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela ? On en jugera par l'assurance générale, que non-seulement il n'arriva jamais rien à ce Prince, dont il ne me fît aussi-tôt confidence ; mais même qu'il ne se passa jamais rien dans son intérieur, (15) qu'il ne déposât dans

[15] « Jamais aucun » parfaitement la con-
« Ministre n'a eu plus » fiance de son Prince

1598.

mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haine ; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion : je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens, que pour satisfaire aux besoins & aux desirs de Henri, il falloit faire trêve avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des Lettres, & entreprendre des voyages, qui auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'Etat, si en donnant la nuit aussi-bien que le jour à ces nouveaux incidens, qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrême diligence à réparer les affaires qui en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigi-

» que celui-ci, & jamais » & son désintéressement
 » personne ne s'en est » dans toutes les choses
 » rendu plus digne, par » où il s'agissoit du ser-
 » sa fidélité, son activi- » vice du Roi, &c. »
 » té, son application » *Histoire de France de*
 » continue aux affaires » *Orléans, tom. 3. p. 277.*

gieuse

gieuse œconomie du tems , il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là , je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées , dans quelqu'une des après-dînées de ces trois jours : aussi fallut-il , que mon Epouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même , ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires , ou sur des domestiques.

Quant aux récréations , & aux heures de délassement , qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant , elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes , mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point , je ne sortois point de l'Arsenal pour les goûter. C'est dans ce Château que j'ai fait ma demeure , depuis que j'ai reçu la charge de Grand-Maitre , jusqu'au tems où la mort de mon Roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices , dont l'Arsenal étoit une excellente école pour la jeunesse , me délassoient le plus l'esprit ; sur-tout

1598. lorsque j'y voyois mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens & amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvoit les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaité sans mollesse, & de plaisir sans nonchalance, qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un esprit, à qui l'habitude du travail rendoit insipides les divertissemens purement de paresse & d'indolence.

De quelque maniere que j'eusse passé l'après-midi, & que l'heure du souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée, que je faisois fermer les portes; & défendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du Roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de joye, & d'effusion de cœur avec un petit nombre d'amis de bonne & surtout d'agréable société.

Le Ministère-Général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes dif-

ficultés , on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appelés dans une conjoncture , où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours réglé & tranquille , ils peuvent , paisiblement assis sur le timon ; se contenter d'une inspection générale , & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers , qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déjà apperçu parce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois ; & pour ne point encore entamer le fait de la Finance , qui étoit alors une mer sans fond ni rive , je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit , sans sortir de l'intérieur du Royaume : une cabale de Révoltés à éclairer de près , & s'il se pouvoit , à réduire , une dispute de Religion à terminer , un Parti puissant à satisfaire & à contenir , une subordination & une Police générales à établir & faire observer ; la chose étoit au point qu'on ne connoissoit rien de ce grand nombre d'Officiers de Guerre , de Police des Finances , de Judicature , & de

1598.

la Maison du Roi , Pensionnaires ou aux gages de l'Etat , sinon que le nombre en étoit en effet infini , & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms , & les comprendre tous dans un Registre , pour pouvoir ensuite en supprimer une partie.

Les affaires de la Guerre étoient dans le plus grand renversement ; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre , ne dépendoit pas comme on se l'imagine peut-être , de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoissance de toutes les Villes & Places fortes , dont la plûpart étoient dans un état de ruine si prochain , que par cette raison , & pour diminuer la quantité des garnisons qu'on entretenoit en France , il étoit nécessaire d'en démolir la partie qui étoit inutile : ce qu'on ne pouvoit pourtant faire , qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le Gouvernement.

La seule Marine pouvoit occuper un Ministre entier , & pendant une longue suite d'années : car cette partie de l'Etat , qui demande une si grande sujétion , ne prend pas des

progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aisance & de la splendeur que le tems de la paix, & un bon Gouvernement donnent à un Royaume (16). On ne conçoit point, jusqu'à quel point la Marine, & le Commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le Roi, qu'on commenceroit cet établissement par tous les premiers principes; qu'on feroit visiter les côtes, examiner les Ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en feroit de même du petit nombre des Vaisseaux & des Galères délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux; après quoi l'on nomméroit des Officiers, & on chercheroit des Matelots & des Pilotes, dont on animeroit l'industrie par des récompenses; en un mot pour épargner

(16) » Il faut être puissant, dit le Cardinal de Richelieu, après M. de Sully, pour prétendre à cet héritage, » (de la possession de la mer) les titres de cette domination sont la for-

» ce, & non la raison. » *Testament politique de ce Cardinal*, 2. Part. chap. 9. sect. 5. & 6. Le Cardinal d'Osât dans plusieurs de ses lettres conseille à Henri IV. de rétablir la Marine.

1598.

un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une Marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter, que successivement & peu à peu. La Finance, comme la partie la plus malade du corps de l'Etat, étoit aussi celle à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal, par le mémoire des sommes qui sortirent du Trésor-Royal pour amener au Parti du Roi les Chefs & autres principaux Membres & Villes de la Ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux: il monte à plus de trente deux millions de livres. (17) Le voici.

Au Duc de Lorraine, & autres Particuliers compris dans son Traité, trois millions sept cens soixante six mille huit cens vingt-cinq livres. Au Duc de Mayenne, & autres compris dans son Traité, compris aussi deux Régimens Suisses, que le Roi se chargea de payer, trois millions cinq cens quatre-vingt mille livres. Au Duc de Guise & autres compris dans son

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille livres dans les anciens mémoires.

Traité, trois cent quatre-vingt huit mille livres. Au Duc de Némours, & autres, trois cent soixante dix-huit mille livres. Au Duc de Mercœur, pour Blavet, & autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante livres. Au Duc d'Elboëuf, pour Poitiers, &c. neuf cent soixante & dix mille huit cent vingt-quatre livres. A MM. de Villars & le Chevalier d'Oise, pour Rouen & le Havre, y compris aussi les dédommagemens accordés à M. de le Duc de Montpensier, au Maréchal de Biron, au Chancelier, &c. trois millions quatre cent soixante dix-sept mille huit cent livres. Au Duc d'Epéron, & autres, quatre cent quatre-vingt seize mille livres. Pour la réduction de Marseille, quatre cent six mille livres. Au Duc de Brissac, pour Paris, &c. un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent livres. Au Duc de Joyeuse, pour Toulouse, &c. un million quatre cent soixantedix mille livres. A M. de la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c. huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf

1598.

cent livres. A MM. de Villeroi & d'Alicourt, pour Pontoise, &c. quatre cent soixante-seize mille cinq-cent quatre-vingt quatorze livres. A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cent soixante dix-huit mille huit cent livres. A M. de Balagni, pour Cambrai, &c. huit cent vingt huit mille neuf cent trente livres. A MM. de Vitry & de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, Marquis de Trenel, Sesseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les Villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Coucy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante-un mille huit cent quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c. & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-sept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon, Lignerac, Monfan, Fumel, &c. & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante-sept mille livres. A MM. de Monpezat &

de Montefpan, &c. & pour différen-
tes villes de Guyenne, trois cent
quatre-vingt dix mille livres. Pour
Lyon, Vienne, Valence & autres du
Dauphiné, fix cent trente-fix mille
huit cent livres. Aux fieurs Daradon,
la Pardieu, Bourcanny, Saint Of-
frange, pour Dinan, &c. cent quatre-
vingt mille livres. Aux fieurs de Le-
vifton, Baudoin & Beauvilliers, cent
foixante mille livres.

1598.

J'effrayerois mes Lecteurs, fi je
leur montrois que cette fomme ne fait
encore qu'une très-petite partie de
celles qui étoient demandés au Tréfor
Royal, foit par les François, foit par
les Etrangers, à titre de folde, de
pensions, de prêts, d'arrérages de
rentes, &c. & que le total de toutes
ces fommès là, après avoir fait quel-
ques retranchemens, dont la juftice
fe faisoit appercevoir fans un grand
examen, montoit par la fupputation
que j'en fis; à près de trois cent
trente millions de livres. C'est un cal-
cul que j'exposerois ici, fi je ne ju-
geois qu'il trouvera mieux fa place,
lorsqu'il s'agira de la difcuffion de
toutes ces parties.

1598.

Voilà un beau champ , ouvert aux travaux d'un Surintendant des Finances : mais par où commencer ? L'exorbitance des dettes de l'Etat demandoit qu'on augmentât les impôts. La misère générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens ; & tout bien pesé je trouvais que l'intérêt même du Prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misère publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant, auquel étoient réduites les Provinces, sur-tout celles de Provence , Dauphiné , Languedoc & Guyenne , long & sanglant théâtre des guerres & de violences , qui les avoient épuisées. Je remis par tout le Royaume le reste des impôts de 1596. qui étoit encore à payer (18) : action autant de nécessité , que de charité & de justice. Cette gratification qui commença à faire respirer le peuple , fit perdre au Roi vingt millions ; mais aussi

(18) Avec les arrérages des années précédentes , dont les particuliers avoient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations

dont , selon le Grain , quelques-unes montoient jusqu'à sept années , furent déclarées annullées , liv. 7.

aussi elle facilita le payement des sub-
sides de 1597. qui sans cela seroit de-
venu moralement impossible. 1598.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne, tous ceux que je pouvois leur donner: fortement persuadé, que ce ne peut être une somme de trente millions, perçue tous les ans dans un Royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les sommes consistant en vexation & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa Majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour ces trente millions qui revenoient au Roi, il en sortoit de la bourse des Particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions. (19) La chose me

(19) Cette somme, le peuple avoit encore à
toute énorme qu'elle est, essuyer une infinité de
ne paroît pourtant point concussions & d'extor-
exagérée, si l'on fait sions. » La France seroit
attention, qu'outre les frais » trop riche, dit le Car-
ordinaires de levée, qui » dinal de Richelieu *Test.*
étoient alors excellents, *Vol. 2. Part. chap. 9.*

1598.

paroissoit incroyable ; mais à force de travail , j'en assûrai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela , d'où venoit la calamité du peuple , dans un tems où quoique le commerce fût interrompu , l'industrie arrêtée ou persécutée , les fonds de terres négligés & sans valeur , les autres biens diminués à proportion , il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces ; parce qu'on s'étoit servi pour la lui arracher de la dernière violence.

Je me tournai contre les Auteurs de cette violence , qui étoient tous les Gouverneurs & autres Officiers de Guerre , aussi-bien que de Justice & de Finance , qui jusqu'aux moindres , faisoient tous un abus énorme de

scd. 7. » & le peuple
 » trop abondant , si elle
 » ne souffroit point la dis-
 » sipation des deniers pu-
 » blics , que les autres
 » Etats dépensent avec
 » règle. Elle perd plus ,
 » à mon avis , que des
 » Royaumes , qui pré-
 » tendent quelqu'égalité
 » avec elle , ne dépen-
 » sent à leur ordinaire. »
 Il rapporte là-dessus le

bon mot d'un Ambassa-
 deur Vénitien : que pour
 rendre la France heureu-
 se , il ne lui souhaiteroit
 autre chose , sinon qu'elle
 scût aussi bien dépenser
 ce qu'elle dispoit sans
 raison , que sa Républi-
 que scavoit bien n'em-
 ployer pas un seul Qua-
 drain sans besoin & sans
 beaucoup de ménage.

L'autorité que leurs emplois leur don-
noient sur le peuple, & je fis ren-
dre un Arrêt du Conseil, par lequel
il étoit défendu sous de grandes
peines, de rien exiger du peuple,
à quelque titre que ce put être, sans
une Ordonnance en forme, au-delà
de ce à quoi il étoit obligé pour sa
part des tailles & autres subsides réglés
par Sa Majesté, enjoint aux Trésoriers
de France, sous peine d'en répondre
personnellement, d'informer de tout
ce qui se pratiqueroit au contraire.

Cet Arrêt mit un frein à l'avidité
de tous ces petits Concussionnaires,
mais il leur donna contre moi un fu-
rieux ressentiment; & quoiqu'il y eût
quelque chose de honteux pour eux à
le témoigner, une grande partie fit
éclater ses plaintes, comme si je les
avois en effet dépouillés d'un bien lé-
gitime. Le Duc d'Epéron fut le pre-
mier qui se montra, & osa en venir
avec moi jusqu'aux voyes de fait.
L'humiliation qu'il avoit essuyée, ne
l'avoit pas défait de son humeur fière
& impérieuse. Les Provençaux avoient
mille fois béni le moment où il étoit
sorti de leur Province. Il n'y avoit

1598.

*Extrait
novo*

1598.

plus de malheureux , que ceux qui étoient ou ses Vassaux , ou trop voisins de ses Terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

Il fut averti par Messieurs du Conseil , auxquels cet Arrêt faisoit la même peine qu'à lui , du jour où il devoit y être passé ; & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) Conseil ; & en s'adressant à moi ,

(20) Le démêlé dont il est question ici , arriva le lundi 26 Octobre 1598. chez le Chancelier où se tenoit le Conseil : » le » Duc d'Epéron ayant » dit à M. de Rosny qu'il » n'étoit pas obligé de » l'aller trouver chez lui , » faisant beaucoup valoir » sa qualité ; celui-ci lui » répondit avec des gestes de rodomont , qu'il » étoit d'une des plus » anciennes maisons de » France : si m'avouerez- » vous ; Monsieur , lui » répartit le Duc d'Epéron , qu'il y a quelque » différence entre vous » & moi. Sur le mot d'écœpée , qu'il ajoûta en relevant les personnes de » cette profession au-des- » sus des autres , M. de » Rosny reprit , qu'il savoit aussi se servir de » la sienne , à quoi le » Duc d'Epéron répliqua qu'il ne débattoit pas cela avec lui. Le » Chancelier les ayant » apaisés , ils en vinrent » à des explications plus » douces : vous avez parlé à moi , lui dit M. de Rosny , comme si j'étois un petit Financier. Non , lui répondit le Duc d'Epéron ; vous ne trouverez point que je sois venu à vous à pouilles ni injures. Je ne suis point homme à pouilles , ni injures , interrompit M. de Rosny ; je ne le souffrirois d'homme du

il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris , de la maniere 1598.

» monde. Je ne vous dis
 » pas cela , dit M. d'E-
 » pernon.... je suis fort
 » aise, reprit M. de Ros-
 » ny , affectant de pren-
 » dre les dernières paro-
 » les de son adverfaire ,
 » pour une excuse , que
 » vous ne m'ayez point
 » offensé. Je n'offense
 » personne , répliqua le
 » Duc d'Epéron ; &
 » quand cela m'arrive-
 » roit , je porte de quoi
 » contenter ceux qui sont
 » de ma condition , &
 » satisfait les autres se-
 » lon qu'ils sont , « c'est
 » apparemment après ces
 » dernières paroles qui sont
 » très-piquantes , que tous
 » deux portèrent leur main
 » sur la garde de leurs épées.
 » Le Chancelier & les au-
 » tres Conseillers les inter-
 » rompirent souvent , &
 » enfin les séparèrent. *Le*
vol. 8055. des Mss. de la
bibliot. du Roi , d'où je
 » tire ces particularités
 » presque mot pour mot ,
 » les rapporte avec quel-
 » ques autres traits sembla-
 » bles pour preuves de l'hu-
 » meur brusque & fière du
 » Duc de Sully : aussi tout
 » ce récit est fait d'une ma-
 » niere qui ne lui est pas
 » avantageuse. Le Grain a
 » aussi en vû ce fait dans
 » les paroles que je vais ci-
 » ter. Mais quoiqu'il con-
 » vienne qu'un Ministre
 » doit avoir sur-tout la mo-
 » destie en récommanda-
 » tion , il ne peut s'empê-
 » cher de justifier M. de
 » Sully : » Comment se
 » pouvoit-il faire , dit il ,
 » qu'il retranchât tant de
 » pensions , tant de ga-
 » ges d'Officiers sans ser-
 » vices , rebutât tant de
 » demandeurs de récom-
 » penses & veillât sur
 » tant d'avis qui se don-
 » noient aux Grands ,
 » lesquels avis il faisoit
 » souvent tomber au pro-
 » fit du Roi , à leur mé-
 » contentement , sans
 » avoir une très-grande
 » autorité , & sans mon-
 » trer une façon fastueu-
 » se & arrogante. Le Roi
 » le vouloit ainsi : afin
 » que tout fût égal jus-
 » qu'à ce qu'il eût ac-
 » quitté & enrichi son
 » Royaume. Et partant ,
 » ce n'étoit aux sujets à
 » murmurer : & d'autant
 » que le Roi témoigna
 » son approbation de tou-

1598.

dont il soutenoit son nom , avec celle dont j'avilissois le mien par la nouvelle profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque, à un discours si impertinent , en lui déclarant qu'en toutes manieres je me croyois du moins son égal. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Epernon , au lieu du phlégme insultant qu'il avoit affecté d'abord ; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement. Il répliqua de même , & sans plus longue explication , nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût

» tes les actions de M.
 » de Sully , quand sa Ma-
 » jesté déclara à quelques
 » Grands qui le vou-
 » loient quereller , qu'il
 » seroit son second ; il
 » ne nous est pas permis
 » de juger d'icelles ac-
 » tions , & offenser la
 » mémoire de Sa Majes-
 » té après sa mort , ni
 » l'honneur du Duc de
 » Sully durant sa vie ;
 » puisqu'il n'a fait que le
 » service de son Maître...
 » Dieu veuille , » ajoute

cet Ecrivain , après avoir
 montré la sagesse & la
 nécessité de la conduite
 du Roi & de son Minis-
 tre , » que ce trésor soit
 » conservé avec tel soin ,
 » qu'il a été acquis , &c.
liv. 7. J'ai cru cette re-
 marque nécessaire , ayant
 à rapporter dans la suite
 de ces Mémoires , un
 grand nombre d'autres
 exemples semblables au
 démêlé qu'on vient de
 voir.

jetté au-devant de nous , & qu'on ne nous eût pas fait sortir du Conseil par deux côtés opposés ; on auroit vû une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au Roi qui étoit alors à Fontainebleau , Sa Majesté me sçut si bon gré du zèle que j'avois témoigné à cette occasion pour la justice , qu'elle m'écrivit à l'heure même de sa main, en louant ma conduite , & en » m'offrant , disoit-elle , de me servir de second contre d'Epernon , » auquel elle alloit parler de façon à » lui ôter l'envie de me faire à l'avenir de pareilles incartades. » D'Epernon vit bien que ce Prince étoit vivement offensé de son procédé ; il m'en fit excuse en présence du Roi , qui nous fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus , que les Princes du Sang , à commencer par Madame elle-même , & les Officiers de la Couronne s'étoient ainsi faits gratuitement , le peuple en avoit encore à souffrir jusques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire du Roi à titre de leurs em-

1598.

insultes

1598.

plais , de récompenses , de gratifications , ou de Traités faits avec Sa Majesté en rentrant dans son obéissance : & par un effet de la licence des derniers tems , l'usage étoit qu'au lieu de s'adresser pour le payement de ces pensions , au Trésorier de l'Epargne , ces Officiers se payoient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avoit assigné leur payement ; les uns sur les Tailles , les autres sur les Gabelles , d'autres sur les Traités-Foraines, Domaines, cinq grosses Fermes, parties casuelles, Péages de rivières , Comptable de Bordeaux, Patentes de Languedoc & de Provence , &c. Le Roi s'étoit déchargé par même moyen du payement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les Etrangers : tels étoient le Roi d'Angleterre , le Comte Palatin , le Duc de Wirtemberg , le Duc de Florence , les Suisses , la République de Venise & la ville de Strasbourg. S. M. n'acquittoit point encore autrement les pensions , que l'intérêt politique demandoit qu'elle fit aux Princes & Communautés étrangères ; car de tout tems la France s'est

rendue débitrice volontaire de toute l'Europe : d'où il étoit arrivé, que tous ces différens Créanciers érigeant de nouvelles Fermes à leur profit , au milieu des Fermes mêmes du Roi , ils avoient leurs Commis & leurs Comptables mêlés avec ceux de S. M., & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais on a vu un abus plus pernicieux , & en même tems plus honteux , que de laisser ainsi tout le monde , & particulièrement les Etrangers , mettre la main dans les Finances de l'Etat ; de voir des Monopôleurs de toutes les Nations , multiplier les usures & les persécutions de la maniere la plus criante , (21) & s'arranger impunément une partie de l'autorité royale.

Je crus que rien ne pressoit davantage , que de couper tout d'un coup ce mal dans sa racine pour une seconde Déclaration , qui défendoit à tous

(21) Cet abus devoit avoir quelque chose de si ruineux , qu'on ne sçau- roit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de se charger de l'impunité publique , pour

l'extirper ; au-lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaise humeur , sans lesquelles il lui auroit été impossible d'en venir à bout.

1598.

Etrangers & naturels, Princes du Sang & autres Officiers , de lever aucun droit , à quelque titre ou créance que ce pût être , sur les Fermes & autres revenus de l'Etat , & leur enjoignoit de s'adresser au seul Trésor royal pour être payés de leurs pensions , arrérages , &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille Déclaration ne pouvoit manquer d'exciter contre moi. En effet , l'Arrêt n'eut pas plutôôt été rendu , que tout retentit des cris des Seigneurs & des principaux Partisans , comme si ç'avoit été les mettre à la mendicité (car c'est en ces termes qu'ils s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premières conventions , & de faire changer de fond à leur créance. Le Roi naturellement sensible à la plainte , ne put s'imaginer que ces cris fussent aussi déraisonnables qu'ils l'étoient , & crut que par zèle , j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher , & me dit , » ah ! mon ami , » qu'avez-vous fait » ?

Il ne mē fut pas difficile de faire sentir à Sa Majesté , que ce que j'avois fait , procédoit d'un motif de

justice & d'ordre ; que ses Finances ne devoient plus avoir tant de Maîtres , ni tant d'hypothèques différentes ; que ses Fermes lui jetteroient un produit plus considérable du double , si-tôt qu'il les feroit valoir par ses mains ; profit que tous ces différens propriétaires ne faisoient pas eux-mêmes , mais bien leurs Agens & leurs Buralistes ; qu'enfin , quand cela seroit , ce n'étoit pas leur ravir leur bien , que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le Roi comprit tout cela ; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond , Agent de la Reine d'Angleterre , certain grand Allemand , Facteur du Duc de Virtemberg , Gondy , Fermier du Duc de Florence , enfin le Connétable son compere , les plus distingués de sa Cour, & sa propre sœur.

Je priai Sa Majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux , à qui je pusse parler en sa présence. Le Connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de Sa Majesté. On le rappella , & le Roi lui dit : » Hé bien , mon » compere , en quoi vous plaignez- » vous de Rosny ? Sire , je me plains ,

1598.

pas ?

1598. » répondit-il, de ce qu'il m'a mis au
» rang du commun, en m'ôtant une
» pauvre petite assignation que j'a-
» vois en Languedoc, sur une imposi-
» tion dont vous ne touchâtes jamais
» rien ». Je répondis très - poliment
au Connétable, que je serois le pre-
mier à m'avouer coupable, si j'avois
eu l'intention de lui rien faire per-
dre. Je lui demandai ce qu'il reti-
roit de cette imposition ; je sçavois
bien qu'il étoit un de ceux auxquels
les traitans vendoient le plus cher
leurs services. M. de Montmorency
satisfit à ma question ; & je l'assurai
de mon côté, qu'il pouvoit s'attendre
à être exactement payé de la même
somme. » Je trouve cela bon, reprit-
» il ; mais qui m'assurera d'en être payé
» à point nommé, comme je le suis ?
» Ce sera moi, lui répartis - je ? Et
» je vous donnerai pour caution Sa
» Majesté qui ne fera point Banque-
» route, je vous le promets, au moins
» si elle me laisse ménager ses reve-
» nus, comme je l'entends, & je lui
» servirai encore de contre-caution,
» parce que je m'attends bien qu'en la
» rendant riche, elle me fera tant de

» bien , que je ne serai jamais réduit
 » au safran «. *become a bankrupt* 1598.

Le Connétable qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût , & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit question , que neuf mille écus par an ; sur quoi il étoit encore obligé d'en donner deux mille au Trésorier. » Je » sçavois bien tout cela , lui dis-je ; » ma résolution est de ne vous rien » rabattre de vos neuf mille écus : le » Roi en aura encore dix-huit mille » pour lui, & il en restera encore quatre mille pour moi «. Qui fut bien surpris ? ce fut le Connétable. Il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point. Le Roi rioit cependant de tout son cœur. Mais dès le lendemain , j'amenai à Sa Majesté un homme qui en sa présence prit cette ferme à cinquante mille écus , au nom des Etats de Languedoc. Le Roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus , qui de ma part n'avoient point été proposés sérieusement ; je les refusai , & je dis à Sa

1598.

Majesté, que le mal que je cherchois à détruire dans les Finances, étant venu en grande partie, de la facilité du feu Roi à affecter directement ses Fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient, Financiers & autres, on retomberoit infailliblement dans le même inconvénient, si l'on n'accoûtumoit pas tous les gens d'affaires, qui serviroient utilement Sa Majesté, à ne recevoir que de sa seule main leurs récompenses. Ce Prince convint que j'avois raison. Et je n'y perdis rien; car lui ayant fait avancer douze mille écus sur cette même Ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raison à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le Connétable. Et ! quoi de plus raisonnable en effet, que Sa Majesté touchât elle-même ses revenus ! Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit sourds à une raison si sensible, je ne m'embarraissai plus de les satisfaire. De cet article, il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'est rien, en comparaison

raison de celle que j'eus à dévoiler les mystères des gens même du métier. 1598.

Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet état général des Finances sans erreur, dont j'ai déjà parlé: mais c'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en 1596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déjà beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler sur le rapport & sur les états des Intendans & des Trésoriers, & qu'il n'y en avoit aucun sans exception, quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des Tailles qu'on envoyoit dans les Généralités, & de tous les Edits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées de deniers dans le Royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces Edits, tous les Baux & Sous-Baux faits par le Conseil aux premiers & seconds Fermiers. Je confrontai tou

1598.

tes ces pièces, aidé des lumieres que mon premier travail m'avoit déjà données sur cette matiere ; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles : mais c'étoit les moindres. Il s'en commettoit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante ; mais les plus grands excès me parurent venir des Sous-Baux. Les Fermiers qui les prenoient du Conseil, & les Trésoriers de France que ceux-ci employoient, reti-roient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite ; & comme ces Fermiers généraux resoufermoient encore, cette suite d'arriere - Baux à l'infini, augmentoit aussi les frais à l'infini, & ne produisoit d'autre fruit, que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail, Messieurs du Conseil d'abord, ensuite leurs Fermiers, & les autres de suite à proportion, qui gardoient le plus profond secret sur les mystères dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du Roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des Tailles payés sur commissions extraordinaires; & sans y avoir égard, je mandai aux Receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les fissent voiturier incessamment. Je cassai, & pour toujours, tous les arriere-Baux; & je voulus qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un seul Fermier, & un seul Receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion; mais les plus avisés de tous ces Fermiers considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la suppression d'une partie des traitans, de peur de demeurer inutiles, ils se hâtèrent de venir me trouver; & contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes Fermes pour leur compte, avec la différence, que tous leurs profits passèrent au Roi, les Fermes ayant été doublées (22).

(22) Quoiqu'on se soit de la justice qu'il y a; convaincu de plus en plus que le Roi tire pour son

1598.

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces Etats généraux des Finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux modèles de comptes que les Receveurs s'étoient fait eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinai ensuite lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omission, que bien-tôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les pièces que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la dernière attention. Ainsi j'éventai tou-

seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus; on trouve cependant avec quelque raison, ce semble, que depuis le Duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre.

Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque discussion, lorsque l'Auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui est la véritable cause de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit proposé, & que tous les Ministres se sont proposés après lui.

tes les mines secrettes des Receveurs. Elles étoient en grand nombre : suppositions , prétendues non-valeurs , mauvais deniers , frais de Domaines , remises , dons , droits , taxations , attributions d'offices , payemens de rente , frais de voiture , épices , émolumens & frais de reddition de comptes ; c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des Commis , parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties , qui absorboient , ainsi englées , une partie de la recette ; & que Messieurs du Conseil , à qui il appartenoit de le faire , connoissoient aussi l'utilité de ce jargon.

On tenoit si mal la main aux comptes des Receveurs , qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens , qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient ; & pour les y porter par le seul moyen efficace , tant qu'il restoit de ces débets , ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là

1598.

ils sçurent bien empêcher ces petites Banqueroutes , au lieu de les favoriser , comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables , & ceux de la Chambre des Comptes , par-dessus tous les autres , parce que c'étoit sur eux qu'étoient portées un grand nombre d'assignations , avoient l'adresse de rebuter les Porteurs de ces assignations par des délais fréquens , jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs Ordonnances , quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les payemens , comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par Ordonnance de la Chambre , & à la multiplicité , tant des frais que de redditions de comptes , avec lesquels il est incroyable combien il se voloit d'argent sur le Roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les Finances , & la confusion disparut.

Lorsque l'état général dont je viens de parler , ces réglemens & tous ces différens modeles eurent été dressés , j'allai en faire la lecture au Conseil ,

le Roi absent. Je remarquai aisément le dépôt que mes Confreres ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appelés à mon travail. Ils se contenterent de me répondre séchement, & comme en plaisantant, que mes Secrétaires étoient heureux avec moi. Ces pièces en effet, étoient toutes écrites de ma main (23); mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense, & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes Mémoires deux jours après, Sa Majesté étant au Conseil. Elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes Etats. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au fait des affaires. Je ne sçais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna

(23) M. le Duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir.

Il les regarde comme un des principaux ornemens du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre maison.

1598.

cours en ce tems-là , que je faisois composer par (24) Du-Luat un livre , où , sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les Finances , je décriois sans charité & sans ménagement , tous les meilleurs serviteurs de Sa Majesté. Ce Prince m'assura que quelque chose que fissent mes envieux , ils n'altéreroient jamais son amitié pour moi. En effet , dès ce moment le Roi commença à agir avec moi d'une maniere à me le faire regarder plutôt comme ami , que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie , ni déplaisir , qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

Pour le regard des Finances , je ferois doublement ingrat , si je cachois toutes les obligations que j'ai à ce

(24) Ange Capel, fleur Du-Luat. Il est parlé dans le vol. 8778. des *manuscrits de la bibliot. du Roi*, d'un livre dans lequel il donnoit plusieurs avis à Messieurs du Conseil sur les finances. C'est ce livre sans doute , dont l'Auteur entend parler ici. Du-Luat nous est représenté dans les remarques sur le chap. 9. de la Con-

session-de Suncy , comme un flatteur enjoué & agréable , qui avoit comme enchanté , dit-on , le Duc de Sully son maître , par une généalogie dans laquelle il le faisoit descendre de la maison de Courtenay. *Journal du règne de Henri III*, imprimé en 1720. tom. 2. pag. 477.

Prince. Elles ne se bernoient pas à appuyer tout ce que je faisois avec fermeté , comme il arriva lorsque les Prévôt & Echevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs Régistres , sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le Conseil des Finances , ni à prévenir tous mes desirs , ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses : ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple , ses lumieres & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux Finances , m'ont souvent été d'un si grand secours , que j'avoue naturellement que sans cela , j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25) ; & je garde précieusement des Mémoires entiers écrits de sa main , quoique fort longs , sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux.

Après cela , je dois convenir de bonne foi , que la plus grande partie de

(25) M. de Peréfixe fonde ment la matiere de
 assure de même que Hen- la finance. pag. 225.
 et IV. avoit étudié pro-

1598.

la louange qu'a mérité l'administration des affaires , sous le regne de Henri le Grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité , & bien plus d'habileté que moi ; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au Roi , c'est le Roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un Prince qui ne cherche point dans le ministère de ses affaires , le Ministre de ses goûts & de ses passions ; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration , prenne sur lui de n'appeller à remplir les premières places , que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison , que de capacité ; enfin , qui ayant lui-même des talens , n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le souverain , qui suppose pourtant qu'il en a lui-même , fait en un sens plus de mal dans un état , que la haine qu'on lui connoît pour certains vices , n'y fait de bien.

En partant de Bretagne , j'y laissai des Réglemens pour les Finances , dif-

férens, suivant la nature & les privilèges de cette Province ; & j'y envoyai ensuite le sieur de Maupeou, Maître des Comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les Fermes de la Province en valeur, que pour accélérer le paiement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coësnard, Auditeur des Comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je proposai Champigny au Péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine. Mais pour cette fois, c'est assez parler des Finances.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'yeux dans la Forêt de Fontainebleau. C'étoit un phantôme (26) environné

(26) *Peréfixe en fait mention, & fait dire à ce phantôme, d'une voix rauque & épouvantable, m'attendez-vous, ou m'entendez-vous, ou amendez-vous. Il attribue ces visions à des jeux de sorciers ou de malins esprits,*

Ibid. 3. part. Voyez aussi le Journal de Henri IV, & la chronologie septénaire, où il est dit que le Roi & les Courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'aperçurent un jour distinctement entre des halliers,

1598.

d'une meute de chiens, dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loin; mais qui disparoissoit lorsqu'on s'en approchoit. On prit sur la côte de Hollande une Baleine (27) longue de quatre-vingt pieds. Le Tibre se déborda jusqu'à renverser un très-grand nombre de maisons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit se répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au Grand Seigneur cinq cens mille ducats, pour détruire le saint sépulchre de Jérusalem.

sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant de peur, que ce fut à qui fueroit le mieux. *année 1599. Matthieu assûre qu'un joür à Fontainebleau le Duc de Sully entendant ce bruit, descendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du Roi, qui étoit de retour de la chasse, tom. 2. pag. 268. Congars dit sérieusement que c'étoit un chasseur, qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. Epist. 184. ad Camerar.*

(27) Voyez la description de ce poisson mon-

trueux, dans la chronologie septénaire, p. 17. & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du Cardinal d'Os-
fat, part. 365. » Plus
» grand, dit-il, qu'au-
» cun autre dont il soit
» mémoire; de façon que
» toute la plaine de la
» ville de Rome fut tou-
» te en eau jusqu'à une
» pique de haut par les
» rues & dans les mai-
» sons; & n'y eut pas de
» cent, un qui pût ouïr
» la Messe le jour de
» Noël. Cette inonda-
» tion a porté des dom-
» mages inestimables,
» &c. »

Mais l'événement le plus intéressant, & par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, Roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long-tems. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion que les deux passions de l'avarice & de l'ambition jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets, des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit

(28) » Il eut, dit Pe- le tenezme, l'hydropisie,
 » réfixe, vingt-deux jours &c. & fait une descrip-
 » durant, un flux de tion aussi touchante de
 » sang par tous les con- l'état déplorable de ce
 » duits de son corps; & Prince, que de sa patien-
 » un peu avant sa mort, ce & de ses sentimens re-
 » il lui vint quatre apos- ligieux. Matthieu dit;
 » tumes en la poitrine, qu'il n'avoit pas moins de
 » d'où il sortoit une con- sept fistules à deux doigts
 » tinuelle fourmilière de de la main droite, & at-
 » vermine, que tout le tribue une si horrible ma-
 » soin de ses Officiers ne ladie, aux débauches de
 » pouvoit tarir. *Ibid. M.* sa jeunesse. Il mourut le
 » De-Thou, *liv. 120.* Dimanche 13 Septembre.
 y ajoute la dysenterie,

1598.

tous ces ulcères si infects , dont son corps étoit entièrement couvert , moins comme un accident naturel , que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament , qui me paroît une pièce trop digne d'attention , pour la passer sous silence. On n'a pas sçu certainement s'il le dicta dans sa maladie , s'il le donna de sa main au Prince son fils , ou s'il fut trouvé après sa mort , avec ses autres papiers secrets , dans la cassette dont il avoit saisi Dom Christophe de Mora , son favori ; mais ce fait peu important par lui-même , n'est encore d'aucune conséquence pour l'authenticité de cette pièce , qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains , me fut adressée par le même qui l'envoya au Roi ; c'est Jacques Bongars, Agent de Sa Majesté auprès des Protestans d'Allemagne , qui la tenoit du Landgrave de Hesse , & celui-ci des villes de Venise & de Gênes , & elle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de différens endroits , qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette pièce soit un écrit sup-

posé par les ennemis de Sa Majesté Catholique (29). 1598.

Philippe y commence par un détail très-sincère de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimère de Monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son successeur, & par son exemple, & par celui de Charles-Quint son pere, dont il joint les leçons aux siennes; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce testament les Mémoires qui lui avoient été laissés par cet Empereur (30), afin

(29) Quelque chose que dise ici M. de Sully, la pièce qui dans ses Mémoires a pour titre, *Testament du Roi d'Espagne*, n'est ni le véritable testament de ce Prince, ni même un extrait fidèle de ce testament; ce qu'on connoitra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, liv. 120. Mais il se pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi, *Instruction du Roi d'Espagne à son fils*, en fût réellement une segrette, & qui n'a rien

de commun avec le testament de ce Prince, que d'avoir été dictée, comme il est visible, dans le même esprit & selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les écrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la Chronologie Septénaire, de la même maniere que dans ces Mémoires pour le fond des choses, mais d'un style & d'un arrangement différent.

[30] M. De-Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II. de comparable à la sagesse

318 MEMOIRES DE SULLY;

1598.

que Philippe III. ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, Empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine & vigoureuse, comblé de gloire & de succès, forme le projet de dompter les Infidèles, & de réunir toutes les Puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les Religions à sa Religion. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa Couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe II son fils, se laisse surprendre au même appas, & y réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser ignorer à son successeur. La différence des Religions, des Loix, des Mœurs des peuples Européens; leur science à peu-près égale dans l'art militaire; le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de sièges fort difficiles; la légèreté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu, qui leur offrira de leur aider à secouer une Domination établie avec des tra-

des dispositions, ni à la du testament de Charles-
 dignité. de l'expression. Quint.

vaux immenses , font autant d'obstacles à un dessein si flatteur , que Philippe regarde comme absolument insurmontables. 1598.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même : que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions : qu'ensuite la conjoncture de deux grandes Batailles gagnées, & des divisions qui déchiroient la France , avoient continué à le tenir dans l'aveuglement , & lui avoient fait rejeter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faite : & comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison , c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entreprendre , qu'il cherche à l'en guérir.

Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer Empereur de tout le nouveau Monde ; à envahir l'Italie , sur l'allégation de droits frivoles ; à conquérir les trois Royaumes de la grande Bretagne ; projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans , dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette Puissance.

1598. ce : c'est cette flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa premiere sortie ; à subjuguier les Pays-Bas ; à renverser la Monarchie Françoisé, en profitant de la foiblesse de son dernier Roi, & révoltant contre lui ses Sujets sur-tout les Ecclésiastiques ; enfin à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand, & le Roi des Romains Maximilien, son neveu. (31) Il y joint la remarque des sommes immenses, que toutes ces brigues lui avoient coûté : elles montent à plus de (32) six cens millions de ducats ; dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les Etats qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion, que celle du sang humain qu'il a fait répandre :

(31) » On appelloit que les Indes produisirent
 » Philippe II. le démon au Roi d'Espagne deux
 » du Midi, *Damonium* cens soixante millions
 » *Meridianum*, parce d'or en soixante-quatre
 » qu'il troubloit toute ans : & qu'il auroit con-
 » l'Europe, au midi de quis la Turquie entiere
 » laquelle l'Espagne est pour ce qu'il dépensa seu-
 » située. » *Notes sur la* lement en Flandre, tom.
Henriade. 2, liv. 2, pag. 266.

(32) P. Matthieu dit,

& véritablement c'est une chose qui perce le cœur, que l'aveu, qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe. 1598.

Que lui étoit-il revenu de tout cela? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne, par la jalousie & l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre, par les vents & les tempêtes ; l'Irlande, par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment ; la France, par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antipatie pour une domination étrangère, (33) enfin par les grandes

(33) Il y a dans le véritable testament de Philippe II. un article par rapport à Henri IV. dont l'omission dans nos Mémoires suffit toute seule à prouver, que la pièce à laquelle on donne ce nom, est supposée : c'est que ce Prince agité de violens remords sur l'usurpation du Royaume de Navarre, recommande à son fils, ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par son pere, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles Jurisconsultes ; afin de restituer ce Royaume à son légitime Maître, si on doit le faire, selon les loix de la Justice. Charles-Quint

1598.

qualités du Roi qui la gouvernoit : en sorte que ces épouvantable fracas, & ces torrens de sang n'avoient abouti qu'à augmenter ses Etats, du seul petit Royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces instructions, à sa personne & à la situation de l'héritier de sa puissance; & réduit aux articles suivans la politique dont aucun Roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III. moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le Roi de France, la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir; & cela autant pour son intérêt & son repos, que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le Pape, & la fomentier en tenant un grand nombre de Cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille; mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des per-

en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand & Isabelle à Charles-Quint.... Remettre ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnoît être juste à un

Successeur qu'on est assuré qui n'y aura aucun égard; c'est ce que M. de Thou appelle, se jouer impudemment de la Divinité.

fiens, que son intérêt demandoit qu'il continuât aux Electeurs , Princes & Prélats d'Allemagne ; afin qu'il se les tint toujours attachés par cette largesse , en même-tems qu'il auroit soin de les tenir divisés entr'eux : double moyen de tourner à son avantage , les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne , que la multiplicité d'intérêts regne dans les pays du Nord , plus que par tout ailleurs.

La Pologne , le Danemarck , & la Suède, sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender : la première parce qu'outre l'éloignement , la politique des Princes ses voisins , aussi bien que la sienne propre mal entendue , rend le Roi de Pologne le Ministre plutôt que le Maître de ses Sujets : les deux autres , par la même raison du grand éloignement , joint à leur pauvreté , & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France , de l'Angleterre & de la Flandre , qu'il regarde comme les Puissances vérita-

1598. blement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre : c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois Couronnes qui comprennent les Isles Britanniques, sur une même tête, événement, dont ce fin politique, par un esprit de prédiction, parloit, comme étant fort proche : pour cet effet, ne pas regretter l'argent qu'on répandoit dans ces Isles, pour se faire des Partisans, & continuer à la remplir d'espions; mais autres que ceux qui y étoient alors, dont Philippe II. croyoit avoir des raisons de tenir la fidélité pour suspecte : cultiver soigneusement tout ce que la diversité des Religions peut faire éclore de divisions dans cet état, aussi bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avoit produite la Ligue chez nous comme un moyen désormais usé & inutile, par l'affermissement d'un Roi

to be
hatched

(34) On lui fait encore dire sur le point de mourir, en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum*

Anglo, bellum cum reliquis. » La paix avec » l'Anglois, & la guerre » re avec tout le reste. »

1598.
aussi capable de régner que Henri :
mais donner occasion à mille autres
divisions civiles , dans chacun de ces
deux Etats ; & sur-tout à celles qui
peuvent les tenir en guerre l'un avec
l'autre , ou du moins en défiance &
en soupçon : ce qu'on peut faire en fa-
vorisant les prétentions de l'un sur
l'autre , leur haine naturelle les y por-
tant déjà suffisamment : regarder com-
me le dernier malheur , le coup qui
uniroit d'intérêt avec les Provinces-
Unies , ces deux Puissances déjà unies
entre elles ; parce qu'il ne peut qu'en
résulter une Puissance capable , dit-il ,
de s'affujettir & la mer & la terre :
trouver le moyen d'exclurre tous les
Princes de l'Europe de la navigation
des deux Indes : ce qui ne peut souf-
frir de difficulté , que de la part de
ces trois mêmes Puissances , moins
pourtant de celle de France , que des
deux autres , parce qu'elle n'a point
de marine : nouveau motif de s'assu-
rer la possession des Pays-Bas & plus
encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conseils
de Philippe , rien ne porte son Suc-
cesseur à la Guerre , non pas même

1598. avec les rebelles des Pays - Bas. Au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les Provinces, est d'y accorder un pardon général : de ne rien exiger de ce peuple, sinon qu'il reconnoisse la domination Espagnole : de veiller sur les Gouverneurs, Ministres & Officiers qu'on y entretiendra : de ne pas les y laisser trop long-tems, ni avec une autorité trop absolue ; parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si une fois ils s'avissoient de se mettre à la tête du Parti. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre : Philippe ne veut pas priver son Successeur, des lumieres que son expérience lui a acquises à cet égard. Il l'avertit que s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables, qui se présentent de tems en tems ; comme, changemens de Gouvernemens, dissensions civiles, besoins & foibleesses des Souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un Prince doit connoître parfaitement, jusqu'aux dispositions les plus particulieres des Prin-
ces

ces ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devroit jamais arriver de changemens dans les Etats qu'il environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article, par faire envisager au nouveau Roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu, qui juge les guerres, & malheureusement n'en juge pas par les regles des Princes guerriers.

1598.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au Gouvernement extérieur; Philippe vient à celles qu'il croit nécessaires pour le Gouvernement intérieur. Il veut qu'un Roi d'Espagne, ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractère; & tous avec douceur & modération: qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses Conseillers & ses Secrétaires: qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, & qu'il se rende versé dans le chiffre, pour ne pas exposer un secret important à être trahi par un Confident:

1598.

qu'il cherche soigneusement les gens d'honneur & de talent , pour leur donner les emplois : qu'il se garde d'offenser grièvement personne , surtout personne de grande qualité : il remarque , que le (35) Prince son fils aîné s'en étoit mal trouvé : qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne Noblesse d'avec la nouvelle , afin d'avancer celle-là , comme étant plus communément susceptible de sentimens purs & désintéressés : qu'il diminue le nombre excessif des gens de Justice , de Finance & d'Officiers de sa Maison : il donne le même conseil par rapport aux Ecclésiastiques ; & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres , dans les nécessités de l'Etat , non-seulement parce qu'il leur est plus aisé de se passer de grands biens ; mais même parce qu'ils le doivent , s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractère par le luxe, la molesse &

(35) Dom Carlós , que son crime étoit bien Prince d'Espagne. Ce plutôt de s'être trop attaché les Grands du Royaume , que de les avoir dit la vie : & il paroît méprisés.

l'impïété : fruits ordinaires des grands biens & de l'oïfiveté où ils se plongent : au contraire , qu'il multiplie les marchands , laboureurs , artisans & soldats , dont l'industrie , le travail & l'œconomie soutiennent seuls l'Etat , contre la ruine dont il est menacé par le dérèglement des autres conditions. Tous les principes qui , comme ceux-ci , vont à maintenir dans un Etat , la subordination & l'œconomie , contre la corruption & l'oïfiveté , méritent d'être loués , de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques , est celui par lequel Philippe ferme son Testament. Il enjoint à son Successeur , d'accomplir les promesses & autres clauses du mariage de l'Infante sa Sœur. Il lui en propose pour lui-même , un dont il avoit déjà fait les avances , & dispose secrètement tous les articles , qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque , que jamais Roi n'a aimé le Favori de son pere ; & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour Confident Christophe de Mora , qui avoit été le sien. Philippe III. aime

1598.

mieux déferer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora, au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle, qu'il conserve en place toutes les personnes qui y avoient été mises de sa main : mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espère. Il lui recommande particulièrement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36) d'Antonio Perès comme d'un homme dangereux, avec lequel il doit se raccommo-der, & songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile Pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu, & de profiter des préceptes d'un Pere, est par où Philippe finit

(36) Antoine Perès avoit été principal Ministre de Philippe II. dont il concourut la disgrâce, pour des raisons qui ne font rien au sujet de ces Mémoires : il se réfugia à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand po-

litique & de beaucoup d'esprit : c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots : *Roma, Consejo, Piologo* : s'attacher la Cour de Rome, bien former son Conseil, & être maître de la mer.

cette pièce, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtoit, disoit-il, en cette vie, plutôt qu'en l'autre. 1598.

De ces dispositions, la première qu'on vit exécuter au nouveau Roi d'Espagne, fut celle de son mariage avec l'Archiduchesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du Roi son pere; & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'Archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille, pour respirer l'air de la terre. Le Duc de Guise, Gouverneur de la Province, qui en avoit eu avis, & en avoit informé le Roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette Princesse. Sa Majesté destina cinquante mille

(37) » Il fit apporter
» son cercueil, fait de
» cuivre, & mettre une
» tête de mort sur un
» buffet, & une cou-
» ronne d'or joignant, «
dit la Chronologie sep-
tennaire; dans laquelle il
fut lire aussi, avec le

détail de tout ce que dit
& fit ce Prince dans sa
maladie, celui de sa vie
publique & privée, an-
née 1598.

(38) Marguerite d'Au-
triche fille de l'Archiduc
de Gratz.

— écus pour en faire les frais, & m'or-
 1599. donna de les faire tenir à Marseille.
 J'étois prêt d'y envoyer La-Font pour
 marquer l'usage qu'on devoit faire de
 cette somme, ou un autre de mes do-
 mestiques, qui n'étoit encore que
 simple laquais de mon Epouse, petit
 homme & sans figure, mais dans lequel
 j'avois démêlé tant de capacité, de
 fidélité & d'économie, que je crus
 devoir travailler à son établissement.
 Il n'en fut pas besoin : une personne
 que j'avois sur les lieux, suffit ; parce
 que l'Archiduchesse malgré les instan-
 ces du Duc de Guise & de la Ville
 de Marseille, ne voulut entrer dans
 aucune ville, pour éviter le céré-
 monial. Elle se fit dresser des tentes
 sur le rivage, où elle se reposa, &
 entendit la messe. Pour l'Archiduc ;
 il eut la dévotion de visiter les Eglises
 de Marseilles ; mais il y vint sans suite
 & *incognito* : & après avoir baisé les
 Reliques, il s'en retourna sans boire
 ni manger.

Ce Mariage unit les deux Branches
 de la Maison d'Autriche par un dou-
 ble lien ; le feu Roi d'Espagne ayant
 déjà fait épouser le 5 Mai de l'année

précédente, l'Infante Isabelle sa fille, à l'Archiduc Albert, qui avoit pour cela déposé la pourpre de Cardinal. Il lui avoit donné une très-riche dot en apparence ; puisqu'elle ne consistoit pas moins que dans les dix-sept Provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté & les Charolois : mais les clauses étranges qu'il y avoit mises, que ce nouveau Souverain ne prendroit aucune part au commerce des Indes, & ne souffriroit dans ses États aucune autre Religion que la Catholique, sans quoi la Donation étoit déclarée nulle, la réduisoient en effet à rien, par la difficulté de faire accepter aux Flamands, des conditions si dures.

En attendant que l'Archiduc pût passer en Flandre en personne, pour lever tous les obstacles ; il y envoya en qualité de son Lieutenant Général, l'Amirante (39) d'Arrangon, qui fit quelque exploits sur la frontière d'Allemagne ; & ensuite son cousin le Cardinal André qui y fit force Edits,

(39) Consultez la chronologie septenaire, tant sur ces expéditions militaires, que sur tout ce qui est dit ici des maria-

ges du Roi & de l'Infante d'Espagne ; années 1598 & 1599. *Matthieu, ibid. pag. 298. &c.*

1599.

mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la Maison d'Autriche ne pouvoir plus souffrir de délai, l'Archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-Bas, & y amena sa nouvelle Epouse, le cinq Septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part, d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte; & ce fut le commencement de cette longue & sanglante Guerre, entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

Au même tems que se faisoit en Espagne le mariage de Sa Majesté Catholique, on célébroit aussi à Paris celui de Madame Catherine avec le Prince de (40) Bar. C'est par cet établissement, que cette Princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la Reine Catherine, de la marier au Duc d'Alençon: la chose manqua par la haine de Henri III. pour son

(40) Henri, Duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II. son pere. » Le Roi » donna à sa sœur en la

» mariant trois cent mille » écus d'or sol, dit l'historien Matthieu, *ibid.* pag. 278.

frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III. lui-même ; la Reine-Mere n'y voulut pas consentir, par aversion pour la Maison de Navarre. La Princesse refusa à son tour le vieux Duc de Lorraine, qui lui fut offert ; parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le Roi d'Espagne la demanda pour lui, aux conditions d'une union étroite entre le Roi de Navarre & lui ; à quoi le premier de ces Princes ne voulut point entendre. Après cela, cette Princesse fut recherchée par le Duc de Savoye ; mais dans des circonstances, où ce mariage pouvant être préjudiciable à la Religion Protestante, les Réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du Prince de Condé : elle le trouvoit trop pauvre ; elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le Roi d'Ecosse. Le Prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs ; & dans les mouvemens de colere qui animoient quelquefois cette Princesse contre le Roi son frere ; elle lui reprochoit, qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres Princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux

1599.

ou trois Gentilshommes , pour payement de leur solde. On a vû en dernier lieu , comment sa prévention pour M. le Comte de Soissons , lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le Duc de Montpensier , qui étoit un parti fortable. Enfin la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le Prince de Bar.

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public , que la différence de la Religion des deux Parties , fournit aux Ecclésiastiques en général , & en particulier aux Evêques de France actuellement assemblés à Paris , une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisserent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employèrent , fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense , sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient à cet égard remettre leurs intérêts en de plus fidèles

(41) » Madame , dit Elle avoit accoustumé de
 » au contraire la chro- » dire : *Grata superv-*
 » nologie septenaire , an- » *niet quæ non sperabitur*
 » née 1599. montrait de » *hora* : Etant ladite Da-
 » son côté tout le con- » me très-bien instruite
 » tentement possible,.... » au latin. »

1599
 mains que celles de d'Offat, qui n'é-
 toit pourtant en cette Cour que pour
 y servir ceux du Roi : mais ce n'est
 ici, ni la première ni la dernière fois
 que cet Ecclésiastique aura à effuyer
 de ma part le reproche d'avoir non-
 seulement passé, mais encore trahi
 ses commissions. Si j'en crois le Mé-
 moire de Rome, dont j'ai déjà parlé ;
 d'Offat, au nom de tout le Parti dont
 il étoit l'instrument, n'oublia rien
 pour détourner le Pape d'accorder la
 dispense (42), qu'il étoit personnel-

(42) Le Cardinal d'Of-
 fat dans ses lettres, ne
 commence à parler de sa
 négociation pour obtenir
 la dispense en question,
 que lorsque le Duc de
 Bar étant allé lui-même
 la solliciter à Rome en
 1600. il recommença,
 par ordre du Roi, à faire
 de nouvelles instances sur
 cette affaire. Il nous ap-
 prend seulement en pas-
 sant, sur quelles raisons
 s'appuya Sa Sainteté,
 pour refuser la grace
 qu'on lui demandoit. » Sa
 Sainteté, dit-il, nous
 » ayant dit des Ferrare à
 » M. de Luxembourg &
 » à moi, lorsque nous
 » lui demandions ladite
 » dispense, qu'il ne la
 » devoit ni pouvoit ac-
 » corder ; pour ce que
 » l'une des parties non-
 » seulement ne la deman-
 » doit pas, mais ne le re-
 » connoissoit point pour
 » Pasteur de l'Eglise Ca-
 » tholique & Apostoli-
 » que ; ni pour avoir
 » puissance de dispenser ;
 » comme aussi ne croit-
 » elle point que le ma-
 » riage soit un sacrement,
 » ni qu'il soit illicite de
 » contracter mariage,
 » même entre cousins
 » germains. Ces raisons
 » du Pape, ajoute-t-il,
 » m'eurent encore, &c.

1599. lement chargé par Sa Majesté de solliciter. Toutes ces personnes faisoient

Et en toutes occasions, il est vrai qu'il les fait si bien valoir par tous les argumens théologiques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue qu'un homme si bien persuadé que le Pape ne pouvoit se rendre en conscience, n'insistoit que foiblement sur ce point, & conspirait à mettre les Cours de France & de Lorraine dans la nécessité de procurer enfin par toutes sortes de moyens, la conversion de la Princesse, sans laquelle, selon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuse : cependant on lui voit d'un autre côté, exécuter les ordres du Roi, & même les prévenir, avec tant d'affiduité, de fidélité & de zèle, qu'on peut sur ses propres lettres lui rendre la justice, qu'il servoit Sa Majesté contre ses propres sentimens autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui seule vaut toutes les autres, c'est que malgré tous les obstacles, il obtint enfin, bien long-tems après, à la vérité, cette

dispense, dont il avoit désespéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce Cardinal, bien moins de fondement encore au second motif qu'on lui attribue ici. Pour exposer en gros ce qui se développera par parties en son tems, voici ce que j'ai jugé des sentimens de ce Prélat sur tous les différens sujets sur lesquels on l'attaque : à s'en tenir toujours à la conjecture qu'on peut tirer de ses lettres : il aimoit la personne du Roi ; il ne trouvoit point de bonne politique séparément de la Religion : il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne font nulle part en aussi bonnes mains qu'en celles du Pape, des Jésuites, & de tous ceux qui l'avoient soutenue du tems de la Ligue. Il n'aimoit point l'Espagne, encore moins la maison d'Autriche & le Duc de Savoye ; & haïssoit souverainement les Calvinistes. Voyez sur l'article de la dispense les p. 480. & suiv. 492. 519. 599. 615. 701. 717. & suiv. 727. 758. 769. &c.

entendre à Sa Sainteté qu'en se roidissant sur cette grace , il en arriveroit deux choses : l'une que Madame se rendroit Catholique : l'autre , que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des Protestans , que pour un effet de la violence dont auroit usé à son égard le Roi son frere , il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignent déjà que trop ouvertement de Sa Majesté , achèveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi , & leur persécuteur déclaré ; & attireroit enfin cette guerre intestine si désirable , selon eux , pour les intérêts du Saint Pere , & de la bonne Religion.

L'autre moyen que le Clergé mettoit en œuvre , étoit des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majesté eut la complaisance de les écouter , & de permettre une Conférence , où le Docteur Du-Val d'un côté , & le Ministre Tilenus de l'autre , cherchant à faire valoir leur cause , s'échauffèrent assez inutilement , ce me semble ; quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire , d'avoir terrassé son ad-

1599.

versaïre. J'en parle comme témoin; parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sçais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion, le personnage de Juge : ce fut peut-être, parce qu'on sçavoit que c'étoit moi que Sa Majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déjà à me répéter tous les points d'une dispute, qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât, ou cet embarras, ou cet honneur : Je dis que s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes, de concilier avec la Sainte Ecriture, tant de Canons & de Décrets de Papes, ou de justifier comment cette conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler ; on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

Quoiqu'il en soit; cette Conférence n'ayant pas produit tout le fruit que

MM. du Clergé (43) s'étoient promis ; & voyant aussi qu'ils ne réussissent pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en feroit passé : mais il falloit trouver un Evêque, qui voulût bien faire cette cérémonie : & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté, sur laquelle ils fondoient leur dernière ressource.

Dans cet embarras, Sa Majesté s'avisa de s'adresser à l'Archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui ayant obligation depuis peu de l'Ar-

(43) Elle se faisoit en présence de Madame Catherine. » Mais, dit le Journal de Henri IV. » parce que les Docteurs de Sorbonne se servent d'expressions & de subtilités scholastiques, auxquelles ladite Dame n'a rien compris; les Ministres l'ont facilement persuadé de demeurer dans sa religion. » Peréfixe dit, que le Roi n'ayant pu

venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au Duc de Bar : Mon frere, c'est à vous à la dompter.

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Navarre, & de Mademoiselle de la Bernaudière de la Guiche, autrement appelée la Rouët, l'une des filles de la Reine Mere.

1599.

chevêché ; outre que ce Prélat étoit connu de Sa Majesté , ainsi que de toute la France , pour être médiocrement scrupuleux , pour ne rien dire de plus. Cependant à la première proposition que ce Prince fit à l'Archevêque , il vit un homme , qui d'un ton dévotement rebelle , l'accabla de citations bien ou mal faites des saints Peres , des saints Canons , des saintes Ecritures. Le Roi surpris , comme on peut se le figurer , d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose , ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez , en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si sçavant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'Archevêque par des raisons sérieuses , auxquelles celui-ci s'étant montré sourd , Sa Majesté éclata , & lui reprocha son ingratitude. » Puisque vous faites ainsi l'entendu , ajouta Henri , en revenant à sa première idée , je vais envoyer vers vous un grand Docteur , votre Confesseur ordinaire , & qui entend merveilleusement les cas de con-

» science ». Ce grand Docteur & Directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'Archevêché. Le Prélat entendit parfaitement ce que signifioit cette petite menace ; & son air un peu confus , étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner sur lui à Roquelaure ; sans ceux qu'il tireroit de cet esprit que toute la Cour lui connoissoit , libre , ingénu , fécond en heureuses faillies , & que l'Archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le respect dû au caractère Episcopal.

Le Roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure , & lui dit :
» Vous ne sçavez pas , Roquelaure ,
» votre Archevêque veut faire le Prélat & le Docteur , & me veut alléguer les saints Canons , où je crois
» qu'il entend aussi peu que vous &
» moi ; & cependant par ses refus ma
» sœur demeure à marier. Je vous
» prie, parlez-lui comme vous avez
» accoutumé , & le faites souvenir du

1599.

» tems passé. Ah , pardieu ! Sire , ré-
 » pondit Roquelaure , cela n'est pas
 » bien ; car il est tems au moins , se-
 » lon mon opinion , que notre sœur
 » Catelon commence à tâter des dou-
 » ceurs de cette vie ; & je ne crois
 » pas que dorénavant elle en puisse
 » mourir par trop grande jeunesse :
 » mais , Sire , dites-moi un peu ce que
 » dit ce bel Evêque pour ses raisons ;
 » car il en est quelquefois aussi mal
 » fourni , que je sçaurois l'être. Je
 » m'en vais le trouver pour lui ap-
 » prendre son devoir ».

Il n'y manqua pas. Il dit à l'Arche-
 vêque , dès en entrant dans la cham-
 bre : » Hé quoi ! mon Archevêque ,
 » que veut dire ceci ? On m'a dit que
 » vous faites le fat ; pardieu ! je ne le
 » souffrirai pas ; il y va trop de mon
 » honneur , puisqu'on dit que je vous
 » gouverne. Ne sçavez-vous pas bien ,
 » qu'à votre priere , je me rendis votre
 » caution envers le Roi , lorsque je lui
 » parlai pour vous faire avoir l'Arche-
 » vêché de Rouen ; ne me faites-vous
 » pas passer pour menteur , en vous
 » obstinant ainsi à faire la bête ? Cela
 » seroit bon entre vous & moi , qui

» nous sommes vus quelquefois en-
 » semble aux brèches raisonnables, &
 » les dés à la main ; mais il s'en faut
 » bien garder , lorsqu'il y va du servi-
 » ce du maître & de ses ordres abso-
 » lus. Hé , vrai Dieu ! que voulez-
 » vous que je fasse , répondit M. de
 » Rouen ? Quoi ! que je me fasse mo-
 » quer de moi , & reprocher par tous
 » les autres Prélats , une action où
 » tout le monde dit qu'il y va grande-
 » ment de la conscience , n'y ayant eu
 » aucun des Evêques auxquels le Roi
 » en a parlé , qui ne l'ait aussitôt re-
 » fusé ? Ho , morbieu ! ne le prenez
 » pas comme cela , interrompit Ro-
 » quelaure. Il y a bien de la différence
 » d'eux à vous ; car ces gens s'alembi-
 » quent tellement le cerveau après le
 » grec & le latin , qu'ils en deviennent
 » tous fous , & puis , vous êtes frere
 » du Roi , & obligé de faire tout ce
 » qu'il commandera , sans balancer.
 » Il ne vous a pas fait Archevêque
 » pour le sermoner , ni lui apprendre
 » les Canons ; mais pour lui obéir en
 » tout où il ira de son service. Que si
 » vous faites plus l'étourdi & l'entêté ,
 » je le manderai à Jeanneton de Con-

hugzle

1599.

» dom , à Bernarde l'éveillée & à
 » maître Julien : m'entendez-vous ?
 » & ne vous le faites pas dire deux
 » fois. Sçachez que rien ne vous doit
 » être si cher , que les bonnes graces
 » du Roi : elles vous ont mieux valu ,
 » avec mes sollicitations , que tout le
 » latin & le grec des autres. Par dieu !
 » c'est bien à vous à parler des Ca-
 » nons , où vous n'entendez que du
 » haut Allemand ». Monsieur de
 Rouen voulut reprendre la parole ,
 pour lui persuader qu'il devoit aban-
 donner avec lui ce ton de plaifanterie ,
 qui étoit bon dans ses jeunes années ,
 & lui lâcha quelque chose de paradis.
 » Comment , morbieu , paradis ! re-
 » prit aussi-tôt Roquelaure , êtes-vous
 » si aze que de parler d'un lieu où vous
 » ne fûtes jamais , où vous ne sçavez
 » comment il y fait , ni si vous y serez
 » reçu , quand vous y voudrez aller ?
 » Oui , oui , j'y serai reçu , dit encore
 » l'Archevêque , n'en doutez nulle-
 » ment. C'est bien discoursu à vous ,
 » lui dit son homme , en le poursui-
 » vant de plus en plus : par-dieu ! je
 » tiens que paradis a été aussi peu fait
 » pour vous que le louvre pour moi.

» Mais enfin , laissons-là un peu votre
 » paradis , vos Canons & votre con-
 » science (45) pour une autre fois , &
 » vous résolvez à marier Madame ;
 » car si vous y manquez , je vous ôterai
 » trois ou quatre méchants mots de
 » latin , que vous avez à toute heure à
 » la bouche. Plus n'en sçait ledit dépo-
 » sant ; & puis , adieu la crosse & la
 » mitre ; mais qui pis est , cette belle
 » maison de Gaillon , & dix mille écus
 » de rente ».

1599.

Il se dit encore beaucoup d'autres choses entre ces deux hommes , dont on peut juger par cet échantillon. Roquelauze n'abandonna point l'Archevêque , qu'il ne lui eût fait promettre de marier Madame ; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie (46). Je re-

(45) Il y a quelque chose d'original dans le tour de cette conversation ; mais l'Auteur pouvoit bien , ce me semble , supprimer certaines expressions , qui sentent un peu le libertinage.

(46) » Un Dimanche ,
 » dit la chronologie sep-
 » tenaire , dès le matin...
 » il va prendre Madame
 » sa sœur , à son lever ,

» & l'amenant par la
 » main dans son cabinet ,
 » où étoit déjà ledit fu-
 » tur époux , il com-
 » mande à M... Arche-
 » vêque de Rouen , d'é-
 » pouser , &c.... & qu'il
 » vouloit qu'ainsi fût. À
 » quoi ledit sieur Arche-
 » vêque fit du commen-
 » cement refus , & qu'il
 » falloit y garder les so-
 » lemnités accoutumées.

1599.

çus des deux côtés, des présens fort riches, pour récompense des peines que je m'étois données; entr'autres un cheval d'Espagne de grand prix, & magnifiquement enharnaché, que m'envoya M. le Duc de Lorraine. Je les renvoyai à Sa Majesté qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le Clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit Assemblée à Paris à ce sujet, il avoit eu le tems de prévenir le Parlement & les autres cours souveraines, aussi bien que la Sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se soulevèrent, dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose. Chacun s'attacha à critiquer la pièce, & à la

» Sur quoi le Roi répar- » nité, & que son ca-
 » tit très-doctement que » binet étoit un lieu sa-
 » sa présence étoit plus » cré. »
 » que toute autre solem-

combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le Parlement apportoit, pour se dispenser de l'enregistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'Assemblées sinodales & autres; en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux Magistrats; & d'y admettre encore toute sorte d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun Tribunal Supérieur: comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux Assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du Royaume, que préjudiciable à l'autorité du Roi (47), aux droits de la magistrature, à

(47) » Ce que le Mar- » dit le Septénaire, avoit
 », réchal de Bouillon, », ménagé avec quelques

1599.

l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise ; & c'est aussi sur ce point qu'insistèrent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à Sa Majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le Parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le Clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi-bien que celle du Roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le Clergé

„ uns, qui ne s'apper-
 „ cevoient peut-être pas
 „ du danger qui étoit en
 „ cela ; mais le sieur
 „ Berthier (agent du
 „ Clergé & Evêque de
 „ Rieux) le contesta si
 „ vivement audit sieur
 „ Maréchal, devant le
 „ Roi, que ses raisons
 „ ouïes, & vû l'import-
 „ tance du fait... le Roi...
 „ fit rayer, &c. *année*
1599. pag. 66. Ce récit
 de Cayet est conforme à
 celui de P. Matthieu,
tom. 2. liv. 2. pag. 280.

& suiv. Cet article de
 l'Edit de Nantes, si fort
 contesté, est apparem-
 ment le quatre-vingt-deu-
 xième, qui est présente-
 ment aussi désavantageux
 aux Calvinistes, qu'il leur
 étoit favorable ; puisque
 cet article leur interdit
 toutes pratiques, négocia-
 tions, intelligences, as-
 semblées, conseils, li-
 gues & associations ; de-
 dans & hors le Royaume,
 cotisations, levées de
 deniers, &c. sans l'ex-
 presse permission du Roi.

&c

& la Sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'Eglise calviniste en France, sur l'Eglise catholique, qui dans sa juridiction n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs affociations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le Roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui-même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légèrement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit

1599.

l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise ; & c'est aussi sur ce point qu'insistèrent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à Sa Majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le Parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le Clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi-bien que celle du Roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le Clergé

„ uns, qui ne s'apper-
 „ cevoient peut-être pas
 „ du danger qui étoit en
 „ cela ; mais le sieur
 „ Berthier (agent du
 „ Clergé & Evêque de
 „ Rieux) le contesta si
 „ vivement audit sieur
 „ Maréchal, devant le
 „ Roi, que ses raisons
 „ ouïes, & vû l'importan-
 „ tance du fait... le Roi...
 „ fit rayer, &c. » *année*
1599. pag. 66. Ce récit
 de Cayet est conforme à
 celui de P. Matthieu,
tom. 2. liv. 2. pag. 280.

& suiv. Cet article de
 l'Edit de Nantes, si fort
 contesté, est apparemment
 le quatre-vingt-deuxième,
 qui est présentement
 aussi désavantageux
 aux Calvinistes, qu'il leur
 étoit favorable ; puisque
 cet article leur interdit
 toutes pratiques, négociations,
 intelligences, assemblées,
 conseils, ligue & associations,
 dedans & hors le Royaume,
 cotisations, levées de
 deniers, &c. sans l'express
 permission du Roi.

&c

& la Sorbonne se plainquirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'Eglise calviniste en France, sur l'Eglise catholique, qui dans sa jurisdiction n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le Roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui-même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légèrement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit

1599. qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des Protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté, il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit.

MM. de Schomberg, de-Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurèrent un peu déconcertés des reproches que leur fit Sa Majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De-Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient fait MM. de Bouillon & de La-Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques; ce qui leur avoit

paru de la dernière conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le Roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, Syndic du Clergé, de la rapporter à l'assemblée; & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion réformée cet avantage sur la religion Catholique. La réponse des Evêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois Messieurs la même opinion que sa Majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mé-

(48) Si certain discours secret, que d'Aubigné fait tenir par le Président De-Thou au Duc de la Trimouille, lorsqu'il fut envoyé par Sa Majesté à l'assemblée des Calvinistes, est vrai, les soupçons du Clergé ne seroient pas trop injustes.

„ Vous avez trop de jugement (ce sont les termes du Président) pour ne connoître bien qu'au point où les affaires sont, & aux choses que nous vous avons concédées, que ce que vous pouvez désirer, ne soit à son

1599.

rite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la première, tout parloit contre les Commissaires de l'édit; & que leur réponse à S. M. ne détruit point aussi bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49).

Ce n'est pas que le Duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les Protestans ressembloient au Duc de Bouillon, que prétendoient les Commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés? Trahir par nécessité le

5, plus haut degré... M.
5, de Schomberg est Lu-
5, thérien, & par trop
5, éloigné d'un bon Hu-
5, guenot; pour moi,
5, vous connoîtrez mon
5, ame, &c. « *tom. 3.
liv. 5. chap. 1.* Mais il y
a bien apparence que
d'Aubigné a rapporté ce
discours, sur la foi de

personnes peu sûres, ainsi
que quelques autres traits
de son histoire, qui atti-
rèrent en ce tems-là un
Arrêt du Parlement con-
tre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est
par-tout ici d'une sincéri-
té qu'on ne sçauroit, à
mon avis, assez admirer
dans un Protestant.

Roi & l'Etat? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux des négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut guère leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fau- *favora*
teur du projet contenu dans l'article, *consider*
 comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus, qu'il n'y envi-
geoit pas tant les autres, que lui-même; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage, la dispute sur le pas, entre lui & les Ducs & Pair de France, aussi bien que les Maréchaux de France plus anciens que lui, le Duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50), un fief de l'Empire; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les Seigneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé, pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son Eglise de Sedan comprise avec les Eglises réformées de France; ce

(50) Voyez l'histoire citée plusieurs fois, *liv.*
 du Duc de Bouillon, déjà 3.

1599.

qu'il faisoit , à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme Prince étranger.

Berthier revint rapporter au Roi la disposition des Prêlat de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit, qu'on ôtât aux quatre commissaires, toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit quand à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que Sa Majesté promit encore.

Cependant, l'assemblée des principaux Protestans, alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le Roi & les Commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister, depuis que je m'étois apperçu que ma présence gênoit les trois ou quatre personnes qui y avoient la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai, en me présentant à celle-ci. Le Duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironi-

que, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha La-Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincèrement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte-Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matière qui alloit être mise sur le tapis, m'assurèrent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtré que par Messieurs de Bouillon & de La-Trimouille, Du-Plessis & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris. Lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raisons furent de notre côté. (51).

(51) L'Edit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 Février de cette année, après bien des difficultés du Clergé, de l'Université & du Parle-

1599.

On apporta aussi quelques modifications aux autres articles , dans l'es-

ment. C'est en cette occasion que Henri IV. dit aux Evêques : „ Vous „ m'avez exhorté de mon „ devoir ; je vous exhorte „ du vôtre : faisons „ bien à l'envi les uns „ des autres. Mes prédé- „ cesseurs vous ont donné „ de belles paroles ; „ mais moi , avec ma jaquette „ grise , je vous „ donnerai de bons effets. Je suis tout gris „ au-dehors , mais je suis „ tout d'or au-dedans. „ Je verrai vos cahiers , „ & j'y répondrai le plus „ favorablement qu'il me „ sera possible. “ Voici „ ce qu'il répondit au Parlement , qui étoit venu „ lui faire des remontrances. „ Vous me voyez „ en mon cabinet où je „ viens vous parler , non „ pas en habit royal , ni „ avec l'épée & la cape , „ comme mes Prédéces- „ seurs , ni comme un „ Prince qui vient recevoir des Ambassadeurs : „ mais vêtu comme un „ pere de famille , en „ point , pour parler familièrement à ses enfants. Ce que j'ai à vous

„ dire , est que je vous „ prie de vérifier l'Edit „ que j'ai accordé à ceux „ de la Religion. Ce que „ j'en ai fait est pour le „ bien de la paix ; je l'ai „ faite au-dehors , je veux „ la faire au-dedans de „ mon Royaume. “ Après „ leur avoir exposé les raisons qu'il avoit eues de faire l'Edit , il ajouta : „ Ceux qui empêchent „ que mon Edit ne passe , „ veulent la guerre ; je „ la déclarerai demain à „ ceux de la Religion ; „ mais je ne la ferai pas , „ je les y enverrai. J'ai „ fait l'Edit ; je veux qu'il „ s'observe. Ma volonté „ devroit servir de raison. On ne la demande „ jamais au Prince , dans „ un Etat obéissant. Je „ suis Roi ; je vous parle „ en Roi : je veux être „ obéi. “ *Peréf. ibid. & Journal de Henri IV. ibid.* Voyez aussi dans M. De Thou & dans le Septennaire , les modifications apportées à l'Edit de Nantes , & tous les discours tenus à cette occasion , année 1599.

quels le bien public parut n'avoir pas été assez ménagé. La conduite pleine de justice & de douceur de Henri fut sentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre, après que la chose eut été arrêtée ; pour les autres , il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'égard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brosfier, prétendue démoniaque , qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public , toujours épris du merveilleux , vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qu'il ne méritoit pas les regards de la plus vile populace , ait pu se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'Etat. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences , & que l'autre en redouta les effets , non par la chose même , mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Brosfier trouva des protecteurs en grand nombre dans le Clergé, & jusqu'à Ro-

360 MEMOIRES DE SULLY:

#599. me où elle se fit conduire. Le Roi donna sans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de se manifester (52); après

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une manière très-curieuse dans M. De-Thou, au commencement du liv. 123. année 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Brosnier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine & Marie. L'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, Evêque d'Angers, qui découvrit l'imposture, en substituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorcisme, la touchant d'une clef, au lieu de la croix épiscopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris; où elle choisit l'Eglise de Sainte Geneviève, pour se donner en spectacle au peuple, qui y accourut aussi-tôt. Elle en imposa à tous les Ecclesiastiques crédules, aux Capucins, qui commencèrent à l'exorciser de bonne foi, & même à quelques-uns des Médecins que Henri IV. envoya pour la visiter, quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, & surtout Michel Marefcot, l'un de ces Médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celle de son sexe; en un mot, d'être une séductrice & une friponne. Le Parlement ne lui fut pas plus favorable; mais malgré cela, les Religieux & les Prédicateurs avoient si bien sçu intéresser la Religion dans cette affaire, & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'Arrêt du Parlement qui lui enjoignoit aussi-bien qu'à son pere,

quoil le tout se détermina à un grand mépris pour les Auteurs & pour l'Actrice de cette Comédie.

1599.

La mort de quantité de personnes considérables, donna matiere à d'autres discours. Celle du Chancelier de Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du Conseil des Finances, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Bellièvre; la charge de Contrôleur Général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à DeVienne, & celle de Surintendant des Finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des Tuilleries, où il étoit à se

de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & presqu'une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au Roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille Ligue, reparoissoient à cette occasion. Alexandre de la Rochefoucault, Seigneur de Saint-Martin, des Comtes de Randan, osa même entreprendre de

réveiller cette affaire, en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle, le Cardinal d'Osât s'y trouva, quis'employa si utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vécut & mourut dans le mépris & la misère. Voyez aussi les autres Historiens.

1599. promener, me dit qu'il étoit résolu de remettre les Finances entre les mains d'un homme seul; & feignant de prendre un ton fort sérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je pensois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit aussi-tôt en souriant, & en me donnant un petit coup sur la joue, que je devois bien le connoître, puisque c'étoit moi-même. Sa Majesté me gratifia encore de la charge de Grand-Voyer; dont Elle m'envoya les provisions, avec celles de Surintendant des Fortifications. Et comme Sancy, livré à ses vertiges (53) ordinaires, jugea à propos de se retirer du Conseil, & de se défaire de sa charge d'Intendant des Bâtimens, le Roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointemens de la Surintendance devinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de Grand-Voyer, & de Voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres.

(53) Joseph Scaliger cy, comme d'un fanatique, parloit, aussi bien que que, sujet au vertige, l'Auteur, de M. de Sancy, &c. Ce sont ses termes.

1599
Sa Majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit-elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enrégistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année, en forme de lettres patentes vérifiées au Parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme, qui étoit de soixante mille livres, en ajoûtant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent, des biens en fond de terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus dignes, afin qu'ils demeurassent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de grâces à ce Prince. Cepen-

1599.

dant cette fixation de gratification ; dont je parle ici , ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourdon (54) mourut aussi , & M. d'Espillac (55), Archevêque de Lyon , qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes ; enfin Madame la Connétable , & après elle , Madame de Beaufort. Ces deux dernières morts sur-tout , firent un très-grand bruit. Quelques circonstances semblables dans la fin de ces deux Dames , & peu ordinaires ; c'est-à-dire , une maladie violente & de trois ou quatre jours de durée seulement , des cheveux hérissés , des visages si beaux , devenus hideusement défigurés , & quelques autres symptômes , qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison , firent répandre dans

(54) Fille de Henri I. Prince de Condé , & de sa première femme Princesse de Nevers , Marquise de l'Isle , &c.

(55) Pierre d'Espillac. Il avoit été grand Ligueur ; cependant Mathieu assure qu'il rendit

de grands services à Henri IV. contre l'Espagne, *tom. 2. liv. 2. pag. 308.* où il fait l'éloge de ses vertus. M. De-Thou au contraire nous le dépeint *liv. 90.* comme un incestueux , simoniaque , &c.

le monde que la mort de ces deux jeunes Dames étoit aussi bien que leur élévation , l'ouvrage du diable , qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices qui leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine , non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans même ; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems-là ; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la Connétable (56), & ce fut , dit-on , les Dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet , une de ces femmes y entra avec un visage affrayé , & lui annonça qu'un quidam , qui se disoit gentilhomme , d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque , venoit d'entrer dans son anti-chambre & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence ,

(56) Louise de Budos, seconde femme de Henri, fille de Jacques de Budar, Vicomte de Portes, Connétable de Montmorency.

~~_____~~
 1599. qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courrier extraordinaire, que la Dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagere de frayeur, que puisque la Connetable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusque dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes, & demi-morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la compagnie, & en particulier de trois de ces Dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la verroient plus. Dans le moment elle est saisie de douleurs aiguës, & elle meurt au bout de trois jours, faisant

horreur à tous ceux qui la voyoient , 1599
par l'effroyable changement de cha-
que trait de son visage. Voilà l'histoi-
re : les gens sensés en croiront ce qu'il
en faut croire.

Madame de Beaufort étoit la plus
foible de toutes les personnes de son
sexe, sur ce qui regardoit l'astrologie.
Elle ne se cachoit point pour consulter
les devins. Elle en avoit une escorte
qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a
de plus surprenant, c'est que quoique
sans doute elle les payât bien, ils ne
lui annonçoient jamais que des choses
désagréables (57). L'un lui disoit qu'elle
ne seroit mariée qu'une fois; l'autre,
qu'elle mourroit jeune; celui-ci, qu'elle
se donnât de garde d'un enfant; celui-
là, qu'elle seroit trahie par un de ses
amis : ce qui la jettoit dans une mé-
lancolie dont elle ne sortoit presque
plus. Gracienne, l'une de ses femmes,
m'a dit depuis, que l'impression de
tout ce qu'elle entendoit dire, étoit
si forte, qu'elle renvoyoit tout le mon-
de, pour passer seule les nuits entiè-

(57) Le foible de M. mille endroits de ses Mé-
de Sully pour l'astrologie moires, malgré lui,
judiciaire, se décèle en

1599. res à s'affliger & à pleurer amèrement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déjà véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême, elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le Roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le Roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui, pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre, les larmes aux yeux. Ce fut encore pis, lorsqu'il fallut se séparer. Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette Dame, dont il avoit déjà eu deux enfans mâles & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris

(58) Selon P. Mathieu, tom. 2. liv. 2. p. 316. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf, à Perche.

(59); & quoiqu'ils comptasse ne se
séparer que pour peu de jours, ils en
appréhendoient le moment, comme si
ç'avoit dû être pour un très-long-tems.
Ceux qui aiment à ajouter foi aux pres-
sentimens, ne passeront pas légére-
ment sur tout ce détail. Les deux amans
s'accablèrent de nouveau des plus ten-
dres caresses; & on a prétendu trou-
ver dans toutes les paroles qu'ils se di-
rent en ce moment, des preuves de ce
pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parloit au
Roi, comme si elle l'eût vû pour la
derniere fois (60). Elle lui recomman-
doit ses trois enfans, sa maison de
Monceaux & ses domestiques. Le Roi
l'écoutoit; & au lieu de la rassurer,
il s'attendrissoit lui-même. Ils pre-
noit congé l'un de l'autre; mais un
mouvement secret les faisoit aussi-tôt
se rapprocher. Henri ne se feroit pas
facilement arraché de ses bras, si le
Maréchal d'Ornano, Roquelaure &
Frontenat ne fussent venus l'en tirer

(59) Elle vint coucher descendre à l'Arsenal.
la veille à Melun, d'où (60) D'Aubigné parle
le Roi la conduisit au bâ- de la même maniere, de
teau, dans lequel elle cette séparation, tom. 2.
s'embarqua, & vint liv. 5. chap. 3.

1599.

comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau ; & les dernières paroles qu'il dit , furent pour recommander sa maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien , & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chère.

J'étois à Paris , lorsque la Duchesse de Beaufort y arriva ; & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après , pour aller faire la cène à Rosny , où je menois le Prince & la Princesse d'Orange , à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du Roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette Dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint - Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant ; & n'osant s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins , à laquelle elle souhaitoit passionnément de pouvoir m'amener , elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts , en mêlant avec cet air de politesse, dont elle ne gratifioit pas tout le monde , quelques mots à double

entente , qui me faisoient envisager une fortune sans bornes , si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au Roi à son sujet. Aussi peu touché des chimères dont cette femme se remplissoit , que de celles dont elle cherchoit à me remplir , je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible , & je payois ses termes équivoques, de protestations générales de respect, d'attachement & de dévouement , qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi , je songeai que mon épouse devoit s'acquitter du même devoir envers la Duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer , & de vivre avec elle comme avec une amie , & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier trait de l'amitié la plus intime , à ceux qui comme Madame de Rosny , ignoroient que la Duchesse , qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit ; n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses es

pérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise ; parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes , & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de Reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement , que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard , donna peut être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques , un pur effet du déchaînement de ses ennemis , par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bastille , une femme de ses domestiques , nommée la Rouffe , & son mari , qui , après la mort de cette Dame , continuoient à déchirer sa mémoire avec la dernière indignité , parce que quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable , les égards qu'on devoit à sa famille , & plus encore à l'attache ;

ment que le Roi avoit témoigné pour elle, & aux enfans qu'il en avoit eu , 1599.
étoient seuls capables d'imposer silence à la médifance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit dire à Madame de Beaufort; & elle le fut encore davantage , lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilité qui se pratiquent entre égales , & de ces airs de Reine , elle lui entendit dire , qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher , toutes les fois qu'elle voudroit , & plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclurre , avec tout le monde , un changement prochain dans l'état de la Duchesse , & revint au logis , pleine de ces pensées , qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à mon épouse , le secret que j'avois gardé sur tout ce qui s'étoit dit à ce sujet , entre Sa Majesté & moi , aussi-bien que la scène de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses , pourvû qu'elle ne dît rien à la Princesse d'Orange , de tous les discours de Madame de Beaufort ; & nous

1599. primes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le Samedi de Pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à Madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de Madame de Beaufort, de se faire déclarer Reine, tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses parens & ses créatures, les combats que le Roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir pris de se vaincre lui-même; à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le Royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la première porte du Château, au-delà des fossés, & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point paru, on redoubla avec force; & une voix s'écria à plusieurs reprises: *De la part du Roi.* J'éveillai moi-même un laquais; & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courrier me dit qu'il étoit venu toute la nuit, me dire de la part du Roi,
que

que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste que je crus que le Roi étoit malade. » Non , me répondit-il ; » mais il est dans le dernier chagrin ; » Madame la Duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois , tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter , je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le Roi , & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort ; parce que je convins en moi-même que ce Prince alloit acheter par une douleur passagère , l'exemption de mille déchiremens de cœur , plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse , occupé de ces pensées , » Vous n'irez point , lui dis-je , au lever ni au coucher de la Duchesse : » elle est morte ». Je fis monter avec moi le courrier , afin que pendant que je m'habillerois , & qu'il dejeûneroit , il nous instruisît des circonstances de ce grand événement , que je vis encore mieux détaillées dans la lettre

1599. primes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le Samedi de Pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à Madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de Madame de Beaufort, de se faire déclarer Reine, tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses parens & ses créatures, les combats que le Roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir pris de se vaincre lui-même; à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le Royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la première porte du Château, au-delà des fossés, & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point paru, on redoubla avec force; & une voix s'écria à plusieurs reprises: *De la part du Roi.* J'éveillai moi-même un laquais; & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courrier me dit qu'il étoit venu toute la nuit, me dire de la part du Roi,
que

que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste que je crus que le Roi étoit malade. » Non , me répondit-il ; » mais il est dans le dernier chagrin ; » Madame la Duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois , tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter , je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le Roi , & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort , parce que je convins en moi-même que ce Prince alloit acheter par une douleur passagère , l'exemption de mille déchiremens de cœur , plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse , occupé de ces pensées , » Vous n'irez point , lui dis-je , au lever ni au coucher de la Duchesse : » elle est morte ». Je fis monter avec moi le courrier , afin que pendant que je m'habillerois , & qu'il dejeûneroit , il nous instruisît des circonstances de ce grand événement , que je vis encore mieux détaillées dans la lettre

1599.

que La-Varenne avoit écrite de Paris au Roi, & que Sa Majesté m'avoit renvoyée par le courier, avec une seconde aussi de La-Varenne, adressée à moi personnellement.

(61) Zamet avoit reçu son hôtesse avec tout l'empressement d'un courtisan qui cherche à plaire; & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire passer le tems agréablement. Le jeudi absolu, Madame de Beaufort, après son dîner, où elle avoit mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténèbres en Musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens, qui la firent promptement revenir chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint

(61) Sébastien Zamet, riche partisan, étoit Italien, originaire de Lucques; mais il se fit naturaliser en 1581, avec ses deux freres, Horace & Jean-Antoine. Il dit au Notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille,

de le qualifier de Seigneur de dix-sept cens mille écus. Henri IV. avoit choisi sa maison pour faire ses repas & ses parties de plaisir. Ce Prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaisant & enjoué.

un peu , par les secours qu'on lui donna ; & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée (62), elle commanda qu'on la tirât de cette maison , & qu'on la transportât au cloître de Saint Germain , chez Madame de Sourdis , sa tante. 1599.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit , que des redoublemens terribles & précipités, des convulsions effrayantes , enfin tous les symptômes de la mort firent que La - Varenne , qui prenoit la plume pour mander au Roi l'accident qui venoit d'arriver , n'eut en effet autre chose à lui dire , sinon que tous les Médecins désespéroient de la vie de sa maîtresse , par la nature du mal , qui demandoit les remèdes les plus violens , & par la grosseffe de la malade , qui ren-

(62) D'Aubigné le donne à entendre , lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet , en mangeant d'un gros citron , ou selon d'autres, d'une salade , » elle sentit aussi-tôt un tel feu » au gosier , & des tranchées à l'estomac , si » furieuses , que , &c. « ce sont ses paroles. Mais

ni De-Thou , ni Bassompierre , ni le Septénaire , ni aucun Historien n'appuye ce sentiment sur le poison. Le-Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenoient d'avoir vû la Duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

1599.

doit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager (63). Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que Madame de Beaufort, touchant à sa dernière heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent & la défigurèrent si horriblement, que La-Varenne ne doutant point que sur sa lettre, le Roi ne se mît aussi-tôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander, par un second billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce Prince à un spectacle aussi accablant & aussi révoltant en même-tems, que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des saisissemens qui ne lui laissoient presque rien d'humain dans la figure.

La-Varenne m'écrivoit par le même courrier, & me mandoit qu'à la vérité la Duchesse n'étoit pas morte ;

(63) » Le Médecin » & de-là ayant vû les
 » La-Riviere ayant cou- » accidens extraordinai-
 » ru à cet accident, dit » res, s'en retourna,
 » d'Aubigné, avec au- » disant à ses compa-
 » tres Médecins du Roi, » gnons : *Hic est manus*
 » & n'ayant fait que trois » *Domini.* « Tom. 3. liv.
 » pas dans la chambre, » 5. chap. 3.

mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions & un bouleversement de la nature capable d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le Roi, qui n'avoit pas manqué, à la réception de la première lettre de La-Varenne, de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoutant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être (65). Les trois mêmes

(64) Le samedi matin, les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derriere du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur cette mort, *M. De-Thou*, liv. 122. *Matthieu*, ib. *D'Aubigné*, ibid. *Le-Grain*, liv. 7. *Le Septénaire*, année 1599. *Mém. de Bassompierre*, &c. *De-Thou*, *Matthieu* & *Bassompierre* mettent sa mort un jour plutôt.

(65) Selon *Bassompierre*, qui en parle en témoin oculaire, Henri

ne croyoit point que sa maîtresse fût morte encore. Il dit que La-Varenne étant venu avertir le Maréchal d'Ornano & lui, qui avoit accompagné la Duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval, pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au Roi, & l'empêcher de venir à Paris. » Nous trouvâmes, dit-il, le Roi par-delà La-Sauvaye, proche de » *Villejuif*, qui venoit » sur des courtaux, à » toute bride. Lorsqu'il

1599.

personnes, qui l'avoient déjà recon-
duit la première fois à Fontainebleau,

» vit le Maréchal ; il se
» douta qu'il lui en ve-
» noit dire la nouvelle ;
» ce qui lui fit faire de
» grandes lamentations.
» Enfin on le fit descen-
» dre dans l'Abbaye de
» La-Saussaye, où on le
» mit sur un lit. Enfin
» étant venu un carrosse
» de Paris, on le mit
» dedans, pour s'en re-
» tourner à Fontaine-
» bleau, &c. « *Mém. de*
» *Bassompierre, tom. 1. p.*
» *69 & suiv.* Le-Grain ajou-
te qu'on dit qu'il s'éva-
nouit dans son carosse,
entre les bras du grand
Ecuyer.

Sans vouloir en aucu-
ne manière justifier la pas-
sion de Henri IV. pour
cette femme, la justice
oblige pourtant à remar-
quer ici, que cet atta-
chement n'étoit pas moins
fondé sur les qualités du
cœur & de l'esprit, que
sur celles du corps, &
que la haine seule qu'on
porte ordinairement à
celles qui tiennent cette
place, a fait dire d'elle
tout le mal que nous vo-
yons dans ces Mémoires
& dans les Histoires. Je

finis cet article par les pa-
roles de d'Aubigné, écri-
vain naturellement plus
porté à blâmer qu'à louer.
» C'est une merveille,
» dit-il, comment cette
» femme, de laquelle
» l'extrême beauté ne
» sentoît rien de lascif,
» a pu vivre plutôt en
» Reine qu'en concubi-
» ne, tant d'années, &
» avec si peu d'ennemis.
» Les nécessités de l'Etat
» furent ses ennemis, &c.
Il avoit dit auparavant,
qu'elle usa fort modeste-
ment du pouvoir qu'elle
avoit sur le Roi. Et Mat-
thieu joint aux belles qua-
lités qu'il remarque dans
cette Dame, celle d'avoir
souvent donné de fort
bons conseils à Henri IV.
Ibid. » Elle ne put souf-
» frir aucun autre auprès
» d'elle, dit aussi Le-
» Grain, *liv. 8.* quoique
» le sieur de Liancourt
» fût de grand mérite,
» & de maison fort no-
» ble ; de sorte que ce
» mariage fut dissolu,
» avant que d'avoir été
» consommé. « Quelques
écrivains de ce tems-là, par-
lent de Nicolas d'Amer-

firent tant par leurs raisons & leurs prieres, qu'ils l'y ramenèrent encore cette fois. Et c'est de cet endroit qu'il m'avoit dépêché le courrier qui venoit d'arriver.

1599.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeuner à Poissy, & dîner à Paris. Je me servis du carrosse de l'Archevêque de Glasco, pour me conduire jusqu'à Essonne, où je pris la poste; & le soir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le Roi, qui se promenoit dans sa galerie, abysmé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie insupportable. Il me dit que quoiqu'il se fût bien attendu que ma vue ne feroit d'abord qu'aigrir son chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il sentoît cependant qu'il avoit tant de besoin d'être consolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'ap-

val, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche; mais dont l'esprit, disoit-il, étoit aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que

pour se délivrer de la tyrannie de son pere; & parce que le Roi lui promit qu'il sçauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser; ce qu'il fit en effet.

1599.

appeler près de lui , pour recevoir un secours que je pouvois seul lui donner.

Je n'ignorois pas dans quelles sources il en falloit chercher les motifs avec un Prince également sensible à ses devoirs religieux & politiques. Je lui rappellai quelques-uns de ces passages des Saintes-Écritures , où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon dont l'effet est d'inspirer à l'homme chrétien le mépris des choses d'ici bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens. J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier d'avantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante , & pourtant inévitable pour lui , si sa maîtresse avoit vécu , dans laquelle , combattu d'un côté par l'attrait de la plus forte tendresse , de l'autre , par la voix de l'honneur & du devoir , il lui eût fallu prendre un

parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur , ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours , par un coup des plus sensibles à la vérité , mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoit le repos de la France , la joie de son peuple , le destin de l'Europe & le propre bonheur de Sa Majesté , à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop cherement acheté , par le délaissement d'une femme , digne d'ailleurs de son attachement , par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif , présenté d'une manière avantageuse pour sa maîtresse , en faisant impression sur le cœur de Henri , le soulageoit , par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce Prince m'avoua qu'il me sçavoit bon gré d'avoir mis son attachement pour Madame de Beaufort , au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie , & non point fondés sur un pur libertinage , & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler , qu'en le couvrant de confusion.

1599.

Cette premiere conversation fut fort longue ; & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au Roi. Tout ce que je sçais , c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur , de l'arrêter sur elle-même , je me servis utilement de l'obligation où se trouve un Prince & toute personne publique , de conserver dans la plus juste affliction , la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'Etat. Henri n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66) , ni le défaut de se guérir par dureté ; il écoutoit encore plus sa raison , que son cœur. Il parut déjà beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre ; & dans la suite, personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ses occupations diminuoient chaque jour, il se trouva dans l'état où doit être tout homme raisonnable qui a eu de grands sujets de s'affliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause, & de n'affecter, ni d'en

(66) Henri IV. fit porter le deuil à toute sa Cour , pour la mort de la Duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir , les huit premiers jours , & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*

rappeller, ni d'en chasser le souvenir.

Le Duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capucin (67), de courtisan & de guerrier, & ensuite de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour son froc, dont on prétend que le Pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de tems que dureroit la guerre ; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritière de la

1592

(67) Henri de Joyeuse, Comte de Bouchage, frere puiné du Duc de Joyeuse, tué à Coutras.
 » Un jour qu'il passoit à Paris, à quatre heures du matin, près du couvent des Capucins, après avoir passé la nuit en débauche, il s'imagina que les Anges chantoient matines dans le Couvent. Frappé de cette idée, il se fit Capucin, sous le nom de Frere Ange. Depuis il quitta son froc, & porta les armes contre Henri IV. Le Duc de Mayenne le fit Gouverneur du Languedoc, Duc & Pair, & Maréchal de France. Enfin, il fit son accom-

» modement avec le Roi.
 » Mais un jour ce Prince étant avec lui sur un balcon, au-dessous duquel beaucoup de peuple étoit assemblé : mon cousin, lui dit Henri IV. ces gens-ci me paroissent fort aises de voir ensemble un Apostat & un Renégat. Cette parole du Roi fit rentrer Joyeuse dans son Couvent, où il mourut. « Cette anecdote est tirée des notes sur la Henriade.

(68) Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage, qu'une fille ; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

386 MEMOIRES DE SULLY;

1599.

maison de Joyeuse, avec M. le Duc de Montpensier, fut sa dernière action, comme homme du monde. La Marquise de Bellisle (69), à son exemple prit l'habit de Feuillantine.

(69) Antoinette d'Orléans-de-Longueville, veuve de Charles de Gondy, Marquis de Bellisle, fils aîné du Maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat, dont elle vouloit se servir pour cela, ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du

Roi. Le Marquis de Bellisle avoit été tué en 1596, au Mont-Saint-Michel, par un Gentilhomme Breton, nommé Kermartin. L'Etoile en parle comme d'une femme qui faisoit l'admiration de toute la Cour, par sa beauté & par son esprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence, dans son couvent.

Fin du dixième Livre.





MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE ONZIÈME.



Le tems fixé par le Compro-
mis fait entre les mains du 1599.
Pape , au sujet du Marqui-
sat de Saluces , s'étoit passé ,
sans que Sa Sainteté eût rien décidé
sur cette affaire , parce que le Duc
de Savoye , qui sçavoit mieux que
personne , que la décision ne pouvoit
lui être favorable (1) s'étoit servi
pour éluder le jugement , de tous les
manéges ordinaires à cette petite

(1) Ce Marquisat étoit son de Savoye n'avoit
un fief mouvant du Dau- aucun droit.
phiné , sur lequel la mai-

1599. Cour, qui fait sa Politique d'employer également pour sa conservation, ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions, & l'attachement au plus fort. La première idée qui vint au Duc de Savoie, fut de révoquer un Compromis qu'il n'avoit fait que pour gagner du tems, ou dans l'espérance que peut-être la France se brouilleroit avec le Saint Siége: mais comme ce procédé auroit eu quelque chose de trop affecté, il eut recours à un autre artifice, pour engager le Pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son Ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clement VIII. s'étoit laissé gagner par le Roi, sous la condition secrète, que Sa Majesté Très-Chrétienne, s'obligeoit à céder ensuite au Pape lui-même, tous ses droits sur le Marquisat de Saluces. L'Ambassadeur trompé le premier par son Maître, s'expliqua sur cette collusion, de manière que Sa Sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux Parties, s'en démit aussitôt avec indignation.

Le Duc de Savoye , qui n'avoit point douté que le Pape ne prît ce parti, faisoit cependant entendre au Roi , qu'il se remettoit entièrement à sa discrétion , sans qu'il fût besoin pour ce démêlé , d'aucuns arbitres étrangers. Il crut en piquant ce Prince d'honneur , en obtenir ce qui faisoit le sujet de la contestation , qu'il n'oublioit pas de lui faire représenter comme quelque chose de si mince valeur , qu'il ne méritoit pas seulement l'attention d'un aussi grand Roi. C'est avec ces instructions qu'étoient venus à Paris les sieurs de Jacob de la Rochette , de Lullins , de Brétons & de Roncas Agens de Monsieur le Duc de Savoye.

Avec de pareilles vûes , le Ministre & le Confident du Prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts ; & pour dire la chose plus clairement celui qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein , quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête. On n'use pas non plus dans ces paroles , de la même circonspection qu'on appor-

1599.

te dans un Congrès. Ces Messieurs me dirent donc, que leur Maître ne prétendoit point tenir de Sa Majesté le Marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don, & ils m'insinuoient en même-tems assez significativement, que ce présent refluerait aussi de M. le Duc de Savoye à moi à proportion de l'importance de la chose, & de la maniere dont je m'emploierois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernières paroles. Je conclus sèchement des premières, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne sçauroit gratifier quelqu'un, que de ce qu'on possède, il falloit que M. le Duc de Savoye commençât avant tout, à remettre à Sa Majesté le Marquisat de Saluces; & qu'alors ce Prince, que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que Son Altesse, en useroit royalement; sur quoi je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au Roi. Ils le firent rebutés du ton dont je leur avois parlé. Henri en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser

l'Etat, qu'ils jugerent après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye. 1599.

Ils voyoient toute la France ; & la Cour elle-même, pleine de mécontents & de séditieux : ils imaginèrent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupation dans son propre Royaume, pour lui faire perdre de vûe toute affaire au-dehors. La présence du Duc de Savoye leur parut nécessaire, pour engager plus fortement ceux des Seigneurs, qui prêteroient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractère du Duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à Sa Majesté, qui l'auroit refusée, si elle l'avoit pu honnêtement ; mais le Duc de Savoye lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprendoit ce voya-

(2) On dit qu'il échappa à ce Prince, pendant son séjour à la Cour de France, de dire un jour ; « je ne suis pas venu en France, pour recueillir, mais pour semer. »

1599.

ge, que pour venir lui-même traiter avec Sa Majesté, ou plutôt, se soumettre à toutes ses volontés, ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroïssoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette Couronne, & mettre déformais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit fait le Roi d'Espagne, de lui envoyer son fils & sa fille aînée, pour les faire paroître à la Cour de Madrid, comme Princes du Sang Royal d'Espagne.

Cette démarche du Duc de Savoye, acheva de déterminer le Pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces : mais rien ne fit perdre de vûe au Roi, les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le Duc de Savoye : l'autre, d'éclairer ses démarches auprès des brouillons de la Cour.

Le Maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa Majesté scût, que

pendant le séjour qu'avoit fait ce Maréchal en Guyenne, il avoit sollicité la Noblesse de cette Province, de s'attacher à lui; & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces personnes, des discours d'un ennemi de l'autorité Royale. Tout cela auroit pu n'être qu'un effet du faste & de l'orgueil de ce Maréchal; mais ce qui y donnoit le plus de poids, c'est qu'en même-tems ses menées à la Cour de Savoye, quoique conduites avec toute la précaution possible, vinrent aussi à la connoissance du Roi: & le voyage que fit cette année Sa Majesté à Blois, n'eut point en effet d'autre motif, que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les peuples dans le devoir: quoique ce Prince ne le proposât en public, que comme une partie de plaisir, pour jouir de la beauté de ce climat pendant l'été, & pour y manger, disoit-il, d'excellens melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choses de s'éloigner de Paris.

J'accompagnai Sa Majesté, dont le séjour à Blois n'a rien d'assez intéressant, pour que je m'y arrête. Il

1599.

se passa dans les soins que je viens de marquer , joints à celui de poursuivre cette dissolution tant souhaitée , du mariage de ce Prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la Duchesse de Beaufort avoit vécu , peu de personnes avoient songé à presser Henri de se démarier ; soit de peur que ces instances ne tournassent à l'avantage de sa maîtresse , qui étoit universellement haïe , soit pour ne pas s'exposer à la colère de cette femme , toujours fort à craindre , quand même ses desseins auroient échoué : mais si-tôt qu'on la vit morte ; il se fit comme une conspiration du Parlement , de tous les autres corps & du peuple à ce sujet. Le Procureur Général vint prier Sa Majesté de donner cette satisfaction à ses sujets. Le Roi , quoique fort indéterminé sur le choix , promit pourtant de combler les vœux de ses peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de lettres avec la Reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obstacle que cette Princesse avoit apporté en dernier lieu , au sujet de Madame de Beau-

fort, au consentement qu'on exigeoit d'elle ; parce que je le regardois comme une ressource, à laquelle tout le monde feroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fut-ce que pour lier les mains de la Cour de Rome, si le Roi se fût en vain laissé gagner par sa maîtresse ; & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson, à la lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus respectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit, elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation, & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle, & payer ses créanciers ; c'est tout ce qu'elle demanda ; & elle donna pour terminer de

1599. sa part cette affaire avec le Roi, ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort attaché : c'est ce même Langlois, qui avoit si bien servi Sa Majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense, une charge de Maître des requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint apporter à Sa Majesté une réponse de (3) Marguerite : car le Roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la lettre, Langlois apporta l'état des demandes de la Princesse, sur lesquelles on fut aussi-tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au Pape, dans des termes qui fissent comprendre à sa Sainteté, que non-seulement on ne lui faisoit à cet

[3] Lisez ces deux dans le nouveau recueil
Lettres de Henri IV. à des Lettres de Henri le
Marguerite de Valois, & Grand.
de Marguerite à Henri,

égard aucune violence , mais encore qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire , le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille pièce , ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery , qui cherchoit à effacer la honte de sa premiere commission. Le Saint Pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit , que des délais de formalité & de bienséance , sans écouter les insinuations des envieux : car cette espèce haïssable d'homme se trouve , ou se mêle par-tout. Enfin il commit , pour mettre la derniere main à cette procédure , qui ne pouvoit être faite qu'en France , l'Evêque de Modène son neveu & son Nonce , avec deux ajoints de la nation , l'Archevêque (4) d'Arles & le pere Ange à qui il avoit

1599.

(4) Horace Del-Monte , Archevêque d'Arles , François de Joyeuse , le second des fils de Guillaume. Ces trois Commissaires s'assemblerent dans le palais de Henry de Gondy , Evêque de Paris ; & après avoir mutuellement examiné les raisons de part & d'autre ,

ils déclarerent le mariage nul , pour cause de parenté , de religion , d'affinité spirituelle , de violence & de défaut de consentement du côté de l'une des parties. Henry IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troisième degré : la mere de Jeanne d'Albert , qui

1599.

donné la pourpre, & que l'on appelloit le Cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux époux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henry de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son tems dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle (5) d'Entraques; & sur le portrait que lui en firent les Courtisans, empressés à flatter son penchant pour le sexe, comme d'une fille aussi belle que vive & spirituelle, il eut envie de la voir, & en devint aussi-tôt passionnément épris.

s'appelloit aussi Marguerite, étant sœur de François I. Voyez l'Histoire & les pièces de ce divorce dans Matthieu, *tom. 2. liv. 2. de Thou, liv. 123. de la chronologie Septenaire, année 1599.*

(5) Catherine Henriette, fille de François de Balzac, Seigneur d'Entraques, de Marcouffy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, maîtresse

de Charles IX. qu'il épousa en secondes nœces. Les écrits de ce tems-là nous la représentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle; gaye, ambitieuse, hardie, &c. Ce portrait qui se rapporte à ce que dit ici le Duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces Mémoires.

Que

Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle passion devoit lui causer dans la suite ! Mais la destinée de Henri étoit , que le même foible qui devoit ternir sa gloire ; empoisonneroit aussi sa vie.

La Demoiselle n'étoit pas novice. Quoique sensible au plaisir de se voir l'objet des poursuites d'un grand Roi , elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flattoit , que dans la conjoncture présente , il ne lui étoit pas impossible de jouer si bien son personnage , qu'elle obligeât son amant à convertir ce titre en celui d'époux. Elle ne se pressa donc pas de satisfaire ses desirs. La fierté & la pudeur furent employées tour à tour ; & ensuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus , pour prix de sa dernière complaisance. Lorsqu'elle s'aperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la passion de Henri , par un obstacle , qui me parut à moi si capable de la refroidir , qu'il fallut que Sa Majesté usât de la dernière violence pour me tirer cette somme d'argent , elle ne désespéra plus de rien , & eut recours à d'autres finesse. Elle allégua

1599.

la gêne où la tenoient ses [6] parens , & la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contre elle après sa faute. Le Prince satisfaisoit à tout cela de son mieux , mais jamais au gré de la Demoiselle , qui lui déclara enfin , après avoir pris le moment favorable , qu'elle ne lui accorderoit jamais rien , qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main , de l'épouser dans l'année. Ce n'étoit point pour elle même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le Prince, qu'elle demandoit cette promesse. Une verbale lui eût suffi ; ou plutôt elle n'en auroit point exigé du tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prétendre à cet honneur : mais elle avoit

(6) Cette crainte n'étoit pas absolument sans fondement. Si nous en croyons le Maréchal de Bassompierre dans ses mémoires , la mere étoit à la vérité d'humeur fort complaisante ; & même c'est elle qui attira le Roi à Malesherbes , maison où elle demouroit , mais le pere n'étoit pas si trai-

table , non plus que le Comte d'Auvergne , frère utérin de la Demoiselle : ils chercherent querelle au Comte de Lude , dont Henri IV. se servoit en cette occasion , & emmenerent cette Demoiselle à Marcouffis , où le Roi ne laissa pas d'aller la trouver , tom. 1.

besoin de cet Ecrit , pour lui servir d'excuse de sa foiblesse auprès de ses parens. Comme elle vit que le Roi balançoit encore , elle eut l'adresse de glisser , qu'elle regardoit dans le fond cette promesse comme une chimere , sçachant bien que Sa Majesté n'étoit pas comme le commun de ses sujets , en prise au Tribunal des Officiaux. 1599.

Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'amour. Henri n'étoit pas si aveugle , qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper. Je ne dis rien des raisons qu'il avoit d'ailleurs , de ne la croire rien moins qu'une vestale ; non plus que des intrigues d'Etat , dont son pere , sa mere , son frere & elle-même avoient été convaincus , & qui avoient attiré à toute cette famille , un ordre de sortir de Paris , que je venois de leur faire signifier tout récemment , de la part de Sa Majesté : malgré tout cela , ce Prince foible consentit à la fin à la volonté de sa maîtresse , & lui en donna sa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir

1599. pour aller chasser il m'appella dans la galerie de Fontainebleau , & me mit aux mains ce honteux papier. C'est une justice que je suis d'autant plus obligé de rendre à Henri , qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ses défauts , que dans les plus grands excès où sa passion le porta , il prit toujours sur lui d'en faire l'aveu & de s'en consulter à ceux qu'il connoissoit les plus opposés à ses résolutions : ce qui est une marque de droiture & de grandeur d'ame qu'on trouve dans fort peu de Princes. Pendant que je faisois une lecture , dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard , Henri tantôt se détournoit pour cacher sa rougeur , tantôt cherchoit à gagner son confident , en s'accusant & en s'excusant tour à tour. Pour moi , je donnois toutes mes réflexions au fatal écrit. La clause d'épouser une maîtresse , pourvû qu'elle eu dans l'année un enfant mâle , (car c'est en ces termes qu'elle étoit conçue) me paroissoit à la vérité , ridicule & visiblement nulle : mais rien ne me rassûroit sur la honte & le mépris qui alloit rejailir

sur le Roi, d'une pièce qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible. J'en craignois encore les suites facheuses, dans la conjoncture présente de la dissolution à laquelle on travailloit, & cette pensée me rendoit muet & immobile.

1599.

Henri qui vit que je lui rendois froidement le papier, mais avec une agitation d'esprit, dont il s'apperçut aisément, me dit: » La! là! parlez librement, & ne faites point tant » le discret. « Je ne pus encore trouver si-tôt les paroles dont je devois me servir; & il n'est pas besoin que j'apporte ici des raisons de mon embarras: il n'est que trop facile à justifier auprès de ceux qui sçavent ce que c'est que d'être le confident des Rois, dans des choses où il s'agit de combattre leur résolution, qui est toujours une volonté absolue & immuable. Le Roi m'assûra de nouveau que je pouvois, sans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'esprit: c'étoit un dédommagement qu'il étoit juste, disoit-il, de m'accorder, pour les trois cent mille livres qu'il m'avoit arrachées: Je lui fis répéter

plusieurs fois cette assurance ; & avec une espèce de serment ; & n'hésitant plus après cela à me montrer tel que j'étois , je pris le papier des mains du Roi , & le mis en pièces sans rien dire. » Comment morbieu ! dit Henri extrêmement surpris de la hardiesse de cette action , que prétendez-vous faire ? Je crois que vous êtes fou. Il est vrai, Sire, lui répondis-je , je suis un fou : & plutôt à Dieu, que je le fusse tout seul en France ! « Mon parti étoit pris intérieurement de m'exposer à tout , plutôt que de trahir par une pernicieuse déférence , mon devoir & la vérité ; ainsi malgré le dépit & la colère que je remarquai en ce moment sur le visage du Roi , pendant qu'il ramassoit entre mes mains les morceaux de l'écrit pour en refaire un second ; je profitai de ce moment pour lui représenter avec force tout ce que le lecteur sent de lui-même que je pouvois dire. Le Roi m'écouta tout irrité qu'il étoit , jusqu'à ce que je cessasse de parler ; mais maîtrisé par sa passion , rien ne le put faire changer de résolution : tout l'effort sur lui-même dont il fut capa-

ble , fut de ne pas bannir un confident trop sincère. Il sortit de la galerie sans me dire une seule parole, pour rentrer dans son cabinet où il se fit donner une écritoire par Loménie , & en ressortit au bout d'un demi quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promesse. J'étois au bas de l'escalier lorsqu'il descendit ; il passa , sans faire semblant de me voir ; il monta à cheval , & alla en chassant du côté de Malesherbes , où il séjourna deux jours.

Je ne crus pas que cet incident dût suspendre l'affaire de la dissolution , ni empêcher qu'on ne cherchât une femme pour le Roi ; au contraire, l'un & l'autre ne m'en sembla que plus pressé. Les agens de Sa Majesté à Rome, firent donc alors la première ouverture du mariage de Henri avec la Princesse Marie (7) de Médicis , fille du grand

(7) Marie de Médicis , fille de François , grand Duc de Toscane , & de l'Archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand. Elle eut en dot six cens mille écus , sans ses ba-

gues , bijoux , &c. La chronologie Septenaire , année 1600. p. 121. Matthieu , tom. 2. liv. 2. p. 336. &c. rapportent les négociations de d'Ossat & de Sillery pour ce mariage.

1599.

Duc de Florence. Le Roi nous laissa faire ; & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le grand Duc devoit envoyer à Paris, M. le Connétable, le Chancelier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire ; Joannini, qui étoit l'homme du grand Duc, ne fut pas si-tôt arrivé, qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au Roi, qui ne s'attendoit pas à une si prompte expédition : aussi lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : » Nous venons, » Sire, de vous marier, « ce Prince demeura un quart d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands pas, en rongéant ses ongles, se grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient si violemment, qu'il ne put encore de long-tems, me rien dire. Je ne doutai point que tout ce que je lui avois représenté, ne fît alors son effet ; enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une dernière résolution : » Eh bien !

»dit-il, en frappant de l'une de ses
 »mains sur l'autre, eh bien! depar- 1599.
 »Dieu! soit; il n'y a remède; puis-
 »que pour le bien de mon Royaume,
 »vous dites qu'il faut que je me
 »marie; il faut donc se marier. « Il
 m'avoua que la crainte de ne pas
 mieux rencontrer la seconde fois que
 la première, étoit tout ce qui faisoit son
 irrésolution. Etrange bizarrerie de l'es-
 prit Humain! Un Prince qui s'étoit tiré
 avec succès & avec gloire, de mille
 cruelles dissensions que la guerre & la
 politique lui avoient suscitées, tremble
 à la seule idée de querelles & de noises
 domestiques, & paroît plus troublé
 que lorsque cette même année encore.
 sur l'avis d'un capucin (8) de Milan,
 on avoit surpris au milieu de la Cour,
 un Italien qui étoit venu à Paris dans
 le dessein de poignarder ce Prince. Le
 mariage conclu ne put s'exécuter que
 l'année suivante.

Les autres faits étrangers, dont il
 me reste à faire la remarque pour celle-

(8) Il s'appelloit Frere
 Honorio. Henri IV. l'en
 remercia lui-même, &
 lui fit faire plusieurs of-
 fres par son Ambassadeur
 à Rome, *Matthieu, tome*
2. liv. 2. pag. 302.

1599.

ci , sont : la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une maniere assez vive , aussi-tôt que l'Archiduc eut passé dans ses Provinces. Sur les plaintes réitérées de l'Espagne , le Roi fit défense à ses sujets d'y aller porter les armes au service des Etats, mais seulement pour la forme; parce que la politique de l'Etat ne voulant pas qu'on laisât opprimer les Flamands , non-seulement Sa Majesté ne punit point les contraventions à sa défense ; mais encore elle favorisa sous-main ces peuples. La guerre en Hongrie , sur laquelle je n'ai rien à dire , sinon que le Duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller servir dans les troupes de l'Empereur. La révolution arrivée en Suède , où le Roi régnant , & élu Roi de Pologne, (9) fut détrôné par ses sujets qui mirent en sa place Charles, son oncle, Duc de Sudernie, & perdit toute espérance d'y entrer , par la victoire que remporta sur lui son concurrent.

En voici d'autres qui me sont per-

(9) Sigismond : ce malheur lui arriva , pour avoir voulu rétablir la Religion Catholique. en Suède. Voyez sur toutes ces affaires étrangères ; de Thou , le Septenaire & autres Historiens, *anée 1599.*

sonnels. Lorsque j'étois à Blois, la Princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du Roi, contre les Princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses enfans. Ces enfans étoient au nombre de cinq dont elle en amenoit quatre avec elle, trois garçons & l'aînée de ses filles; la cadette étoit élevée chez Madame de Roubais, veuve du Vicomte de Gand, son oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche parent qu'eussent ces enfans en France, du côté paternel, leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers, pour leur faire rendre justice. J'eus la satisfaction, qu'au bout de six ou sept ans, pendant lesquels j'eus soin de ces enfans, comme des miens propres, je les remis dans la possession de tous leurs biens qui montoient à cent vingt mille livres de rentes. J'aurai sujet dans la suite, de marquer les obligations qu'ils ont eus à Sa Majesté.

(10) Hippolite de Montmorency, veuve de Robert de Melun, Prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il est parlé ici, sont

l'Amiral, Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, & qui avoit épousé Marie de Melun, Dame de Roubais d'Antoing, &c. & ses freres.

1599.

Dans le même tems , les marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des manufactures de toutes les étoffes d'or , d'argent , & de soie , qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France , avec une défense d'y en laisser à l'avenir entrer aucunes venant des pays étrangers. Ils m'assurèrent qu'ils avoient des fonds suffisans pour fournir tout ce qui en pouvoit être consommé dans le Royaume. Je ne leur demandai pour leur répondre , que le tems de m'assurer par moi-même si leur rapport étoit sincère ; & m'étant convaincu du contraire , j'essayai de les détourner d'une entreprise dans laquelle on n'échoue pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus, ils s'adressèrent directement à Sa Majesté , & je crus devoir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet , étant bien conduit , être d'une grande utilité. Le Roi vaincu par leur importunité , leur accorda tout ce qu'ils demandoient, mais il s'étoit à peine passé six mois , que faute d'avoir bien pris leurs mesures , ils virent révoquer des

LIVRE ONZIEME. 211

permissions, qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité, & le surcroît de dépense, que ce nouvel arrangement caufoit aux acheteurs (11).

1598.

L'affaire du marquisat de Saluces ne paroissant point au Roi devoir finir sans coup férir. Sa Majesté songeoit depuis quelque tems à commettre les fonctions de Grand'Maître d'Artillerie à un homme qui pût s'en bien acquitter, & sur-tout les exercer par lui-même, ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Estrees, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par

[11] Les cris des Banquiers & Douaniers, dont la nouvelle défense diminueoit considérablement les profits, contribuèrent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chron. septennaire*, pag. 94. année 1599. Il en est de ces étoffes, comme de toutes les autres parties du commerce. La liberté du commerce, qui doit régner entre toutes les Nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire

ces étoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des étrangers viennent les prendre chez nous, & la défense ne subsiste plus que pour les Indiennes, toiles peintes, &c. Mais il seroit à souhaiter, ou bien qu'on y tint plus exactement la main, ou mieux, qu'on pût en faire en France, qui tinssent lieu de ces étoffes si commodes, & d'un si bon user.

1598.

amitié pour ses enfans, dont M. d'Estrées, étoit le grand-pere. L'expédient que Henri imagina, fut que le vieux de Born cherchant à se défaire de la lieutenance-générale d'Artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ses fonctions, celle de la grande-maîtrise; quoique je ne fusse pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la premiere, déjà fort considérables; en l'érigeant en office; en lui donnant autorité sur tous les Lieutenans-Généraux dans les Povinces, en réhaussant les gages; enfin de m'en expédier les provisions gratis; mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta; & que je pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere-place. Je ne m'excusai pourtant de déférer aux volontés du Roi, que sur les affaires dont j'étois chargé, en quoi je n'imposai point à ce Prince, qui après bien des prieres dont je scûs me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus, mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par Monsieur & Madame Dupêche, trois mille écus, à Madame de Nery qui gouvernoit ce vieillard, pour faire réussir la chose. Le Grand'Maître pressé par cette femme, dit au Roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa charge. Le Roi me le redit incontinent; en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu son Artillerie en état de lui faire obtenir le marquisat de Saluces, qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit céder que de force, c'est-à-dire, au moyen d'un grand nombre de sièges, tous assez difficiles, car c'est là la maniere ordinaire de faire la guerre en Savoye. Je remerciai Sa Majesté, & je convins avec d'Estrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montans encore à une somme considérable; je fus obligé en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Vilemontée, & trois jours après je fus

1599.

pourvu solennellement de la dignité de (12) Grand'Maître d'Artillerie, & j'en prêtai le serment. C'étoit la quatrième grande charge, dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de Sa Majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'Artillerie. Je vins visiter l'Arsenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement quoique ce château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité.

Les affaires de l'Artillerie étoient encore pires. Je commençai par une

[12] Le Roi la déclara charge de la Couronne, en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des grands Maîtres de l'Artillerie, en parle ainsi. » Du depuis M. de Rosny l'a (la grande maîtrise) qui certes honore si bien cet état, qu'il en fait beau voir son Arsenal, son esprit & son industrie à l'avoir fait si bien dresser,

» & sur-tout sa valeur & son bon sens à le faire valoir, témoin ce qu'il fit dernièrement pour la guerre de Savoye, où en moins d'un rien, il montra tellement sa promptitude & diligence, qu'on le vit plutôt en campagne, que de l'avoir pensé. » *Vie des hommes Illustres, article M. de Rosny, tom. 1. pag. 227. 228.*

réforme des Officiers de ce Corps qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de Messieurs de la Justice & des Finances. D'un seul coup j'en cassai environ cinq cens. Je m'abouchai ensuite avec les Commissaires pour le salpêtre ; & je fis avec eux des marchés pour une provision considérable de poudres que je fis voir au Roi. Je traitai de même avec les maîtres de grosses forges , pour le fer propre aux affûts , bombes , &c. ; avec les marchands étrangers pour le métal ; avec les charrons & charpentiers , pour les ouvrages en bois , nécessaires aux desseins que j'avois formés. Sa Majesté vint visiter elle-même son Arsenal quinze jours après que je m'y fus établi , & elle en fit dans la suite un de ses plus grands amusemens. Elle prit beaucoup de plaisir à voir tous les préparatifs qui s'y faisoient , & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop , dans la conjoncture présente des affaires de Savoye , dont le détail & celui de la guerre où elles engagèrent ,

1599.

va remplir entièrement ces mémoires pour toute l'année suivante. M. le Duc de Savoye partit de ses états sur la fin de celle-ci, pour venir en France, avec les intentions que j'ai déjà marquées, mais elles ne purent être assez secrètes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il se promettoit de ses tromperies. L'examen de la conduite passée de ce Prince & de celle de ses Agens, & la connoissance qu'on avoit de son caractère, ne lui étoient pas déjà trop favorables. On eut à son sujet quelque chose de plus positif encore. Lesdiguieres manda à Sa Majesté, que le Duc faisoit fortifier diligemment ses places, surtout celles de Bresse, & qu'il les remplissoit de munitions de guerre & de bouche. On sçut par le Comte de Carces & le sieur du Passage, qu'il avoit fait de grandes instances à la Cour de Madrid, & pressé le Pape d'agréer un second compromis, en lui faisant entendre que toute l'Italie étoit intéressée à ne pas souffrir que Sa Majesté Très-Chrétienne possédât rien par de-là les monts. Les Résidens François à Florence mandoient, que le Duc ne parloit point dans d'autre

intention que de surprendre le Roi, qui de son côté étoit persuadé que ce seroit le Duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-seulement avec lui, mais encore avec le Roi d'Espagne & les autres Princes d'Italie : car ceux-ci ne cachotent point leur aversion pour l'humeur inquiète & ambitieuse de M. de Savoye, & le Roi d'Espagne n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement, que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des Infantes, les Pays-Bas & la France-Comté, qui valent mieux que les deux Castilles & le Portugal, celle qu'il avoit épousée, n'avoit eu qu'un Crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiscretions semblables, suivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné absolument leur première intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations, que le Roi me faisoit faire en me montrant la lettre de Lesdiguieres, mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du Duc de Savoye. Il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des Finances & de l'Artillerie,

1599.

pour lui faire faire à Lyon, la réception ordinaire des Souverains étrangers. Je crois que ce Prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi ; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les Comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refusèrent certains honneurs, que les Ducs de Savoye soutiennent qu'on leur doit rendre dans ce chapitre, comme Comtes de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de son côté le Duc (14) se fit voir dans un état tout-à-fait digne de son rang.

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le Roi qui n'étoit pas fâché de

[13] Ce fut par ordre du Roi, selon P. Matthieu, *tom. 2. liv. 2. p. 323.* que les Chanoines de Lyon refuserent au Duc de Savoye la place de Chanoine d'honneur dans leur Cathédrale, qu'ils avoient accordée au Duc son pere ; & cela par une raison très-naturelle, qui est que le Comté de Villars étoit sorti de la maison de Savoye depuis ce tems-là. Cette cérémonie consistoit à présenter la chappe & l'humusse au Duc de Sa-

voye, à l'entrée du cloître, à lui donner rang dans l'Eglise parmi les Chanoines, &c.

[14] Malgré cette magnifique réception, le Duc de Savoye sentit bien dès la première fois qu'il parla à Henri IV. qu'il n'obtiendrait point ce qu'il étoit venu demander. » J'ai fait mon » message, dit-il, je » m'en puis aller, quand » je voudrai. » *Matthieu sur le voyage de ce Prince en France, tom. 2. liv. 2.*

lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arſenal , me manda qu'il viendrait y ſouper avec le Duc , & les principaux Seigneurs & Dames de ſa Cour. M. de Savoye ſ'y rendit de ſi bonne heure , que je ne pus prendre une ſi grande diligence , pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les magafins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner ; la pauvreté des vieux magafins me faisoit honte à moi-même. Sans lui répondre , je le menaidans les nouveaux atteliers. Vingt canons nouvellement fondus , autant qui étoient prêts à l'être , quarante affûts complets , & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur , le jetterent dans un ſi grand étonnement , qu'il ne put ſ'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur , lui répondis-je en riant , c'eſt » pour prendre Montmélian. « Le Duc ſans faire appercevoir que cette réponſe l'avoit un peu déconcerté , me demanda d'un ton de plaifanterie & de familiarité , ſi j'y avois été , & comme je lui répondis que non , » vraiment , » je le vois bien , reprit-il ; car vous ne

1599.

» diriez pas cela. Montmélian est imprénable. « Je repartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le Roi à tenter cette entreprise; parce que je croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprénable.

Ces paroles rendirent dans le moment même, notre conversation très-sérieuse. M. de Savoye prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déjà commencé à me faire sentir d'une manière polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du Roi, mais nous n'eumes pas le tems d'en dire d'avantage. Sa Majesté arriva, & on ne songea plus qu'à la joie & au plaisir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre, des Commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi, furent ceux du côté du Roi, & de la part de M. de Savoye, Belly son Chancelier, le Marquis de Lullin, les Sieurs de Jacob, le Comte de Morette, le Chevalier de Brétons & des Allymes,

Le Duc de Savoye avoit déjà scu
mettre dans ses intérêts une partie de
nos Commissaires, il acheva de les ga-
gner par les grandes libéralités qu'il
leur fit à l'occasion des étrennes, ainsi
qu'à toute la Cour (15). J'étois celui
qui lui faisoit le plus de peine, parce
que toutes les fois que la question avoit
été agitée entre les Commissaires, je
m'en étois toujours tenu constamment
à l'alternative, de restituer à Sa Ma-
jesté le Marquisat de Saluces, ou de
lui donner en échange la Bresse & tous

1600,

Xmas
boxes

[15] » Le Duc envoya
» au Roi deux grands
» bassins & deux vases
» de cristal pour ses
» étrennes, & le Roi
» lui donna une enseigne
» de diamans, dans la-
» quelle entr'autres il y
» en avoit un, où l'on
» voyoit le portrait de
» Sa Majesté; c'étoit une
» très-belle pièce, de
» laquelle le Duc fit un
» grand état..... Il n'y
» eut aucun qui lui don-
» nât le bon jour, à qui
» il ne fit quelques pré-
» sens. &c. « *Chronolo-
gie Septenaire, année
1600. On dit qu'il avoit
mis la Duchesse de Beau-
fort dans ses intérêts,*

ensorte que si cette Da-
me n'étoit pas morte, il
y a apparence qu'il eût
pu se dispenser de rendre
Saluces. Le Duc de Sa-
voye jouant à la prime
avec Henri IV. sur un
coup de quatre mille pis-
toles Henri abbatit son
jeu, croyant avoir ga-
gné. Le Duc qui avoit
gagné en main, se con-
tenta de montrer son jeu
au Duc de Guise & à
d'Aubigné qui étoient à
ses côtés, & brouilla les
cartes. C'est d'Aubigné
qui rapporte ce trait de
la générosité ou de la
politique du Duc de Sa-
voye.

1600.

les bords du Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon. Si ce n'est qu'il eût été trop incivil de demander mon exclusion des assemblées, on auroit pris ce parti, on revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût.

Des Allymes (16) vint le cinquième jour de Janvier, me faire de la part de son Altesse, les compliments ordinaires. Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raisons du Duc son maître, c'est-à-dire en bon François, de les accepter, parce qu'en même tems qu'il me faisoit cette prière, il me présentoit le portrait de son Altesse, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en composition avec ma conscience, il me dit que ce portrait venoit d'une fille de France, & il ajouta pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un Prince, qui avoit autant d'attachement pour le Roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, qu'elles étoient

[16] René de Lucinge deux de Savoye en France.
des Allymes, Ambassadeur.

les propositions qu'il avoit à faire. Il déploya aussi-tôt toute son éloquence. se croyant au moment décisif, & commença, au défaut de raisons, à faire valoir la prétendue rupture de son maître avec l'Espagne. Il offrit de se joindre au Roi, pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même, rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces Etats, pour lesquels il ne doutoit point, ajoûta-t-il, que le Roi ne laissât volontiers au Duc de Savoye un méchant Marquisat composé de pièces rapportées.

Je ne pus me contenir plus longtemps, je répondis à des Allymes, que si le Roi redemandoit le Marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur, objet trop peu considérable, mais pour l'honneur de ne pas laisser démembrer un ancien domaine de la couronne, & qui avoit été usurpé dans un tems, où le Duc de Savoye comblé des libéralités d'Henri III. à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnoissance. Je remerciai le député, de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son dis-

1600.

cours pour moi, & pour payer ses complimens par d'autres complimens, je l'assûrai qu'après que M. de Savoye auroit fait une restitution pure & simple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter Sa Majesté à lui faire avoir à lui-même les riches Royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le Roi. J'ouvris la boëte à portrait en disant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matière, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter, mais que s'il me permettoit d'en séparer la boëte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me souvenir d'un Prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre, lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son maître. Je le priai donc de remporter le tout, & il se retira, sans aucune espérance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma manière d'agir.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclure des assemblées. Sur le refus qu'en fit Sa Majesté, le Duc de

Savoye imagina de lui demander que le Patriarche (17) de Constantinople assistât à ces assemblées au nom du Pape, ce que le Roi accorda, ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce Prince ayant envie de jouer à la paume à la sphère, nomma pour lieu de l'assemblée la maison du Connétable, par la commodité qu'il trouva à faire sa partie au sortir de cet hôtel, après qu'il auroit vu entamer la conférence. Il sortit en effet, après avoir exhorté tous les Commissaires à n'avoir égard qu'à la justice. Il me dit en particulier & à l'oreille, »prenez bien garde à tout, & faites »ensorte qu'on ne me trompe pas.«

Le Roi étant parti, je vis qu'aulieu de s'asseoir, tout le monde se partageoit deux à deux, trois à trois, & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans souffrir qu'on traitât rien en forme, & surtout qu'il évitoit soigneusement de m'adresser la parole. Bellièvre me dit enfin, que le bonhomme de Patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il

[17] Le Pere Bona- Général des Cordeliers ;
genture de Calatagirone, & Nonce de Sa Sainteté.

1600.

avoit, de communiquer avec un Huguenot; & qu'il me prioit au nom de toute l'Assemblée, de vouloir bien m'absenter; parce que rien ne se feroit sans cela. Je perçai en un instant la cause de tout ce manége, & faisant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au Roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville. Il me demanda avec quelque surprise, où j'allois, & si tout étoit déjà fini, & lorsqu'il sçut ce qui s'étoit passé, il entra dans une grande colére, & m'ordonna de retourner dans l'Assemblée, disant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma présence déplût, c'étoit à lui à se retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'Assemblée, en y rapportant le nouvel ordre du Roi. Le parti qu'on prit, fut de laisser le tems se passer à chercher des expédiens, & de remettre à l'après-midi à entamer la question, lorsqu'on vit l'heure du dîner s'avancer, mais on eut beau faire auprès de S. M. je demurai du nombre des Commissaires, & il fallut que le Nonce se défit de sa

répugnance. Brétons & Roncas se tournèrent sur tous les sens, pour n'être point obligés d'en venir à la restitution du Marquisat. Ils offrirent d'en faire l'hommage lige à S. Majesté & si cela ne suffisoit pas, pour tenir la Bresse aux-mêmes conditions. Je fis aisément tomber toute ces propositions, & je reunis toutes les voix, à donner au Duc de Savoye l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le pays de Bresse jusqu'à la rivière de Dain, le Vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres places prises de part & d'autre (18).

Le Duc de Savoye avoit attendu toute autre chose de MM. les Commissaires, mais la vérité est, qu'ils n'o-

[18] Il y eut une espèce d'accord conclu sur ce plan entre les Commissaires, qu'on se douta bien que le Duc de Savoye n'observeroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Sur quoi quelqu'un proposa à Henri IV. comme le rapporte Le-Grain, de faire arrê-

ter le Duc de Savoye, pour l'obliger à l'effectuer; mais le Roi rejéta cette proposition. Voyez les particularités de la négociation & du séjour du Duc de Savoye à Paris, dans M. De-Thou & le Septénaire, année 1599. & 1600.

1600.

férent combattre ouvertement un parti, qu'ils voyoient être celui du Roi. Toute leur ressource fut de se joindre en faveur de M. de Savoye à tous les courtisans, qui ne cessoient de redire au Roi, qui ne devoit point agir à la rigueur avec un Prince, dont l'alliance acquise par un bien fait peu considérable pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais fief très-difficile à conserver. L'option qu'on proposoit à M. de Savoye, fut encore un prétexte de lui accorder six mois pour se déterminer; il en vouloit dix-huit, & moi je soutenois que la chose n'avoit pas besoin de délai. J'allai faire part à S. M. de cette résolution, qu'on avoit prise malgré moi, & je lui représentai l'inconvénient de donner au Duc de Savoye un si longtems, pour renouer ses intelligences & se préparer à la guerre, lorsqu'un instant devoit suffire à ce Prince, qui d'ailleurs avoit déjà pris son parti. Henri prévenu par tous les discours des courtisans sur la nécessité d'accorder un délai à M. de Savoye, me demanda comment je prétendois faire autrement, » faire re-
» conduire honorablement, lui dis-je,

» le Duc de Savoye par quinze mille
 » hommes d'Infanterie & deux mille
 » de Cavalerie , & vingt canons , jus-
 » ques dans Montmélian , ou telle au-
 » tre place qu'il choisira , & alors le
 faire expliquer sur l'option. » Le Roi
 ne goûta pas mon avis , il avoit déjà
 donné sa parole du contraire. J'en fus
 véritablement fâché , & j'ai toujours
 été persuadé que sans cette complai-
 sance , S. M. auroit évité la guerre &
 reçu une entière satisfaction. Tout ce
 que je pus gagner , fut de faire ôter
 trois mois sur les six qui avoient été
 accordés.

Le Duc de Savoye voyant que Sa
 Majesté , lassé de toutes ses sollicita-
 tions, ne lui donnoit plus à la fin d'autre
 réponse que ce peu de mots : *Je veux*
mon Marquisat , partit peu de tems
 après pour s'en retourner à Chambéry
 attendre en se préparant à la défense ,
 l'expiration du terme , qui tomboit au
 mois de Juin. Il n'en auroit pas eu be-
 soin , si le dessein de la nommée Ni-
 cole Mignon avoit réussi. Elle avoit
 entrepris d'empoisonner le Roi (19) ,

[19] En faisant entrer étoit cuisinier , par le
 chez le Roi , son mari qui moyen de M. le Comte

1600.

elle crut pouvoir en faire part à M. le Comte de Soissons, qui faisoit en toutes occasions éclater son mécontentement, mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer: elle avoua son crime, & fut brulée vive.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. Du-Perron & Du-Plessis. Sur la fin de l'année dernière il parut un (20) Livre de celui-ci sur l'E-

de Soissons, grand-Maitre de la maison de S. M. Elle avoit été connue des Princes, & même de Henri IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales auberges pendant la guerre. M. le Comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant Prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être forcière, & n'avoit que beaucoup de méchanceté & un peu de folie. *Chronologie Sep-*

ténaire, année 1600.

[20] Ce livre a pour titre, *Instruction de la Sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des Saints Peres. Sitôt qu'il parut, plusieurs Docteurs Catholiques se recrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme, ce qui obligea du Plessis à proposer une espece de défi, qu'on engagea l'Evêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour convenir de la forme dont on devoit y procéder, & dans lesquelles il paroît que Duplessis se repentit

charistie , qui fut regardé par tout
le Parti comme un chef-d'œuvre ,

1600.

plus d'une fois de s'être tant avancé , le Roi décida pour une dispute publique entre les deux adversaires , dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces passages ; jusqu'à ce qu'on eût examiné tous les cinquans que M. du Perron avoit trouvés à censurer. On s'assembla dans la salle du Conseil à Fontainebleau , en présence du Roi & des Commissaires nommés par lui , qui furent , du côté des Catholiques , le Président De-Thou , l'Avocat Pithou & le sieur Martin , lecteur & Médecin de Sa Majesté. Du côté des Calvinistes , Fresne-Canaye & Casaubon , le jeudi 4 Mai à une heure après midi. De soixante-un passages que Du-Perron envoya à son adversaire , celui-ci ne s'étoit préparé que sur dix-neuf qu'il avoit choisis parmi tous les autres. » De ceux-là , » dit-il au Roi , je veux » perdre l'honneur ou la » vie , s'il s'en trouve un » seul faux. » Cependant il fut convaincu de mau-

vaïse foi sur tous ceux qu'on examina , & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier qui étoit de Scot , & le second de Durand , le Chancelier prononça , de l'avis de tous les assistans , que Duplessis avoit pris l'objection pour la réponse. Sur le troisième & quatrième de saint Chrysostome , & cinquième de saint Jérôme , qu'il avoit omis des mots essentiels. Sur le sixième , qu'il ne se trouvoit point du tout dans saint Cyrille. Sur le septième , tiré du Code , qu'il étoit véritablement de Crinitus , mais que Crinitus avoit falsifié le texte du Code. Sur le huitième qui en renfermoit deux de saint Bernard , que Duplessis avoit dû les séparer , ou du moins mettre entre deux un &c. Sur le neuvième de Théodoret , qu'il étoit tronqué , & qu'on y avoit pris le mot d'idoles , pour celui d'images. Il n'y eut que cette seule conférence , Duplessis Mornay s'étant trouvé malade le lendemain , & s'en étant allé

1600.

& que j'envoyai aussi-tôt à M. d'Euvreux qui étoit alors dans son Diocèse. La différence de Religion n'a jamais détruit les sentimens d'amitié

à Saumur quelques jours après, sans prendre congé du Roi, Fresne Canaye, l'un des commissaires, & sainte Marie du Mont, autre Protestant distingué, se convertirent peu de tems après cette dispute. Henri IV. y prit lui-même quelquefois la parole. Duplessis prétendoit prouver par l'autorité de saint Cyrille, que les Chrétiens n'étoient point dans l'usage d'adorer la croix, & cependant il alléguait le reproche que l'Empereur Julien faisoit aux Chrétiens de l'adorer. « Il n'est pas vraisemblable, répondit ce Prince, que Julien l'apostat eût reproché aux Chrétiens qu'ils adoroient la croix, s'ils ne l'eussent adorée en effet, autrement il se fût fait moquer de lui. » Ce fut lui aussi qui dit que du moins on devoit avoir mis un &c. dans le passage de saint Bernard.

Un Catholique ayant

fait remarquer à un Calviniste, que Du-Perron avoit déjà gagné plusieurs passages sur Duplessis. « N'importe, répondit le Protestant, pourvu que celui de Saumur lui demeure. » *Matthieu, ibid.* Ce fait qui est rapporté de la même manière dans plusieurs livres dogmatiques, est généralement attesté par tous nos bons Historiens, & par ceux-mêmes qui traitent le plus favorablement les Protestans. M. de Thou, *liv. 123. pag. 843.* Et cet Ecrivain étoit l'un des commissaires, Matthieu, *ibid. chronol. septenaire, pag. 123. & suiv. Suppl. au Journal de Henri IV. tom. 2. p. 51. & suiv. Vol. 8778.* Mss. de la bibl. du Roi. Le-Grain & plusieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette dispute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la manière dont elle est rapportée dans la vie de Duplessis, *liv. 2. pag. 269.*

& de reconnoissance que ce Prélat a toujours eu pour moi , ni ceux d'estime , d'affection & de vénération , que j'ai toujours conservé pour son mérite , pour ses talens , & même pour la qualité qu'il portoit , de mon Evêque : nos Lettres réciproques étoient écrites sur ce ton. Je fus fort surpris de lire dans la réponse qu'il me fit au sujet du Livre que je lui envoyois , que les erreurs & les fautes s'y suivoient de si près , qu'il auroit fallu le censurer d'un bout à l'autre. » Non que je veuille accuser » M. Du-Plessis de mauvaise foi , » ajoûtoit l'Evêque d'Evreux , avec » autant de modération pour son Adversaire , que de politesse pour moi ; » mais je plains son malheur , de s'être fié aux rapsodies des Compilateurs , qui l'ont mal servi ». Le reste de sa Lettre ne contenoit que des complimens sur la charge de Grand-Maître dont je venois d'être pourvu , & des assurances de la joie qu'il ressentiroit , » s'il me voyoit , disoit-il , obéir aux Canons de l'Eglise , » moi qui commandois aux Canons » de la France ».

1600.

Je n'ai jamais eu de Du-Plessis route la bonne opinion dont je voyois tous mes Confreres prevenus; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exaëtitude de ces gros volumes, qu'il faisoit suivre de si près; car celui de l'Eucharistie avoit été précédé d'un autre Traité sur l'Eglise. Pour En 1577. bien écrire, sur ces matieres sur-tout, il faut long-tems penser. C'est ce que je répondois à l'Evêque d'Evreux; mais je lui marquois en même-tems que je ne pouvois croire que le Livre de Du-Plessis ne fût, comme il me le soutenoit, qu'un tissu de fautes. J'avertis Du-Perron, dès ce tems-là, que ce seroit entr'eux le sujet d'une grande dispute; parce que Du-Plessis ne laisseroit pas sa réponse & ses accusations sans réplique. C'est aussi tout ce que ma lettre renfermoit de sérieux: les complimens, les louanges, & une invitation de venir visiter mon domicile, remplissoit le reste, & ne méritent pas d'être rapportés (21).

Ce que j'avois prévu arriva, ex-

(21) Voyez ces lettres dans l'original, tom. 2, part. 1. pag. 52.

cepté que je ne m'étois attendu qu'à une dispute par écrit, & non à une dispute publique. Je voulus interposer l'autorité du Roi, pour empêcher les deux champions d'en venir jusques-là. Du-Plessis fut le plus opiniâtre (22), & persista à mesurer ses armes avec celles de M. l'Evêque d'Evreux. La chose se passa, ainsi qu'un chacun sçait. Du-Plessis se défendit à faire pitié, & en sortit à sa honte. Le Roi, qui avoit voulu honorer ce défi de sa présence, donna mille louanges à l'esprit & à l'érudition de M. d'Evreux. » Que vous » semble de votre Pape » ? me dit Henri, pendant la dispute; car Du-Plessis étoit parmi les Protestans, ce qu'est le Pape parmi les Catholiques. » Il me semble, Sire, lui répondis-je, qu'il est plus Pape que vous ne » pensez, puisque, dans ce moment » il donne le bonnet rouge à M. » d'Evreux. Si notre Religion n'avoit » pas de meilleur fondement que ses

(22) Monsieur, dit Duplessis, à M. de Rosny : » mon livre est mon » enfant ; je le défendrai » bien ; je vous prie de » me laisser faire, & de » ne vous en mêler point ; » car vous ne l'avez pas » nourri. « *P. Matthieu,* tom. 2. liv. 2. p. 340.

1600.

»jambes & ses bras en croix , je la
»quitterois dans l'instant ».

C'est à cette occasion que Sa Majesté écrivant au Duc d'Epéron , lui manda que le Diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur ; que c'étoit un des plus grands coups pour l'Eglise de Dieu , qui se fût fait depuis long-tems ; qu'en procédant de cette maniere , on rameneroit plus de Protestans à l'Eglise , qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette lettre dont le tour n'étoit pas moins singulier , que le choix que Henri faisoit du Duc d'Epéron pour la lui adresser , fit autant de bruit que la dispute même , lorsqu'elle eut été rendue publique ; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver , étant en de pareilles mains. Les uns disoient que ce Prince ne l'avoit écrite , que pour détruire plusieurs soupçons que sa conversion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre sa Catholicité , & qui donnoient lieu aux Jésuites d'en parler peu avantageusement dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Les autres s'imaginant que cette lettre avoit un sens plus caché

que celui qu'elle paroïssoit offrir d'abord, soutenoient que le Roi n'avoit eu en vûe que de persuader, soit l'Espagne, soit les Calvinistes, qu'on ne faisoit que d'inutiles efforts pour porter le Conseil de France à agir contr'eux par des voies violentes & sanguinaires. 1600.

Le mois de Juin vint sans que M. de Savoye se fût mis en peine de satisfaire à son engagement ; & Sa Majesté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendrait rien que par la force. Mais outre les persuasions des courtisans, qui sembloient avoir tous vendus leur voix au Duc de Savoye. Ce Prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort ; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse, à laquelle il avoit fait prendre le titre de Marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter ; & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, Il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la Cour (23). Elle

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint André

1600.

étoit devenue grosse ; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains , la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le Ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de Madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la frayeur qu'elle eut de le voir passer par dessous son lit , la fit accoucher d'un enfant mort. Le Roi apprit cet accident à Moulins , où il s'étoit avancé , & d'où il jettoit tristement les yeux sur l'endroit où il laissoit sa maîtresse. Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua sa route vers Lyon , où ses troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même chose , aussi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du Gouvernement , & assuré les fonds & les autres moyens de faire la guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le mo-

de La-Coste. Bassompierre , qui étoit avec Henri IV , dit que les deux amans se brouillèrent au premier abord ; mais que s'étant raccommodés , ce

Prince mena sa maîtresse à Grenoble , où il demeura avec elle sept ou huit jours , & ensuite à Chambery. *tom. 1. pag. 86. & suiv.*

ment de l'exécution. J'avois écrit à tous les Receveurs Généraux que Sa Majesté leur défendoit d'acquitter d'autres assignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les garnisons des frontieres , & pour le payement des gens de guerre ; parce que toutes les autres seroient payées directement au Trésor Royal , où je leur enjoignis de faire voiturer incessamment tous leurs deniers. Je défendis aux payeurs des rentes d'en acquitter aucunes, jusqu'à nouvel ordre ; & cela , afin qu'ils n'en payassent point , à leur ordinaire , qui avoient été amorties, ou créées sans argent. Je fis faire une levée de milice , que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens Corps , que d'en composer de nouveau Régimens. J'apportai des soins encore plus particuliers pour l'Artillerie. J'expédiai un ordre aux Lieutenans d'Artillerie du Lyonois & du Dauphiné, & aux Commissaires d'Artillerie de la Bourgogne , de la Provence & du Languedoc , de rassembler toutes leurs meilleures pièces, de fabriquer un nombre d'affuts & de boulets proportionnés , & de faire

1600.

transporter le tout avec les poudres & autres provisions , à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon , dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été exécutés , & j'en revins en trois jours.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres Provinces. Je fis marché à Paris avec des Voituriers , pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions trois cens milliers pesant , sans expliquer quelle espèce de marchandise ; & ils s'y obligèrent devant Notaire. Ils furent bien surpris lorsqu'on leur délivra cette charge en vingt canons , six mille boulets , & autres ustensiles d'Artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des pièces si lourdes ne pouvoient passer pour marchandises de transport ; mais les ayant menacés de faire saisir leurs charrettes & leurs chevaux , & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déjà faits , ils se déterminèrent à faire ce qu'on leur demandoit , & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours ; au lieu que par les voies ordinaires , il auroit fallu deux ou trois mois , &

une dépense infinie pour faire ce transport. 1600.

On douta toujours que le Roi se portât sérieusement à recommencer la guerre , jusqu'à ce qu'on vît Sa Majesté prendre elle-même sa route du côté des Monts. Le Chancelier de Bellièvre , qui en avoit toujours dissuadé fortement , voyant que mon avis l'emportoit , vint me trouver , pour me faire goûter , s'il étoit possible , les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec lesquels il étoit inutile d'entrer en explication ; sa sincérité se montra encore dans la maniere dont il me parla , & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'état de la France , pour laquelle toute guerre quelle qu'elle fût , ne pouvoit être que ruineuse ; l'honneur du Roi , intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Ver vins ; le reproche d'infraction , auquel il s'exposoit ; la crainte d'avoir sur les bras tous les Alliés du Duc de Savoye , contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une armée assez bien pourvue d'artillerie à la vérité , mais de six ou sept

1600.

mille hommes d'infanterie seulement, avec douze ou quinze cens hommes de cavalerie (ainsi le croyoit Bellièvre) & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaire. Voilà à quoi se réduisirent les objections du Chancelier.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces mémoires, non plus que dans toute la conduite du ma vie, sur-tout depuis que j'ai été appelé au Gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué pour la guerre. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occasion, j'ai agi contre mes maximes, c'est qu'en effet, il n'y a aucune maxime, quelque générale quelle soit, qui puisse répondre à tous les cas; & qu'en supposant, comme je le crois, que la guerre est toujours un mal, il est aussi vrai que souvent c'est un mal nécessaire, & même indispensable, lorsqu'on ne peut faire valoir que par elle, des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer; comme il est vrai encore que la générosité & la douceur, qui sont deux des principales qualités des Souverains em-

ployées contre les regles de la prudence , ne doivent passer que pour manque de conduite, & pour une véritable foiblesse.

A cette réponse générale je joignis , en parlant à M. de Bellièvre , les raisons particulieres à la guerre présente. Je fis voir au Chancelier , qu'il s'allarmoit assez mal-à-propos. Le Roi d'Espagne étoit le seul Allié redoutable qu'on auroit pu appréhender qu'il ne se joignît au Duc de Savoie. Mais qu'on fasse attention que le Roi d'Espagne régna , n'étoit qu'un jeune homme sans expérience , ni talens pour la guerre ; assez occupé à réduire ses propres sujets ; livré à un Ministre , tout aussi éloigné de la guerre , & par son caractère , & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la guerre auroit consommé ; enfin , aussi mécontent lui-même du Duc de Savoye , que convaincu avec toute l'Europe , que le Roi redemandoit ici son propre bien. Je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette guerre , sera celle d'un pur différend entre le Roi de France & le Duc de Savoie , ou plutôt d'un entête-

1600.

ment de celui-ci , fondé sur une mauvaise présomption & sur les brigues pratiquées en sa faveur dans le conseil de France. Cela supposé ; le succès de cette guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la poursuivroit. Je soutins au Chancelier , qu'avec quatre mille hommes le Roi avanceroit plus ses affaires cette année , qu'avec trente mille l'année suivante. Mais je ne laissai pas de lui faire toucher au doigt , que Sa Majesté n'étoit pas aussi dépourvue qu'il se l'étoit imaginé ; & du moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux choses qu'il tomboit à ma charge de fournir , l'argent & l'artillerie. Bellièvre ne se rendit point ; au contraire il me parut se retirer avec chagrin. L'événement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le Duc de Savoye voyant , contre son attente , une armée françoise (24) , prête à lui tomber sur les bras ,

(24) Il se rassuroit , en France. » Ce qui se dit-on , sur je ne sçais » trouva fort vrai , dit quelles prédictions d'astrologues , qui avoient » Peréfixe , parce qu'en » ce tems-là il étoit victorieux au milieu de la » Savoye. »

eut recours à ses artifices ordinaires , pour laisser venir du moins l'hiver , avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya députés sur députés vers Sa Majesté à Lyon. Tantôt il paroïsoit vouloir exécuter sincèrement les conventions , tantôt il les éludoit par les raisons les plus spécieuses , & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour Sa Majesté. Il trompa encor si bien ce Prince , que Henri , croyant de bonne foi qu'il ne paroïsoit pas Lyon , s'y arrêta beaucoup plus long-tems qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette ville auprès de Henri , je le prévins contre les ruses de M. de Savoye ; mais si-tôt que j'en fus parti pour revenir à Paris , comme je l'ai dit , accélérer les préparatifs de la guerre , le Duc de Savoye en imposa si bien à Sa Majesté par sa feinte sincérité , qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail , parce que tout étoit accommodé.

En effet , le Duc de Savoye avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit ; mais de parole seulement , afin de gagner du tems : & il avoit

1600.

proposé qu'on se donnât des ôtages, manége fort propre à reculer l'exécution d'une parole, par le tems qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au Roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement; & sans crainte de défobéir à ses ordres, je fis avancer mes munitions de guerre (25), & je vins à Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une lettre du Roi, qui ne contenoit que ces deux mots: » Vous » avez bien deviné; M. de Savoye se » moque de nous: venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui est » nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie.

Une autre lettre que m'écrivoit Villeroy, m'instruisit plus particulièrement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le Roi avoit fait venir Roncas, qui se tira si mal de l'explication que Sa Majesté eut avec lui, que

(25) P. Matthieu dans le détail qu'il fait de cette expédition de Savoye, donne en différens endroits de grandes louan-

ges au Duc de Sully, & lui fait honneur en grande partie du succès de cette campagne, *tom. 2. liv. 2. pag. 352, 361. 365. &c.*

ce Prince ayant voulu qu'ils s'engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge, le député Savoyard se trahit enfin par ses équivoques; ce qui mit le Roi dans une telle colere, que sans vouloir l'entendre d'avantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambery: c'est de cet endroit qu'étoit daté le billet que je venois de recevoir. Sa Majesté s'imagina que cette ville se rendroit à son approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le siège, en quoi elle fut trompée.

Le Roi employa ce tems à travailler à son mariage avec la Princesse Marie de Médicis; & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaisir au Pape, ne fut pas inutile à Sa Majesté pour empêcher le Saint Pere de s'intéresser pour le Duc de Savoye. D'Alincourt, qui étoit celui que Sa Majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté; & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence une personne qui pût l'accomplir par procureur. Belle-Garde sollicita fort cet honneur; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la procuration,

1600. qui le déferoit au Duc de Florence.

Pendant que cette cérémonie s'exécutoit à Florence (26), Henri croyoit ne devoir paroître occupé que de ballets, de comédies & de fêtes; mais il n'en faisoit pas moins soigneusement tout le plan de la campagne. Il chargea Lesdiguieres de reconnoître exactement le château de Montmélian; & sur son rapport, qu'avec vingt pièces de canon, & vingt mille coup à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse, par Vienne & Castenet, qui étoient à moi; & leur rapport ayant aussi été qu'on pouvoit s'en emparer; il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux villes, par le moyen du petard, & dans une même nuit, en attendant le tems propre à assiéger en forme les deux citadelles. Le Maréchal de Birron, que Sa Majesté en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

(26) Voyez - en le nologie Septénaire, *année* détail dans la *Chronologie* 1600.

Le Roi avoit choisi , sans le sçavoir, celui de tous ses Officiers Généraux, le moins propre à faire réussir cette entreprise. Biron étoit dès ce tems - là , engagé fort avant avec M. de Savoye ; on croit même que son traité pouvoit bien être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens , gouverneur de Bourg , de se tenir sur ses gardes & lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis ; mais ce qui est singulier , c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg , & dans la même nuit où elle avoit été résolue.

Bouvens communiqua à la garnison & aux habitans de Bourg , l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla, tripla même les corps-de-garde ; enfin prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles , jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le billet , & qui devoit être effectivement celle de l'attaque. Cependant il arriva que le Maréchal

1600.

Pierre Es-
codeca
ou Escou-
daca de
Boësse.

de Biron , qui étoit lui-même à la tête de ses troupes , soit pour donner plus de tems au gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise , ou enfin par un pur hasard, prit un détour si long, qu'au lieu de minuit , il étoit le point du jour , lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux officiers qu'ils devoit remettre la chose à une autre fois , l'heure étant indue pour ses sortes de coups , & plusieurs de ces Officiers joignirent leurs raisons aux siennes ; mais cet avis fut si bien combattu par Saint Angel, Chambaret, Lostanges , Vienne , & sur-tout par Castenet qui s'étoit fait fort d'y attacher le petard en plein jour, quand même les bastions seroient garnis , & encore par Boësse à qui Sa Majesté en avoit promis le gouvernement , que Biron y consentit , pour ne pas passer pour timide , & croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bientôt être déconcerté.

Il en arriva tout autrement. La garnison & les bourgeois ayant veillé jusqu'à deux, trois, enfin quatre heures , crurent ou que l'entreprise avoit échoué , ou qu'elle n'avoit été qu'ima-

ginaire. Ils allerent déjeuner , & se 1600.
coucher, lorsqu'ils virent le jour prêt
à paroître , & laisserent le soin de gar-
der les murailles à quelques sentinel-
les , qui étant accablés de sommeil ,
s'en acquittèrent fort mal. Castenet ,
avec trois hommes de confiance que je
lui avois donnés , s'étant avancé jus-
ques sur la contrescarpe, ayant chactin
un petard à la main , & suivis de douze
hommes seulement bien armés , &
d'une bravoure éprouvée. La senti-
nelle cria, qui va-là ? Castenet répon-
dit , comme je l'avois instruit , que
c'étoient des amis de la ville , qui ve-
noient avertir le Gouverneur que des
gens de guerre avoient paru à deux
mille pas , & s'en étoient retournés. Il
ajouta qu'il avoit plusieurs choses à
dire à M. de Bouvens de la part de M.
le Duc de Savoye ; & dit à ce soldat
qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la
porte. La sentinelle quitta son poste
pour s'en aller chez le Gouverneur.
Castenet ne perd point de tems ; il
s'avance jusqu'à la porte ; pose son
petard qui emporte le pont-levis , &
fait une brèche par laquelle les douze
hommes entrent promptement , à la

1600.

faveur de courtes échelles , les fossés n'étant pas fort profonds, & après eux tout le reste de l'Armée. Tout ceci fut si rapide , que la ville se trouva pleine en un moment , & que Bouvens n'eut que le tems de se retirer précipitamment avec sa garnison dans la Citadelle.

La ville de Montmélian (27) fut prise de la même manière , & Sa Majesté fit investir Chambery. Les Bourgeois effrayés ne parlèrent point de défendre la ville ; & se retranchèrent dans le Château , où ils firent d'abord fort bonne contenance. Cependant ils demandèrent dès le lendemain à capituler , intimidés par une batterie de huit pièces de canon , dont ils n'osèrent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence , par l'ordre qu'y mit Sa Majesté. Les Dames Françoises qui avoient suivi leurs maris , s'établirent à Chambery ; & dès le lendemain de la reddition , mon

(27) Consultez encore sur toutes ces expéditions militaires , De - Thou , Matthieu & la Chronologie septénaire , année

1600. Il y est parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez aussi le premier tome des Mémoires de Bassompierre.

Epouse donna chez son Hôteſſe un bal aux Dames les plus diſtinguées de la ville, où tout ſe paſſa avec la même gayeté, que ſi Chambery n'eût point changé de Maître. 1600.

Le Roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'artillerie ; & m'ordonna de viſiter pendant ce voyage, les Citadelles de Sainte Catherine, de Seiffel, de Pierre - Châtel, de Cluſe, & les autres Places de la Breſſe, particulièrement le Château de Bourg. Il me manda encore de faire proviſion de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large ; ſur quoi je lui répondis que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaife. Il alla de ſon côté ſe faiſir pendant ce tems-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint Jacques, Saint Jean de Morienne & Saint Michel : aucune de ces Places ne tint devant le canon. La priſe de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les priſons depuis quinze ans. Feugeres me l'amena, à cauſe de la ſingularité d'une

1600.

prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit; laquelle se trouva exactement vérifiée.

Dans la
haute
Bresse.

Je partis de Lyon pour exécuter la commission que Sa Majesté m'avoit donnée. Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le Maréchal de Biron. Quand il eût sçu que je venois visiter la Citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison : l'entreprise se trouva très-hasardeuse ; mais c'est parce que ce Maréchal n'ayant pu m'empêcher d'exécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les ennemis (je ne puis me persuader le contraire) que par-tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Biron, qui s'étoit peut-être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de

Bourg pour retourner à Lyon , je reçus avis qu'un parti de deux cens hommes des ennemis venoit d'arriver à un Château proche de l'endroit où devoit être ma couchée pour ce jour - là. J'en parlai à Biron , qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée , traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de soldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres gardes ; mais il leur ordonna secrètement de revenir , & de me laisser à Villars ; ce qu'ils se mirent en devoir d'exécuter , malgré mes prières , si-tôt que j'eus mis pied à terre à Villars , & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible. Je fis recharger mes mulets , fis encore environ quatre lieues , & ne m'arrêtai qu'à Vimy , où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois que Biron avoit entrepris de me livrer au Duc de Savoie , se changea alors en certitude. Trois heures après que je fus parti de Villars , les deux cens hommes vinrent fondre sur la maison

où ils croyoient que j'étois , & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup.

Un Courrier de Sa Majesté m'attendoit à Lyon , pour me demander un équipage d'artillerie avec lequel on pût forcer Conflans , la seule des petites villes qu'avoit attaqué le Roi , qui lui eût résisté ; mais qui se rendit à l'approche du canon. Le Roi , que j'allai trouver à Saint Pierre d'Albigny , me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnières & du château de Montmélian ; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le siège aux approches de l'hyver. J'assurai Sa Majesté , qu'au lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le siège de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines , pourvu que les travaux fussent toujours poussés pendant ce tems - là avec la même ardeur. Le Roi n'ajouta aucune foi à mes paroles , il dit même à mon frere & à La-Varenne , après que je me fus retiré , que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avan-

cer légèrement , par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce Château , qui apparemment avoient échappé aux autres.

1600.

Le Roi ayant laissé le lendemain son Armée à mon commandement , pour faire un tour à Grenoble , j'employai ce tems , non plus à observer Montmélian , sous le canon duquel nous étions , mais à faire le plan de tous ses dehors , & de la disposition des batteries , avec lesquelles je comptois emporter ce fort. Ensuite je vins trouver le Prince à Grenoble , où il étoit sans cesse à délibérer avec son Conseil sur cette entreprise , qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau , & je trouvai toujours les mêmes oppositions. Je ne sçais si c'est par inimitié pour moi , que le Comte de Soissons , le Duc d'Epernon , la Guiche & tant d'autres , se montroient si déraisonnables , ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoye. Il n'y eut de tout le Conseil que MM. de Lesdiguières & de Créqui , qui furent de mon opinion. Je jettai sur la

1600.

table le plan que je venois de faire ; & je sortis, en disant, que pendant qu'on acheveroit de délibérer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre ; & cependant attaquer Charbonnières ; que l'exemple de ce fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le siège devant Charbonnières, où j'essuyai des fatigues incroyables. La première difficulté fut de faire approcher du canon à la portée de la place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la rivière d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil, & de l'autre par des roches impraticables. On pouvoit à peine faire une lieue par jour, parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le canon, une des roues portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du moins assuré d'un tems favorable, parce qu'il est presque toujours beau dans ce climat pendant l'automne ; cependant il survint des pluies si fortes, & de si grands débordemens, que les huit

jours que j'avois assûrois suffire pour s'emparer de la place, avoient presque été consumés en voitures seulement; c'est l'excuse que j'apportai dans le conseil, contre la remarque maligne que M. le Comte de Soissons & les autres ne manquerent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le Roi, qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entièrement couvert de boutons & de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine: » Ah! » mon ami, vous êtes perdu. « Il fit appeller du Laurens (28), qui, après avoir examiné ces pustules, dit qu'une saignée & un peu de ménagement les dissiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de sang, pour avoir travaillé, sué & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie, & que je ne sentois pas moi-même. Je me fis saigner fitôt que je fus arrivé à Semoy, qui étoit mon quartier. Le Roi prit le sien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes, sçavoir l'état de ma santé; & fut fort surpris, lorsque

(28) André de Laurens, Médecin du Roi.

1600. Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, visitant mes batteries.

Avant que de les dresser, je voulus reconnoître la place encore plus exactement, en commençant par Aiguebelle; c'est ainsi qu'on nomme la petite ville qui est au pied du fort. Il me sembla que j'étois reconnu par-tout, & que tout conspiroit contre moi, tant j'essuyois de décharges dès que j'osois seulement me montrer. Le roc sur lequel Charbonnières est situé, me parut comme inaccessible de tous côtés, & sans aucune prise pour le canon. J'en fus véritablement affligé; cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroïssoit par dehors un roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je moderai la joie de cette découverte, jusqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en assurer. J'approchai fort près du mur, à la faveur des ténèbres; & ce fut avec un véritable transport de joie qu'en sondant le terrain avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois, & que ce bastion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne

Balançai plus par quel côté je ferois 1600.
battre le fort ; & il ne fut plus besoin
que de trouver dans la campagne un
endroit propre à asseoir ces batteries :
car tous les environs de Charbonnie-
res sont à la vérité couverts de monta-
gnes qui commandent la place , mais
si escarpées , qu'un homme à pied a
bien de la peine à y monter. Je me mis
encore à ramper le long de ces mon-
tagnes qui me parurent en effet horri-
bles , & inabordables au canon , ex-
cepté une seule , sur le penchant de
laquelle je vis un chemin , où il y avoit
quelqu'apparence qu'à force de bras ,
on pourroit guinder quelques pièces
de canon. Le malheur est que ce che-
min unique débouchoit dans un autre ,
qui passoit si près du fort , qu'on pou-
voit y atteindre avec des pierres.

Ce fut un obstacle de plus , mais qui
ne me refroidit pas. Je choisis deux
cens François & autant de Suisses , à
qui je promis chacun un écu , s'ils ve-
noient à bout de monter par ce che-
min six canons que je leur donnai , sur
la hauteur que je leur montrois. Je
choisis pour cette manœuvre , une nuit
fort noire. Je leur recommandai sur-

1600.

tout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient ; & pour empêcher les assiégés d'y faire attention , je fis avancer par des chemins opposés , des chevaux & des charretiers , dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des ennemis de ce côté , sans aucun effet , parce que ces charretiers ne marchaient que bien couverts d'arbres , de gabions & même de murailles. Cependant mes travailleurs échappoient aux assiégés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé , pour veiller sur cette extraordinaire voiture , & pour encourager mes gens , la Vallée (29), Lieutenant d'Artillerie en Bretagne , avec quelques autres Officiers. Il survint une pluie si forte , que la Vallée & les Officiers laissèrent leur poste pour aller souper , & les soldats leur canon à moitié chemin. Je soupçonnai ce qui étoit arrivé ; & ayant pris ce chemin , je les rencontrai comme ils se retiroient. Je les réprimandai sévèrement. Je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois.

(29) Michel de la Vallée Piquemouche , Gouverneur de Comper.

Enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier. Ils s'attelerent, & le canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus, que quand je les vis hors de danger ; ce qui n'arriva pas sans quelque échec. Le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin : & il y en eut six de tués, & huit de blessés.

1600.

Je regagnai mon quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si couvert de boue, que je n'étois pas reconnoissable ; mais d'ailleurs extrêmement satisfait d'avoir mis mes six pièces hors d'état d'être insultées, quoiqu'elles ne fussent pas encore sur le haut des rochers. Je dormis une heure. Je déjeûnai, ensuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai la Vallée, qui ne sçachant pas ce que j'avois fait, commença à se faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'accablai, devoient le couvrir de confusion ; mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aie jamais vu.

» Quoi ! vous y avez été, me dit-il, » sans perdre contenance ; vraiment » j'avoue que je suis un sot. Oui vous,

1600.

» l'êtes , lui répondis-je , & pis encore ; mais n'y retournez plus , & réparez votre faute. « On ne doutoit point que les assiégés ne cherchassent à réparer leur surprise ; cela n'empêcha pas qu'à neuf heures du matin , sans aucun secours de chevaux , & par les seuls bras de mes travailleurs , le canon n'arrivât enfin sur le haut du rocher , où j'avois fait provision pendant ce tems-là de gabions , de mardriers , & de tout ce qui est nécessaire pour y faire des plates-formes.

Un dernier inconvénient , c'est que quand il fallut remplir les gabions , il ne se trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieue ; tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrain ingrat , n'étoit que du pierrotage , dont on ne pouvoit pas même se servir pour former les embrasures & les plates-formes , sans risquer à faire estropier tout le monde. Les Officiers qui , faute de ce secours si commun , se voyoient exposés à tout le feu de la place , vinrent m'apprendre leur situation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis , sans faire semblant d'être ému , qu'ils commençassent toujours la palissade que

j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des rochers , en la faisant fort haute & fort épaisse , pour dérober du moins aux ennemis la vue du canon , qu'ils auroient pu démonter ; ce qui fut promptement exécuté , ces montagnes étant presque toutes couvertes de bois. Pour suppléer au reste , je fis abattre par les charpentiers & pionniers de l'armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots , les uns ronds , pour remplir les gabions , les autres quarrés , pour former solidement le logement des six pièces de canon ; & afin de cacher encore davantage aux ennemis leur dernière position , à quoi contribuoit beaucoup la palissade avec toute sa ramée , j'avois fait percer sur les deux côtés quantité d'embrasures gabionnées , sur lesquelles les ennemis ne discontinuoient point de tirer ; & ils ignorent l'endroit de la palissade où étoit l'artillerie , jusqu'au moment où tout se trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du fort , on devoit lever la palissade qui couvroit notre canon.

A deux heures après midi tout ce

1600.

travail étoit parfait , & Sa Majesté vint le visiter environ une heure après. Elle me marqua en m'embrassant , la satisfaction qu'elle en ressentoit. Elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre ; je lui fis comprendre qu'il étoit encore nécessaire d'en imposer aux assiégés , jusqu'à ce que la nuit fût venue. Ce Prince se rendoit à mon avis ; mais le Comte de Soissons , d'Epernon , la Guiche & Villeroi qui le suivoient , lui ayant fait observer que son canon n'avoit pour objet qu'un roc , vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de tems , Henri se rapprocha , & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure-même quelques volées de canon sur le ravelin opposé. Je fis encore mes représentations , & peut-être avec un peu trop de chaleur. Il me faisoit beaucoup de voir un ouvrage qui m'avoit tant coûté , exposé à être détruit par trop de précipitation. Ma résistance mit en colere Henri , qui me commanda une seconde fois , & d'une maniere très-absolue , de faire tout ce qu'il demandoit , en ajoutant même que j'oubliois qu'il étoit le maître.

» Oui , fire , lui répondis-je aussitôt ,
» vous êtes le maître , & vous allez
» être obéi , quand je devrois tout gâ-
» ter «. Je fis renverser la palissade , &
donnai ordre qu'on tirât ; mais je ne
voulus pas en être le témoin : je me
retirai fort chagrin.

Comme le canon n'étoit pas pointé ;
tout le monde s'en mêla , & l'adres-
soit où bon lui sembloit , sans que
personne atteignit au véritable en-
droit. Après une centaine de coups de
perdus , le Roi envoya la Guesle me
chercher , pour se plaindre à moi du
mauvais effet de mes batteries. Je ré-
pondis à la Guesle , que je priois Sa
Majesté de m'excuser ; mais que le So-
leil étant prêt à se coucher , il n'étoit
plus tems de rien entreprendre. Sa
Majesté fit cesser de tirer ; & tout le
monde s'étant retiré , je vins coucher
au milieu de mes batteries , que je fis
perfectionner tout le reste de la nuit ,
malgré la pluie qui continuoit en abon-
dance. Les assiégés travailloient aussi
beaucoup de leur côté , & n'étoient
pas sans appréhension qu'on ne trou-
vât enfin l'endroit foible , vers lequel
ils portoient leur principale attention.

1600.

J'en jugeois ainſi par les feux & les chandelles , que je voyois allumés dans le fort. Je me contentai d'interrompre leur ſécurité , par quelque coup de canon tiré de tems en tems.

A la pointe du jour , il s'éleva un brouillard ſi épais , qu'à ſix heures on ne voyoit pas le fort. Ce contre-tems me fâchoit , parce que toutes mes batteries étoient prêtes , & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnières dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air cauſée par le canon , diſſiperoit peut-être le brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hazard , ou effet naturel , ce que je n'avois propoſé que par jeu , réuſſit au-delà de mon eſpérance. Tout le reſte de l'artillerie n'eut pas plutôt répondu au canon de deſſus la montagne , que le brouillard diſparut. Ce qui avoit occupé les aſſiégés toute la nuit , étoit l'établiſſement d'une batterie de quatre pièces de canon , vis-à-vis les ſix miennes , que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes , & qu'ils cherchèrent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloir pas

laisser le tems. Je fis pointer une pièce, qui donnant droit dans leur embrasure, rendit inutiles deux de leurs quatre canons, tua un canonier, & en bleffa deux autres; mais cela n'arriva qu'après que leur décharge eut tué de notre côté six canoniers & deux pionniers, bleffé deux commissaires d'artillerie & douze autres personnes, & enfin rendu inutiles deux de nos pièces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de là.

1600.

Le Roi accourut au bruit sur les neuf heures; & fit apporter son dîner dans un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril: c'étoit un parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à Sa Majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille; ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir Sa Majesté contre moi. Je m'embarrassai peu de tous leurs discours; & je dis hautement

1600.

que n'ayant point encore mangé ; quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand maître ; mais qu'à mon retour, si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma table de grand maître étoit de quatre couverts, & dressée sous une espèce de demi-voûte taillée par la nature dans le roc, & tapissée de lierre. Le Roi m'envoya un fort grand paté de truite, qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore supplier Sa Majesté, qu'on me laissât faire seul les fonctions de ma charge ; & je lui renouvelai la promesse, que la journée ne se passeroit point, sans que je le rendisse maître de Charbonnières. Le Roi répondit qu'il seroit content, s'il l'étoit seulement dans trois jours. La Guesle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il sçauroit bien empêcher qu'elle ne fût prise d'un mois. » Allez-vous y en » donc, leur dis-je à tous, fatigué en- » fin de leurs discours ; & si je ne vous » fais pas tous pendre aujourd'hui, je » veux passer pour un fat. «

Le

Le Roi se retira dans son enceinte, & me laissa délivré de l'importune présence des courtisans, pendant trois heures qu'il passa à attendre son dîner, à dîner, & à visiter le parc entier de l'artillerie. Au bout de ce tems-là, je le vis revenir avec M. le Comte de Soissons, à qui il disoit assez haut pour que je l'entendisse : » Cette place ne » sera pas prise aujourd'hui. » A quoi M. le Comte répondoit d'un ton de complaisant, que Sa Majesté qui avoit plus de connoissance de la guerre que personne, devoit bien employer son autorité pour me forcer à obéir, au lieu de se consumer à battre un roc que le canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le Roi arrivoit justement dans le tems que les ennemis battoient la chamade, & que le Lieutenant de la Place en sortoit pour venir traiter avec moi. Je priai Sa Majesté de ne point entrer dans la capitulation ; & je dis au Lieutenant qu'il pouvoit rentrer, parce que je voulois que sa garnison se rendît à discrétion ; ce qu'il fit avec une feinte hardiesse, & en disant qu'ils étoient deux cens dans le Fort qui

1600.

ſçauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henri ſe retira ; & me laiffa Leſdiguières & Villeroi , qui vouloient qu'on acceptât les conditions que propoſoient les aſſiégés. Leſdiguières me mena même vers le Fort , pendant que le Lieutenant y entroit , pour me faire comprendre que les ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je l'arrêtai , lorsque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la courtine ; je lui diſ qu'il y auroit de la témérité à s'expoſer à la bouche du canon de la Place , & je pris le chemin d'un roc à cent pas de-là , qui me mettoit à couvert , pendant que ces Meſſieurs inſultoient aſſez mal à propos à ma prudence. Ils changerent bien-tôt de langage : une décharge terrible les obligea de me ſuivre.

Le Lieutenant de la Place revint une ſeconde fois , & ne changea preſque rien à ſes premières propoſitions. Je le renvoyai ſans vouloir l'écouter ; ce que voyant Villeroi , il me dit que ſi la ville manquoit à être priſe ce jour-là , il ne pourroit ſe diſpenſer d'en faire ſon rapport au Roi , comme d'un

coup manqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre. Je donnai aux assiégés ma dernière volonté par écrit, & je revins faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des assiégés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes, & six ou sept femmes; à la troisième, le petit ravelin tomba tout entier; & ils ne purent plus porter de secours à la brèche, parce que le canon balayant un chemin bas qui y conduisoit, leur enlevait à chaque coup leurs meilleurs soldats. Cela les fit résoudre à battre une seconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir, quoique je visse leur tambour enlevé en l'air, haut de deux toises, d'un coup de canon qui entra dans la terrasse sous ses pieds, sans lui faire pourtant aucun mal. Les assiégés éleverent un drapeau au bout d'une pique, en criant qu'ils se rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne cessai point encore pour cela; jusqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de dessus la brèche à nos soldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je

1600.

montai à cheval, & entrai dans Charbonnières en courant. On pouvoit en user comme avec une ville emportée d'affaut ; mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur , pour ne pas se laisser désarmer par un objet aussi digne de pitié que celui qu'elle me présenta : c'étoient toutes les femmes , les blessés & les brûlés qu'ils envoyèrent se jeter à mes pieds. Je n'ai vu en aucun endroit le sexe aussi beau qu'en cette ville , ni en particulier une femme d'une beauté aussi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander grace. Au lieu d'exécuter la menace que je leur avois faite , de les faire tous pendre ; je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord ; & je fis conduire la garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnières n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le Conseil à faire agréer l'attaque du château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive. » Regardez » bien à ce que vous faites , me dit » Sa Majesté , entraînée par le grand » nombre ; car si nous sommes con-

» traints de lever le siège , tout le
» monde criera après vous , & moi
» peut-être tout le premier ». On ne
connoissoit point encore dans ce tems-
là , ce que peut pour un siège une ar-
tillerie forte & bien servie. Ce qui
venoit de se passer devant Charbon-
nieres , avoit si fort confirmé les idées
que je m'étois formées à cet égard ,
que je ne fis point difficulté de m'en-
gager hautement à emporter Mont-
mélian dans cinq semaines , comme
je l'avois déjà promis dans un premier
Conseil. Je n'y mis qu'une condition ,
que Sa Majesté ne put me refuser ,
parce qu'elle l'accepta d'avance sans
la sçavoir ; c'est qu'elle ne se trouve-
roit point à ce siège. Je prévoyois qu'il
seroit fort meurtrier. Je montrai le
plan de la ville & celui de l'attaque
que j'avois tracé ; & tout le monde
étant convenu de me laisser faire , je
vins mettre le siège devant le château
de Montmélian.

Ce château est assis sur un roc pres-
que aussi dur que celui de Charbon-
nieres , si élevé , qu'il commande tou-
te la campagne , escarpé en précipi-
ce , & inaccessible par tous les côtés ,

1600. excepté celui de la ville , dont la pente est beaucoup moins roide ; mais sur laquelle en récompense regne un fossé dans le roc même , large , profond , & d'un travail si pénible , qu'il n'a pu être exécuté qu'avec la pointe du ciseau acéré ; outre trois bastions qui ne peuvent être s'appés , ni minés , leurs fondemens étant de roc vif , presque impénétrable , & de plus d'une toise & demi de profondeur. La campagne est semée de quelques montagnes ; mais les unes sont si éloignées , qu'elles paroissent être absolument hors de la portée du canon , & les plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu , d'un roc si dur & si nud , que loin de pouvoir y élever & y servir le canon , on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La Place étoit alors pourvue de trente pièces de canon , de poudre à tirer au moins huit mille coups , avec une garnison proportionnée , & d'abondantes munitions.

La premiere réflexion qui me sou tint contre des difficultés en apparence insurmontables , c'est que quelque ferme & continu que parut être

le roc sur lequel, ou plutôt dans lequel étoient construits les bastions, il étoit impossible qu'il fût par-tout d'une égale solidité; & pour peu qu'il eût un seul endroit foible, l'artillerie que j'avois m'y assuroit un passage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis-à-vis le bastion nommé Mauvoisin, parce que sans elles il eut été impossible de s'en approcher d'assez près pour discerner si toute cette masse n'étoit qu'un roc entier, taillé avec le ciseau; mais le roc qu'on rencontra encore à fleur de terre, ne permit pas de pousser plus avant les tranchées.

J'eus recours à la ruse. Je fis construire dans une nuit fort obscure une cabane de clayes & de chaume fort près de ce bastion, & assez bas pour que le canon de la place ne pût y plonger. Elle fut criblée de coups de fusil, si-tôt que le jour l'eut découverte aux assiégés; mais elle ne fut pas renversée, & il n'y avoit personne des nôtres. Je laissai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colère sur cette cabane, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils cessassent de tirer dessus;

1600. ce qu'ils firent enfin , croyant qu'elle n'avoit été mise-là, que pour leur faire consumer inutilement leur poudre. Si tôt que je me fus apperçu que les assiégés la négligeoient , je m'y rendis moi-même la nuit , ayant pour toutes armes une grande rondache , dont en cas de besoin , je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'observai de-là avec le dernier soin tout ce Bastion. J'y apperçus de la lumiere dans le bas, d'où je conclus qu'il étoit creux , & par conséquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eut pu être percé en dedans à cette profondeur ; les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaule ; autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre , & que ce flanc se présentoit nud & aisé à entâmer avec le canon. C'en étoit assez , & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de-là sain & sauf ; ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour , n'étant qu'à cent pas du parapet , qui étoit bordé de soldats , & en ayant deux cens à traverser , avant que de

me voir à couvert. Je pris le moment où les gardes se relevant , le soldat commence à se négliger , & laissant-là ma rondache , je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre sentinelles m'apperçurent , crièrent & tirèrent en même - tems. Leur mousquetade siffla à mes oreilles & me couvrit de sable & de caillou , sans me blesser ; avant que les autres soldats fussent prêts , j'avois déjà gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de canon, une élévation du côté de l'Isere , où des degrés taillés de main d'homme , pouvoient en rendre la montée plus facile ; mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre , qui donnoit sur la citadelle , & dont l'avantage étoit que de-là on voyoit le chemin qui conduoit au puits du Château , celui du magasin, l'entrée du donjon & le poste des corps-de-garde , je préfèrai celui-ci , & je songeai au moyen d'y faire arriver six pièces de canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un seul , par lequel aussi le chemin pour y monter ,

1600.

s'allongeoit d'une lieue ; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient : lorsque les pièces de canon y eurent été portées , on ne put pas y trouver un terre plein assez grand pour les y poser ; & il fallut applanir des rochers si durs , que ce travail étoit regardé comme ridicule par la plupart des Officiers.

Les ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce pic , ils y pointerent aussi six pièces de canon & y firent un feu continuel. La premiere volée y fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de commandement , vêtu d'une mendille verte & passémentée d'or , & portant sur ma tête un panache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête, & que celle qui la suivit porta au contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisième , je dis à Lesine , à Maignan & à Fougères que celle-ci pourroit bien donner au milieu , & que sans doute les assiégés qui m'avoient apperçu , m'ajustoient.

Je me retirai de deux pas derriere un banc de rocher, d'où je tenois d'une main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps; un boulet rafa ma pique, les autres allerent tuer trois Pionniers & deux Canoniers, & casser des flacons & des bouteilles qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du rocher. Cet accident fut rapporté à Sa Majesté, comme une témérité de ma part; & ce Prince m'écrivit aussi-tôt que ma personne lui étant encore plus nécessaire pour les affaires, que pour la guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire, & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre.

Henri ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siège, & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le Comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un

1600.

1600.

mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur-tout aux dépens d'une demi-lieu de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets, & dix ou douze pièces de canon pointés; parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ, qu'on passoit à tout moment, pour aller à la batterie nouvellement posée sur le rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance, mais quand il fut sur le lieu, il ne put se résoudre à user de cette précaution; & mes prières ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la compagnie, ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse artillerie & de mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henri fit le signe de la croix, » c'est à ce coup, lui » dis-je, que je vous reconnois pour

» bon Catholique. Allons, dit-il, il
» ne fait pas bon ici. « Nous doublâ-
mes le pas, en regardant comme un
bonheur singulier, qu'aucun de nous
n'y eût été tué, ou du moins estropié.
On ne parla point au retour de pren-
dre la même route, on prit celle des
montagnes, où je fis mener des che-
vaux pour la compagnie.

1600.

Le Roi sentit quelque confusion
d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela fit
que quelques jours après, lui ayant
mandé que toutes mes batteries étoient
prêtes, & Sa Majesté qui étoit alors
de retour de la Tarantaïse, ayant en-
core voulu les voir, elle m'ordonna
de faire une trêve de quelques heures
avec le Gouverneur du Château. La
curiosité du Roi étant satisfaite, il me
prit envie de jouir du droit de grand-
maître, lorsqu'il exerce sa charge en
présence de Sa Majesté ; mais comme
cela ne pouvoit se faire sans une dé-
charge d'artillerie, ce qui auroit été
regardé comme une infraction à la
trêve, qui n'étoit pas encore expirée,
pour engager les assiégés à la rompre
les premiers, je dis à quelques Commis-
saires de faire porter à la batterie du

1600.

Rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la trêve, s'écrierent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer, & en effet ils tirèrent douze ou quinze coups de canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tint prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale, c'étoit la première; & elle donna bien à penser aux assiégés, lorsqu'ils virent cinquante canons à la fois battre leur Donjon; ils furent les premiers à demander la continuation de la trêve, sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la première. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur Citadelle étoit imprenable, & chercherent secrettement les voies de composer à l'amiable.

Ce furent deux femmes, qui furent chargées (30) par hazard de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du Gouverneur de

(30) L'Historien qui nous a donné la vie du Duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

Montmélian, & qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon épouse, qui étoit dans la ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du vin & du gibier, & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obtinrent la permission, & passèrent trois après dinées ensemble si familièrement, qu'elles en vinrent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informèrent leurs maris, qui loin de s'y opposer, les autorisèrent à continuer leurs entretiens, où elles se cachotent l'une & l'autre, qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon épouse, qui saisissant cette occasion, sçut si bien représenter au Comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit

1600.

être réduit, sans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce Gouverneur consentit à traiter avec moi, & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au Roi, qui proposa la chose dans son Conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au Gouverneur, après lequel s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long-tems, c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi; fort douteuse dans un ennemi. J'en dis mon sentiment; mais il ne me servit de rien de combattre une résolution, où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte.

Le Roi ne commença à se repentir d'avoir mieux aimé déférer aux conseils du Maréchal de Biron & du Duc d'Epemon qu'aux miens, que lorsque le bruit se répandit peu de tems avant l'expiration du terme accordé aux assiégés, qu'il venoit à leur secours une armée de vingt-cinq mille hommes de de-là les Monts. Ce Prince me communiqua l'embarras où cette nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des ennemis & à les

combattre , mais il sentoît combien il y avoit de risque à laisser derriere soi une place comme Montmélian. Il me demanda si de façon ou d'autre , il ne me restoit point quelque moyen de m'en mettre en possession avant ce tems-là. Toute difficile que la chose paroissoit , elle réussit pourtant , & voici comment.

Depuis la suspension d'armes , le Comte de Brandis laissoit entrer dans son château tous les étrangers qui y apportoient les vivres & les autres secours , dont ses blessés & Madame de Brandis elle-même avoient besoin. Comme il n'y avoit qu'une seule porte pour y entrer , la presse y étoit quelquefois si grande , qu'il s'y donnoit quelques coups , dont le Gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire justice , parce que parmi ces gens , en grande partie soldats , il y en avoit plusieurs François. Il me pria de remédier moi-même à cet inconvénient , & je crus que c'étoit-là l'occasion que je cherchois. Je mis à la porte du château un corps-de-garde de cinquante hommes tous choisis , commandés par des Officiers qui étant instruits de mon

1600.

dessein , accoustumerent les gardes du château à les voir entrer au-dedans , d'abord au nombre de trois ou quatre seulement , ensuite en plus grand nombre , jusqu'à ce qu'enfin la garnison n'osant plus ni les en empêcher , ni tirer sur eux , ils se virent presque aussi maîtres dans le château qu'elle-même , sans qu'elle en retirât aucun secours , au contraire , loin d'appaiser le désordre , ces François l'augmenterent encore.

Brandis ne prit tout ce manège que pour un effet de la licence du soldat , & m'en porta ses plaintes. Je lui répondis qu'il pouvoit faire main-basse sur tous ces étrangers , que je supposois être de la campagne ; il repliqua qu'il l'auroit fait , sans le grand nombre de mes soldats qui se trouvoient mêlés avec eux , que plutôt que de les maltraiter , même sans mauvaise intention , il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée , qui est tout ce que je souhaitois le plus , que pour rétablir la tranquillité , & je dis à ce Gouverneur , que j'en viendrois facilement à

bout, si j'avois en dedans de la porte un corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante soldats ; mais ce ne fut pas les seuls, trente les avoient déjà précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite, dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas Fort, & en partie du Donjon.

Brandis connut alors sa faute, mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux, il vint me trouver, & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du Donjon, & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole & à ma bonne foi. Je résolus de ne pas abuser de sa confiance, & d'observer fidèlement les conventions. Je soupai & couchai dans le Donjon, & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commission du Roi, je vins lui dire que sans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ses ennemis, ce que Sa Majesté fit en bon ordre, & à la tête de son armée, mais l'avis qu'elle avoit reçu se trouva faux.

1600.

La garnison de Montmélian en sortit après le mois écoulé, & remit la place à Sa Majesté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec sa Compagnie, la garnison en fut renforcée, & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus persuader au Roi qu'il devoit démanteler cette place, qu'on ne pourroit se dispenser à la paix de rendre à M. de Savoye, & qu'on en fit autant de toutes les autres forteresses conquises, mais les conseils des courtisans, qui sembloient être aux gages du Duc de Savoye, sauverent Montmélian contre la bonne politique.

Les lettres en chiffre du Maréchal de Biron, qu'on surprit deux ans après, éclaircirent le mystère de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reste. Biron marquoit au Duc de Savoye, à qui elles s'adressoient, qu'il avoit obtenu à la garnison de Montmélian un mois, afin qu'il eût le tems d'en faire lever le siège, qu'il n'avoit rien à attendre de ses amis, s'il ne faisoit pas un effort pour sauver cette place, assez forte pour tenir trois mois. Il l'assuroit de la peine qu'il sentiroit de la reddition. Dans la

lettre qu'il écrit à ce Prince après la prise du château, il lui déclare que sa négligence à le secourir, avoit réduit au silence les Seigneurs François de son parti, qui se feroient déclarés contre le Roi, si en s'avancant pour se joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque sûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms sur le papier, ils y sont tous si bien désignés, qu'on les reconnoît sans peine. Le silence que j'observe sur ces noms, n'est favorable qu'à quelques-uns, que le Public n'a peut-être pas soupçonnés.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorsqu'on apprit dans l'armée Françoisé, que le Cardinal Aldobrandin, Neveu & Légat du Pape, étoit en chemin pour venir traiter avec Sa Majesté l'affaire de la paix, & celle de son mariage. Le Roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette Eminence avec toutes sortes d'honneurs, je m'avancai à sa rencontre, avec un corps très-leste de trois mille Fantassins, & de cinq cens Cavaliers. Il put bien s'apercevoir qu'il avoit affaire à un grand-Maitre d'Artillerie, par la maniere

1600.

dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La trêve me mettant en état de me servir de toute l'artillerie de cette place, comme de la mienne propre, je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le signal fut donné par une enseigne blanche, mise sur la batterie du rocher. La mienne commença après un fort grand feu de mousqueterie, & fut suivie de celle du château, de manière que l'une & l'autre ayant eu le tems de recharger, cette double décharge de cent soixante-dix canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges des montagnes, fit le plus bel effet du monde, mais non pas je crois dans l'esprit du Légat, qui plus effrayé que flatté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la croix.

Je menai dîner ce Cardinal à Notre-Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit; l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient

se faire de fête auprès de lui de la part de Sa Majesté ; l'autre , que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoye toutes les places prises sur lui , sans les raser , il les crût encore moins , parce qu'assurément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement , je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de Sa Majesté , & je continuai mes hostilités par les attaques de la Citadelle de Bourg , & du Fort Sainte-Catherine.

1600.

On fit marcher cette derniere avant l'autre , à la priere de la ville de Genève , que le Roi étoit ravi d'obliger. En arrivant près de ce Fort , qui est situé sur un tertre , au milieu d'une rase campagne dont il paroît être le centre , le Maréchal de Biron , près duquel je me trouvai par hasard , me demanda si dans l'instant , & à cheval comme nous étions , je voulois venir reconnoître la place avec lui. Je lui répondis , que pour faire cette observation en plein jour , nous étions trop brillans & trop empanachés : il montoit un cheval blanc , & portoit un grand panache de même couleur ,

1600.

» point, point, me dit-il, ne vous
 » mettez point en peine, morbieu !
 » ils n'oseroient tirer sur nous. Allons
 » donc, repris-je, comme vous vou-
 » drez ; car s'il pleut sur moi, il dé-
 » gouterà sur vous. « Nous vînmes
 jusqu'à deux cens pas du Fort. Nous
 observâmes tout ce Fort long-tems,
 sans qu'on tirât que douze ou quinze
 méchans coups d'arquebuse, & je
 crois, en l'air, quoique nous fussions
 au nombre de vingt chevaux. J'en
 étois dans une surprise extrême. » Mon-
 » sieur, lui dis-je, il n'y a personne
 » là-dedans, ou bien ils dorment, ou
 » ont peur de vous. « Le Roi eut en-
 core plus de peine à le croire, parce
 qu'y étant allé la veille avec six che-
 vaux seulement, il se fit à son appro-
 che décharges sur décharges, & moi-
 même y étant retourné le lendemain
 à la pointe du jour, à pied, & n'ayant
 avec moi qu'Erard & Feugeres, je
 fus reçu avec un si grand bruit d'artil-
 lerie, que le Roi envoya Montespan,
 croyant que c'étoit une sortie. » A qui
 » en veulent ces gens-là, me dit Mon-
 » tespan, qui ne voyoit personne ?
 » A moi, lui répondis-je ; mais j'ai
 » vu

» vu ce que je voulois voir. « Je conjecturai à peu près d'où pouvoit venir ce respect, qu'on portoit par-tout au Maréchal de Biron. Je vis que les flancs des bastions de Sainte-Catherine étoient si mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés, & que le fossé n'étoit pas en meilleur état. J'assurai Sa Majesté, que les tranchées n'auroient pas été plutôt poussées jusques sur le bord du fossé, que la place se rendroit, & en effet les assiégés, qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'assaut, & demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas secourus dans six jours.

Je demandai au Roi la permission de faire un tour à Genève, après que j'eus fait ouvrir la tranchée. J'y arrivai le lendemain avec cent chevaux, & fort à propos pour rassurer cette ville effrayée de la grande quantité de Catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ses murs. MM. de Guise, d'Elbeuf, d'Epéron, de Biron, de la Guiche & autres y étoient avec toute leur suite. J'eus beau l'assurer que Sa Majesté lui vouloit du bien, & que je n'en sortirois point, tant que tous ces Messieurs

1600.

y feroient, le souvenir des persécutions passées étoit encore trop-présent à l'esprit de cette Bourgeoisie. Elle ne fut point contente, que je ne l'eusse délivré du sujet de sa crainte, ce que je fis dès le soir, en parlant à ces Messieurs, qui partirent tous le lendemain. La ville députa dix ou douze de ses principaux Bourgeois, ayant Bèze, leur Ministre, à leur tête, pour complimenter Sa Majesté, & tâcher d'en obtenir un point qu'ils tenoient fort secret, c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils souhai-toient passionnément. Bèze parla en homme d'esprit; & qui sçait louer délicatement. Il félicita les Protestans, du bonheur que le règne d'un si grand Prince leur annonçoit. Henri remercia les Députés & la ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ses conquêtes qui étoit le plus à la bienséance, & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaisir d'être les maîtres du Fort de la Citadelle de Sainte-Catherine, & qu'il leur donnoit sa parole en ma présence (il me tenoit alors par la main) qu'aucune sollicitation ne pourroit l'empê-

cher de le faire raser. Les Députés se retirèrent pleins de joie. 1600.

Sur les instances du Cardinal Aldobrandin, Sa Majesté avoit consenti qu'il se tint des conférences à Lyon au sujet de la paix, & avoit nommé pour traiter avec le Légat, le Cardinal Du Perron, le Connétable, le Chancelier, Villeroy & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorsque la future Reine (31) arriva en cette

(31) Cette Princesse
partit de Florence le 17
Octobre, s'embarqua à
Livourne, & avec une
escorte de dix-sept Ga-
lères arriva à Toulon,
d'où elle vint à Lyon par
Marseille, Avignon, &c.
Le Roi y arriva en poste
le 9 Novembre. Quand
le Roi arriva je prens
ces paroles dans les Mé-
moires les plus fidèles de
ce tems-là) » la Reine
» étoit à son souper, &
» la voulant voir & con-
» sidérer à table sans être
» connu, il entra jusques
» en la Salette, qui étoit
» fort pleine, mais il n'y
» eut pas plutôt mis le
» pied, qu'il fut recon-
» nu de ceux qui étoient
» le plus près de la por-
» te. Ils se fendirent pour
» lui donner passage, ce
» qui fit que Sa Majesté
» sortit à l'instant, sans
» entrer plus avant. La
» Reine s'aperçut bien
» de ce mouvement,
» dont toutefois elle ne
» fit aucune démonstra-
» tion, que de pousser
» les plats en arrière, à
» mesure qu'on la ser-
» voit, & mangea si peu,
» qu'elle s'assit plutôt par
» contenance, que pour
» souper. Après que l'on
» l'eut desservie, elle
» sortit incontinent & se
» retira en sa chambre.
» Le Roi qui n'attendoit
» autre chose, arriva à
» la porte d'icelle, &
» faisoit marcher devant
» lui M. le Grand, qui
» frappa si fort, que la
» Reine jugea que ce de-

1600. ville. Le Roi n'eut pas plutôt appris cette arrivée, qu'il quitta ses quartiers de guerre & s'y achemina par un tems extrêmement pluvieux, courant en poste avec une grande partie des Seigneurs de sa Cour. Il étoit onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon, & nous y attendîmes une heure entière qu'on vînt nous ouvrir, pénétrés de froid & de

» voit être le Roi, & » lui feroit part du sien,
 » s'avança au même ins- » qui leur devoit être
 » tant que M. le Grand » commun dès lors en
 » entra suivi de Sa Ma- » avant. Madame de Ne-
 » jesté, aux pieds de la- » mours porte ce messa-
 » quelle la Reine se jet- » ge à la Reine. laquelle
 » ta. Le Roi l'embras- » fit réponse, qu'elle n'é-
 » sant, & l'ayant re- » toit venue que pour
 » levée, ce ne furent » complaire & obéir aux
 » qu'honneurs, caresses » volontés de Sa Majes-
 » baisers, respects & » té, comme sa très-
 » devoirs mutuels. Après » humble Servante. Cela
 » que les complimens fu- » lui étant rapporté,
 » rent passés, le Roi la » Sadite Majesté se fit
 » prit par la main, & » deshabiller, & entra
 » l'approcha de la che- » en la chambre de la
 » minée où il parla à » Reine qui étoit déjà au
 » elle une bonne demi- » lit, &c. » *Chronologie*
 » heure, & s'en alla de- *Septénaire, année 1600.*
 » là souper, ce qu'il fit où l'on peut voir aussi les
 » assez légèrement. Ce- particularités du voyage
 » pendant il fit avertir de la Reine, de sa récep-
 » Madame de Nemours tion dans les villes de
 » qu'elle dit à la Reine France, &c. *De-Thou,*
 » qu'il étoit venu sans *liv. 125. Matthieu tom.*
 » lit, s'attendant qu'elle *2. liv. 2. pag. 378. &c.*

pluie , parce que Sa Majesté pour le plaisir de surprendre la Reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les cérémonies du mariage se firent sans pompe , nous vîmes souper le Roi , qui nous envoya ensuite en faire autant , & se retira dans l'appartement de la Reine.

L'arrivée de Sa Majesté ne fit qu'échauffer encore davantage la contestation au sujet des articles de la paix. Les Plénipotentiaires étoient presque tous dans les intérêts du Duc de Savoye , & bien aises de faire leur cour au Légat. C'est ce qui fit qu'Henri jugea à propos de faire rendre compte de leur négociation , & il blâma fort les Commissaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellièvre & Villeroi avoient promis au Légat , qu'aucune des Places prises ne seroient démolies , mais sur-tout Sainte-Catherine, sur laquelle le Légat avoit fait des instances particulières , comme étant le meilleur & même le seul boulevard du Duc de Savoye contre la République de Genève. Henri leur fit sentir qu'il soupçonnoit la précipitation avec laquelle

ils avoient souscrit sans l'avoir consulté, à un article de cette importance, & ajoûta qu'il leur déclareroit sa volonté sur ce point dans quelques jours. Il me fit appeller, & me dit qu'avant que le Légat lui eût fait à cet égard les sollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq bastions du Fort, & d'avertir la Bourgeoisie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été si promptement ni mieux exécuté. Dans une nuit les Genèveois mirent cette citadelle rès-pié-rès terre, & emporterent même tous les matériaux; de manière qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un Fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du ciel. Lorsqu'on eut sçu la vérité, le Légat en conçut un grand ressentiment, & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, que j'étois le seul qui ne l'avoit point flatté là-dessus, & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus, c'est que sur la foi des Commissaires, il s'étoit avancé du contraire au Pape. La négocia-

tion en fut entièrement rompue pendant trois ou quatre jours, & lorsqu'après ce tems-là on la reprit, ce fut avec tant d'aigreur de la part de cette Eminence, qu'elle rejetta toutes les propositions qu'on lui fit. Ces propositions étoient, que le Duc de Savoye céderoit au Roi le cours de la rivière du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées; qu'il ne pourroit élever aucun Fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la République de Genève la jouissance de certains Villages aussi spécifiés; que Bêche-Dauphin seroit démoli, & Château-Dauphin restitué; enfin que le Duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la guerre.

1600.

Frontiere
du Dau-
phiné.

Le Roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du Légat, se résolut à continuer la guerre encore plus vivement, & m'ayant fait appeler, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le Duc de Savoye à la tête de toute son armée, pendant qu'avec l'artillerie je battois la citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans

1600.

ce double projet, outre la disette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entreprise de Bourg très-difficile à exécuter, la saison étant aussi avancée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce château & celui de Montmélian, avec lequel il me semble qu'il peut aller de pair, c'est que pour qui n'auroit que dix ou douze pièces de canons, Montmélian vaut à la vérité dix places comme Bourg, parce que la prise de Montmélian dépend d'avoir assez d'artillerie pour en foudroyer tous les dehors, mais pour une armée forte de soixante canons, la citadelle de Montmélian n'est pas plus difficile à emporter que celle de Bourg, parce que celle-ci plus régulière que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied à pied. Si j'en avois été cru, lorsque je conseillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian, elle auroit pu être alors au pouvoir du Roi.

Pour ce Prince, son embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle manière la plupart de ses Officiers Généraux conspiroient contre lui, avec le Duc de Savoye & l'Espagne,

il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays ennemi. Lesdiguieres étoit le seul sur lequel il pût compter. Sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à Calignon, que le Duc de Bouillon se servoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ses liaisons avec les Grands du Royaume. Il est vrai que si Calignon eût été plus diligent à s'acquitter de sa commission, Ondevous n'auroit pas eu le tems de s'évader comme il fit, & que sa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux ; mais il y a toute apparence, que ce n'étoit pas la faute de Lesdiguieres. Je conseillai au Roi de ne se reposer que sur lui, & pour se l'attacher encore davantage, de le faire Maréchal de France, & Gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaise volonté sans effet, en leur donnant des emplois loin du gros de l'armée.

Mais ce qui nous parut le plus pressé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent, nous convînmes que je partirois dans quatre jours pour Paris, & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant

1600.

fix semaines entières, j'employerois ces quatre jours, à faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Bourg, à faire faire montre aux soldats, du peu d'argent qui nous restoit, & à pourvoir à toutes les dépenses, soit extraordinaires, soit ordinaires de la maison du Roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon épouse, & à mes équipages, & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouanne, où je comptois, lorsque j'y serois arrivé, leur faire prendre la Loire jusqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus, parce que mes mesures furent rompues, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix.

Etant allé prendre congé du Roi, il approuva qu'avant de partir, je visse aussi le Légat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'estime pour moi. J'entrai chez lui tout botté, mes chevaux de poste m'attendoient de l'autre côté de la rivière, vis-à-vis son logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage, » en Italie, lui dis-je, c'est à ce coup que j'irai en » bonne compagnie baiser les pieds » du Pape. Comment ! en Italie, re-

» prit-il, fort étonné? Ho! Monsieur,
» il ne faut pas cela, je vous prie, ai-
» dez-moi à renouer cette paix. «
Je parus ne pas refuser d'y travailler
encore, mais par respect pour sa mé-
diation, le Roi ayant perdu de vue
toute idée de paix. Je repris en deux
mots tous les principaux articles déjà
proposés, & je demandai ensuite au
Cardinal s'il vouloit ajouter foi à ce
que j'allois lui dire. Comme il m'en
assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir
en ce moment comme une chose très-
certaine, que de ces articles Sa Ma-
jesté ne se relâcheroit jamais sur ceux
qui concernoient la rive du Rhône,
les villages dans le voisinage de Ge-
nève, Château-Dauphin & Beche-
Dauphin, parce que je connoissois
sur tous ces points l'intention de Sa
Majesté, comme elle-même. Il m'en
demanda les raisons, que je me dis-
pensai de lui dire, à cause du peu de
tems que j'avois pour cela. Après
qu'il eut fait quelques tours de cham-
bre, en faisant ses réflexions, il me
demanda avec la même protestation
de sincérité, si en m'accordant tous
ces points, il ne seroit plus fait men-

1600.

tion de tous les autres. Je lui répondis , que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au Roi ce qu'il venoit de me dire. Henri me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le Légat , avec un plein pouvoir de Sa Majesté ; & dans l'instant nous conclûmes un (32) Traité , qui languissoit depuis si long-tems.

En voici les conditions. Qu'en échange du Marquisat de Saluces , auquel le Roi de France renonçoit , le Duc de Savoye céderoit à Sa Majesté les Places de Sental , Monts & Roquesparviere , la Bresse en entier , les bords & environs du Rhône , d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon , excepté le Pont de Grézin & quelques passages nécessaires à Son Altesse pour entrer en Franche-Comté , sans cependant qu'elle acquît par cette cession , le droit de tirer de ces endroits aucun tribut , d'y bâtir aucun Fort , faire passer aucuns gens de

(32) M. De-Thou , *récit. Ibid. année 1601.*
 Matthieu & la Chrono- *Voyez aussi ce traité ,*
 logie Septénaire en par- *Mém. de Nevers , tom. 2.*
 lent conformément à ce *pag. 775. & suiv.*

guerre, que de la permission du Roi, & à condition que pour ce droit de passage au Pont de Grezin, le Duc payeroit à la France cent mille écus ; qu'il remettroit encore à Sa Majesté la Citadelle de Bourg, le Bailliage de Gex, Château-Dauphin & ses dépendances, avec tout ce qui peut être compris dans la Province de Dauphiné deçà les monts ; qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus, Chouisy, Vulley, Pont-d'Arley, Seiffel, Chana & Pierre-Châtel, aux environs de Genève ; que les fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées ; que le Roi, en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'artillerie, & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de guerre, les bénéfices ecclésiastiques, les échanges de terre entre Particuliers, &c. Il y est articulé pour le Duc de Nemours, qui a une partie de ses biens dans cette Contrée, qu'il ne fera inquiété, ni pour ceux qui relevent du Roi,

1600.

ni pour ceux qui sont dépendans de Son Altesse. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les Traités.

Quoique ce Traité fut signé de moi, au nom du Roi, du Légat, pour le Pape, & des Agens du Duc de Savoye, celui-ci, poussé par le Comte de Fuentes, en retarda si fort l'entière conclusion par ses plaintes & ses longueurs, que le Roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le Duc se fût déterminé. S'il étoit obligé de repasser en Savoye, il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son Royaume, & sur-tout de Paris, dans

(33) » Il partit, dit » demeurâmes trois jours
 » Bassompierre, une nuit » à Verneuil, puis vin-
 » en poste, de Lyon, » mes à Paris..... Enfin
 » pour s'en retourner » la Reine arriva à Ne-
 » à Paris ; & s'étant » mours, & le Roi con-
 » embarqué sur l'eau à » tinuant, à soixante
 » Rouanne, il vint des- » chevaux de poste, l'y
 » cendre à Briare, de » alla trouver, & l'am-
 » Briare il vint coucher » na à Fontainebleau,
 » à Fontainebleau, & » où ayant demeuré cinq
 » le lendemain, dîner à » ou six jours, elle ar-
 » Villeneuve, & passant » riva à Paris, logée
 » la Seine, au bas des » chez Gondy, &c. *Mém.*
 » Tuilleries, s'en alla *de Bassompierre, tom. 10*
 » coucher à Verneuil, *pag. 89 & 90.*
 » (près Senlis.) Nous

un tems où tout étoit rempli de Factieux. Il laissa le Connétable & Lefdiguières avec de bonnes troupes sur cette frontiere, en attendant son retour, & à Lyon pour terminer les affaires de la paix, Villeroy & deux ou trois autres Commissaires.

Mais Sa Majesté ne se trouva point obligée de retourner en ces Provinces. Le Duc de Savoye, après bien des mutineries, revint à des réflexions plus sensées, & considérant tout ce que son opiniâtreté lui avoit déjà coûté, il se trouva fort heureux d'accepter le Traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernières formalités, & la paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les cérémonies accoutumées. L'exécution des Articles ne se fit pourtant pas, sans que le Duc de Savoye fit naître plusieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroy à Lyon une partie de l'année suivante. Ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on fut parfaitement d'accord, & l'Espagne, qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle-même le conseil au Duc de Savoye. Henri mar-

1600.

qua en toutes ces occasions beaucoup de déférence pour le Pape ; il accorda tous les délais que le Duc de Savoye engageoit le Légat à demander par le Comte Octavio Tassone. Ce n'étoit pas l'avis de Villeroy ; mais Sa Majesté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander , elle ne devoit pas marquer tant de rigueur sur la manière , ni s'exposer à voir peut-être la guerre se rallumer pour si peu de chose. Celle-ci fut aussi avantageuse au Roi , que le peut jamais être une guerre achevée dans une seule campagne. Sa Majesté déclara que la Bresse ne seroit point comprise dans la Généralité de Lyon ; mais qu'elle seroit réunie à la Bourgogne , & ressortiroit à la Cour des Aydes de Paris.

La Reine ne prit pas incontinent après , la route de Paris. Elle amenoit avec elle Dom Joan , son oncle , bâtard de la Maison de Médicis , Virgile Urfin , son cousin , qui ayant été nourri jeune avec elle , avoit conçu des espérances au-dessus de sa condition. Plusieurs autres Italiens & Italiennes étoient à sa suite , entr'autres

un jeune homme nommé Conchini, 1600.
 & une fille nommée Léonore
 Galigai, qui jouèrent dans la suite,
 un grand rôle. Je la précédai à Paris
 de huit jours, pour y faire ordonner
 la cérémonie de son entrée (34),
 qui fut des plus magnifiques en tou-
 tes manieres. Le lendemain le Roi
 l'amena dîner, avec toute sa Cour,
 chez moi à l'Arсенal. Elle étoit suivie
 de toutes ses filles Italiennes, qui
 trouvant le vin d'Arbois fort de leur
 goût, en burent un peu plus que de
 besoin. J'avois d'excellent vin blanc,
 & aussi clair qu'eau de roche, j'en
 fis remplir les aiguieres, & lorsqu'elles

(34) Il ne paroît pas quelques lignes après :
 qu'on ait fait à cette » arrivant à la fausse-por-
 Princesse la cérémonie » te du fauxbourg Saint
 d'une entrée solemnelle » Marcel, le sieur Mar-
 dans Paris. » Les Pari- » quis de Rosny fit tirer
 » siens, dit au contraire » par trois fois tout le
 » la Chronologie Septé- » canon de l'Arсенal. Elle
 » naire, vouloient se pré- » passa dans la litiere, le
 » parer à lui faire une » long des fossés de la
 » très-belle & très-ma- » ville, & pour ce jour,
 » gnifique entrée, & en » alla loger au fauxbourg
 » supplierent le Roi ; » Saint-Germain, à l'hô-
 » mais Sa Majesté vou- » tel de Gondy, & le
 » lut que les frais de cet- » lendemain, chez Za-
 » te entrée fussent em- » met, & puis au Lou-
 » ployés en des choses » vre. *Ibid.*
 » plus nécessaires. » Et

1600.

demandaient de l'eau, pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le Roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué pièce. La conjoncture du mariage du Roi fit qu'on ne parla pendant tout l'hiver, que de parties de plaisir.

La guerre parut fort animée cette année en Flandre. Le Prince Maurice d'Orange gagna au mois de Mai contre l'Archiduc Albert, une bataille (35), où l'Amirante de Castille, son bras droit, fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le siège devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empe-

(35) C'est la bataille de Nieuport, donnée dans le mois de Juillet. Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le Prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le siège, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La plupart de ces faits étrangers ne sont ordinairement pas rapportés dans nos Mémoires avec plus d'exactitude que

d'étendue. Je ne crois pas qu'il soit à propos que je m'attache à les détailler dans ces notes. Il vaut mieux renvoyer le lecteur aux Mémoires & Histoires du tems. Consultez de même les Histoires générales & particulières sur les expéditions militaires entre l'armée de l'Empereur & celle du Grand Seigneur, dont il est parlé ici.

reur & du Grand Seigneur en Hongrie, sinon que le Duc de Mercœur y fut fait Lieutenant Général de Sa Majesté impériale. Je supprime aussi les magnificences du Jubilé (36) séculaire à Rome, & je termine les Mémoires de cette année par un fait qui fournit une réflexion bien sensée sur les duels. Breauté (37) s'étant battu en combat singulier, il tua son Adversaire, & fut ensuite assassiné lui-même.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allèrent à Rome gagner les indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septénaire, année 1600. & autres Mémoires de ce tems-là.

(37) Charles de Breauté, Gentilhomme François, du pays de Caux, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie, au service des Etats; son adversaire étoit un simple Soldat Flamand, Lieute-

nant d'une Compagnie du Gouverneur de Bolduc, contre lequel il se battit en combat singulier de vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une première attaque, où il tua son ennemi, il fut fait prisonnier dans une seconde, & tué par ordre du Gouverneur de Bolduc. » Il cherchoit » les duels, dit l'Auteur » de la Chronologie Septénaire, pour lesquels » il s'étoit absenté de la Cour de France.

Fin du troisième Volume.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans ce troisieme Volume.

A

A Gen pris 53. N. 17.
Albert maison d' Al-
liance entr'elle & la maison de
Rohan, 51. N. 15.

Albret Henri d'Albret)
voyez *Mioffens*.

Aldobrandin (Cardinal)
neveu & Légat du Pape, vient
traiter de la paix, 505. Con-
férences qu'il a à Lyon avec
les Commissaires nommés ,
510 Il les rompt, 514. reprend
le traité avec Sully & le con-
clut , 519. 520 N. 20.

Alincourt (Monsieur d')
voyez *Henri IV*. Somme d'ar-
gent qu'il reçoit par son traité,
293. Il est envoyé à Rome pour
le mariage de Henri avec
Marie de Médicis, 461.

Alegre (Andrée d' Voyez
Fervaques (Comtesse de)

Allymes René de Lucinge
des) Commissaire du Duc de
Savoye dans l'affaire de Salu-
ces , 435. N. 16. chercheà
corrompre Sully par des pré-
sents , 436. 437.

Ambassadeur de la part d'Elisa-
beth & des Provinces-Unies à
Henri IV ; leurs offres , 197-
199. leurs réponses , 201. Ils

s'en retournent, 202.

Amiens surprise , 126. 127.
N. 3. Préparatifs pour repren-
dre cette place , 126. 127. N.
3. est assiégée , 139-161. se
rend , 162.

André (le Cardinal) 342.

Ange (pere) Voyez *Joyeuse*
(Henri de)

Anjou (François de Valois,
Duc d'Alençon, puis Duc d')
343.

Arsenal de Paris, rétabli, 427.

Archiduc d'Autriche [*Albert*,
Cardinal &] manque l'occasion
de battre les François devant
Amiens , 159. 160. N. 15. si-
gne à Bruxelles le traité de
Vervins pour le Roi d'Espagne,
232. va chercher l'Archiduchesse
de Gratz pour Philippe III,
& passe avec elle par Marseil-
le , 340. N. 38. Il épouse l'In-
fante Isabelle , & est fait Gou-
verneur des Pays-Bas , où il
va , 341. Il perd la bataille de
Nieuport , 526.

Argentier (l') partisan , 121.

Armagnac (comté d') érigé
en préfidial , 171.

Armes (port d') défendu,
237. N. 2.

DES MATIERES.

575

Arnaud, commis du conseil des finances, 89.

Arscot [Charles Duc d'] prête serment pour l'observation d'un traité de paix, 231. 232. N. 47.

Artillerie, [grande maîtrise de l'] donnée à Sully, 426. déclarée charge de la couronne, 426. N. 12.

Assemblée du clergé, 243. 343.

Astrologie. Passion pour l'astrologie dans le siècle de Henri IV, 375.

Aubigné ou Aubigny [Théodore Agrippa d'] son dessein; particularités sur sa vie, 148, N. 8. Ses moyens pour soulever les Calvinistes, 194. N. 31.

Autriche [maison d'] Biens portés dans cette maison par celle de Béthune, 39. N. 13.

Autriche [Marguerite d'] Archiduchesse de Gratz, épouse Philippe III 339, 340. N. 38. Elle passe par Marseille, 340.

Auvergne [M. d'] 135, 412. N. 6.

B

B *Als* & fêtes à Paris, 461.

Balagni (M.) valeur de son traité avec Henri IV, 293.

Baleine prise sur la côte de Hollande, 322. N. 27.

Bar [Henri de Lorraine Duc de] Son mariage avec Madame, & opposition qu'y ont le Pape & le Clergé, 343. 344. N. 40.

Barre [Madame de la] don-

ne de méchans conseils à Madame contre Sully, 33. 34. pour lequel elle parle à Madame, 51.

Barreaux [des] membre du nouveau conseil des finances, 71.

Bassignac [M.] Gentilhomme Calviniste, cabale, 148.

Beaucaire, voyez *Martigues*.

Beaufort [Madame de] voyez *Estrées* [Gabrielle d']

Beaupré [Saint Germain de] l'un des chefs Calvinistes mal intentionnés, 148.

Bellegarde [M. de] Honneur qu'il sollicite en vain, 461. Il se trouve au siège du château de Montmélian, 495.

Belles-Lettres, leur établissement, 238. N.

Bellicvre [M. de] commis pour la garde de la Picardie, 176. 184. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 232. N. 48. Il conduit les affaires du dedans Royaume, 281. N. 14. Les sceaux lui sont donnés, & il est fait Chancelier, 371. est un des commissaires pour l'affaire du mariage du Roi, 418. & pour celle du Marquisat de Saluces, 433.

Belliste [Charles de Gondy, Marquis de] 397. N. 69.

Belliste [Antoinette d'Orléans de Longueville, Marquise de] se fait Feuillantine, 397. Cause de cette retraite, & son éloge, *ibid.* N. 69.

Belly, Chancelier de Sa-

voye Commissaire dans l'affaire du Marquisat de Saluces, 433.

Berkinghen [Pierre de] Moyens qu'il propose pour prendre la Fere, 2. N. 2. Il rend service à Sully au Sujet de son entrée dans le conseil des finances, 61. est du conseil du Roi, 63. 133.

Berniere, Conseiller au Parlement de Rouen, 23.

Berthier, agent du clergé, 359. N. 47. ce dont il est chargé de rapporter de la part du Roi, 362.

Berticherre [la] cabale pour les Calvinistes, 148.

Bessais. Ses brigues dans le parti protestant, 148.

Bethune [maison de] ses alliances avec la maison de Bourbon & de Luxembourg, 186. N. 29.

Bethune [Jeanne de] son mariage, 186. N. 29.

Bethune [Marguerite de] son mariage, 51. N. 15.

Bethune [Salomon de] Baron de Rosny, Gouverneur de Mante, sa mort, 156. N. 14.

Biron [Charles de Gontaut, Maréchal de] manque la prise d'Arras, 5. N. 5. voyez *Henri IV.* Il est fait Duc & Pair; traité à la ratification duquel il assiste, 252. Ses brigues en Guienne, 405. Il est un des Commissaires dans l'affaire du Marquisat de Saluces, 433. marche malgré lui pour s'emparer de la ville de Bourg, 462 463. qu'il consent qu'on attaque, 464. Il cherche à

faire périr Sully dans des embuscades, 468. donne de méchans conseils à *Henri*, 500. instruit le Duc de Savoye de tout ce qui se passe au Conseil & à l'armée, 504. tâche de faire tuer Sully devant le fort Sainte Catherine, 507, 508

Bizoute, député par *Henri IV.* dans les généralités, 70.

Blaye, aujourd'hui Port-Louis, 184. N. 28.

Blaye, assiégé & manqué, 53. N. 17.

Bled. Défense de le transporter hors du Royaume, 236. Réflexion sur cette partie de la politique, 237. N. 1.

Boesse [Pierre Escodaca ou Escoudaca de] Officier de l'armée du Roi. Sa fermeté fait prendre la ville de Bourg, 464.

Boesse, maître d'hôtel de Madame, 41.

Bois-Dauphin (M. de) Somme qu'il reçoit de *Henri IV.* par son traité, 293.

Bongars [Jacques] agent du Roi en Allemagne. 324.

Born, Lieutenant général, d'artillerie, 424.

Botheon [Guillaume de Gadagne, Seigneur de] Paix à la ratification de laquelle il assiste, 232. N. 48.

Bouillon [le Duc de] Objet de ses brigues pendant le siège d'Amiens, 147. 148. N. 9. Il cherche à soulever les Protestans, 196. voyez *Henri*

IV. Article captieux qu'il fait insérer dans l'édit de Nantes , pour quel objet , 358 359. N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer cet article , 366. Il cabale avec les Seigneurs du Royaume , 517.

Boulogne. Conférence en cette ville entre l'Espagne & l'Angleterre , sans fruit , 242. N. 5.

Bourbon (maison de) biens portés en cette maison par celle de Béthune , 39. N. 13. voyez *Rohan* (maison de)

Bourbon (Alexandre de) second fils de Henri IV , est baptisé comme enfant de France , & nommé Monsieur , 246. 247. N. 8.

Bourbon (Henriette de) fille de Henri IV & de la Duchesse de Beaufort , 379.

Bourbon Charles de) fils naturel d'Antoine , Roi de Navarre , Archevêque de Rouen , refuse de marier Madame Catherine , 350. 351. N. 44. Plaisante conversation entre lui & Roquelaure à ce sujet , 353-354.

Bourbon [Mademoiselle de] fille de Henri I , Prince de Condé. Sa mort , 379. N. 54.

Bourg-en-Bresse pris , 462-465 , Force de son château , 515. 516.

Bourges. Somme payée pour sa réduction , 293.

Bouvens , Gouverneur de Bourg-en-Bresse , ne peut en empêcher la surprise , quoiqu'averti , 462. 463.

Brandis , Gouverneur de Montmélian , en rend le château à Henri IV. par capitulation , 498-503. Son épouse y a beaucoup de part , 498.

Breauté [Charles de] se bat en duel de vingt François contre vingt Flamands , 527. N. 37. est assassiné , 538. N.

Bresse cédée en entier au Roi , 520. réunie à la Bourgogne , 524.

Bretagne. Villes prises & rencontres militaires dans cette Province , & autres faits d'armes des différens partis , 52-54. N. 16.

Bretons [Chevalier de] Agent & Commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire du Marquisat de Saluces , 401. 433. 439. 460.

Brienne , voyez *Loménie*.

Brissac [Duc de] Maréchal de France , envoyé en Picardie 192 Somme qu'il reçoit pour son traité , 292.

Brossier [Marthe] prétendue démoniaque. Desseins de ceux qui la faisoient agir , 369. 270. Particularités sur cette intrigue , 369. N. 52.

Brulart , voyez *Sillery*.

Budos (Louise de femme du connétable de Montmorency , sa mort , 375-377. N. 56.

Buzenval , Ambassadeur de France en Hollande , 233.

C.

Alatagironne (Bona-venture de) Patriarche de Constantinople , travaille avec fruit à la paix de

Vervins, 177, 178. N. 22. Il ne peut faire ôter à Sully la commission dans l'affaire de Saluces, 439.

Calignon N. de 139. N. 9. employé à la composition de l'édit de Nantes, 204 N. 55. p. 362.

Cambrai. Somme payée pour sa réduction, 293.

Cardinaux. Promotion de Cardinaux François, 243. N. 6.

Casaubon. Pourquoi appelé & fixé à Paris, 239.

Casse [la] Calviniste, 148.

Castenet. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse, 464. 465.

Catherine de Médicis, Reine de France, s'étoit opposée au mariage de Madame avec Henri III, 343. Ses prétendus droits sur le Royaume de Portugal, 241. N.

Caumartin [Louis le Fevre, Seigneur de] garde des sceaux, chargé de deux généralités, 70. N. 19. est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 242.

Cecile Robert Ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV, 197. N. 34.

Cecile [Guillaume] Secrétaire d'état d'Elisabeth 197. N. 34

Chambert ou Chambarret [N. de] chef Royaliste en Languedoc, 52. N. 16. contribue à la prise de Bourg, 464.

Chamberi, pris, 466.

Chambre de Justice établie, 331.

Chambre des comptes-manque

de respect à Henri IV, 165.

Champigny, commis au péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine, 321.

Chapelle-Biron [N. de Charbonniere de la] Officier de la Ligue, 52. 53. N. 16.

Charbonnières, est assiégé, 471-486. se rend, 487, 488.

Charles-Quint. Son ambition, ses projets, sa retraite, 326. N. 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret, 330. N. 33.

Château neuf [René de Sainte Marthe de] chef Royaliste en Languedoc, 52. N. 16.

Château-neuf l'Aubepine [Charles de l'Aubepine, Marquis de] Voyez *Henri IV*.

Châtre (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 293.

Chauvelin [Sébastien] Conseiller au Parlement, 276.

Chiverny [Philippe Hurault de] Chancelier, est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 173. 174. seconde la Duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir Reine, 249. 250. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Sa mort, 371.

Clan [Saint Germain de] ses menées pendant le siège d'Amiens, 148.

Clergé de France. Don gratuit, 130. Il s'oppose au mariage de Madame avec le Duc de Bar, 345-350. à l'enregistrement de l'édit de Nantes,

& le fait réformer , 357-360.
N. 47.

Clément VIII. travaille à la paix générale , 176. 177. se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la Reine Marguerite , 210. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le Duc de Bar , 346-350. N. 42. se démet de l'arbitrage sur le Marquisat de Saluces , 400. 401. Il accorde la dissolution du mariage de Henri IV , 461.

Clermont (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes , 365.

Coesnard , Commissaire envoyé dans le Poitou , 321.

Colas , sénéchal de Montélimar , défend la Fere , 2. N. 1.

Commerce détruit dans le Royaume , 290.

Compromis entre les mains du Pape pour le Marquisat de Saluces , 399. N. 2.

Conchini , vient en France à la suite de Marie de Médicis , 524.

Condé [Henri II. de Bourbon , Prince de] Henri IV fait valoir ses droits , 29.

Constans , pris , 469.

Conseil d'Etat & des Finances. Abus & malversations qui s'y commettent , 55. 59. 60. Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre , 70-90. Liste & ordre de différens conseils sous le règne de Henri IV , 277. 278.

Tome III.

Conseil de Raïson , son établissement , 114-116. aboli , 117.

Constant ; Gentilhomme Calviniste , 148.

Corbiniere [la] partisan , 10. 172.

Cours Souverainess'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes , 357. 358.

Creguy [Charles de] est chargé de l'expédition de la ville de Montmélian , 462. soutient l'opinion de Sully dans le conseil , 471. est fait Gouverneur dans Montmélian , 501.

Crocans défait en Limosin , 53. N. 17.

Curée [Gilbert Filher de la] Ses belles actions devant Amiens , 160. N. 16.

D

D'Amville. voyez *Montmorency* [Henri de]

Dauphiné. Places cédées à Henri IV par le traité de Lyon , 521.

Demeurat , Procureur du Roi à Riom , 172.

Descures , partisan , 10.

Deuilly [Madame de] maîtresse de Frêne , 145.

Dissolution du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois , 406-409. N. 4.

Don gratuit demandé au clergé , 130.

Doria (Marquis de) favori de Philippe III , 338.

Douarnenés. Les Espagnols en sont chassés , 184. 185. N. 28.

Z

E

Edit de Nantes , voyez *Nantes*.

Edmont , agent de la Reine d'Angleterre , 307.

Elbauf (Duc d') somme qu'il reçoit en faisant son traité , 292. suit le Roi à la campagne de Savoye , 509.

Elisabeth , Reine d'Angleterre. Ambassade qu'elle envoie au Roi , 183. 197.

Enhalt (Prince d') proposé pour épouser Madame , 344.

Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette , Duc d') se soumet au Roi , 54. Somme qu'il en reçoit pour son traité , 292. Ses violences en Provence , 299. Voyez *Sully* (Maximilien de Béthune , Duc de) *Henri IV*. Il s'oppose à tous les conseils de *Sully* dans la campagne de Savoye , 471. 479. 509.

Epinoy (Hippolite de Montmorency , princesse d') amène ses enfans à Paris , 421. N. 10.

Espagnols. Leur parti tombe en Bretagne , 184. 185. Le conseil de Madrid mécontent du Duc de Savoye , 429. 430. auquel il conseille l'exécution des articles de la paix , 523.

Espinac (Pierre d') Archevêque de Lyon. Sa mort , 374. N. 55.

Estrées (Angelique d') Abbesse de Moubuiffon , 14.

Estrées (Gabrielle d') fait donner à César de Vendôme son fils le Gouvernement de la Fère , 4. Danger qu'elle court

sur la route de Clermont , 17-20. Elle favorise l'entrée de *Sully* dans le conseil des finances , 57. 58. obtient la grande maîtrise de l'artillerie pour son pere , 155. N. 13. Elle prête de l'argent à *Henri IV* , 164. Motif de la grace qu'elle obtient au Duc de Mercœur , 180. brigue auprès du Pape à ce sujet , 244. 245. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France , 246. 247. N. 8. Voyez *Bourbon* (Alexandre de) brouillerie à cette occasion entr'elle & *Sully* , 253. Sa conversation avec le Roi , *Sully* présent , 254-258. Elle fait servir la maladie du Roi à ses desseins , 261. N. 10. Sa foiblesse pour l'astrologie & prédictions qui lui sont faites , 377. Détail de ce qui se passa dans la séparation du Roi & d'elle à Fontainebleau , 378-380. Ses discours au Duc , 380. 381. & à la Duchesse de *Sully*; imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même , 381-383. Elle se fait transporter chez Madame de Sourdis , 387, 388. Circonstances de sa mort ; opinions différentes à ce sujet , 385-389. N. 62. 64.

Estrées (Jean-Antoine d') pere de la belle Gabrielle , est fait grand Maître de l'artillerie , 155. N. 13. se démet de sa charge , 426.

Etats Généraux. Voyez *Notables* Assemblée des Maximes politiques sur les Etats , 21. N. 1.

Etoffes d'or & de soie. Cette manufacture ne réussit point à Tours, 422, 423. Réflexions sur ce sujet, 423. N. 11.

Etrennes données & reçues à la Cour de France par le Duc de Savoye, 433, 434. N. 15. Voyez *Savoye*.

F

Fayet, Secrétaire du conseil des Finances, 143, 144.

Femmes combattent dans les armées de Henri IV. 161. N.

Frere [la] Détails sur le siège mis devant cette place; grande chaussée construite; la place se rend, 4. N. 3.

Fermes (Grosses) ôtées aux étrangers & Seigneurs François, 303. 304. Voyez *Sully* [Maximilien de Béthune, Duc de]

Fervaques [Andrée d'Alégre, Comtesse de] propose de marier son fils à Mademoiselle de Sully, 123, 124. N. 1.

Fêtes à Paris en 1597, 123-125.

Feugeres, attaché à Sully, 494.

Finances & Financiers. Leurs haine contre Sully; leurs malversations, 55, 59, 60. Leurs calomnies contre Sully, 70-90. Ils cherchent inutilement à le tromper, 86, 90. Voyez *Sully* [Maximilien de Béthune, Duc de] Beau portrait de l'homme de finance, 265-266. N. 11. voyez *Ministres*. Finances de France excessivement obérées, 291. Recherche des malversations & chan-

gemens qui sont faits dans les finances, 312, 313.

Fontainebleau. Phantôme nommé le grand Veneur de Fontainebleau, 321. N. 26.

Fontrailles [Astrac de] Procès qu'il gagne contre Henri IV, pour le Comté d'Armagnac, 171.

Force Madame de la rend service à Sully auprès de Madame, 50.

Forget [Pierre] voyez *Fresne* [de]

Fortifications [Sur-Intendance des] & bâtimens donnée à Sully, 283.

Fosseuse prend Mende, 196. 197.

France, est affligée de la peste & de la famine, 54. N. Etat déplorable où les guerres civiles l'avoient réduite, 172. N. 19, 200-202. 288-290. Véritable politique qu'elle doit suivre, 202, 203.

François I. Roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie, 3.

Fresne [Pierre Forget de] Secrétaire d'Etat, 64, 71. soutient les financiers Malversateurs, 143. Dévoué à la Duchesse de Beaufort, 247.

Fontenac, Officier Calviniste, 133, 135, 380.

Fuentes [Comte de] retarde la conclusion du traité de Lyon, 521, 522.

G

Galigai [Léonore] vient en France à la suite de la Reine, 52

Généralités du Royaume. Motifs & fruits de la visite qu'en fait Sully, 64, 70, 74.

Genève. Sully y va & rassure cette ville pendant la campagne de Savoye, 509, 510. Henri IV lui permet de démolir le fort de Sainte Catherine, 514.

Gisors. Bonté de Henri pour la pauvre receveuse de Gisors, 172.

Gobelin, garde du trésor Royal, 85. 172.

Gondy (Pierre, Cardinal de) Evêque de Paris, est fait chef du conseil de raison, 115. 116. N. 28.

Gondy partisan, 62. 121.

Gondy, fermier du Duc de Florence, 307.

Gracienne, femme de chambre de la Duchesse de Beaufort 378.

Grand [le] partisan, 121.

Gratains [Madame de] de la maison de Madame, 34.

Gremouville Conseiller du Parlement de Rouen, du parti du Roi, 23.

Guesle [la] l'un des courtisans opposés à Sully, 480. 484.

Guiche (Diane d'Andoins, Comtesse de) donne de mauvais conseils à Madame, 33. 34.

Guiche (Philibert de la) grand maître de l'artillerie, 146. Ses mutineries, 471. 479. 509.

Guise Charles de Lorraine, Duc de) chasse le Duc

d'Epemon de la Provence, 54. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Il suit Henri IV. à la campagne de Savoye, 509.

Guise (Mademoiselle de, Marguerite de Lorraine) dessein de la marier au Roi, 213. accusée de galanterie, 213. N. 38.

H.

Hameaux (des) Conseil-
Hler au Parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 23.

Haulle (la) membre du Parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 23.

Havre de Grace. Somme payée pour sa reddition, 292.

Henri IV, met le siège devant la Fere, 1-4. N. 3. Il tombe malade, 4. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 8. 9. Autres entreprises qui réussissent mieux, 6. Sa colère contre son Conseil qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 9-12 N. 10. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence & du Languedoc, 23. 24. charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le Comte de Soissons, 24. N. 12. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, & qu'il répare, 42-46. Succès heureux & malheureux de ses armes dans les différentes Provinces, 52-54. N. 16. 17. Pourquoi il députe vers Mr. de Montpensier, 21. 22. Il

fait entrer Sully dans le Conseil, après bien des irrésolutions & des obstacles, 55-58. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 76. Il le rappelle sur des mauvais conseils; lui rend justice, le récompense & le soutient contre Sancy & le conseil, 76-83. Son discours à l'assemblée des notables, 99. 101. N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 109-112. Il projette de faire le siège d'Arras, 122. Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens 126. N. 2. 3. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 135-137. laisse Sully à la tête du conseil, & part pour cette expédition, 139. Ses travaux à ce siège; il y mène sa maîtresse; soin qu'il prend de la personne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les desseins pernicieux des Calvinistes, 147-150. N. 7. 8. Pourquoi il refuse à d'*Alincourt* la grande maîtrise de l'artillerie qu'il donne à Antoine d'Estrées, 155. N. 13. Il donne à Sully le gouvernement de Mante, 156. Sa colere contre Messieurs du conseil, 157. 158. Particularités sur le siège d'Amiens pris malgré tous les efforts de l'Archiduc, 159-161. N. 15. Bon mot de ce Prince à cette occasion. 160. N. 16. Lettre de Henri IV. où il entre dans un détail prodigieux, 162. Entreprises exécutées & manquées, 170. Il revient à Paris & se dispose à passer en Bretagne, 174. 175. Son bon mot sur les prétendus droits du Duc de *Mercaur* sur la Bretagne, 175. N. 21. Belle parole de lui sur le Maréchal de *Biron*. 174. N. 20. Il se prête aux négociations de la paix, 178. 179. se laisse fléchir en faveur du Duc de *Mercaur*, 180. 181. N. 23. Il pacifie la Bretagne, & s'y fait obéir, 184. 185. 193. travaille à l'édit de Nantes, 193. Bon mot de lui sur Elisabeth, l'Archiduc & lui-même, 196. N. 33. Belle conversation de ce Prince avec les *Ambassadeurs* Anglois & Hollandois sur la nécessité de la paix, 199-201. Il met la dernière main à l'édit de Nantes, 204. N. 35. Il parle & agit en maître avec *Bouillon* & les Protestans, 205. 207. N. 36. Bon mot de ce Prince aux Protestans, 205. Son séjour à Rennes, 207. Conversation singuliere qu'il a avec *Sully* 208-210. Extrême foiblesse de ce Prince pour sa maîtresse, 221. 222. N. 40. Il passe par la Flèche, 227. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, 228. N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce Prince & bon mot de lui sur ce traité; autres particularités sur la publication de la paix, 229-234. N. 44. 45. 48. 49. Il s'applique aux gouvernemens; réglemens & établissemens qu'il

fait sur la milice , les fortifications , la police & les belles-lettres , 235-239. N. 1. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux D. Sébastien; 240-241. N. 3. fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre & nommer des Cardinaux François , 242. 243. N. 5. 6. Il soutient *Sully* contre Madame de Beaufort & les recommande : conversation singulière entr'eux trois , 254. 258. Sa maladie dangereuse à Montceaux , 259. 260. N. 9. 10. Charges & graces qu'il accorde à *Sully* , 276. N. 13. Grande confiance qu'il a en lui , 285. N. 15. Sommes payées par lui aux chefs & villes de la *Ligue* , à leur traité , 291-294. N. 17. Il prend le parti de *Sully* contre d'*Epemon* , 302-303. & contre les grands , 307. Il se libère des dettes contractées avec les étrangers , 304, 305. Il est mal servi par d'Ossat , 345-348. fait célébrer le mariage de Madame par l'Archevêque de Rouen malgré l'opposition du clergé , 350-356. Il réforme l'édit de Nantes , 360-367. & le fait enregistrer , 367. N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Broslier , 369. N. 52. Il fait *Sully* sur-Intendant des finances , des bâtimens & des fortifications & grand voyer , 372-373. prie la Duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer

les fêtes de Pâque , 378. Douleur profonde qu'il ressent de la mort , 390. N. 65. Bon mot de ce Prince au pere *Ange* , 396 , 397. N. Il va à Blois : sujet de ce voyage , 405. Il écrit à Marguerite sur la dissolution de leur mariage & y fait travailler , 408. N. 3. Il devient amoureux de Mademoiselle d'entragues , 410-412. N. 6. Il a la foiblesse de lui faire une promesse de mariage que *Sully* déchire entre ses mains , 413-416. Son chagrin lorsque *Sully* lui apprend la conclusion de son mariage avec la Princesse de Toscane , 418 , 419. N. 7. On arrête un Italien qui cherchoit à le poignarder , 419, 420. N. 8. Il donne la grande maîtrise de l'artillerie à *Sully* , 424. Réception qu'il fait au Duc de Savoye , 430-432. N. 13 , 14. Présens réciproques de ces deux Princes , 433-434. N. 15. Il appuie *Sully* contre les Commissaires & évite les pièges du Duc de Savoye dans l'affaire du Marquisat de Saluce , 438-440. Il assiste à la dispute de l'Evêque d'Evreux & de Mornay , 448. Lettre qu'il écrit à ce sujet au Duc d'*Epemon* , 449 , 450. Son départ pour l'expédition de Savoye où il mène la Marquise de Verneuil , 450-451. N. 23. Il est arrêté par les ruses du Duc de Savoye , 458 , 459. prend Chamberry , &c. 460-466. épouse par procurer la Princesse de Toscane , 461.

se démet sur Sully du détail de la guerre de Savoye , 470. vient au siège de Charbonnières , 479-486. au siège de Montmélian & s'y expose imprudemment , 495-496. Son accueil aux députés de Genève ; il arrive à Lyon ; cérémonies & particularités de son mariage avec Marie de Médicis , 510. N. 31. Ce qu'il dit aux Commissaires pour la paix qui le servoient mal , 513. Embarras que lui causent les intelligences des courtisans avec le Duc de Savoye , 517. Il conclut un traité avantageux & revient à Paris où il amène la Reine , 520 522. N. 32 , 33. sa déférence pour le Pape dans le traité de Savoye , 523.

Heudicourt du conseil des finances , 71.

Hongrie voyez *Rodolphe*.

Honorio (frere) Capucin , son avis à Henri IV. 419. N. 3.

J

Jacob de la Roche-Te , agent Commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces , 401 , 433.

Jeannin (René) Président au Parlement de Dijon est employé à la confection de l'édit de Nantes , 204. assiste à la conférence de Boulogne , 242. est commis avec Villeroi au département des affaires étrangères , 281. N. souffre dans l'édit de Nantes un article , qu'on est obligé de réformer , 361, 362. est un des Commissaires pour le traité de Lyon ; il y

favorise le Duc de Savoye , 510

Jésuites. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisoient de repasser en France , 242. Ils parlent fort peu avantageusement de la conversion du Roi dans leurs lettres à Rome , 450.

Imbertcourt , Château emporté d'assaut , 5.

Indes. Trésors immenses qu'en tiroient les Rois d'Espagne , 329. N. 32. voyez *Philippe II*.

Invincible. Flotte de Philippe II. ainsi nommée , battue & dissipée , 328.

Joannini , Agent du grand Duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. 418.

Joyeuse (Henri Comte du Bouchage , Duc de) capucin & Cardinal , fait son traité avec Henri IV. 6. N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité , 293. Il marie sa fille avec le Duc de Montpensier , & rentre chez les capucins , 396-397. N. 67 , 68. est commis par le Pape à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois 410.

Isabelle d'Autriche Infante , d'Espagne , épouse l'Archiduc Albert , 341 , 342. N. 39.

Jubilé Séculaire. 527. N. 36.

Juifs leur offre au grand Seigneur pour détruire le Saint Sepulche. 322-323.

L.

Lambert , Traitant , 122.

Langlois , Agent de Mar-

guerite pour la dissolution de son mariage, 408.

Languedoc & Provence Députés de ces Provinces à Henri IV. 23.

Laquetot conseiller au Parlement de Rouen dans le parti de Henri IV. 23.

Laval [Gui Comte de] On propose de le marier à ma Demoiselle de Sully, 124. N. 1.

Laval, voyez *Bois Dauphin*.

Laurens [Andre du] Médecin de Henri IV, 473. N. 28.

Léonore Galigai, voyez *Caligai*.

Lesdiguières. 522. Ses exploits contre le Duc de Savoye & d'Epéron, 54. Sa fidélité avoit paru par l'avis qu'il avoit fait donner à Henri IV. Il est fait Maréchal de France & Gouverneur de Piémont, 516. 517.

Léfine attaché à Sully, 494.

Lettres de Henri IV. Détail immense dans lequel il entroit, 162 165.

Liancourt (Madame de) Voyez *Estrées* [Gabriel d'].

Liancourt. (Nicolas d'Amerval de) épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage, 390. N. 65.

Liancourt (N. Du-Plessis.) premier écuyer de Henri IV. reçoit ce Prince à Liancourt & y sert mal Sully, 59.

Ligue. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses & malheureuses en différentes Provinces;

52. 53. N. 16. Voyez *Henri IV*. Ses partisans sont agir *Marthe Brosnier*, 369. N. 52.

Limosin. Expéditions militaires en cette Province entre les deux partis, 52. N. 16. 17.

Loménie [Antoine de Brienne de] Secrétaire d'état, 133. 280. N. 14.

Lorraine [Charles II. Duc de] son traité avec Henri IV. lors de l'extinction de la ligue, 291. Voyez *Madame*.

Loftange. [Louis François de] chef Royaliste en Limosin, 52. N. 16. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.

Luat. [Ange Capel du] Livre composé par lui sur les finances, 317. N. 24.

Lullin. [le Marquis] Agent & commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces. 401 433.

Luxembourg. Alliance de cette maison avec la maison de Béthune, 186. N. 29.

Luxembourg. [Henri de] Duc de Piney Ambassadeur à Rome, 244. N. 7.

Lyon. Ses Chanoines refusent au Duc de Savoye les droits de Chanoine d'honneur, 430 431. N.

M

Madame Catherine de Bourbon Duchesse de Bar, Voyez *Sully*, [Maximilien de] Elle entreprend de perdre Sully auprès du Roi, 39-41. Elle lui rend ses bonnes

graces , 51. Les fermes qu'elle faisoit valoir en son nom , lui sont retirées , 303. Elle refuse d'épouser le vieux Duc de Lorraine ainsi qu'autres ; enfin elle épouse le Duc de Bar , 341. 344. N. 40. 41. Son mariage est célébré , 356. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome & du Clergé , 345-350. N. 41 42.

Maïsses s'unit avec Sully , 119.

Manicamp [Philippe de Longueval de] Lieutenant pour le Duc de Vendôme , au Gouvernement de la Fère , 5. N. 4.

Mansfeld [Le Comte de] Lieutenant du Cardinal Archevêque , 159. 160.

Manusfactures d'étoffes d'or & d'argent ne réussissent pas d'abord à Tours , 422. 423. Réflexions à ce sujet , 423 , N. 11.

Marc-Dor. Subside destiné par Henri IV. à son entretien , 166.

Marescot Médecin va à Monceaux pour la maladie de Henri IV. 262.

Marguerite de Valois. Reine de France. Négociations entamées pour la dissolution de son mariage , 209. 210. Sa réponse aux lettres sur la dissolution de son mariage , 226. Particularités sur sa vie , 226. 227. N. 41. Haine qu'elle porte à la Duchesse de Beaufort , 248-249. Affaire de la dissolution de son mariage reprise &

consummée ; Louange sur son procédé , &c. 408. 410. N. 3. 4.

Marine. situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins , 290-291. N. 16.

Marquemont. (Denis de) Archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois , 210.

Marseille députée à Henri IV. 24. Somme payée pour sa reddition , 292.

Martigues (Sébastien de Luxembourg de) 180. N. 23.

Martigues (Marie de Beaucaire de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV. pour le Duc de Mercœur , 180. 181. N. 24. Sa réception à Sully , 186.

Matignon (Jacques de) Maréchal de France , lève le siège de Blaye , 53. N. 17.

Mauleville, Traitant , 122.

Mayenne (Charles de Lorraine , Duc de) fait son traité avec Henri IV. caresses qu'il en reçoit à Monceaux , 66-69. N. 18. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité , 292.

Médavy. (M. de) Somme qu'il reçoit pour son traité , 293.

Médicis (Alexandre de) Cardinal de Florence travaille utilement à la paix de Vervins , 177.

Médicis (François de) grand Duc de Toscane , mariage de sa fille avec Henri IV. proposé & arrêté , 417. 418.

Médicis (D. Jean) bâtard
Z. 5.

de l'oncle de la Reine, la suit à Paris, 524.

Médecis (Marie de) on propose de la marier à Henri IV. 417-418. N. 7. Elle est épousée au nom du Roi, 461. Elle arrive à Lyon où s'accomplit son mariage, 510-511. N. 31. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 524-525. N. 34. Elle va dîner à l'Arsenal, 525.

Meisse, l'un des Commissaires dans l'affaire du Marquisat de Saluces, 433.

Mende prise par Fosseuses, 196. 197.

Mendoza & Cardona (Dom Francisco de) Amiral d'Aragon, 231. N. 47. p. 232. Lieutenant général de l'Archiduc, 342.

Menencourt, Conseiller au Parlement de Rouen du parti de Henri IV. 23.

Mercœur [Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de] fait la guerre en Bretagne, 52. voyez *Henri IV*. Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon, 180. 181. N. 23. 24. Son parti s'éteint en Bretagne 182. N. 27. Somme qu'il reçoit pour son traité, 292. Il va servir l'Empereur en Hongrie, 420. & y est déclaré Lieutenant général, 527.

Mercœur [Françoise de Lorraine de] fiancée avec le Duc de Vendôme, 181. N. 26.

Mercœur [Marie de Luxembourg Duchesse de] moyens

qu'elle emploie pour fléchir Henri IV. en faveur de son mari, 280. 181.

Mesnil [du] Capitaine du vieux Palais de Rouen dans le parti du Roi, 23.

Mesnilbasil Conseiller au Parlement de Rouen dans le parti du Roi, 23.

Mignon [Nicole] cherche à empoisonner Henri IV. Sa punition, 442. 443. N. 19.

Milice. Triste état où les guerres civiles l'avoient réduite, 289.

Ministres d'état. Portrait du parfait Ministre, 269-274. Quels étoient ceux qu'on appelloit alors Ministres & Secrétaires d'état : nom de premier Ministre peu en usage, 280. N. 14.

Miolens ville prise, 467.

Miossens [Henri d'Albert, Baron de] 49. N. 14.

Momier concierge de Saint Germain en Laye, 263.

Monceaux [la Marquise de] voyez *Estrées* [Gabriel d']

Monceaux. Séjours qu'y fait Henri IV. 59. 61. 69. 171. 171. 259.

Montespan suit Henri IV. à la campagne de Savoye, 508.

Monglat [Louis de Harlay de] envoyé par Henri IV, au devant de l'armée étrangère 149. N. 9. Premier maître d'Hôtel du Roi, 166.

Montiers, pris, 467.

Montigny (François de la Grange, Seigneur de) la grande maîtrise de l'artillerie lui

est refusée , 153. N. 11.

Montmélian , ville prise , 462. 365. 466.

Montmorency (Henri de) Maréchal & Connétable de Montmorency , s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58. Bal qu'il donne à la Cour, mort de sa seconde femme , 375. 376. Il est nommé Commissaire dans l'affaire de Saluces , 433. & pour la paix de Savoye. Il y sert mal le Roi , 510. 511. commande les troupes , 522. 523.

Montpensier (Henri de Bourbon , Duc de) Sa réponse au député d'Henri IV. 22. Il épouse l'héritière de la maison de Joyeuse , 397. N. 68.

Monpezat. (Henri Desprez de) envoyé par Mayenne en Espagne ; sert la ligue , 52-53. N. 16.

Morand , traitant , 426.

Morette (le Comte de) Commissaire de Savoye dans l'affaire de Saluces , 433.

Morfontaine , garde du trésor Royal , 85.

Mornay (Philippe Du-Plessis) cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens , 147. 148. N. 9. fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer , 366. 367. Livre qu'il publie ; récit de ce qui se passa dans sa dispute avec Duperron , occasionnée par ce livre , 443. N. 20. p. 447. 449.

Motteville Président au Par-

lement de Rouen dans le parti de Henri IV. 23.

Mouy (Isaac Vaudré de) conseille de réformer l'édit de Nantes , 366.

N.

Nantes (édit de) extorqué par les Calvinistes , 148. 149. N. 9. Teneur de cet édit & particularités sur cette affaire , 204. 205. N. 15. Opposition à son enregistrement. Modifications qu'on est obligé d'y apporter , 357-360. Mauvaise foi de ceux qui y avoient travaillé , 360-366. N. 47. Article qui y est inséré par surprise , 358. 359. L'édit est enregistré , 367. N. 51.

Nasseau [Justin de] Ambassadeur des Etats généraux en France , 197.

Nemours [Henri de Savoye, Duc de] Sa mort , 6. N. 8.

Nemours [le Duc de] somme qu'il reçut lors de son traité 292.

Neri [Madame de] engage d'Estrées à traiter avec Sully de la grande maîtrise de l'artillerie , 425.

Nevers [Louis de Gonzague , Duc de] Sa mort , 7. Jugement sur sa conduite , 7. N. 9.

Notables [assemblées des] à Rouen. Motifs délibérations & résultat de cette assemblée ; réflexions à ce sujet , 91-98. N. 21.

O.

Offices nouveaux créés , 130. N. 4.

Oise [Georges de Brancas-Villars , Chevalier d'] somme qu'il reçoit pour son traité , 292.

Oudevous , Agent du Duc de Bouillon , 517.

Orange [Maurice de Nassau Prince d'] Il fait la Cène à Rosny , 380. gagne la bataille de Nieuport contre l'Archiduc Albert & en leve le siège 526. N. 35.

Orléans. Somme payée pour sa reddition , 293.

Ornano (Alphonse d') Maréchal de France , 135. Aide à défaire les troupes du Duc de Savoye & d'Epemon , 154. Services qu'il rend à Henri IV. 380.

Oserai (l') Valet de chambre de Henri IV. 133.

Otorio , Officier Espagnol , défend La-Fère , 2.

Offat (Arnaud d') employé à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois , 209. 210. & à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser 345. 346. Examen de sa conduite à cet égard , 345. N. 42. Service qu'il rend à Henri IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Broffier , 371. Suite de sa négociation pour la dissolution du mariage de ce Prince , 409.

Otoplote. Friponneries des financiers sous son nom. 11.

P.

Palatin (Elesteur) les Fermes de France qu'il faisoit valoir , lui sont retirées.

304. 305. N. 21.

Pangeac (Madame de) donne de bons conseils à Madame , 34. fait rentrer Sully dans ses bonnes graces , 48.

Parent , traitant , 121.

Paris. La tranquillité & les divertissemens y sont rétablis , 123. Somme payée pour sa reddition , 292. Ses Cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes , 357-359. N. 47. Réception que cette ville fait à la Reine , 525. N. 34.

Parlement de Paris. Le Parlement oblige à réforme. l'édit de Nantes & l'enregistre après bien des oppositions , 357. 367. N. 51.

Passage (du) donne avis au Roi des desseins du Duc de Savoye , 429.

Pecre [du] traite avec d'Estrees de la grande maîtrise de l'Artillerie , 425.

Pensions de l'état. La forme de leur payement est changée , 303. 304.

Penthievre Cette maison prétendoit des droits sur la Bretagne , 174. N. 21.

Pérés [Antonio] Ministre de Philippe II. disgracié , 338. N. 36. Conseil de ce Prince à Philippe III. à son sujet , 339. Maximes de Gouvernement de ce Ministre , 339. N.

Perron [Jacques Davy Cardinal du] travaille à la dissolution du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois , 209. 210. Sa dispute avec Du-

Plessis-Mornay ; Lettres réciproques de lui & de Sully & autres particularités à ce sujet 443-449. N. 20. Il sert mal le Roi au traité de Lyon , 510.

Philippe II. Roi d'Espagne. Raïsons qui lui font souhaiter & rechercher la paix avec la France , 177, 178. Il tombe malade & meurt , 323. N. 28. Son testament , 324-339. N. 29. 30. Il avoit travaillé à se faire déclarer Empereur ; sa politique par rapport à la France , 328. Il avoit dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des *Indes*, 334. 341. Maximes de Gouvernement & conseil qu'il donne à son fils , 328-338. Particularités sur sa personne , son caractère & sa politique , 328. N. 31. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre , 330. N. 33. Il avoit proposé d'épouser Madame Catherine , 343.

Philippe III. Roi d'Espagne , disgracié Mora & donne sa place à Doria , 338. épouse l'Archiduchesse de Gratz , 340. N. 38.

Piles. [N. de] gratification qui lui est accordée , 172.

Poitiers. Somme payée pour sa reddition , 292.

Pompadour. [Louis Vicomte de] l'un des chefs du parti de la ligue en Limosin , 52. N. 16.

Pontoise. Somme payée pour sa reddition , 293.

Porto carrero [Hernand Teillo de] surprend Amiens ,

y est tué. Paroles de lui sur les grands Capitaines de son tems , 127. N. 3.

Prêt volontaire Subside établi , 136. 137.

Protestans. Expéditions militaires entr'eux & le parti de la ligue dans les Provinces , 52. 53. N. 16. 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siège d'Amiens : assemblées qu'ils tiennent à ce sujet , 148. 149. N. 9. Réflexions sur l'édit de Nantes , 148 N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps. 194. N. 30. Avantage que les Calviniste retirent de l'édit de Nantes , 204. Article de cet édit , dont ils souffrent la suppression , 366. 367. N. 51.

R.

Rassignac [N. de] l'un des chefs de la ligue en Languedoc , 52. N. 16.

Régimens. portans le nom des Provinces établis par Sully , 232.

Regnac [Pierre de] Lieutenant du Duc de Bouillon , ses brigues dans le parti Huguenot pendant le siège d'Amiens , 148.

Prevenus Rôyaux Estimation qu'en fait l'assemblée des notables & partage entre l'état & le Roi , 105 , 106. N. 25.

Rhône. Les bords de cette rivière jusqu'à Lyon cédés au Roi par le traité de Lyon , 520.

Robin de Tours , partisan cherche à corrompre Sully , & sa femme par présens , 104. 141.

Roche [le Comte de la]
prend Agen , 53. N. 17.

Rochefoucault [François de la] l'un des chefs Royalistes en Limosin , 52. N. 16. est tué au combat de Saint Yrier , 43. N. 17.

Rochette , [Jacob de la]
Agent du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces , 401.

Rohan [Maison de] alliance de cette Maison , ses droits à la succession d'Albret , 51. N. 15.

Rohan [Henri II. Duc de] épouse Marguerite de Béthune 51. N. 25.

Rohan. [Catherine de Parthenay , Duchesse de] Elle change en faveur de Sully , 51. Ses brigues dans le parti Calviniste , 193 , 194.

Roncas , Agent du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces , 401.

Roquelaure l'un des chefs du parti Calviniste , 135. Son caractère , 352. Sa plaisante conversation , avec le Roi , 352 , 353. Voyez *Bourbon* , [Charles de] Il aide Henri IV à se séparer de la Duchesse de Beaufort , 280.

Rosny , Château & terre appartenant à Sully , 383 , 384.

Rouen. Somme payée pour sa reddition , 292.

Rouffe. [la] femme de chambre de la Duchesse de Beaufort , est enfermée à la Bastille , 383.

S

Sacre de Henri IV Voyez *Henri IV*.

Saint Angel [Charles de Rochefort de] 52. N. 16. contribue à la prise de Bourg , 464.

Saint Chamant [Jean & Antoine de] du parti de la Ligue passent dans celui du Roi . 52. N. 16.

Saint Jacon , pris , 467.

Saint Jean de Morienne , pris , 467.

Saint Luc [François d'Epinaï de] grand-maitre de l'Artillerie , 52 , 135 , 146. Sa mort , 152 , 153. N. 10.

Saint Martin [M. de] premier gentilhomme de la Chambre du Roi , 50.

Saint Martin [Madame de] femme du précédent , 50.

Saint Michel. ville prise , 467.

Saint Sépulchre. Les Juifs sollicitent le grand Seigneur de le détruire , 322 , 323.

Saint Sorlin. (Henri de Savoye-Nemours , Marquis de) fait son traité avec le Roi , 6.

Sainte Catherine. (le Fort de) attaqué & pris , 506 , 508. démoli , 509 , 510.

Sainte Marie du Mont Gentilhomme Calviniste , 366.

Saluces. [Marquisat de] affaire pour ce Marquisat : cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins , 230-231. N. 45. 46.

Sancy [Nicolas de Harlay de] 65. Ses démêlés avec Sully en présence du Roi , 80. 83. Il se retire du conseil des finances , 372. N. 53.

Sang. [Princes du] les fermes de l'état qu'ils faisoient valoir sous leur nom leur sont ôtées , 305. 306.

Salut [Chrétienne d'Aguire Comtesse de] aide à chasser de la Provence le Duc de Savoye & d'Épernon , 54.

Savoye. [Princes & enfans de] droit de chanoine d'honneur dans la Cathédrale de Lyon refusé au Duc de Savoye 430. 431. N. 13.

Savoye , [Charles Emmanuel Duc de] rencontres où ses troupes sont défaites par Lesdiguières , 54. Il signe le traité de Vervins à Chambery 232. Il recherche en mariage Madame Catherine , 343. Ses artifices pour se dispenser de restituer le Marquisat de Saluces , 399. N. 1. Il songe à venir à Paris pour cet effet , 403. 404. Parole de lui sur ce voyage , 403. N. 2. Son arrivée à Paris , 428. Avis donnés contre lui , 429. 430. Plaintes du conseil de Madrid; son mécontentement de la réception que lui font les Comtes de Lyon , 430. N. 13. Comment reçu à Fontainebleau , 431. Ce qu'il dit sur l'inutilité de son voyage , 431. N. 14. Il vient voir Sully à l' Arsenal & cherche à le mettre dans ses intérêts. Il gagne par ses largesses les Commissaires nommés par le Roi & les Courtisans ; étrennes magnifiques qu'il donne à toute la Cour & qu'il reçoit de Henri,

434. N. Traité de sa générosité & de sa politique , 434. Il cherche à corrompre Sully par des présens , 434. 436. Il obtient trois mois de délai contre l'avis de Sully , 440-442. N. 18. Il s'en retourne mécontent , 442. Manque à ses engagements , 450. suspend par de nouveaux subterfuges la marche du Roi. Prédications sur laquelle il se rassure , 458. N. 24. Places qu'il perd & détail sur cette campagne , 461-466. Ses intelligences avec Biron , les Courtisans & les Commissaires du Conseil , retardent la paix , 468. 471. 472. 513. Pays & places qu'il cède en échange de Saluces , 515. 520. Teneur du traité de paix fait avec lui , 520. 521.

Saussaye (la) Gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siège d'Amiens , 148.

Schomberg (Gaspard de) Comte de Nanteuil , 138. N. 5. 149. N. & p. 261. du conseil des finances , 65. dont il se retire , 139. Il est employé à la confection de l'édit de Nantes , 204. y met un article qu'on est obligé de réformer , 361. 362. Sa mort , 371.

Sébastien (Dom) Roi de Portugal vrai ou faux. 240. 241. N. 3.

Sécretares d'état. En quoi différens des ministres d'état , 280. N. 14.

Seigneurs ou grands du Royaume. Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV. &

des sommes qu'ils reçurent, 291-294.

Sel augmentée de quinze sols par Minot, 131. 137.

Sigismond, Roi de Suède, détrôné par Charles son oncle 420. N. 9.

Sillery (Nicolas Brûlart de) Chancelier, 222. 223. N. 40. Il s'oppose à Sully dans le conseil des finances, 59. & le complimente sur cette entrée, 66. se brouille avec lui dans le conseil, 142. 143. travaille à pacifier la Picardie, 176. & à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 229. N. 6 p. 44. 232. est envoyé Ambassadeur à Rome, où Madame de Beaufort l'employe à faire réussir son mariage, 244, 245. est fait Ministre d'état, 280, 281. N. 14.

Soissons (Charles de Bourbon Comte de) on travaille à rompre son mariage avec Madame, 24. Il découvre le dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le Roi, 442. 443. N. 19. s'oppose au sentiment de Sully sur la guerre de Savoie, 471. 479. 484. 485.

Sorbonne (la) s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357. 359. N. 47.

Sou pour livre. Impôt établi dans l'assemblée des notables, 107. 108.

Sourdis (François d'Escoubleau de) est fait Cardinal, 243. N. 6.

Sourdis (Isabelle Babou de la Bourdaisiere, Marquise de)

maîtresse du Chancelier de Chiverny, 144. 145. N. 6. fait donner le chapeau de Cardinal à son fils, 243.

Strasbourg privée de faire valoir les fermes de l'état, 304.

Stuard. (Aibelle, Arbelle ou Arabelle) proposée pour la marier à Henri IV. 211. N. 37.

Suisses (les) sont licenciés, 235. nos fermes qu'ils faisoient valoir leurs sont ôtées, 304.

Sully (Maximilien de Béthune Duc de) vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siège de La-Fère, 2. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 3. Il va trouver le Roi à Amiens : Aventure comique avec un Astrologue, 13-17. Il est député à Rouen vers le Duc de Montpensier, 21. puis vers Madame, 24. Ses conversations avec cette Princesse, 26. 41. Henri IV. lui rend justice, 46. Et il rentre aussi dans les bonnes grâces de Madame, 48. Oppositions des financiers & irrésolutions du Roi sur son entrée dans le conseil des finances, 55-59. 61. où il est enfin reçu, 65. Il fait un voyage dans les généralités: objets & fruits de ce voyage, 70. Calomnies contre Sully qui oblige Henri IV. à le rappeler. 71-76. Caresses que lui fait ce Prince à son retour, 77-79. Ses démêlés avec Sancy, 80-82. Com-

ment il découvre les friponneries du conseil des finances, 85-90. Réflexions de Sully sur les états généraux du Royaume, 91-98. N. 21. Autres sur les impôts & le gouvernement 102. 105. N. 24. Sage conseil qu'il donne au Roi dans l'assemblée des notables & ce qui en résulte, 108-111. Ses travaux dans les finances, 117. 118. N. 29. Il console Henri IV. de la prise d'Amiens, 126. 127. imagine des moyens pour le reprendre, 128, 132. qu'il communique au Roi, 133. Il est établi pendant cette expédition le chef du Conseil dont il se fait obéir, 138-139. Son application à faire réussir le siège d'Amiens, 145. 146. & à déconcerter les cabales des Calvinistes pendant ce siège, 148 151. N. 8, 9. La grande maîtrise de l'Artillerie lui est promise, & cependant donnée à d'Estrées, 154-155. Il est récompensé par le Gouvernement de Mante, 156. Détail sur les lettres de Henri IV à Sully, 162-167, 190. Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens, 168, 169. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV. son indulgence pour le Duc de Mercœur, 181-183. Son entretien avec ce Prince, 183-186. Il se réconcilie avec la Duchesse de Mercœur, 186, 187. Son séjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 187, 188. Il porte Henri IV à faire la paix,

199. Conversation singulière entre eux où Sully fait voir au Roi la nécessité de se marier, & le détourne du dessein, d'épouser sa maîtresse, 208-210. N. 40. 220 222. Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 225-226. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du Gouvernement, 235. 236. N. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 242. Il traverse les brigues de la Duchesse de Beaufort pour devenir Reine, 246-249. Il est écouté, soutient le Roi contre sa maîtresse, & le raccommode avec elle, 253-255. Il va voir le Roi à Monceaux, 260. reçoit le Cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 262. 263. Entreprend la réformation des finances, 264-268. Son caractère, son tempérament, son éloquence, 265. 266. N. 11. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 274-277. Il est établi principal ministre, 280. Usage qu'il faisoit de son tems, 280-285. N. 14. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 288-295. Il poursuit les concussionnaires & les malversateurs, 296-298. N. 19. Démêlé qu'il a en plein conseil avec d'Epemon, 299-302. N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des *fermes* de l'état; ordre qu'il y met, 304-305, & tient bon

contre leurs plaintes , 205. N. 21. Sa conversation à ce sujet entre lui & le Connétable , 307-309. Abus qu'il réforme dans la chambre des Comptes , 315-316. Calomnies répandues contre lui , 317. 318. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le Duc de Bar , 345-346. N. 42. assiste à la conférence pour convertir cette Princesse , 348-349. N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes , 361. 362. N. 48. La surintendance des finances est rétablie en sa faveur , 372. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens & grand Voyer avec une gratification considérable , 373. Comment il apprend la mort de Madame de Beaufort , 385-386. Il va trouver le Roi , 392. qu'il console , 393-395. résiste avec fermeté au Duc de Savoye qui cherche à le corrompre , 402. Il suit le Roi à Blois : motif de ce voyage , 406. Il fait consentir Henri IV. à se marier & y travaille auprès de Marguerite de Valois , 406-408. N. 3. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce Prince la promesse de mariage faite à Mademoiselle d'Entragues , 414-416. Il arrête le mariage avec la Princesse de Toscane , & détermine Henri IV. à ce mariage , 417-419. Il prend la tutelle des enfans du Prince d'Epinoi , 421. 422. est fait grand maître

de l'artillerie & en rétablit les affaires , 426. 427. N. 12. va visiter l'Arsenal , où il fait sa demeure , & le rétablit , 427. 428. est nommé Commissaire pour l'affaire du Marquisat de Saluces : entretien qu'il a avec le Duc de Savoye sur Montmélian , 431. 432. Autre entretien sur ce sujet avec des Allymes qui cherche à le corrompre par des présens , 435. 436. Sa fermeté à résister aux autres Commissaires , 438-440. Il assiste à la dispute de du Peron , & bon mot de lui à ce sujet , 443. 448. N. 20. 21. Il engage Henri IV. à passer en Savoye & l'y suit , 452. 453. Conversation entre lui & Bellèvre sur cette guerre , 454-458. Soins qu'il prend pour la faire réussir ; 459-461. N. 25. Embûches que lui tend Biron & obstacles qu'y apportent les courtisans , 463-469. Il se prépare à assiéger le château de Montmélian , 470. 471. Il assiege Charbonnières , 471-486. & le prend , 487. 488. de même que le château de Montmélian : ses travaux & dangers qu'il court à ce siège , 488-495. Réception qu'il fait au Cardinal Aldobrandin 505. 506. & sage avis qu'il lui donne , 506. Il prend le fort de Sainte Catherine , 508. 509. va à Genève & rassure cette ville , 509. suit le Roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage , 512. Embarras pour continuer la guerre , 515-517.

reprend le traité de paix & le conclut, 520. Il reçoit le Roi & la Reine à l'Arsenal, 525. N. 34.

Sully (Rachel de Cochefilet, Duchesse de) fait rentrer le Duc de Sully son mari dans les bonnes grâces de Madame, 48-50. Les financiers cherchent à la gagner par des présents, 140. Accueil que lui fait & discours que lui tient la Duchesse de Beaufort, 381-382. Elle est instruite des desseins de la Duchesse, 384. Elle donne un bal à Chamberry, 466. travaille avec Madame de Brandis à faire rendre le château de Montmélian, 498. 499. s'en retourne à Paris, 418.

Sudernier (Charles Duc de) élu Roi de Pologne, 421.

Surintendance des finances supprimée est rétablie, 372.

Surintendance des fortifications & bâtimens &c. 283.

Synodes des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte, 193. N. 30.

T,

Taille. travaux de Sully dans cette partie, 311-313. N. 22.

Taffone (Octavio) Agent du Duc de Savoye dans le traité de Lyon, 524.

Téfin. Dessein de détourner ce fleuve, funeste à François I. 3.

Thermes (Jean de Saint Lary de) 473.

Thou. (Jacques Auguste Prédident de) employé à la

confection de l'édit de Nantes, 204. N. 35. y fait mettre un article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la Religion soupçonnés, 361. 362. N. 48.

Tilenus ministre Calviniste. Sa dispute avec le Docteur Duval, 348-349.

Toulouse. Sa réduction, 6. Somme payée pour son traité, 293.

Tours. Les premières manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette ville, 422. 423. N. 11.

Traité de la paix de Vervins, 229. 230. N. 44. 45.

Trénaux (Officiers) établis, 130. 131. N. 4. Discussion de Sully avec le Conseil à ce sujet, 139, 140.

Trémouille (Claude de la) cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens, 147. 150. est envoyé par Henri IV. en Portugal pour éclaircir la question du vrai ou faux D. Sébastien, 241. N. 4. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 362.

Tibre Grand débordement de ce fleuve, 322. N. 27.

V.

Val. (Du) Sa dispute ou conférence avec Tilenus, 348-349. N. 43.

Varenne (Guillaume Fouquet de la) La Duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. Lettres qu'il écrit à ce Prince & à Sully sur la mort

tragique de cette Dame , 388.
389.

Vendôme (César de Bourbon , Duc de) fils de Henri IV. légitime , est fait Gouverneur de la Fère , 4. 5. fiancé avec Mademoiselle de Mercœur , 181. N. 26.

Vendôme (Catherine Henriette de Bourbon) Voyez *Bourbon*. (Henriette de)

Venise , est privée des fermes de l'état qu'elle faisoit valoir , 304.

Ventadour. (Anne de Levis , Duc de) ses succès contre la ligue en Languedoc , &c. 51. N. 16.

Verneuil. (Catherine Henriette de Balsac , Marquise de) commencemens de ses amours avec Henri IV. 410. 411. Son caractère , 410. N. 5. Artifices dont elle se sert pour obtenir de lui une promesse de mariage , 412. 413. N. 6. Elle le suit à la campagne de Savoye , sa mort , 451. 452. N. 23.

Vervins. Négociations pour la paix en cette ville ; elle y est conclue. signée & publiée , 229-230. N. 44.

Vic. [Dominique de] vice-amiral de France , 485. N. 9.

Vienne [N. de] du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du Roi , 164. Il est fait Contrôleur général , 371 , 372. Son conseil fait prendre la ville de Bourg , 464.

Villars. [Comté de] droit

que ce Comté donnoit aux Ducs de Savoye dans la Cathédrale de Lyon , 430. 431. N. 13.

Villars [André de Brancas] Amiral de France. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité , 292.

Villemontée partisan , prête de l'argent à Sully pour la grande maîtrise de l'artillerie 426.

Villeroi [Nicolas de Neufville de] Ministre d'état s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances , 58. 59. ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie , 153. travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes , 174. veille à la sûreté de la Picardie 176. conseille à Henri IV. de ne point se remarier , 222. N. 40. Conduit les affaires étrangères , 280. N. 14. Somme qu'il reçut pour son traité 293. L'un des Commissaires pour le mariage de Henri IV. avec Marie de Médicis , 418. & pour l'affaire de Saluces , 433. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoye , 479. 485. Commissaire pour le traité de Lyon , il y sert mal le Roi , 510-513. & demeure à Lyon pour le faire exécuter , 523.

Villes qui firent leur traité avec Henri IV. Liste de ces villes & des sommes qu'elles reçurent , 292-293.

Viard. Sully y passe en allant à Rennes , 187. Henri

IV. prend sa route par cet endroit , 227.

Vitry [Louis de l'Hôpital de] Somme qu'il reçoit lors de son traité , 293.

Voyez [Grand] Henri IV. donne cette charge à Sully , 372.

Urbain [l'Archevêque d'] est commis à la dissolution du mariage de Henri IV. avec Marguerite de Valois , 209.

Ursin [Virgile] Cousin de Marie de Médicis , vient avec elle en France , 524.

W.

*W**Irtemberg.* [Duc de] les femmes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées , 304.

Z.

*Z**Amet* [Sébastien] la Duchesse de Beaufort lui est recommandée , 380. qui tombe malade chez lui & meurt , 386. 387. Particularités sur la fortune de Zamet & sur sa famille , 386. N. 61.

Fin de la Table du troisième Volume.



